This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

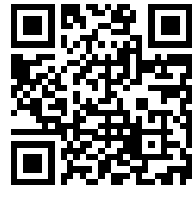

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Complete

UNIVERSITY OF MICHIGAN
RECEIVED
MAR
9
'33
LIBRARY

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DES SCIENCES

## INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

## DE TOULOUSE

---

DOUZIEME SERIE. — TOME X

IMPRIMERIE TOULOUSAINE
(LION ET FILS)
Rue Romiguières, 2
—
1932

Digitized by Google

Digitized by Google

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DES SCIENCES

## INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

## DE TOULOUSE

Digitized by Google

# AVIS ESSENTIEL

*L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires et dans les œuvres qu'elle récompense doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.*

**SIÈGE DE L'ACADÉMIE**

**Hôtel d'Assézat et Clémence-Isaure, Toulouse**

Digitized by Google

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DES SCIENCES

## INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

## DE TOULOUSE

DOUZIÈME SERIE. — TOME X

IMPRIMERIE TOULOUSAINE
(LION ET FILS
Rue Romiguières, 2

1932

Digitized by Google

# BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

## DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

RIQUET, COMTE DE CARAMAN (Victor-Pierre-François), Lieutenant général des armées, associé honoraire, prodigua ses dons à la Société des Sciences, puis à l'Académie, contribua à la construction d'un observatoire, offrit une salle de séances à la Société et lui fit don, en 1739, d'une somme de 500 livres.

NIQUET DE SÉRANE (Antoine-Joseph DE), Premier Président du Parlement, associé honoraire. — Don de 500 livres (1739).

AIGNAN, BARON D'ORBESSAN (Antoine-Marie D'), Président à mortier, Secrétaire perpétuel. — Don de 500 livres (1739).

RIQUET DE BONREPOS (Jean-Gabriel-Amable-Alexandre), Procureur général, associé honoraire. — Don de 1.000 livres (1739).

HÉLIOT (Benoît D'), Abbé de Perrai-Neuf, associé ordinaire. — Legs qui permit à l'Académie de faire imprimer ses *Mémoires* (1779).

LES ETATS DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

LA VILLE DE TOULOUSE.

## DEPUIS 1807

GAUSSAIL (le Dr Adrien), professeur à l'Ecole de médecine, ancien Président de l'Académie. — Legs de 20.000 francs fait en son nom par Mme Jeanne-Marie Gresse, veuve Gaussail, (9 mars 1882).

VAÏSSE-CIBIEL (Emilien), avocat, ancien Président de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (27 septembre 1882).

MAURY (Pierre), négociant. — Legs de 1.000 francs de rente (25 mai 1892).

OZENNE (Théodore), ancien Président du Tribunal de commerce. — Legs de 10.000 francs (8 juillet 1894).

CLOS (le Dr Dominique), professeur à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut, ancien Président de l'Académie. — Don de 2.000 francs fait en son nom par sa famille (24 février 1909).

MAUREL (le Dr Edouard), professeur à la Faculté de médecine, correspondant de l'Académie de médecine, ancien Président et Trésorier perpétuel de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (20 février 1915).

DUMÉRIL (Alfred), Doyen de la Faculté des Lettres, ancien Président et Secrétaire perpétuel de l'Académie. — Don de 5.000 francs, fait en son nom par sa famille (30 mars 1927).

ABADIE-DUTEMPS (Ernest), associé ordinaire. — Don de 6.000 fr., fait en son nom par M. le Dr Dupuy-Dutemps, son parent (21 juillet 1928).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE.

LA VILLE DE TOULOUSE.

Digitized by Google

# ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

## OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU (1931-1932).

M. GALABERT (François), ✻, ⁂ I., *Président.*
M. BARDIER (E.), ✻, ⁂ I., C. ✠, *Directeur.*
M. LÉCRIVAIN (Charles), ✻, ⁂ I., *Secrétaire perpétuel.*
M. MATHIAS (Emile), ✻, ⁂ I., *Secrétaire perpétuel honoraire.*
M. DUMÉRIL (Henri), ✻, ⁂ I., *Secrétaire perpétuel honoraire.*
M. LAMOTTE (Marçel), ⁂ I., *Secrétaire-adjoint.*
M. le Général LARRIEU (Louis), O. ✻, ✠, ✠, *Trésorier perpétuel.*
M. DONAT (Jean), ⁂ I., *Bibliothécaire.*

## ASSOCIÉS HONORAIRES NATIONAUX

1881-1908. M. BAILLAUD (Benjamin), G. O. ✻, ⁂ I., G. C. ✠, membre de l'Institut, directeur honoraire de l'Observatoire de Paris, ancien associé ordinaire, place Saint-Georges, 4, à Toulouse.

1888-1917. M. THOMAS (Antoine), O. ✻, ⁂ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, ancien associé ordinaire, avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine (Seine).

1919. M. le Général GUILLAUMAT, G. C. ✻, ⚓, ⁂ I., ancien Ministre de la Guerre, membre du Conseil supérieur de la guerre.

1903-1921. M. LECLERC DU SABLON (Mathieu), ✻, ⁂ I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Toulouse, ancien associé ordinaire, à La Vialle, par Vénéjan (Gard).

Digitized by Google

1885-1925. M. le Commandant ESPÉRANDIEU (Emile), C. ✻, ⚜ I., ⛨, C. ✠, membre de l'Institut, Conservateur des musées archéologiques de Nîmes et des monuments romains du Gard, avenue Victor-Hugo, 208, à Clamart (Seine), et rue Deyron, 3, à Nîmes.

## ASSOCIÉS HONORAIRES ÉTRANGERS

1915. M. SIRET (Louis), d'Anvers, ingénieur, directeur des mines, Cuevas de Vera, Almeria, Espagne.

1919. M. BOLIVAR (Ignacio), directeur du Musée des sciences naturelles, professeur à l'Université centrale, Martinez-Campos, 33, Madrid.

1922. M. PITTARD (Eugène), professeur d'anthropologie à l'Université de Genève.

## ACADÉMICIENS-NÉS

M. le Préfet de la Haute-Garonne.

M. le Maire de Toulouse.

## ASSOCIÉ LIBRE

1890-1926. M. CROUZEL (Jacques), ✻, ⚜ I., bibliothécaire en chef honoraire de la Bibliothèque universitaire, rue des Trente-Six-Ponts, 82.

## ASSOCIÉS ORDINAIRES

### CLASSE DES SCIENCES

#### PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques et physiques

1896. M. MARIE (Théodore), ✻, ⚜ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, rue Ozenne, 7.

1901. M. JUPPONT (Pierre), ✻, ⚜ I., ingénieur des Arts et Manufactures, allées Jean-Jaurès, 67.

1904. M. CAMICHEL (Charles), O. ✻, ⚜ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, rue Maignac, 35.

Digitized by Google

1905. M. VERSEPUY (Jules), ✱, ✪ I., ingénieur, ancien directeur de l'usine à gaz, rue Périgord, 7.

1912. M. BUHL (Adolphe), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Coffres, 11.

1913. M. BABOULET (Louis), O. ✱, C. ✠, inspecteur général honoraire des Postes et Télégraphes, rue d'Aubuisson, 6.

1919. M. LAMOTTE (Marcel), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Fleurance, 17.

1924. M. ROY (Louis), ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, rue Frizac, 9.

1927. M. MONTANGERAND (Louis), ✪ I., astronome-adjoint à l'Observatoire de Toulouse, rue du Dix-Avril, 64.

1928. M. GARAU (Marcel), O. ✱, ingénieur en chef de la construction à la Compagnie des chemins de fer du Midi, rue Ozenne, 1.

1928. M. DELTHEIL (Robert), ✱, ✪ I., doyen de la Faculté des sciences, boulevard Carnot, 26.

## DEUXIÈME SECTION. — Chimie, Sciences naturelles, Médecine

1885. M. SABATIER (Paul), G. O. ✱, ✪ I., O. ✪, C. ✠, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1895. M. FABRE (Charles), ✱, ✪ I., ✪, professeur honoraire à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

1908. M. ABELOUS (Emile), O. ✱, ✪ I., associé national de l'Académie de médecine, doyen de la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 4 *bis*.

1909. M. PRUNET (Adolphe), O. ✱, ✪ I., O. ✪, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur honoraire à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 14.

1910. M. GIRARD (Jules), ✱, ✪ A., ✪, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à l'Ecole vétérinaire, rue des Rosiers, 32.

1922. M. DIDE (Maurice), ✱, ✪ I., ✪, directeur-médecin en chef de l'Asile de Braqueville

1923. M. DOP (Paul), ✱, ✪ I., O. ✪, professeur à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26.

1924. M. DUFFOUR (Alexis), ✪, ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue du Japon, 8.

1925. M. BARDIER (E.), ✱, ✪ I., C. ✠, correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, rue Raymond-IV, 63 *bis*.

Digitized by Google

1925. M. BAYLAC (Joseph), ✻, ⁂ I., professeur à la Faculté de médecine, administrateur des hospices, rue de la Pomme, 70

1927. M. NICOLAS (Gustave), ✻, ⁂ I., O. ⛃, ✠, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Institut agricole de Toulouse, rue Saint-Bernard, 18.

1928. M. MENGAUD (Louis), ✻, ⛸, ⁂ I., professeur à la Faculté des sciences, rue Lakanal, 7.

1931. M. VALLOIS (Henri), ⛸, ⁂ I, professeur à la Faculté de médecine, boulevard Carnot, 62.

1931. M. le Médecin général LAFFORGUE (B.), O. ✻, ⛸, ⁂ I., directeur du Service de Santé, professeur à la Faculté de médecine, rue de Languedoc, 44.

1931. M. VANDEL (Albert), professeur à la Faculté des sciences, rue Monié, 6.

1932. M. SERR (Paul-Georges-Gaston), ✻, O. I., professeur à la Faculté de médecine, directeur de l'Institut d'hydrologie, rue des Arts, 16, à Toulouse.

## CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1884. M. DUMÉRIL (Henri), ✻, ⁂ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur honoraire à la Faculté des lettres, rue Alfred-Duméril, 80.

1890. M. LÉCRIVAIN (Charles), ✻, ⁂ I., correspondant de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37.

1901. M. DE SANTI (Louis), O. ✻, médecin principal honoraire de la Compagnie des chemins de fer du Midi, à Avignonet (Haute-Garonne).

1908. M. MARSAN (Jules), O. ✻, ⁂, I., doyen de la Faculté des lettres, boulevard de Strasbourg, 72.

1910. M. THOUVEREZ (Emile), ✻, ⁂ I., professeur honoraire à la Faculté des lettres, rue du Pont-de-Tounis, 1.

1911. M. DE GÉLIS (François), ✻, ancien officier, rue Fermat, 6.

1913. M. CALMETTE (Joseph), ⁂ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, rue Bayard, 60.

1914. M. le comte BEGOUËN (Henri), ✻, ⁂ I., O. ⛃, G. O. ✠, C. ✠, C. ✠, chargé de cours à la Faculté des lettres, secrétaire général de l'Institut international d'anthropologie, rue Clémence-Isaure, 2 *bis*.

Digitized by Google

1917. M. GALABERT (François), ✻, ⚜ I., archiviste et bibliothécaire de la Ville, rue Gravelotte, 32.

1924. M. l'abbé AURIOL (Achille), ✻, chanoine honoraire, rue de l'Université, 9.

1927. M. PERREAU (Etienne), ✻, ⚜ I., professeur à la Faculté de droit, rue de Metz, 35.

1927. M. REY (Raymond), ⚜ A., professeur à la Faculté des lettres, rue Traversière-des-Chalets, 13.

1928. M. BOUSSAGOL (Gabriel), ✻, ⚜, ⚜ I., C. ✠, professeur à la Faculté des lettres, rue Alfred-Duméril, 48.

1928. M. LOISEAU (Hippolyte), ✻, ⚜, ⚜ I., ✠, ✠, professeur à la Faculté des lettres, rue Corneille, 12 (avenue Crampel).

1930. M. RAMET (Henri), O. ✻, ⚜ I., ⚜, C. ✠, premier président honoraire de la Cour d'appel, rue d'Aubuisson, 13.

1930. M. DONAT (Jean), ⚜ I., professeur honoraire au Lycée, rue Vélane, 3.

1931. M. LESPINASSE (Pierre), ⚜ A., ✠, substitut du Procureur général, rue André-Délieux, 17.

1931. M. le Général LARRIEU (Louis), O. ✻, ✠, ✠, rue du Poids-de-l'Huile, 10.

1932. M. PRIVAT (Edouard) O. ✻, ⚜, ⚜ I., ⚜, ✠, archiviste-paléographe, éditeur, ancien président du Tribunal de commerce, rue des Arts, 14, à Toulouse.

### COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

1931. M. BABOULET.
— M. ROY.
— M. RAMET.
1932. M. THOUVEREZ.
— M. MONTANGERAND.
— M. SERR.

### COMITÉ ÉCONOMIQUE

1931. M. GARAU.
— M. NICOLAS.
— M. LESPINASSE.
1932. M. BUHL.
— VANDEL.
— PRIVAT.

### ÉCONOME

M. PRIVAT.

Digitized by Google

## ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

*Anciens membres titulaires devenus associés correspondants*

### CLASSE DES SCIENCES

1889-1895. M. D'ARDENNE DE TIZAC (Léon), docteur en médecine, à Malirat, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

1894-1900. M. MAILLET (Edmond), ✲, ⚙ I., inspecteur général des Ponts et Chaussées, examinateur des élèves à l'Ecole polytechnique, avenue de Contades, 19, à Angers.

1896-1910. M. MATHIAS (Emile), ✲, ⚙ I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, boulevard Lafayette, Clermont-Ferrand.

1897-1910. M. ROULE (Louis), O. ✲, ⚙ I., ⛪, C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris (V[e]).

1908-1912. M. LECLAINCHE (E.), G. O. ✲, C. ⛪, ⚙ A., membre de l'Institut, inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, rue José-Maria-de-Hérédia, 18, à Paris (VII[e]).

1909-1914. M. DRACH (Jules), ✲, ⚙ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, à Paris (V[e]).

1914-1927. M. TESSIER (Louis-Ferdinand), ✲, O. ⛪, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, rue des Fonderies, 48, à La Rochelle.

1923-1927. M. WILLEMIN (Paul), O. ✲, ⚙ A., ⚚, inspecteur général des Ponts et Chaussées, avenue Charles-Floquet, Paris (VII[e]).

1914-1928. M. JACOB (Charles), ✲, ⚙ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, 31, rue Claude-Bernard, Paris (V[e]).

1920-1930. M. LÉCAILLON (Albert), ✲, ⚙ I., O. ⛪, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur honoraire à la Faculté des sciences de Toulouse, Aizy, par Vailly (Aisne).

1901-1931. M. GESCHWIND (Henri), C. ✲, ⚙ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), à Martres-de-Veyres (Puy-de-Dôme).

1909-1932. M. GIRAN (Henri), ✲, ⚙ I., professeur honoraire à la Faculté des sciences de Toulouse, rue de la Lampèze, 20, à Nîmes (Gard).

Digitized by Google

## CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1890-1896. M. FABREGUETTES (P.), C. ✲, conseiller honoraire à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris (II[e]).

1903-1917. M. DUMAS (François), O. ✲, ⚜ I., correspondant de l'Institut, recteur honoraire, directeur de la Casa Velasquez, à Madrid.

1920-1922. M. GUY (Henry), O. ✲, ⚜ I., recteur honoraire de l'Académie de Grenoble.

1926-1929. M. JACOUBET (Henri), ⚜ I., professeur à la Faculté des lettres de Grenoble.

## CORRESPONDANTS NATIONAUX

### CLASSE DES SCIENCES

1888. M. SICARD, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers.

1891. M. WILLOTTE (Henry), ✲, inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, square du Champ-de-Mars, 4, Paris (XV[e]).

1908. M. COMÈRE (Joseph), ⚜ A., pharmacien honoraire, quai de Tounis, 60, à Toulouse.

1910. M. FAUVEL (Pierre), ✲, ✠, professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, à Angers.

1919. M. PÉRÈS (Joseph), professeur à la Faculté des sciences d'Aix-Marseille.

1920. M. BREVIÉ (Jules), O. ✲, ⚜ A., ✠, gouverneur général de l'Afrique occidentale française.

1921. M. LUÉRIAUD (Joseph), ✲, ingénieur principal de la traction, chef du 2[e] arrondissement de la Compagnie des chemins de fer du Midi, cours Pasteur, 73, à Bordeaux.

1928. M. VERNE (Jean), ✲, ⚓, professeur agrégé à la Faculté de médecine, rue de Varenne, 38, à Paris (VII[e]).

1929. M. GAUSSEN (Henri), ⚓, ⚜ A., professeur à la Faculté des sciences, rue Raymond-IV, 21, à Toulouse.

1930. M. DUPUY-DUTEMPS (Louis), ✲, ophtalmologiste de l'Hôpital Saint-Louis, médecin en chef de la Fondation de Rothschild, rue de Marignan, 14, à Paris (VIII[e]).

Digitized by Google

## CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1875. M. SERRET (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, à Agen.

1919. M. BERGER (Pierre), ✠ I., ✠, professeur à la Faculté des lettres, cours Maréchal-Galliéni, 49, à Bordeaux.

1919. M. MARTIN (Henri), ✠ I., archiviste départemental adjoint honoraire de la Haute-Garonne, à Croix-Daurade, villa Augustine, Toulouse.

1920. M. DUPUY (Paul), ✠, ✠ I., rue d'Alsace-Lorraine, 3, à Toulouse.

1920. M. l'abbé CONTRASTY (Jean), ✠ A., chanoine honoraire, pro-curé de N.-D. la Dalbade, rue des Paradoux, 2, à Toulouse.

1921. M. TOURNIER (Henry), rue du Marabout, 81, à Casablanca.

1922. M. DOUIN (Georges), ✠, capitaine de corvette, agent principal de la Compagnie Maritime du Canal de Suez, correspondant de l'Académie de Marine, membre de l'Institut d'Egypte, à Port-Saïd.

1922. M. FEUILLERAT (Albert), ✠, ✠ I., professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes, boulevard de Metz, 81, à Rennes.

1927. M. DUMÉRIL (Edmond), ✠ A., professeur au Lycée et à l'Institut d'enseignement supérieur des lettres, rue Villebois-Mareuil, 10, à Nantes.

1930. M. PRADELLE (Joseph), ✠, ✠ I., O. ✠, O. ✠, ✠, ✠, secrétaire général honoraire du Bureau de Bienfaisance, rue des Fontaines, 144, à Toulouse.

1931. M. DOTTIN (Paul), ✠ A., professeur à la Faculté des lettres, rue Alfred-Duméril, 80.

1932. M. CLAVELIER (Gabriel-Jean-Marius), ✠ I., secrétaire honoraire des Facultés des lettres et de droit de Toulouse, rue St-Joseph, 45, à Toulouse.

1932. M. MENDOUSSE (Pierre), ✠, professeur de philosophie au Lycée, boulevard Roquelaure, 31, à Auch (Gers).

1932. M. PUGET (Henry), maître des Requêtes au Conseil d'Etat, boulevard Raspail, 72, à Paris (VI[e]).

Digitized by Google

## CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

### CLASSE DES SCIENCES

1871. M. BELLUCCI (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse.

1897. M. CABREIRA (Antonio), ✻, comte de Lagos, Président provisoire de l'Institut de Portugal, membre correspondant de l'Académie des sciences de Lisbonne, de l'Académie royale des sciences de Barcelone, etc., rua das Taipas, 40, à Lisbonne.

1899. M. PILTSCHIKOFF (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

1922. M. MARTINEZ VARGAS (Andres), doyen de la Faculté de médecine de Barcelone.

1922. M. PI SUNER (Augusto), professeur à la Faculté de médecine de Barcelone, Traversa, 96-98 (Junto Muntaner).

1922. M. ZUPANTCHICH (Richard), professeur de mathématiques à l'Université de Ljubljana.

1923. M. HENRIJEAN, professeur à l'Université de Liége.

1930. M. PORTER (Carlos E.), directeur de l'Institut de zoologie générale et systématique de Santiago-du-Chili.

### CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1907. M. le professeur GIOVANNI DI CASAMICHELA, Corso Francia, 9, à Turin.

1921. M. GRANDGENT (Charles-Hall), commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université Harvard, 107, Walker-Street, Cambridge, Massachusetts, U. S. A.

1922. M. SKOK (Pierre), professeur à l'Université de Zagreb, Jurjevska, Zagreb.

Digitized by Google

# NECROLOGE

## ASSOCIE CORRESPONDANT

M. LABAT (Jean-Léopold-Alfred), ✻, O. ⛃, ⛃ I., Officier du Mérite agricole, de l'Etoile de Roumanie, né à Orthez (Basses-Pyrénées), le 27 avril 1851, décédé à Viguerie (par Réalville, Tarn-et-Garonne), le 27 décembre 1931. C'est à l'Ecole vétérinaire de Toulouse que s'est accomplie sa longue et laborieuse carrière de savant et d'administrateur : Elève (1871), puis chef du Service de clinique de thérapeutique vétérinaire (1875), professeur de pathologie médicale (1878), licencié ès-sciences naturelles, docteur en médecine (1883) (Faculté de Bordeaux), il succéda en 1906 au professeur LAULANIÉ, dans la direction de l'Ecole vétérinaire qu'il occupa jusqu'à sa retraite en 1912. Membre correspondant de l'Académie de médecine, de l'Académie nationale vétérinaire, ancien président de l'Académie de médecine et de l'Académie de Montauban, ancien inspecteur d'hygiène du Tarn-et-Garonne, il avait obtenu, de notre Académie, le Prix Gaussail en 1886 (Mémoire manuscrit : *Des ceintures thoracique et pelvienne dans la série des vertébrés*) et y avait été élu Associé ordinaire en 1907.

Digitized by Google

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DE TOULOUSE

# LA DOCTRINE DES TEMPÉRAMENTS

## (Evolution et conceptions modernes)

par M. E. BARDIER,
Professeur à la Faculté de Médecine

Nulle doctrine, mieux que celle des tempéraments, n'est capable de montrer, par les phases de son évolution historique, combien sont étroits les liens qui unissent la médecine moderne à celle de la plus haute antiquité.

Malgré la diversité de ses aspects liée à la succession des nombreux systèmes médicaux qui ont marqué le triomphe de l'esprit scientifique sur le plus grossier empirisme, cette doctrine se dresse encore avec tout l'éclat d'un succès qu'elle emprunte à de récents travaux.

A vrai dire, elle n'a jamais cessé de bénéficier de la curiosité du grand public auprès duquel elle a trouvé une faveur des plus vives.

D'autre part, elle a sans cesse entretenu l'activité des chercheurs, qui, préoccupés par le problème des causes se sont toujours efforcés à pénétrer le mystère de la personnalité humaine.

De nombreuses solutions adoptées aux théories régnantes ont été proposées par eux. Mais en pareille matière,



Digitized by Google

la vérité biologique est d'un déterminisme particulièrement complexe.

Qu'entend-on par tempérament ? Il serait possible de discuter longuement sur la définition de ce mot. Plusieurs en ont été données s'inspirant de points de vue différents. Nous choisirons celle qui a été proposée par Mac-Auliffe (1) qui nous paraît la plus satisfaisante : « Tandis que la constitution, dit-il, est l'état de l'homme « envisagé anatomiquement dans sa structure, à l'état « statique, le tempérament exprime l'activité totale phy- « siologique, fonctionnelle, de l'homme envisagé au mo- « ment précis de l'observation, à l'état dynamique ».

Les individus se distinguent en effet les uns des autres par des différences essentielles. A côté de la spécifité morphologique, il y a la spécifité physiologique. Et celle-ci imprime à l'individualité, un comportement qui se trouve à la base des tendances et des aptitudes ainsi que des prédispositions morbides.

M. Ch. Richet a tout particulièrement insisté sur cette notion physiologique individuelle. Il en a montré l'importance en fonction de la sensibilité de nos humeurs, susceptible d'apparaître sous l'influence de modifications infinitésimales et de donner lieu à des réactions immédiates ou lointaines.

Les preuves expérimentales ou cliniques ne manquent pas et sont de nature à justifier les vieilles théories humorales que Ch. Richet a si heureusement reliées aux conceptions modernes dans un retentissant discours prononcé à Vienne en 1913 sur l'Humorisme ancien et l'Humorisme moderne.

Quel est donc le point de départ de la doctrine des tempéraments ? Quelles ont été les principales phases de son histoire ? Telles sont les questions qui se posent tout d'abord, avant de parler de son état actuel.

---

(1) Mac-Auliffe. — *Les Tempéraments*, Paris, 1926.

Digitized by Google

## LA LOI DES QUATRE ELEMENTS

### *Les Humeurs*

En réalité, l'histoire des tempéraments remonte à la loi des quatre éléments d'Empedocle Celle-ci a inspiré primitivement cette doctrine et par les progrès de sa généralisation, elle l'a étendue jusqu'à la physiologie elle-même.

Cette loi, appliquée à toutes les manifestations naturelles, reposait essentiellement sur des constatations météorologiques : distinction de quatre saisons, de quatre étoiles les plus brillantes de l'Ecliptique, etc., etc. Elle imposa le chiffre quatre qui devint la loi et la clé de la nature.

Peu à peu, par son application à tous les phénomènes inconnus jusqu'alors, on représente symboliquement les quatre états : solide, liquide, gazeux, éthérique, par les termes concrets de Terre, Eau, Air, Feu, considérés comme des abstractions rapportées à quatre germes particuliers dont la combinaison explique toutes choses.

Leurs changements d'état impliquèrent l'existence de toutes les qualités élémentaires dans le corps et les éléments eux-mêmes dans certaines proportions.

A la doctrine quaternaire fut également rattachée la coexistence de quatre grandes races humaines : blanche, noire, jaune et rouge.

Bien mieux, la vie normale de l'homme fut divisée en quatre périodes correspondantes aux saisons. Et, dans l'ordre essentiellement dynamique, l'activité et l'ardeur furent assimilées au chaud, l'inactivité, et la faiblesse au froid, les facultés d'adaptation à l'humide et la résistance aux influences modificatrices, au sec.

Il devint impossible de s'arrêter dans cette voie et on fut conduit à considérer l'enfance comme indiquant surtout la nutrition, la vieillesse l'assimilation, l'adolescence

Digitized by Google

la fonction respiratoire et l'âge mûr la fonction du foie avec la fréquence des accidents hépatiques.

Le chemin s'ouvrit ensuite à quatre fonctions essentielles : assimilation, hématose, fonctions hépatiques et fonctions nerveuses.

Leur siège fut successivement localisé aux intestins, au cœur, au foie et au cerveau. Et l'existence de quatre humeurs fut vite admise. On distingua ainsi la lymphe, le sang, la bile jaune et la bile noire ou atrabile.

La lymphe était un agent de restauration et de nutrition. Le sang était affecté à la fonction respiratoire, la bile à la fonction hépatique. Quant à la quatrième humeur, l'atrabile, elle servait surtout aux phénomènes d'élimination.

Telle est dans son expression la plus simple la formule primitive de la théorie humorale qui, partie de la physique, aboutit à cette conclusion, qu'en plein accord avec la doctrine quaternaire, il y avait à côté des quatre éléments du monde extérieur, quatre humeurs dans l'organisme.

Ce n'est pas tout. On détermina les qualités des éléments qui furent les suivantes :

L'Eau est froide et humide.
La Terre est froide et sèche.
L'Air est chaud et humide.
Le Feu est chaud et sec.

On a ensuite recherché dans les humeurs les rapports avec les éléments. Ils furent ainsi établis :

La pituite est froide et humide (eau).
La bile noire est froide et sèche (terre).
Le sang est froid et humide (air).
La bile noire est chaude et sèche (feu).

Le juste mélange de ces humeurs et de leurs qualités constitue la santé.

Digitized by Google

Leur mélange inégal et la prédominance de l'une d'elles ou de plusieurs constituent la maladie.

Cette doctrine que l'on trouve à la base de toute la médecine ancienne a été admise presque par tous les peuples. Elle est le reflet, comme on vient de le voir, dans le domaine de la physiologie, des notions premières acquises dans le domaine des phénomènes cosmiques et physiques.

Elle paraît remonter, comme le dit Allendy (1) « aussi « loin que le fabuleux continent de l'Atlantide ; on en « trouve des traces au Mexique, en Egypte, dans tout « l'Orient classique ; elle précise sa portée physiologique « chez les Hébreux et se transmet aux Chrétiens par l'in- « termédiaire de la Kabbale et de la Gnose. D'un autre « côté, on peut en suivre la trace en Chine, dans l'Inde « où elle donne naissance à une intéressante classification « physiologique ».

Enfin, elle est en honneur en Grèce où l'on voit Hippocrate s'en faire le brillant continuateur.

Il précise le rôle de ces quatre humeurs dont l'action combinée commande la vie des êtres. Le tempérament est bien réglé par la prédominance des unes sur les autres. Mais leur ensemble est rigoureusement indispensable à la vie de l'homme.

De même que l'année se décompose en saisons prédominantes, de même les états variables de l'homme sont liés à la prédominance des humeurs. D'après Hippocrate, le sang assure la nutrition, la bile maintient ouverts les émonctoires et aide à la coction des aliments. La pituite maintient l'assouplissement des nerfs et des membranes. Quant à l'atrabile, elle sert de base aux autres humeurs. Elle représente une lie.

La pituite correspondant à l'eau, est surtout abondante en hiver, période favorable aux œdèmes, aux humeurs blanches et en général aux affections pituiteuses.

---

(1) ALLENDY. — *Les Tempéraments*, Paris, Viget, 1922.

Digitized by Google

Le sang, au contraire, abonde en été.

La bile augmente jusqu'en automne, car on en élimine beaucoup, soit par des vomissements, soit par l'action des purgatifs.

L'atrabile ou bile noire est plus abondante et plus forte en automne.

En somme, ces variations humorales sont en relation étroite avec la succession des saisons. « Quand les sai-« sons se constituent normalement et se succèdent bien « en temps voulu, les maladies sont d'un meilleur carac-« tère et leur résolution est plus facile ; mais, dans les « saisons irrégulières, elles sont anormales et plus graves.

En automne règnent ordinairement « les maladies les « plus cruelles et les plus mortelles. Le printemps est la « saison la plus saine et la moins mortelle ».

« Des différentes saisons de l'année, les sèches sont « en général plus saines que les humides et moins mor-« telles ». (Hippocrate).

Cette formule a reçu la consécration populaire et son succès n'est pas encore complètement éteint.

Il est inutile de s'attarder à discuter cette théorie essentiellement arbiraire et empirique. Elle repose d'ailleurs sur des erreurs extrêmement grossières. Il n'en est pas moins vrai cependant, qu'elle comporte un très haut enseignement, car elle énonce la loi extrêmement importante de la subordination des phénomènes physiologiques aux variations qualitatives et quantitatives de nos humeurs. La physiologie et la pathologie sont, de nos jours, en plein accord avec ces données.

Galien (131-201 après J.-Ch.) adopta également cette doctrine. Mais, au lieu de s'en tenir à l'existence des quatre tempéraments Hippocratiques, il fit intervenir la notion de tempéraments mixtes résultant de l'opposition des humeurs, deux à deux, à la façon des éléments.

D'après cette conception, un tempérament quelconque ne peut résulter de deux humeurs opposées, mais bien de deux humeurs voisines.

Digitized by Google

Qant aux maladies, il les fait dériver d'un défaut d'équilibre entre les quatre humeurs.

Dans la réalité, d'après sa théorie, il n'existe jamais entre elles une harmonie complète. Les mélanges imparfaits de ces parties constituent les tempéraments au nombre de huit (sec, chaud, froid, humide) et quatre composés (chaud et sec, chaud et humide, etc...).

Galien accepte aussi les anciennes théories avec les quatre éléments d'Empedocle : feu, air, eau, terre et leurs quatre qualités : humide, sec, chaud, froid, de même que les quatre humeurs : sang, pituite, bile jaune et bile noire ou atrabile.

A côté des tempéraments généraux dont il admet l'existence, Galien reconnaît qu'il peut y avoir des organes avec un tempérament particulier. Ainsi, le cerveau peut être chaud ou froid, sec ou humide.

Toutes ces variations aboutissent à la manifestation de différences individuelles subordonnées à la prédominance des humeurs. Les différences individuelles varient également avec l'âge, la saison, le climat, etc..., etc...

En outre, Galien reconnaît des dispositions communes aux habitants d'un même pays et attire l'attention sur l'influence du physique sur le moral et inversement.

Telles furent les idées qui, avec le succès et le développement du Galénisme ont transmis jusqu'à nous la doctrine humorale des tempéraments.

Le Galénisme inspira en outre la Médecine Arabe et la plupart des Ecoles Médicales, comme celle de Salerne qui, grâce au concours des Bénédictins, contribuèrent grandement à sa diffusion et à sa propagation.

Mais elle subit peu à peu de profondes modifications et à la fin du XIII[e] siècle, avec Arnaud de Villeneuve se fit jour la notion de huit tempéraments formés par les 4 humeurs dont le sang représente le liquide fondamental.

On est alors en pleine Renaissance. La Doctrine Quaternaire connaît son apogée. Les quatre éléments envisagés comme l'essence même des forces de la nature sont

Digitized by Google

personnifiés par des Gnômes (êtres de terre), Salamandres (êtres de feu), Ondines (êtres d'eau) et Sylphides (êtres d'air).

A chaque élément possédant ses caractères propres correspondent les qualités spéciales de l'être vivant.

On établit, par exemple, d'étroites analogies entre la colère et le feu, le sang et l'eau, le sang et l'air, la pituite et l'eau, la bile noire et la terre.

Bien mieux, on finit par envisager les humeurs comme des entités immatérielles dont le rôle dans l'organisme était plus important que celui des humeurs elles-mêmes.

Bientôt, en plein XVII[e] siècle, on s'efforce d'analyser le tempérament des différents organes, par rapport aux caractères physiologiques, suivant la qualité (chaude, humide, froide, sèche).

Chacune de ces qualités commandait des correspondances psychologiques, telles que l'énergie, l'impulsion, l'ardeur, l'expansion, le courage, l'ambition, pour le chaud.

L'humidité était une qualité plastique de modération par rapport au chaud dont l'action, grâce à lui, devenait féconde et utile.

Le sec était un facteur de fermeté, de fixité, d'effort soutenu, de violence des passions, d'inflexibilité.

Avec les Alchimistes, le chaud et l'humide apparaissent comme des qualités essentiellement vitales, le froid et le sec, au contraire, commes des agents de destruction et de mort. Ils vont encore plus loin en plaçant dans le chaud le principe essentiel de la vie, l'agent qui brûle le corps. Le nom de feu inné ou de soufre lui fut donné en raison de l'extrême facilité de ce corps à brûler avec un minimum de résidus. Pour l'humide, on le considère comme l'agent de la fusibilité qui fut appelé mercure en raison des caractères mêmes du vif argent qui restait liquide malgré sa forte densité. Enfin, le sel fut encore ajouté par eux au soufre et au mercure comme agent de fixité et de stabilité.

Digitized by Google

## LES TROIS PRINCIPES OU QUINTESCENCE DE LA DOCTRINE DES QUATRE ELEMENTS

La théorie des trois principes résume la quintescence de la doctrine Hermétique dont Paracelse fut un des plus illustres protagonistes, en s'efforçant de l'adapter à la médecine.

D'après cette conception, dit Allendy (1) « le soufre en « excès produit par exemple les fièvres ; la sueur qui in- « tervient alors est un effet du mercure qui s'efforce de « lutter ; quand c'est le mercure qui est en excès, il pro- « duit les catarrhes, les hydropisies, les œdèmes ; quand « c'est le sel, ce sont les lithiases, les obstructions, etc... ».

Et plus loin : « Les individus à vitalité active peuvent « être représentés comme des tempéraments sulfureux ; « les individus à circulation copieuse, les mous, comme « des tempéraments salins ; les tempéraments mercuriels « et les sujets secs, scléreux, comme des tempéraments « salins ».

La théorie des trois principes porta sérieusement atteinte à celle des quatre humeurs. Celle-ci est restée néanmoins triomphante avec son expression scientifique et populaire des quatre types de tempérament.

## LES QUATRE TEMPERAMENTS

Quelles que soient nos conceptions actuelles sur les tempéraments, il nous paraît intéressant de résumer aussi brièvement que possible les caractères de ces types primitifs fixés par la tradition et l'observation clinique :

1° *Le lymphatique* est gras et arrondi et présente une tendance à l'obésité. Son teint est blafard, sa peau lisse et dépourvue de poils. Sa face a une expression béate. Les

(1) ALLENDY (*loc. cit.*).

Digitized by Google

traits sont émoussés. Les cheveux sont fins et blonds, soyeux, à croissance lente et à chute précoce. Les yeux sont arrondis, bleus ou gris. Le nez est volumineux, les gestes maladroits, inexpressifs, la diction lente, l'intelligence moyenne.

Il ne possède ni énergie, ni courage. Il est mou, paresseux et se repose sur les autres des soucis de ses affaires. Il est apathique et n'a généralement pas d'ambition.

Les prédispositions morbides marquent sa tendance aux « catarrhes, aux diarrhées, à l'obésité, à l'adénopathie, à « la scrofule, aux écoulements muqueux chroniques (co- « ryza, gastrite) aux humeurs blanches, aux œdèmes, à « l'asthme et aux affections vermineuses ». (Allendy).

2° *Le sanguin* présente une face joyeuse. Son teint et ses yeux sont colorés, la conjonctive est blanche, la bouche épaisse et souriante, la démarche énergique, puissante.

La figure exprime le bien-être. Les fonctions digestives sont généralement faciles et il est, en principe, doué d'un excellent appétit.

Il est aimable, poli, franc et expressif. Devant l'obstacle, il est doué d'une énergie farouche.

Victime docile de ses instincts, il est gourmand et voluptueux. Sa mémoire est facile et son intelligence vive, mais superficielle.

Comme prédispositions, on doit signaler sa tendance aux hémorragies « à la pléthore, aux affections cardiaques, aux «anévrysmes, à la tuberculose pulmonaire, au rhumatisme « articulaire aigu, à la goutte, à l'érysipèle, aux fièvres « éruptives, aux furoncles, abcès, etc... ».

3° *Le bilieux* est maigre et de petite taille. Ses traits sont durs et accentués, ses cheveux abondants et noirs ; son système pileux développé, la face large, les lèvres minces, un nez à bout aigu, avec des narines mobiles. La teinte de la sclérotique est verdâtre.

L'appétit du bilieux est vif. La sueur est rare. Il excelle

Digitized by Google

à l'effort, mais est peu endurant. Son imagination est vive et exaltée. Il présente des accès de tristesse et de mélancolie. Il dort peu, d'un sommeil inquiet et agité par des rêves fatigants.

Ses gestes sont accentués et précis ; ses mouvements brusques. Il parle avec vivacité et autorité.

Son caractère est généralement empreint d'inquiétude. Sa volonté est puissante et tenace. Il est fier et ambitieux et son activité est très grande. Ses passions très vives.

« Il est prédisposé aux maladies du foie, à la constipa-
« tion, aux dermatoses sèches et à toutes les affections
« spamodiques ». (Allendy).

4° *L'atrabilaire* a le teint très foncé. Sa maigreur est accentuée. Ses cheveux sont rudes et épars, les lèvres minces, le nez pincé. Son regard est fixe et inquiet.

Il est d'une nature pessimiste et très excitable. Avare, soupçonneux, rancunier, opiniâtre et vindicatif, il se plaît dans la solitude.

On admet que ce type est fréquent dans les races orientales.

« L'atrabilaire, dit encore Allendy, est prédisposé à tous
« les troubles mentaux, aux lithiases de toute nature, aux
« scléroses, à la cataracte, à la gangrène sèche. Il a généra-
« lement une constipation opiniâtre ; il est particulière-
« ment disposé aux troubles nerveux ».

Tel est en raccourci le tableau de ces quatre types essentiellement classiques. Indépendamment des traits caractéristiques qui les distinguent les uns des autres, retenons les prédispositions morbides spéciales à chacun d'entre eux.

On pourrait encore rappeler la classification des tempéraments proposés par les Arabes. Celle-ci repose sur la disposition du zodiaque au moment de la naissance. On admettait cette influence qui imprimait aux tempéraments des types : Soleil, Mercure, Vénus, Saturne, Mars, Terre, dont nous nous abstiendrons, et pour cause, d'énumérer les traits caractéristiques.

Digitized by Google

## L'EVOLUTION DE LA DOCTRINE DES TEMPERAMENTS

### *Conceptions morphologiques modernes*

Il a été dit plus haut comment la doctrine humorale, sous l'influence des alchimistes, s'est peu à peu modifiée et a fini par changer complètement d'aspect. Avec Fernel, au début du XVI[e] siècle, on voit que si les éléments constituent toute chose, leur influence se répartit suivant les organes. Cette interprétation représente déjà la première conception fonctionnelle du tempérament. Van Helmont (1577-1644) cent ans plus tard, attaque la doctrine des tempéraments et nie l'existence de l'atrabile. Puis, c'est Shahl, Boerhave (1668-1738), Haller (1708-1777) et tant d'autres qui, suivant leurs conceptions mécanistes ou vitalistes, impriment à cette ancienne doctrine des aspects conformes à leurs tendances.

Au dix-huitième siècle, Barthez (1734-1806), l'illustre représentant de l'Ecole de Montpellier, par réaction contre les opinions du moment, invoque le principe vital.

Beaumes (1777-1828), à la même époque, revenant à l'ancienne formule alchimique, substitue aux éléments eux-mêmes, les corps simples : carbone, hydrogène, oxygène et azote qui sont à la base de la formation de l'homme. Ces éléments existent dans des proportions définies. Leurs altérations aboutissent à la constitution des maladies.

Nous voici à l'époque où commencent à se manifester les premières tendances de la morphologie, avec Cabanis (1757-1808), avec Lamark (1744-1829).

C'est également l'époque où Lavater (1740-1801) expose son système physiognomonique qui donne lieu à des luttes retentissantes. Il prétend dégager des traits de la physionomie humaine, la psychologie la plus minutieuse.

Richerand, peu après, rattache les tempéraments non plus aux humeurs, mais aux organes.

Digitized by Google

Quelques années plus tard, Cabanis s'attache principalement à montrer l'importance des caractères physiologiques des tempéraments et leurs variations, sous l'influence des saisons, des éléments, des maladies, du travail habituel du corps et de l'esprit.

Au début du XIX[e] siècle, sous l'influence de Gall, on s'écarte sensiblement des notions humorales, pour rechercher les rapports entre le physique et le moral.

La théorie des localisations cérébrales oriente désormais les recherches vers la morphologie.

D'ailleurs, ainsi que le fait remarquer Allendy, dès l'année 1798, Husson avait proposé une classification des individus en craniens, thoraciques et abdominaux, suivant l'importance de ces trois régions anatomiques.

En 1826, Thomas de Troisvèvres publia un ouvrage sur la *Division naturelle des Tempéraments, tirée de la fonctionnomie* et cette théorie donna à la conception morphologique des tempéraments une importance nouvelle.

L'ouvrage portait en exergue la citation suivante de Dupaty : « L'homme extérieur n'est que la saillie de l'homme intérieur ».

Conformément à cette direction nouvelle, s'écartant absolument des conceptions admises jusqu'à ce jour, il divise les hommes en *craniens*, *thoraciques* et *abdominaux*. Il part de l'exploration de la surface de ces régions pour en tirer des déductions concernant leur énergie et la connaissance du tempérament.

Pour lui, « la connaissance du tempérament indique « souvent la fréquence, la nature, le siège, la marche, la « durée, la terminaison et le traitement des maladies ».

Ou encore, dit-il « on doit se diriger dans le choix d'une « profession d'après la connaissance du tempérament qui « donne celle des aptitudes ».

On ne peut que s'associer à l'hommage rendu à cet auteur par Allendy. Thomas de Troisvèvres est certainement parti d'une idée juste. Mais il a commis l'erreur de rattacher l'importance fonctionnelle d'un organe à celle

Digitized by Google

de son volume ou de sa surface. Les découvertes de la physiologie moderne contredisent d'une manière absolue une telle relation.

La même erreur peut être également inscrite au compte de Léon Rostan (1820) qui, en plus des types *respiratoire, digestif* et *cérébral* admit l'existence d'un type *musculaire.*

Les deux grands noms, en réalité, de l'école morphologique dans le domaine relatif à la connaissance des tempéraments furent en Italie : Achille de Giovanni (1) (1830-1916) et en France : Cl. Sigaud (2) (1862-1921).

*Le premier* décrit trois combinaisons morphologiques principales dont la première correspond à la prédominance de la grande envergure sur la taille, la petitesse du cœur et du système artériel (prédominance fréquente du cœur droit). La deuxième marque une grande aptitude aux exercices musculiares avec cœur développé. Quant à la troisième, elle est caractérisée par le développement de la cavité abdominale.

Il est facile d'entrevoir la possibilité de divers types par les combinaisons de ces trois.

*Le second,* Cl. Sigaud, est parti de la morphologie abdominale pour établir les bases de la spécifité individuelle.

Primitivement, il classe les individus en 2 groupes : les forts et les faibles, suivant qu'ils présentent une constitution physiologique athlétique ou une constitution débile. La résistance de la paroi abdominale représente, à la base de cette classification, un élément de toute première importance.

Plus tard, après avoir publié d'importants travaux sur la digestion, sur les origines de la maladie, il s'élève jusqu'aux conceptions biologiques du milieu intérieur et du milieu extérieur.

---

(1) A. DE GIOVANNI. — *La morphologia clinica del corpo umano et Commentari di Clinica medica,* Milan, Hoepli, 1897.
(2) Cl. SIGAUD. — *La forme humaine,* Paris, Maloine, 1914.

Digitized by Google

Il distingue dans le complexe humain :

1° Le système broncho-pulmonaire ;

2° Le système gastro-intestinal et ses glandes annexes ;

3° Le système musculo-articulaire et son revêtement cutané ;

4° Le système cérébro-spinal et ses émanations périphériques.

Tous ces systèmes en relation avec le milieu extérieur sont réunis autour d'un noyau central vis-à-vis duquel ils jouent le rôle d'organes de protection. Ce noyau central est le système cardio-rénal.

A la faveur de ce concept général, Cl. Sigaud reconnaît l'existence des quatre types individuels suivants : *respiratoire, digestif, musculaire, cérébral.*

*Le type respiratoire* se caractérise par la prédominance du thorax et de l'étage moyen de la face.

*Le type digestif* correspond à la prédominance de l'abdomen et de l'étage inférieur de la face.

Dans *le type musculaire* on note l'égalité des étages faciaux et une répartition égale du tronc entre le thorax et l'abdomen.

*Le type cérébral* se caractérise par la prédominance du crâne.

En ce qui concerne la population française, il faudrait admettre une proportion de 30 % du type respiratoire. Elle serait de 47 % pour le type musculaire, caractéristique surtout de la population agricole. Quant au type digestif et au type cérébral, on admet 14 % pour le premier et 9 % pour le second.

## CLASSIFICATION DE KRETSCHMER

Il est intéressant de comparer les diverses classifications de tempéraments proposées par les auteurs. Il existe de nombreuses ressemblances entre elles. Sans vouloir les passer en revue, nous tenons cependant à insister sur le rapprochement que l'on peut établir entre la classification

Digitized by Google

de Sigaud et celle de Kretschmer, Psychiatre de l'Université de Tubingen.

Comme on le sait, ce dernier auteur s'est spécialement consacré à l'étude des rapports entre la structure du corps et les psychoses parmi lesquelles se distinguent deux principales variétés dérivant de 2 grands types normaux de personnalité humaine.

Il part ainsi de la biologie clinique pour aborder le problème général des rapports entre la constitution et le psychisme qui n'a cessé d'inspirer tant de chercheurs depuis bien longtemps.

Il définit le schéma de la constitution d'après des mensurations extrêmement précises qui le conduisent à reconnaître trois types principaux de structure corporelle : le *type leptosome* (asthénique), le *type athlétique* et le *type pycnique*.

« Fréquentes dans la vie normale, dit-il, ces types ne « contiennent rien de morbide, mais indiquent seulement « certaines dispositions biologiques dont une minime par- « tie atteint à l'exagération pathologique soit au point de « vue psychiatrique, soit au point de vue de la clinique « interne ».

*Le type asthénique* correspond au type respiratoire de Cl. Sigaud. Il est élancé. La peau de ces individus est amincie et sèche, les bras maigres et le développement du système osseux rappelle celui de l'acromégalique. La largeur des mains et les épaules est très sensiblement au-dessus de la moynene.

Les muscles sont saillants et hypertrophiés. L'épiderme possède une consistance élastique et paraît épaissi, spécialement au niveau du visage. Le développement du système adipeux est à peu près normal. Par contre, la taille est supérieure à la moyenne et aboutit parfois au gigantisme. Ce sont des délicats et des faibles, capables néanmoins d'un grand effort physique, dans l'agriculture par exemple, sans que le système musculaire parvienne à un très grand développement. Le vieillissement prématuré

Digitized by Google

constituerait pour eux un stigmate biologique important.

Le type asthénique correspond à la désignation nouvelle que Kretschmer a adoptée pour le caractériser. Il le désigne sous le nom de leptosome.

Pour le psychiatre allemand, l'expression asthénique représente un sous-groupe morbide du type leptosome général. Il en représente les formes insuffisantes.

*Le type athlétique* est caractérisé par un fort développement du squelette osseux, de la musculature et de l'épiderme.

La carrure de ces sujets est puissante, de même la ceinture scapulaire. Le ventre est tendu, resserré sur le bas. La tête haute et dégagée sur un cou et des épaules dont « l'expression typique, vue de face, suivant l'expression de « Kretschmer, provient du contour en forme du trapèze « dessiné par les épaules et le torse ».

A noter encore le relief osseux de la face et celui de l'ensemble du système musculaire fortement développé. La taille est au-dessus de la moyenne et aboutit parfois au gigantisme.

Faut-il attacher de l'importance à leurs prédispositions morbides ? Peut-être convient-il de mentionnr la sensibilité de l'asthénique vis-à-vis de la tuberculose. En tout cas, on ne connaît rien de précis en ce qui concerne la prédisposition des athlétiques aux maladies internes.

*Le type pycnique* se caractérise par une expansion marquée de certaines cavités viscérales (crâne, thorax, abdomen), par de l'adiposité et de la gracilité de l'appareil locomoteur.

La stature moyenne, la face du pycnique repose sur un cou massif, enfoncé entre les épaules. Le thorax est limité, le ventre gras, les extrémités molles et rondes, les mains larges et courtes. Comme l'écrit Kretschmer (1) « on a « l'impression que tout le torse a glissé de haut en bas et

(1) KRETSCHMER. — *La structure du corps et le caractère*, Payot, Paris.

Digitized by Google

« en avant sur le thorax gonflé ; la tête se déplace, en « même temps elle s'abaisse en avant entre les épaules, « le cou gras et court disparaît presque, tandis que la « colonne vertébrale prend une courbe légèrement cypho- « tique (dos rond) ». De profil, on n'aperçoit plus alors « le cou comme une colonne droite supportant le manteau « en chapiteau, mais (dans les cas typiques, à partir « de l'âge moyen) comme une ligne oblique reliant le ster- « num directement au menton ».

L'embonpoint du pycnique se localise généralement au niveau de l'abdomen. Les autres parties du corps résistent en général au développement du tissu adipeux.

La taille des pycniques est moyenne et leur poids élevé atteint souvent 100 kg. et plus.

Telle est, dans son ensemble, l'analyse des caractères morphologiques décrits par Kretschmer, dont il étudie l'importante signification au point de vue psycho-physiologique et pathologique.

En somme, ces types correspondent à des modes opposés de croissance dont les formes extrêmes sont représentées par le leptosome et le pycnique, et la forme intermédiaire par l'athlétique.

Mêmes différences également au point de vue physiologique. Chez les leptosomes, tendance à un hypo fonctionnement des organes génitaux surtout chez la femme, tendance à la tuberculose. Au contraire, les pycniques seraient prédisposés aux maladies de la nutrition . obésité, diabète, artério-sclérose, rhumatisme, cancer, fibromes chez les femmes jeunes.

Kretschmer distingue, conformément aux données déjà admises, la notion de constitution, de caractère et de tempérament. La première représente l'ensemble des qualités individuelles reposant sur l'hérédité. Le caractère répond à toutes les possibilités de réaction affectives et volontaires telles que l'évolution les a faites. Quant au tempérament, il est éssentiellement conditionné par l'élément humoral.

Digitized by Google

## LES THEORIES HUMORALES MODERNES

Ces considérations nous ramènent tout naturellement vers l'ancienne conception humorale. Celle-ci faisait intervenir, ainsi que nous l'avons vu, des facteurs extrêmement complexes dont l'expression définitive fut liée à l'équilibre humoral.

Tout n'est cependant pas réductible au facteur humoral, ainsi que nous le savons aujourd'hui. Il y a également à tenir compte des conditions biologiques de l'être humain en fonction de l'hérédité et de l'évolution propre à chaque individu.

Par le jeu des intéractions et des phénomènes d'adaptation s'expliquent les caractéristiques morphologiques particulières et aussi les traits essentiels de la personnalité physiologique.

Celle-ci est comme on le sait, rigoureusement spécifique. Elle correspond non seulement à des différences morphologiques, mais aussi à des variations quantitatives et qualitatives des humeurs. En outre, il importe de tenir compte de l'état dynamique du système nerveux dont les modalités sont éminemment variables.

En somme, notre comportement, ou mieux, notre tempérament dépend de nombreux facteurs dont certains sont bien connus aujourd'hui.

C'est ainsi que nous possédons sur le rôle des glandes endocrines, à ce point de vue, des renseignements extrêmement intéressants. Ces appareils glandulaires sont chargés, comme on le sait, de déverser dans le système circulatoire et, de là, dans l'intimité de nos tissus, des produits à action particulièrement complexe.

Les plus importants sont les hormones, « messagers « chimiques, dit Léopold Levi, qui, partis d'une glande « close, vont, par l'intermédiaire du sang, exciter d'au- « tres glandes, le système nerveux, et, d'une façon géné- « rale, toutes les cellules des tissus ».

Digitized by Google

Ces produits sont mal connus au point de vue chimique, sauf pour certains d'entre eux, comme l'adrénaline. Les autres ne révèlent guère leur existence que d'après les propriétés physiologiques des extraits glandulaires eux-mêmes, ou d'après les syndromes morbides consécutifs aux lésions plus ou moins destructives des glandes endocrines et aux heureux résultats de l'opothérapie.

La Physiologie, la Pathologie expérimentale et la Clinique ont ainsi révélé des phénomènes de première importance qui constituent à l'heure actuelle un chapitre nouveau d'étiologie morbide embrassant un nombre considérable d'affections.

Indépendamment des troubles caractéristiques de telle ou telle entité morbide, il est démontré que l'équilibre fonctionnel de l'organisme est soumis pour une grande part au contrôle de l'appareil endocrinien.

Dès lors, ses variations physiologiques ou pathologiques sont susceptibles d'entraîner, du côté de la personnalité, des tendances caractéristiques, soit d'un état physiologique, soit d'un état morbide.

Cette considération est d'importance, car on voit que le tempérament seul peut porter l'empreinte de l'état endocrinien. A plus forte raison un syndrome morbide apparaîtra-t-il consécutivement à la perturbation d'une glande endocrine.

Il est facile de citer des exemples.

Le myxœdème constitue, comme on le sait, une maladie liée à l'insuffisance de la thyroïde, affection caractérisée par des symptômes atteignant le développement morphologique et intellectuel du sujet. Un retard manifeste se produit aussi bien du côté de la taille que du côté intellectuel, indépendamment des troubles trophiques du revêtement cutané et des troubles du psychisme et de la nutrition en général.

A côté de ce syndrome d'hypothyroïdisme, il y a lieu de placer celui qui réalise l'hyperthyroïdisme dans le goitre exophtalmique avec des signes cardiaques (tachy-

Digitized by Google

cardie), des troubles oculaires (exophtalmie), des tremblements des mains, des troubles vaso-moteurs de la peau et des modifications du psychisme surtout caractérisées par de la nervosité.

On se trouve en présence d'un syndrome par hyperthyroïdisme dont les aspects plus ou moins discrets peuvent être compatibles avec la santé.

Il appartient au médecin de révéler ce tempérament par la recherche des signes apparents, ou bien, en leur absence, par les réactions pharmacodynamiques consécutives à l'injection de substances telles que la thyroïdine, l'adrénaline et les diverses préparations iodées, mal tolérées chez ces sujets.

Ne sait-on pas, également, qu'en ce qui concerne l'hypophyse, les glandes génitales, les glandes surrénales, il existe comme pour la thyroïde des tendances morbides liées aux modifications de l'activité physiologique de ces appareils endocriniens, à vrai dire, de véritables tempéraments susceptibles de se caractériser par des réactions physiologiques, cliniques ou pharmacodynamiques ?

Telle est la tendance scientifique moderne de mettre en œuvre tous ces procédés d'investigation pour l'étude des caractères biologiques ou pathologiques. Elle est l'aboutissant logique de nos progrès dans le domaine des sciences biologiques.

Pour qui comprend l'extrême complexité de la constitution physico-chimique de nos tissus et de nos humeurs, on se rend compte de la très grande difficulté inhérente à la recherche des caractères spécifiques de notre tempérament ou de nos tendances morbides.

Le problème a tenté de nombreux chercheurs et à l'heure actuelle on est en possession de données du plus grand intérêt dans le domaine du diagnostic et de la thérapeutique.

On sait, par exemple, que l'infection syphilitique provoque une altération particulière du sérum sanguin qui

Digitized by Google

constitue la signature de l'infection. Seule sa disparition marque la fin de l'infection.

Le sérum humain en présence d'une solution colloïdale d'hydrate ferrique y détermine ou non, un précipité, suivant un rythme périodique qui diffère, selon que le sérum est normal ou syphilitique.

Ce même phénomène se retrouve avec les suspensions organiques en faisant varier l'état physique de la suspension. En présence d'une suspension colloïdale appropriée, le sérum syphilitique précipite autrement que le sérum humain normal et la nature syphilitique d'un sérum se traduit par un écart de stabilité.

Il s'agit en l'espèce d'une modification apportée dans le sérum sanguin à une de ses propriétés que M. Vernes appelle « pouvoir disperseur », tendant d'une façon générale à maintenir en état d'écartement les particules ultramicroscopiques. Le degré de cette précipitation ou mieux de cette floculation est proportionnel à celui de l'infection.

Cette séro-réaction est la base de l'admirable méthode de Vernes qui permet donc, par ce test physique, d'établir les bases du diagnostic et du pronostic d'un état pathologique.

Dans un autre ordre d'idées, on décrit aujourd'hui des maladies de sensibilisation, c'est-à-dire des affections reconnaissant pour cause, des modifications de la sensibilité humorale vis-à-vis des divers excitants physico-dermiques.

Ch. Richet a démontré le premier, en 1898, que certaines substances introduites dans l'organisme jouissent de la propriété de s'opposer à l'immunité par processus de véritable sensibilisation se manifestant assez longtemps après, sous l'influence d'une deuxième injection d'une dose sensiblement inférieure à la première. C'est le phénomène bien connu aujourd'hui de l'anaphylaxie, caractérisé par une série de symptômes des plus nets.

De son côté, Widal et ses élèves ont transporté ces données expérimentales dans le domaine de la clinique et ont

Digitized by Google

montré que le déterminisme de bon nombre d'affections s'inspire de l'anaphylaxie en aboutissant à l'explosion de véritables chocs. La colloïdoclasie en est un exemple. La voie d'introduction des substances spécifiques est variable soit sous-cutanée, soit intraveineuse, soit intestinale. En effet, l'injection de substances alimentaires combinée avec une déficience proléotoxique du foie suffit pour déchaîner des accidents assez graves.

Ces découvertes ont permis d'établir de nouveaux groupes morbides constituant le domaine actuel des maladies de sensibilisation.

Dans ce groupe on peut citer, pour la peau : l'urticaire ; pour les voies respiratoires : le coryza ; pour le tube digestif : la diarrhée ; pour les reins : l'albumine ; pour le milieu intérieur : la migraine et la dépression nerveuse.

Comme grands accidents, on peut encore citer l'eczéma, l'asthme, l'entéro-colite, le brightisme, la goutte, la lithiase, l'obésité, le diabète, etc...

Ces mêmes groupes correspondaient autrefois aux diathèses, c'est-à-dire à des états de prédisposition ou aux tempéraments morbides.

La notion des chocs humoraux, caractéristique du déséquilibre humoral du milieu sanguin, éclaire d'une vive lumière la physiologie des tempéraments.

Ceux-ci sont conditionnés, comme le dit Kretschmer « par la chimie du sang et des humeurs. Leur représen-« tant corporel est l'appareil des glandes cérébrales et « endocriniennes. Les tempéraments constituent proba-« blement la partie du psychisme qui est en corrélation « avec la structure du corps par l'intermédiaire de l'élé-« ment humoral commun ».

N'est-il vraiment pas curieux de retrouver aujourd'hui dans les conquêtes les plus récentes de la médecine, comme un écho des théories humorales du passé ?

La notion de l'équilibre colloïdal s'apparente, à n'en pas douter, à la vieille notion des éléments d'Empedocle, à la doctrine d'Hippocrate, à celle du Galenisme et consacre, ainsi, de nos jours, la gloire de l'humorisme triomphant.

Digitized by Google

Digitized by Google

# POURQUOI DU BELLAY S'EST-IL RAJEUNI ?

par M. Henri JACOUBET

Notre question suppose acquis que Du Bellay s'est délibérément rajeuni. Etablissons le fait avant d'envisager toute hypothèse.

Sur la date de sa naissance elle-même, si nous en croyons M. de Nolhac, « il n'y a plus de discussion » : elle a été « définitivement fixée par son dernier biographe ». Mais il y a eu incertitude, et dont il reste mainte trace. Le *Lanson*, le meilleur de nos manuels de littérature française, porte simplement que Du Bellay mourut âgé de trente-cinq ans en 1560. Il serait donc né en 1525. Ronsard, du 11 septembre 1524, serait de quelques mois son aîné. Et il y a concordance avec un renseignement donné par l'auteur lui-même, j'allais dire l'intéressé, mais ce serait préjuger et prévenir.

*Tu me croiras, Ronsard, bien que tu sois plus sage*
*Et quelque peu encor, ce croy je, plus âgé* (1).

Il semble sur cela qu'il n'y ait plus qu'à avaliser les dates laissées dans la plupart des livres de littérature, mais la question serait ainsi trop simple, ou plutôt trop simplifiée.

(1) *Regrets*, s. 26.

Digitized by Google

Supposons en effet que l'indication relativement précise à nous donnée par le poète nous ait manqué. Qu'aurions-nous pour appuyer l'âge de trente-cinq ans qu'il aurait eu en 1560 ? Ceci qui est très net, et, en apparence, péremptoire : Scévole de Sainte-Marthe nous dit dans ses *Gallorum doctrina illustrium Elogia* qu'il mourut à trente-cinq ans environ : *Sub annum aetatis quintum et tricesimum diem clausit* (1).

Ne nous déclarerons-nous donc jamais satisfaits et n'allons-nous pas nous faire reprendre, comme dirait un pascalisant, de douter où il ne faut pas ? Mais c'est justement M. Henri Chamard, non seulement, « le dernier », comme dit M. de Nolhac (2), mais encore le plus diligent et le plus scrupuleux biographe de Du Bellay, qui nous y invite en nous faisant tout de suite observer que le témoignage du poète est d'une fâcheuse imprécision, et que celui de Sainte-Marthe vient trente-sept ou trente-huit ans après la mort de Du Bellay (3). Celui-ci était évidemment bien informé. Mais pourquoi nous dit-il seulement qu'il croit que Ronsard était plus âgé ? N'en est-il donc pas sûr ? Il est vraiment bien jeune pour hésiter ainsi dans ses souvenirs et, s'agissant d'un homme qu'il n'a jamais perdu de vue, dans des vers que, d'autre part, comme tout bon Renaissant, il destine à la postérité, sinon à l'éternité elle-même, n'y a-t-il pas lieu de soupçonner, dans cette mauvaise mémoire, une espèce de mauvaise conscience, un biais pour entretenir, sans se compromettre trop, une légende relative à son âge, et, dans ce témoignage qui, en

(1) Edition de 1598, p. 40. Cité par Chamard : *Joachim Du Bellay* (thèse 1900), p. 19.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1922. — *Un centenaire oublié*.

(3) *Op. cit.*, p. 19, n. 1. Avec une bienveillance extrême M. Chamard ne veut conclure qu'à l'incertitude de du Bellay sur l'âge de Ronsard. Mais la date confirmée par Sainte-Marthe prouve qu'il y a eu une tradition fallacieuse sur l'âge de du Bellay.

Digitized by Google

la matière, devrait justement nous départager, un secret intérêt qui nous le doit faire écarter *a priori* au contraire ?

Or, comme l'a encore remarqué M. Chamard, c'est Du Bellay lui-même qui porte témoignage contre ce témoignage.

Dans une épigramme qu'on date de 1557, c'est-à-dire d'environ la même époque, — mais notons cette différence qu'il ne s'adresse plus à Ronsard, mais à un certain de Gordes son ami, Du Bellay nous expose, en latin, qu'il a sur ses tempes la couleur de l'aile du cygne et que sept lustres parcourus font de lui un vieillard (1). Sept multiplié par cinq égale trente-cinq. Il avait donc cet âge où on le fait mourir deux ou trois ans avant sa mort. Cette contradiction a surpris et on a voulu la lever. Partant toujours de l'âge supposé, on a conclu, avec Sainte-Beuve, que « la nécessité du vers l'a emporté sur la chronologie », avec M. Camille Ballu, auteur d'une notice sur lui parue en 1894, à une « pure licence poétique ». Mais voici son ami, le poète Pierre de Paschal, bien connu de notre Académie, par les travaux de M. de Gélis (2), le Paschal de Ronsard (son Paschal) qui, faisant l'épitaphe du poète, son ami, très peu de temps après sa mort, lui donne trente-sept ans (3). De Thou, dans son Histoire confirme cet âge (4). Enfin M. Chamard relève, dans l'Oraison funèbre de Ronsard, prononcée en 1586 par Jacques Veillard de Chartres, que ses camarades Joachim et Ponthus sont ses aînés « *aetate quidem provectiores* » (5). Tout ceci est de nature à nous faire accepter avec M. Chamard sinon la

(1) *Et faciunt septem lustra peracta senem* (Poemata, f° 242°), cité par Chamard, *ibid.*

(2) *Mémoires de l'Ac. des Sc., Inscript. et B.-L. de Toulouse*, XII[e] série, tome 1, p. 69 sq. et tome 3, p. 553 sq.

(3) *Vixit annos XXXVII* (Marty-Laveaux : *Appendice de la Pléiade*, II, 385), cité par Chamard, *ibid.*

(4) *Annum agens XXXVII decessit* (*lib.* XXVI, *anno* 1560), cité par Chamard, *ibid.*

(5) F° 15, V°.

Digitized by Google

date conjecturale de 1522, qu'il propose avec vraisemblance, du moins une antérieure même à celle de 1524 gravée par les soins de M. Séché sur le monument d'Ancenis. « Une erreur », dit pittoresquement M. de Nolhac, « même sur la pierre est une erreur ». Ce qui est sûr c'est que Du Bellay s'est rajeuni et nous pouvons nous poser maintenant la seconde question : Pourquoi ?

Si Du Bellay était femme, la réponse nous viendrait aisément et peut-être la question ne se poserait-elle pas. Les tribunaux eux-mêmes ont été jadis de connivence avec le beau sexe pour ne le point presser sur ses approximations. Le plus souvent dans les interrogatoires, surtout des témoins, le greffier enregistre les dates avouées avec un *environ* qui met sa conscience professionnelle à l'abri. Lesage porte témoignage que les officiers de justice renonçaient à pousser l'enquête, quand on savait se défendre, au delà de la loi des convenances (1). Je sais bien qu'Horace tolère au poète toutes les audaces et, admirables comme étaient ou comme il voyait ses maîtresses, Du Bellay pouvait être tenté, par coquetterie de malade et d'homme

(1) « Il n'y a point de pays où les femmes se rendent justice sur leur âge. Il y a un mois qu'à Paris une fille de quarante-huit ans et une femme de soixante-neuf, allèrent en témoignage chez un commissaire pour une veuve de leurs amies dont on attaquait la vertu. Le commissaire interrogea d'abord la femme mariée et lui demanda son âge. Quoiqu'elle eût son extrait baptistaire écrit sur son front, elle ne laissa pas de dire hardiment qu'elle n'avait que quarante ans. Après qu'il l'eût interrogée, il s'adressa à la fille : Et vous, Mademoiselle, lui dit-il, quel âge avez-vous ? — Passons aux autres questions, Monsieur le Commissaire, lui répondit-elle : on ne doit point nous demander cela. — Vous n'y pensez pas, reprit-il, ignorez-vous qu'en justice... — Oh ! il n'y a pas de justice qui tienne, interrompit brusquement la fille, eh ! qu'importe à la justice de savoir l'âge que j'ai ? Ce ne sont pas ses affaires. — Mais je ne puis recevoir, dit-il, votre déposition, si votre âge n'y est pas ; c'est une circonstance requise. — Si cela est absolument nécessaire, répliqua-t-elle, regardez-moi donc avec attention, et mettez mon âge en conscience. Le commissaire la considéra et fut assez poli pour ne marquer que vingt-huit ans... » (*Le Diable Boiteux*, chapitre X).

Digitized by Google

vieilli avant l'âge, de réparer l'irréparable outrage non seulement par l'éclat emprunté, mais aussi par l'art de la fiction. Je laisse conclure qui voudra : dans ce domaine de la conjecture que les anciens en matière judiciaire nommaient divination, tout est possible. Je crois néanmoins celle-ci peu probable et d'abord parce qu'il ne s'adresse pas ici à une maîtresse, ensuite parce qu'il n'y revient pas ailleurs, et enfin parce que, même à cette époque, on n'était pas considéré comme barbon à trente-cinq ans. Il y a peut-être une hypothèse plus satisfaisante dans un ordre d'amour-propre peut-être plus masculin.

Du Bellay est devenu un bon latiniste, mais assez tard. Dans sa préface de la seconde édition de l'*Olive*, en 1550, il se montre encore un peu honteux d'être, si l'on peut dire, dépassé par son temps. C'est avec un visible embarras qu'il nous explique comment il s'est appliqué de préférence, ou plus exactement, par pis aller (1), à notre poésie nationale, en raison du temps perdu en sa jeunesse, malgré ses bonnes dispositions naturelles (2). On sait que, resté de bonne heure orphelin, il eut pour tuteur son frère aîné qui, pour des raisons de nous ignorées, s'inquiéta peu de ses études. Nous savons en tout cas que Joachim lui a

(1) « Certainement, Lecteur, je ne pouroy' & ne voudroy' nier, que si j'eusse ecrit en grec et en latin, ce ne m'eust esté un moyen plus expedié pour aquerir quelque degré entre les doctes hommes de ce royaume : mais il fault que je confesse ce que dict Ciceron en l'oraison pour Murene : *Qui cum cytharuedi esse non possent,* & ce qui s'ensuit. » (Edition Chamard, p. 12).

Il me sera peut-être permis de rappeler que Boyssoné, après avoir sacrifié à « la vulgaire » du temps où il était sous l'influence et le prestige de Marot, s'est rangé du côté des partisans du Latin, tenant sa seconde Muse pour supérieure en noblesse et en « doux son ».

(2) Combien que j'aye passé l'aage de mon enfance & la meilleure part de mon adolescence assez inutilement... Considerant que si je vouloy' gaingner quelque nom entre les Grecz et les Latins, il y fauldroït employer le reste de ma vie & (peult estre) en vain, etant ja coulé de mon aage le temps le plus apte à l'etude... » (Ed. Chamard, p. 11).

Digitized by Google

amèrement reproché de l'avoir laissé dans les « ténèbres » (1) et d'être cause que faute de culture par les bonnes lettres sa jeunesse se soit perdue (2). Cette indifférence est d'autant moins excusable que l'Université d'Angers, toute proche, était renommée par son enseignement du grec et du latin. C'est seulement à vingt ans qu'il put sans doute s'initier à cette langue, à Poitiers, aidé probablement par Muret, professeur au Collège Sainte-Marthe, où il expliquait *Amphitryon* (3). On sait encore comment, entraîné par Ronsard, qui lui communiqua son zèle, désireux non plus seulement de sortir de l'ignorance, mais d'être à la hauteur de ses amis, il va à Coqueret, où, sous la direction de Dorat, il fait, au moins en latin, de remarquables progrès. Mais la transition, l'adaptation a dû être pénible. Les leçons, comme dans les écoles de rhétorique anciennes, tenaient parfois de la conférence, du débat public. Au milieu de ces ardents jeunes gens, à un moment où l'humanisme apparaissait comme une nouvelle noblesse, Du Bellay était une sorte d'arriéré. C'est là peut-être qu'est la clef de son essai de rajeunissement. Déjà il avait pu être humilié d'être de quatre ans plus âgé que son maître Dorat. Mais le sentiment de son infériorité se couvrait de l'ombre du cabinet ou de « l'étude ». Ici le grand jour de la classe en commun, sinon en public, le dénonçait. L'histoire littéraire elle-même s'éclaire par le rapprochement

---

(1) Qu'ay je depuis mon enfance
Sinon toute injuste offence
Senty de mes plus prochains ?
Qui ma jeunesse passée
Aux tenebres ont laissée
Dont ores mes yeux sont plains.

(Complainte du Desesperé 1552). Cité par Chamard, *op. cit.*, p. 22.

(2) *Sub quo prima perit nobis inculta juventus Quam decuit studiis excoluisse bonis. Illa mihi periit viridi ceu flosculus horto, Quem nulla unda rigat, nec manus ulla colit* (Elégie a Morel). Citée par Chamard, *ibid.*

(3) Cf. Dejob : *Marc Antoine Muret*, p. 9, cité par Chamard, *op. cit.*, p. 28.

Digitized by Google

de la vie : qu'on me permette un souvenir personnel. Voyageant il y a vingt-cinq ans en Chine, au moment où le pays préparait la révolution dont nous ne voyons encore malheureusement que les effets de division et de désordre, j'avais été frappé, comme tout le monde, de la fièvre d'instruction qui jetait pêle-mêle sur les bancs des écoles, les Chinois de tout âge désireux pour résister à l'Europe de lui emprunter ses propres armes, et en particulier ses sciences. Dans une école de Canton, l'un de ces zélés avait pris place quelque temps à côté de ses deux fils. Un jour on ne le vit plus. Le préjugé héréditaire l'avait emporté sur les besoins de l'homme nouveau. Toujours classé au-dessous de ses enfants, le père perdait son prestige et son autorité morale auxquels on tient encore plus en Orient que chez nous. *Eadem omnia semper.* Les circonstances changent, la nature éternelle de l'homme se rencontre en tout temps et en tous lieux. Du Bellay parmi ses condisciples plus jeunes n'a pas voulu connaître la honte du cancre condamné à redescendre par son examen de passage, n'a pas eu le courage de l'âge, a voulu n'importe comment s'arracher à la condition misérable du vétéran honteux. Y a-t-il lieu de chercher ailleurs le motif de ce petit faux autobiographique ? Celui que commit Bonaparte pour entrer à l'école militaire a été grave par ses conséquences dans les gloires et les deuils de notre histoire. Si la supercherie de Du Bellay n'est pas plus innocente, elle est moins reprochable dans ses effets, si l'on considère que ce coup de pouce à un état-civil n'en a eu d'autres que de faire faire des recherches supplémentaires sinon superflues à quelques érudits dont c'est le métier et le plaisir.

Digitized by Google

Digitized by Google

# LE SOMMEIL, LES RÊVES ET L'ONIRO-CRITIQUE

par M. le Dr MAURICE DIDE

Le problème du sommeil a suscité de tout temps la curiosité des savants et des bateleurs. L'œuvre des premiers se poursuit méthodiquement et progresse par l'observation et l'expérience, tandis que les seconds, qui se croient inspirés d'intuitions illuminatives, attachent à la fonction onirique un sens occulte, une valeur prophétique, une origine mystérieuse.

Il paraît superflu de s'attarder sur les théories qui tout à tour prétendirent expliquer le sommeil.

L'hypothèse histologique suggérée par Mathias Duval et d'après laquelle la narcose serait due au relâchement des dentrites cellulaires du cerveau, ne compte plus guère de partisans. La conception toxique inspirée par l'évidente action soporifique de certaines substances telles que l'éther, le chloroforme, le chlorure d'éthyle, l'alcool, entre autres, ne paraît pas défendable. Il faudrait, pour que pareille explication fut valable, que l'identité entre le sommeil normal et l'onirisme toxique, fut établie ; or, le rêve s'observe pendant que nous dormons, tandis que nous subissons une période de rêves fantasmagoriques, sous l'influence du toxique, bien avant de nous endormir.

L'insomnie des intoxiqués n'est pas exceptionnelle.

Par contre la théorie instinctive du sommeil, défendue en



Digitized by Google

1905 par Claparède, prend de nos jours une valeur qu'on ne lui soupçonnait pas alors (1).

Après Cabanis, Sergueyeff, Myers, de Sanctis, Brunelli, Forster, Forel, Vogt, Claparède considère le sommeil comme une fonction positive du cerveau ; « Ce n'est pas parce que nous sommes intoxiqués ou épuisés que nous dormons : nous dormons pour ne pas l'être » (p. 278). Le sommeil dès lors fait partie de la fonction de défense dont j'ai longuement parlé moi-même à propos des cycles globulaires dans le sang (2). De même qu'un instinct biologique augmente le nombre des globules blancs durant la digestion et prévient des intoxications, de même le sommeil joue un rôle prophylactique à l'égard du surmenage.

Quand il parle de l'analogie entre les actes réflexes et les actes instinctifs, Ed. Claparède semble avoir prévu la célèbre doctrine des réflexes conditionnels, qui domine, pour l'Ecole de Pavlow, les mécanismes cérébraux.

Les modifications circulatoires encéphaliques au cours de la narcose, doivent être considérées comme concomittantes et non causales.

« Les instincts, donc aussi le sommeil, ont pour substratum organique des réseaux de connexions nerveuses plutôt que des centres proprement dits. Il doit cependant exister quelque part un centre destiné à recueillir en dernier ressort les stimulations venues par les différents canaux sensoriels » (Claparède).

Vaschide (3) a vivement critiqué cette tendance : « Pourquoi ce besoin impérieux d'un centre du sommeil ? Il

(1) Edouard CLAPARÈDE : Esquisse d'une théorie biologique du sommeil. *Archives de Psychologie*, t. IV, n°s 15-16, février-mars 1915.

(2) Maurice DIDE : Le sang au point de vue bactériologique, cytologique et expérimental chez les aliénés. Congrès de Lille, 1906.

(3) VASCHIDE : *Le sommeil et les rêves*, 1 vol., Flammarion, 1911, p. 21.

Digitized by Google

est vrai que des psychologues modernes ont localisé les émotions par inspection ou percussion du crâne ».

Or, le bien fondé de la prévision due à Claparède éclate aujourd'hui. On trouvera dans ce livre de Lhermitte (1) une documentation, d'une grande richesse, sur ce point ; Demole et Marinesco provoquent le sommeil en injectant une solution calcique dans le 3e ventricule. Gonzalo, R. Lafora et I. Sanz (de Madrid) arrivent à des résultats identiques en injectant du chlorure de sodium dans le 3e ventricule, tandis que le chlorure de potassium produit des effets inverses (agitation), et, chose curieuse, les hypnotiques puissants tels que le luminal et le véronal, ne donnent, dans les mêmes conditions, qu'un sommeil tardif et passager. Shunichi Ito (2) localise la zone hypnogène dans la partie médiane du col du *tuber cinereum* et dans la substance grise de sa portion inférieure. Le sommeil serait provoqué par des lésions histologiques de cette région tandis que les excitations électriques ou mécaniques ne produiraient pas le même résultat.

Le problème n'apparaît pas comme résolu avec cette exactitude rigoureuse : un *tuber cinereum*, après insomnie incoercible ayant duré des mois, présentait de grosses altérations (3). Ces résultats d'allure discordante, loin de plaider contre la théorie de Claparède, la confirment. Il suffit que nous sachions les lésions de la région tubérienne, capables d'influencer toujours le sommeil d'une façon quelconque, pour que nous soyons autorisés à rattacher l'intégrité de la fonction à l'intégrité de la région.

Il faut distinguer les lésions légères des destructions étendues qui en l'espèce supprimeraient la possibilité d'in-

---

(1) Lhermitte : *Le sommeil*, 1 vol. de 211 p. chez Armand Colin, 1931.

(2) Shunichi Ito : Das tuber cinereum und der Schlaf, *Fukuoka Ikwadaigaku Zassi*, vol. XXIV, n° 5, mai 1931, p. 35.

(3) Maurice Dide et Henri Denjean : Plaque de méningite tuberculeuse de la région tubérienne. *Encéphale*, 1931, n° 3, pp. 181-197.

Digitized by Google

hibition du centre régulateur. C'est d'ailleurs exactement la conclusion à laquelle arrivait Lhermitte à propos d'une de mes communications (1) : les lésions sous-optiques et tubériennes s'accompagnant souvent de troubles de l'affectivité et de l'activité et d'autre part, dans les lésions siégeant aux environs du 3e ventricule, on note souvent des troubles de la régulation du sommeil (narcolepsie, insomnie rebelle, agitation).

Lhermitte dans ses travaux personnels montre les lésions pédonculaires, libérant les tendances imaginatives ; il explique ainsi les hallucinations visuelles observées au cours des destructions partielles du mesocéphale.

Les preuves anatomo-cliniques demandées à l'appui de l'hypothèse de Claparède se multiplient à l'envie. Plus même, on y découvre une explication des caractères fondamentaux du rêve : tendances aux concepts imaginés dont la succession est dominée par la libération d'états affectifs. C'est à ces deux ordres de faits que nous appliquerons maintenant notre attention.

❀

Le caractère imaginé du rêve rouvre le problème actuellement si controversé, des hallucinations.

Maury rapproche le rêve de l'hallucination psychopathique ; les perceptions oriniques sans objet sont suggérées par des sensations banales.

Mais le phénomène hallucinatoire se réalise autrement qu'à l'état de veille, puisqu'alors la perception illusoire s'intercale parmi des perceptions normales au lieu que durant le sommeil, en admettant même, avec Mourly Vold (2), le rôle prépondérant des mutations perceptives, les sens n'apporteraient à la conscience endormie que des

(1) Maurice Dide : Syndrome d'agitation et d'insomnie continue. *Annales Médico-Psychologiques*, 2 juillet 1928.

(2) Mourly Vold : Expérience sur les rêves, en particulier d'origine visuelle et optique. Christiania 1896.

Digitized by Google

données bien obscures. Cette obscurité favoriserait d'étranges transfigurations.

Alfred Maury et le marquis Hervey de Saint-Denis rapportaient déjà aux spectres contractibles, perçus lorsqu'on ferme les yeux, l'origine des hallucinations visuelles du sommeil ; une bougie allumée provoquera, d'après Tissier (1), le rêve d'Alexandrie en feu, et, comme le fait remarquer Bergson, en parlant des visions virginales suscitées par les rayons lunaires : « ne serait-ce pas ce qu'exprime la fable d'Endymion, le berger à jamais endormi que la déesse Selené (autrement dit la lune) aime d'un profond amour » (2).

Mourly Vold va plus loin et fait intervenir des associations perceptives qui, chez le dormeur, détermineraient des hallucinations visuelles à point de départ kinesthésique (Mouvements passifs ressentis).

Si le terme d'image, dont il fut tant abusé, conserve un sens, il s'appliquera aux formes visuelles et l'on demeure dans le réel pragmatique en assignant aux rêveurs une tendance aux représentations visuelles intensifiées ; elles appartiennent au groupe des *opsophiles* (3) (amis de la vision) (Quercy), opposés aux *néophènes*, c'est-à-dire, pensons-nous, aux hyperendophasiques de Ballet, aux hallucinés psychiques de Baillarger et aux psychomoteurs de Séglas. Le dormeur ne prononce en rêvant que quelques syllabes incompréhensibles ; il s'en tient à l'ébauche des gestes. L'intervention du sens auditif dans l'orientation du rêve paraît accessoire.

La situation prééminente de la fonction visuelle établit entre l'onirisme et l'hystérie un nouveau lien (visions mystiques, hallucinations intenses à la fin des crises convulsives et au cours d'états d'hypnose suggérée).

Le passage de l'erreur passionnelle à l'interprétation

---

(1) P.-L. Tissié : *Les rêves*, 1 vol., Alcan, 1890.
(2) Bergson : *Energie spirituelle*, 1 vol., Alcan, 1922, p. 94.
(3) Quercy : *L'hallucination*, 2 vol., Alcan, 1932.

Digitized by Google

délirante, confirmée par l'hallucination sensorielle (1), fut expressément indiqué par Kant (2).

La formule suivante résumera les caractères distinctifs dominants des diverses modalités psychiques envisagées : l'homme normal éveillé pense par signes abstraits spécifiques ; le délirant confère à ces signes un symbolisme de plus en plus étendu, avec tendance à l'objectivation auditive ; le dormeur, voisin de l'hystérique, pense plutôt par images orientées vers l'objectivation visuelle.

Le sommeil normal consiste psychologiquement en un relachement des contraintes intellectuelles. « Quand nous veillons, dit Aristote, nous vivons dans un monde commun, quand nous rêvons, chacun de nous possède son monde propre ». Cette pensée comporte à nos yeux une valeur très étendue : l'homme éveillé ne peut jouir et souffrir que suivant une mesure commune. Mais endormi, il continue à vivre, isolé du monde par l'occlusion des

---

(1) Maurice DIDE : L'automatisme psychopathique est une résultante et non une cause. *Encéphale*, n° 1, 1928.

(2) KANT : *Anthropologie*. Trad. Tissot, Paris, 1863.

*Loc. cit.*, p. 400 : « Les *rêveurs* de la *sensation* ne vont pas sans quelque parenté avec les rêveurs de la raison. Au nombre des premiers doivent être ordinairement comptés ceux qui ont parfois affaire avec les esprits par la même cause précisément que les rêveurs de la raison, c'est-à-dire parce qu'ils voient quelque chose que ne voit aucun autre homme en bonne santé et qu'ils font personnellement commerce avec des êtres invisibles à quiconque malgré une haute acuité sensorielle. La dénomination de « rêveries », si l'on suppose que les phénomènes pensés se réduisent à de pures chimères, convient en ce sens que les unes et les autres sont également des images factices qui cependant trompent les sens comme de véritables objets. » Plus loin Kant marque en quelques mots les liens qui unissent le rêve au délire : « Celui qui dans l'état de veille s'enfonce dans les fictions et les chimères qu'enfanta son imagination féconde au point de consacrer peu d'attention à l'impression des sens qui l'intéressent le plus en ce moment, est traité avec raison de *rêveur éveillé*. Il suffirait en effet que les sensations des sens perdissent encore de leur force pour qu'il y eût sommeil et que les précédentes chimères fussent de vrais songes. »

Digitized by Google

sens ; il construit, suivant le hasard des représentations, un monde virtuel qui ne survivra pas à son actuelle fantaisie.

L'unité humaine se forge par la succession des conflits de notre moi intérieur cenesthésique, sentimental, révélateur de durée continue ; elle résiste au défilé kaléidoscopique des reflets, dans la conscience claire, du non-moi spatialisé. Cette unité se reforme dans les représentations, parce que chacune fut dotée, lors de son annexion, d'un coefficient instinctif ou sentimental.

Lorsque sous l'influence de la fatigue périodique se résout l'effort d'unité consciente, que résume la personnalité, lorsque s'estompent les échos extérieurs et que notre moi obscur atténue ses poussées passionnelles, un jeu de constructions arbitraires groupe les matériaux interchangeables des réminiscences imagées, dotées de valeur fictives au gré flottant des désirs et des craintes libérées dans le rêve.

⁂

L'incontestable originalité de l'Ecole de Régis fut de marquer l'importance de l'étiologie toxique et infectieuse des *délires oniriques* ; toutefois l'anatomopathologie corticale attira l'attention sur les mécanismes intellectuels et le syndrome confusion, par obnubilation perceptive, fit un peu oublier le côté affectif du problème, dont nous avons ailleurs tenté de souligner l'importance. L'étude de l'onirisme pathologique se prête, mieux que le rêve normal, à l'expérience, puisqu'on peut agir sur les sens d'un sujet qui semble sensoriellement éveillé et mentalement soumis aux lois du sommeil ; et cependant les perceptions du monde extérieur demeurent floues, incertaines, tandis que les créations de l'esprit malade semblent précises. Une sensation cenesthésique pénible, une perception kinésique ou olfactive se transposent dans l'ordre visuel : les exemples suivants figurent dans notre livre avec Gui-

Digitized by Google

raud (1) : nous souffrons du pied et nous voyons un ballet exécuté par des danseuses munies d'étranges pansements (transposition visuelle de sensations kinétiques et de perceptions douloureuses) ; une malade voit sa mère le ventre percé d'un couteau : elle souffre elle-même de l'ovaire (transposition visuelle d'une douleur interne) ; une jeune femme atteinte de fièvre typhoïde se désespère à l'idée qu'elle devra absorber plusieurs tasses de lait dans la journée ; elle voit alors sur des tablettes irréelles, étagées autour de la psyché de sa chambre, des tasses de lait par douzaines qui se remplacent sans cesse et qui toutes lui sont destinées. La fragmentation de la personnalité apparaît chez la même malade au moment de complications péritonéales : elle voit alors sa mère atteinte de météorisme abdominal, couchée sur un lit voisin du sien et s'afflige de la savoir également malade.

Mais il s'en faut que ces objectivations visuelles gardent toujours cette netteté, elles sont sujettes au phénomène de la *coalescence*, c'est-à-dire que plusieurs impressions pénibles s'associent pour former un être monstrueux. Une femme que la passion haineuse d'une subordonnée de son mari fit souffrir, voit durant un onirisme maladif un cheval méchant, cherchant à la frapper de ses pieds antérieurs tandis que sa tête reproduisait l'image de son ennemie. Selon toute vraisemblance les monstres hétéroclites, qui peuplent les légendes, sont nés de semblables cauchemars. On constate parfois aussi des échanges d'attributs moraux. Dans un rêve où se rencontrent une tourterelle et un crapeau, une jeune fille et un monstre chinois, la tourterelle et la jeune fille deviennent des êtres répugnants et hostiles.

Déjà nous avons découvert un fil conducteur entre ces scènes pénibles : un état affectif de préoccupation égocentrique dramatisé ; le délire professionnel fait vivre au

(1) DIDE et GUIRAUD : *Psychiatrie du médecin praticien.* Masson, 2e éd., 1929, pp. 302-306.

Digitized by Google

charretier une scène où ses chevaux ne peuvent démarrer son véhicule embourbé, puis, brusquement pris d'angoisses organiques, il se voit entouré de rats, d'araignées, il veut fuir, mais la scène change encore et une armée de policiers le poursuit, vient-il à se calmer un peu, la crainte d'une accusation de crime lui fait voir ses mains couvertes de sang et c'est alors une succession d'épisodes cinématographiques, de cour d'assises, d'exécution capitale, de tortures infernales, dans lesquelles il joue toujours le premier rôle.

L'onirisme hystérique diffère de l'onirisme toxique par sa monotonie et sa stéréotypie. Les exemples classiques, que l'histoire nous en apporte, semblent calqués les uns sur les autres. Les épidémies notées chez les religieuses de Loudun, de Louviers, de Toulouse, de Sainte Brigitte, offrent toutes les mêmes scènes de possession démoniaque (1). Ou bien ce sont des accès d'onirisme sexuel au cours desquels des filles revivent une scène de viol dont elles auraient été victimes (2), à moins que, comme nous l'avons observé chez un souteneur, les crises se terminent par une scène vécue où il reproche à sa maîtresse d'avoir distrait une partie de son gain, la frappe passionnément, puis la possède. Parfois l'onirisme hystérique apparaît plus circonscrit encore, comme dans le cas publié, à notre instigation, par Paul Kahn (3) où un état de demi-stupeur se trouve entrecoupé par la vision nette et douloureuse de la bien-aimée. En tout cas, tous les phénomènes de cet ordre observés aux armées appartiennent à la suggestibilité et peuvent être évités. De même que l'onirisme toxique, l'onirisme hystérique affecte en général un caractère pénible, mais cette règle comporte des exceptions, notamment en ce qui concerne l'onirisme mystique.

La signification des états se rapprochant de la psycho-

(1) Briquet : *Traité de l'hystérie*, 1 vol., Paris, 1859, p. 429.
(2) Mairet et Salager : *La folie hystérique*. Montpellier 1910.
(3) Paul Kahn : Un cas d'hypnose délirante par émotion amoureuse. *Rev. intern. de Méd. et de Chirurg.*, mai 1918.

Digitized by Google

logie du sommeil nous paraît constante : l'onirisme toxi-infectieux correspond à une réaction de défense et réalise par l'isolement temporaire du monde extérieur, une possibilité de récupération physique pour l'organe cérébral surmené et compromis dans ses forces vives.

L'onirisme hystérique procède par imitation pithiatique et ce serait une lourde erreur que de lui assigner une pathogénie analogue à celle de la confusion hallucinatoire, décrite chez les épileptiques par Olshausen, dont la nature congestive et toxique semble hors de doute. Le modèle que copie l'hystérique, avec plus ou moins d'habileté, est en lui-même ; il le trouve dans l'analyse inconsciente de son propre sommeil. Si l'absence de fièvre et de tout signe physique ne suffisait pas à distinguer l'onirisme confusionnel de l'orinisme hystérique, la psychologie nous apporterait un argument décisif : à l'incohérence affective du premier s'oppose la fixité mélodramatique du second, merveilleusement représenté dans le délire de Lady Macbeth. Mais ce symptôme, si pithiatique soit-il, équivaut également à un besoin de protection, il représente un refuge contre les menaces imminentes, il utilise une tendance mimétique réelle et vise à impressionner, à susciter la compassion, la sympathie, peut-être même la crainte ; il veut échapper à une obligation collective.

Mimes nés, les hystériques se rapprochent des méthodes cinématographiques et réalisent avec une étonnante virtuosité le découpage, la surimpression, les transpositions spatiales et temporiques ; ils semblent attirés également par les procédés d'accélération et de ralentissement du rythme, autant que par les méthodes qui visent à atteindre le comique par l'absurde, grâce à l'arrêt suspensif des actes et des gestes, au mépris des lois fondamentales de la pesanteur. Comme dans l'art de l'écran, l'expression orale demeure accessoire et c'est par l'intensité et la vivacité des objectivations visuelles qu'ils réalisent leurs émotions outrées.

***

Digitized by Google

La vie diurne subordonne, sans doute, la joie et la tristesse aux alternatives de libération et de contrainte. Mais parmi ces dernières interviennent au premier chef les états physiques ; qui songerait après Voltaire, Cabanis et Maine de Biran, à méconnaître l'influence de notre tube digestif, de notre foie, de notre organisme en un mot, sur notre humeur ?

Plus que durant la veille les états cenesthésiques dominent les sentiments du rêve, ils y exercent leur autorité sans contrôle, sans rectification possible de la conscience. Mais comme la cenesthésie normale demeure inconsciente, l'équilibre n'aura chance d'être rompu que par des états pénibles, générateurs de tristesse.

Passons aux rêves euphoriques et en particulier à ceux où nous pensons voler. On se sent, dit Bergson, « voler, planer, traverser l'espace sans toucher terre. En général (ce rêve) quand il s'est produit une fois, tend à se renouveler et à chaque expérience on se dit : j'ai rêvé que j'évoluais au-dessus du sol, mais cette fois je suis bien éveillé. Je sais maintenant, et je vais montrer aux autres qu'on peut s'affranchir des lois de la pesanteur » (1).

On ne peut que s'incliner devant l'art prestigieux qui permet à ce Maître d'être égal à lui-même dans ses impressions familières et dans ses synthèses métaphysiques ou morales.

Et pourtant l'argumentation qui suit ne nous convaincra pas : « vous pensez voler parce que vos pieds manquent de point d'appui alors que vous croyez être debout », dit Bergson. Mais pourquoi, remarquerons-nous, cette sensation *négative* alors que nous nous trouvons couchés sur le côté ou sur le dos ?

Comme ce rêve se reproduit, pour nous, plusieurs fois par an, il nous fut loisible d'en étudier le mécanisme. Il dépend d'un état cenesthésique agréable, fluide, léger, sans

(1) BERGSON : *L'énergie spirituelle*, 7e édition, p. 96, 1 vol., Alcan, 1922.

Digitized by Google

contrainte, sans lourdeur, comme on le note lorsque le repos a dissipé la fatigue. Il se produit à l'heure de la nuit où la digestion s'est heureusement terminée et coïncide avec les époques tempérées où l'atmosphère calme, privée de vent violent, permet de dormir sans être surchargé de couvertures. C'est donc, selon nous, l'ambiance favorable qui permet, en rêve, la réalisation d'un des désirs éternels de l'humanité.

⁂

Les auteurs les moins qualifiés pour se targuer de science dénomment depuis longtemps l'étude des rêves : Onirocritique ; étymologiquement, cela veut dire discussion sur le sommeil. L'ampleur prise actuellement par ce genre d'investigations, leur généralisation aux problèmes sociaux, ne se justifieraient que si ces disciplines reposaient sur des expériences probantes.

Les tendances mystiques de la pensée primitive cherchent dans le rêve les moyens de présager l'avenir ; elles appartiennent aux sciences occultes. D'autres méthodes très voisines, visent à révéler les mystères de l'inconscient. Enfin la méthode expérimentale aborde le mécanisme intime de la pensée onirique, c'est d'elle que nous avons tiré les documents positifs touchant les libérations affectives et leurs conséquences sur la pensée imaginée, les hallucinations visuelles oniriques et vigiles.

Science fort ancienne, l'onirocritique, sorte de religion dans les sociétés primitives, reste actuellement en honneur. Pour interpréter l'insaisissable fluctuation des sentiments individuels, une discipline assigne aux songes un sens précis et constant ; ainsi la formation du langage traduisait à ses débuts, l'effort pour affecter aux symboles conventionnels une valeur permanente et non plus variable d'un jour à l'autre.

Les initiés, habiles en l'art des présages, attribuent à chaque souvenir onirique une signification infaillible.

Toutefois, pour réussir dans cette spécialité, l'intuition

Digitized by Google

des préférences ou des angoisses actuelles du rêveur semble indispensable. Les questions posées se rapportent toujours à la santé, aux triomphes matériels ou amoureux ; l'interprétation du songe deviendra d'autant plus vraisemblable que l'oracle aura démêlé les chances de survie ou de succès de son client.

Socrate entendant en rêve le vers d'Homère : « Tu verras dans trois jours ces fertiles contrées », se trouvait en prison et condamné ; découvrir dans ce songe le présage d'une mort prochaine par allusion aux Champs-Elysées n'est qu'un jeu d'enfant. « Sylla était mourant quand il rêva que la Parque l'appelait. Ce ne fut pas le rêve qui fut la cause de la mort, mais la crainte de la mort qui fut la cause du rêve » (1).

L'adhésion d'Aristote et de Platon à l'oniro-critique ne nous convaincra pas plus que les « pronostics » d'Hippocrate (2), conseillant de courir en rond si l'on rêve d'étoiles et de courir en long si le soleil nous apparaît en dormant la nuit.

Galien n'est pas mieux inspiré quand il pense qu'un rêve d'incendie dépend de la bile jaune, ou qu'une vision de fumée provient de la bile noire, tandis que l'eau et la glace doivent faire craindre glaires et pituites.

En dépit de son dogmatisme apparent, l'onirocritique interprète ses résultats tantôt à la lettre, tantôt suivant un sens inversé, de sorte que le même présage devient néfaste ou favorable au nom de principes révélés au seuls initiés.

L'ancienne science des rêves suppose donc une inspiration surnaturelle, mais il semble que les interprétations auxquelles elle donne lieu doivent demeurer littérales si elles s'appliquent à des interventions divines au lieu qu'elles reposent sur le principe de l'antithèse si l'on présume une action satanique.

---

(1) J.-B. Salgues : *Des erreurs et des préjugés répandus dans la société*, 1 vol., Paris, 1810, p. 52.

(2) Hippocrate : *De insomnis*, chap. IV et V.

Digitized by Google

Ces méthodes équivoques codifient les tendances d'une navrante crédulité. Pour Arthémidore, contemporain d'Antonin le Pieux, si vous rêvez qu'une montagne vous écrase, craignez une proscription ; songer qu'on devient aveugle, prédit la perte des enfants ; le sommeil est-il hanté de cadavres on peut prévoir un mariage, terme inévitable des plaisirs terrestres ; les fleurs signifient prospérité au lieu que les trésors font augurer les soucis.

On méconnaîtrait la sagacité des anciens en supposant universellement admis ces enfantillages. Les railleries qu'inspirent à Cicéron ces croyances vulgaires témoignent d'un scepticisme cultivé qui ne détonnerait pas de nos jours.

Dans leurs savantes études Piéron et Vaschide, rappellent le caractère prophétique attribué aux rêves chez les orientaux (1), les hébreux (2), les grecs, les romains (3) et les sauvages (4).

Malgré le développement de l'instruction contemporaine, cette croyance demeure aussi ancrée que jadis. Comparez la vente en librairie de l'Ethique ou même des œuvres de Schakespeare, de Molière ou de Dante, à celle de la « véritable clef des songes » et vous serez fixé sur le degré de la crédulité humaine. Dans les plus humbles quartiers des petites villes, s'il n'existe qu'un livre dans les maisons d'ouvriers, ce sera celui où l'on apprend que rêver de serpent annonce la mort, que les singes signifient folie, l'eau claire bonheur, l'eau trouble malheur, une prome-

---

(1) Pieron et Vaschide : La valeur prophétique du rêve dans l'Orient antique. *Revue de synthèses historiques*, octobre-décembre 1901, février 1902.

(2) Pieron et Vaschide : Rêves prophétiques dans la conception biblique. *Revue des traditions populaires*, 7 juillet 1901.

(3) Pieron et Vaschide : Prophetic dreams in Greak et Roman antiquity. *The Monist*, janvier 1901.

(4) Pieron et Vaschide : Rêves prophétiques des peuples sauvages. *Bull. de la Soc. d'anthropol.*, Paris, 7 mars 1902, pp. 193-205.

Digitized by Google

nade dans un jardin grossesse, un chien fidélité, un chat trahison, un poisson dans l'eau richesse.

Tous ces présages peuvent s'expliquer dans une certaine mesure par le caractère attribué au animaux ou les associations d'idées habituellement suggérées par les objets : l'agitation du singe, la fidélité du chien, la traîtrise du chat sont notions banales ; les métaphores exprimant la pureté par l'eau, les manœuvres perfides par la pêche en eau trouble, ne nécessitent aucune explication.

Puisque ces rêves sont envoyés par Dieu, il suffit d'en déterminer la valeur exacte pour se préserver des injustes atteintes de la destinée.

On pourrait traiter par le mépris hautain ces billevisées, elles nous serviront du moins de terme de comparaison avec des méthodes contemporaines, défendues en vertu de sophismes aussi évidents. Les unes et les autres attirent à elles la foule crédule dont le mysticisme a soif de consolations et de garanties sur l'avenir.

⁂

Une filiation évidente relie l'onirocritique, science occulte, à l'étude psychanalytique des rêves.

L'Ecole de Freud adopte une méthode nouvelle plus scientifique d'allure : elle tient compte des travaux anciens d'Haffner, de Weigandt, de Mass, qui, à des variantes près, considèrent les rêves comme l'expression de sentiments libérés et imaginés.

D'autre part l'évocation onirique de souvenirs très anciens, qu'on penserait oubliés, soulignée par Maury, Delbœuf, Vashide et d'autres, se trouvera largement utilisée par la psychanalyse : on recherchera, par l'analyse des rêves, les émotions génitales prépubères dont la révélation sera précieuse pour les pansexualistes.

Concédons, si l'on veut, d'indiscutables hypermnésies durant qu'on dort. En déduirons-nous d'abord que des souvenirs sexuels infantiles — si tant est qu'ils existent

Digitized by Google

— pouront se trouver évoqués par la seule volonté psychanalyste ?

Le terrain où l'on va bâtir un colossal monument se montre au sondage singulièrement fragile. Mais poussons la condescendance jusqu'à ne pas tenir compte de ces réserves de prudence que tout architecte soucieux de la solidité de son édifice doit discuter.

On va vous proposer maintenant d'explorer les caves de l'inconscient et d'y découvrir, grâce aux vagues lueurs qu'y laissa la conscience quand elle s'y aventure, les forces obscures de l'instinct, sur les poussées duquel la culture verrouille sévèrement les barrières de la tradition.

Par quel sortilège prétend-on attendre de facultés intellectuelles tout pouvoir pour élucider l'inconscient ?

Freud a bien senti la faiblesse d'une technique qui prétend révéler la poussée instinctive grâce à des mots. Il tourne la difficulté en soumettant ces verbalismes à des généralisations si étendues que l'on peut dresser trois séries dans les vocabulaires humains, l'une symbolysant les organes mâles, l'autre les organes femelles, la troisième l'union des sexes.

Ces thèmes fondamentaux de l'impulsion instinctive se préciseraient à la faveur des incursions de la conscience munie de ses techniques verbales dans l'inconscient. La restitution ultérieure des concepts ou des termes qui les expriment, maintenant chargés d'un potentiel instinctif, va exciter la subtilité du psychanalyste ; c'est dans ce but qu'il placera son client dans la rêverie, par le silence préalable, la pénombre et le mystère. L'interrogatoire d'un psychologue invisible donnera alors tous ses fruits.

Les mythes, émergent des désirs d'abord un peu vagues des âmes jeunes ; après avoir affecté une allure incertaine, ils se précisent en des légendes, bientôt ils prendront corps et feront partie des traditions révélées ; qu'on nous pardonne de découvrir une évidente analogie entre

Digitized by Google

cette évolution d'un concept mystique et la formation de la psychanalyse elle-même.

Une transposition de valeurs semble avoir voulu précipiter aux enfers, la raison, le jugement, le sentiment social et familial, tandis que les ruées de la libido acquéraient une exclusive valeur positive. L'antagonisme bien marqué met en scène le combat entre notre volonté de puissance et la contrainte collective haineuse masquée de civilisation. Tout cela nous paraîtrait attrayant au point de vue littéraire, à la condition qu'on ne prétendit pas l'ériger en système d'exploration et que surtout on ne nous apportât pas cette ridicule fiction de notre conscience émigrée dans l'inconscient et en rapportant, comme un facteur pliant sous le faix de la correspondance, les messages rédigés en style mystérieux par l'instinct.

Hélas ! la bonne foi des psychanalystes ne fait pas question. Ils sont convaincus au point que, suivant un procédé mieux à sa place au tribunal de l'inquisition que dans un interrogatoire de prétention scientifique, Freud affirme la nécessité de faire admettre certains faits inexistants, dont la croyance correspond aux nécessités de l'analyse.

Edgar Michaelis (1) réprouve le procédé de confrères s'affirmant, un peu comme des bateleurs, en possession de la clef des mystères inconscients et de la science mystique qui leur permet de lire dans la pensée, la vie et les rêves comme en un livre ouvert. Et que dire du « transfert » capable d'attirer sur son médecin une dilection sentimentale du sujet propre à abnubiler sa critique rationnelle. Que le thérapeute console, c'est parfait, mais qu'il y prétende en accaparant à son profit un peu de la libido disponible, voilà qui nous semble singulièrement scabreux.

Quelle confiance peut-on accorder en tout cas à une méthode reposant sur la suggestion autoritaire et senti-

(1) Edgard MICHAELIS : *Freud, son visage et son masque*, 1 vol., Rieder, 1932, p. 61.



Digitized by Google

mentale exercée sur des malades dont l'un des attributs fondamentaux réside dans la suggestibilité ?

Les professionnels de l'oniro-critique ancestrale, interprètent, nous le savons, les rêves dans un sens faste ou néfaste ; les psychanalystes admettent aujourd'hui au moins deux interprétations des rêves et des mythes : l'une littéraire, positive, conforme à la tendance révélée d'après la technique classique, équivalente au « soi instinctif » et l'autre symbolique, négative, dévoilant à peu près le contraire des résultats fournis par l'analyse. Après avoir défini le rêve : « une expression constante des désirs du « soi » refoulés », Freud admet depuis quelque temps (1) la libération d'un sentiment de défaite et de souffrance rattaché au « moi » préconscient. Ceci semble correspondre au « rêve hypocrite », homologue du *masque* dont, suivant le Maître, chacun affuble sa propre personnalité. puisqu'elle ne dévoile plus à elle seule les mystères de l'inconscient et suppose la connaissance préalable du caractère individuel (2).

Mais selon que vous serez enthousiaste ou réservé, optimiste ou indifférent, que votre personnalité s'affirmera forte et originale ou malléable et ondulante, vos rêves la reflèteront au travers de leurs images imprégnées d'émotion.

On ne peut rien attendre de plus de l'onirocritique Freudienne. C'est à nos yeux trop peu de chose pour légitimer l'étude d'une science prétentieuse.

Les hystériques assiégeant la porte des psychanalystes, comptent parmi les héritiers lointains des névropathes de l'ancienne Grèce qui couchaient dans le temple d'Esculape pour y recevoir des Dieux, durant leur sommeil, le soulagement de leurs souffrances imaginaires.

---

(1) FREUD : *Au delà du principe du plaisir* 1919.

(2) JESSEN : *Traité de Psychologie*, 1856 : « Le contenu du rêve est toujours plus ou moins déterminé par la personnalité individuelle, l'âge, le sexe, la situation, la culture, les habitudes, les événements et les expériences de toute la vie. » P. 530.

Digitized by Google

# Le nouveau Musée d'Art de la Faculté des Lettres de Toulouse

Par M. RAYMOND REY

Le projet d'agrandissement de la Faculté des Lettres ne comprend pas seulement la construction d'un nouvel amphithéâtre sur les dépendances d'une caserne voisine, mais il prévoit un sérieux accroissement de l'annexe de la rue du Taur, au profit de l'Institut d'archéologie et d'histoire de l'art.

Lorsque ces vastes bâtiments de l'ancien séminaire diocésain furent dévolus à l'Université, une exception fut faite pour la chapelle, qui appartenait autrefois au couvent des Carmélites. Désaffectée de sa fonction cultuelle, elle fut classée monument historique et les Beaux-Arts s'opposèrent à toute destination nouvelle. Durant la grande guerre, elle devint un musée fermé où s'entassèrent de nombreuses richesses du Louvre, à l'abri de l'invasion.

Faut-il croire que cette fonction passagère ait contribué à fléchir l'administration des monuments historiques ? Toujours est-il qu'un accord récent avec l'Université toulousaine a mis à la disposition de l'Institut d'histoire de l'art, cette magnifique chapelle si justement convoitée. A côté des célèbres peintures de Despax, ont déjà pris place les meilleurs moulages de sculpture médiévale que possède la Faculté des Lettres. Quant à la collection des antiques et des modernes, qui ne saurait tenir en ce lieu sans risque d'un fâcheux pêle-mêle, elle sera bientôt installée dans une galerie à l'italienne, reliant la chapelle aux bâtiments voisins dont le rez-de-chaussée sera occupé par les salles de cours et de conférences. La loggia s'ouvrira donc sur le vaste jardin qui entoure la chapelle et con-

Digitized by Google

tribuera grandement à la beauté de cet ensemble calme et discret, à l'écart du bruit de la rue...

Mais revenons à la chapelle. Elle est peu connue du public, bien qu'elle constitue un des joyaux de l'art toulousain aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Sur la demande des Carmélites établies depuis quelques années à Toulouse, Louis XIII et Anne d'Autriche, venus en Languedoc pour la répression des troubles calvinistes, en posèrent la première pierre, le 1[er] juillet 1622, jour de la canonisation de Sainte Thérèse d'Avila. Le roi se rendit ainsi patron de l'église et fit don de vingt-cinq mille livres pour sa construction. Vingt ans plus tard, l'édifice était terminé, l'année même de la mort de Louis XIII.

C'est une nef unique de 30 mètres de long, sur 11 de large et 12 de haut, divisée en quatre travées et prolongée par une abside à trois pans, disposition dérivée de la tradition méridionale qui inspira l'architecture de la Contre-Réforme et s'étendit à toute l'Europe. L'ardente couleur de la brique est la seule parure extérieure, si l'on excepte la façade où une élégante porte en assises de pierres et de briques, surmontée d'un fronton arrondi avec acrotères entourant une niche, a conservé les vantaux en bois de chêne dont les panneaux et les montants sont sculptés dans le goût de la Renaissance. Quel contraste lorsque, franchissant le seuil, s'offre au regard ce luxe insoupçonné de peintures et de boiseries rehaussées de dorures, qui recouvrent entièrement les murs et la voûte ! La voûte de chêne est en forme de cintre surbaissé avec nervures se réunissant au centre de chaque travée sur des clefs pendantes et retombant le long des murs sur des consoles à têtes d'anges enroulées de feuillages. A ce niveau, les boiseries développent un entablement de fin profil, supporté par des pilastres ioniques cannelés qui encadrent les tableaux de Despax. Enfin, par un heureux effet de perspective aérienne découpant la blonde voûte, toute une architecture peinte, agrémentée d'atlantes et d'*ignudi* visiblement inspirés de Michel-Ange, prolonge l'architecture vraie dans une sensible harmonie.

Digitized by Google

Car l'intérêt de ce monument est dans l'entente parfaite du décor où le peintre toulousain a apporté le meilleur de son œuvre. Précédemment, en effet, l'ornementation se réduisait au cadre architectural. Seules, des figures allégoriques de vertus avaient été exécutées dans les parties hautes, au niveau des fenêtres, par Jean-Pierre Rivals qui s'était souvenu de la chapelle Sixtine. Mais ce ne fut qu'une timide esquisse, car tout cela fut repris longtemps après et dans un autre esprit par Despax qui, de 1747 à 1751, procéda à la décoration picturale complète de la chapelle, conçue comme une sorte de poème chrétien. Pour se préparer à cet important travail qui devait consacrer sa renommée, Despax se rendit à Paris, dans l'atelier de Jean Restout, où nous savons qu'il peignit les deux principaux tableaux du sanctuaire, la *Nativité* et l'*Adoration des Mages.*

De retour à Toulouse, il exécuta à la voûte du chevet l'histoire des *Prophètes et des Justes* de l'Ancienne Loi, préfiguration du Nouveau Testament. Ce n'est pas, il s'en faut, la partie la meilleure. La couleur sombre convient peu à la mise en valeur d'une composition d'ailleurs factice et perdue dans l'allégorie. Au contraire, la peinture du mur de fond, au-dessus de la porte d'entrée, offre une vision radieuse, digne du sujet qui est l'*Apothéose de Sainte Thérèse.* Couleur chaude, le plus souvent argentine et nacrée, science du groupement, vie des personnages très individualisés de part et d'autre de la scène centrale, il y a là une réminiscence évidente de Véronèse et de Raphaël. A noter, en particulier, dans le groupe des fondateurs d'ordres nouveaux, le Saint Bernard, qui offre tant de ressemblance avec le tableau de Le Sueur pour l'église cistercienne de Grandselve et conservé aujourd'hui dans celle de Bouillac (Tarn-et-Garonne). De même, un des meilleurs tableaux, *Elisée dirigeant l'Ecole des Prophètes*, s'inspire visiblement du Saint Romuald d'Andréa Sacchi au Vatican.

Ce qui plaît beaucoup dans l'art de Despax, c'est l'émo-

Digitized by Google

tion religieuse qui anime ses compositions. Ce sentiment hérité d'un autre âge était tout à fait à sa place dans une chapelle de Carmélites, où les visions d'extase et les scènes d'édification étaient plus recherchées pour le contentement de l'âme que pour l'éblouissement des yeux. Quelle gravité, par exemple, dans la *Vocation d'Elisée*, où la tristesse d'Elie s'illumine d'un rayon d'espérance ! N'est-ce pas la vertu surnaturelle du don de prophétie qu'expriment le regard dévorant et la majesté du geste d'*Elie faisant tomber le feu du ciel sur l'holocauste* ?

Ces toiles, qui s'étalent sur les murs et que la lumière des fenêtres hautes avive de rayons plongeants, montrent bien la facilité féconde du maître et sa remarquable aptitude d'assimilation. On y voit juxtaposées les modes de son temps, comme le bleu Nattier aux costumes féminins, et les réminiscences des maîtres de la peinture religieuse du siècle précédent, par exemple ces deux beaux morceaux où les tons bleus et rouges ont gardé toute leur fraîcheur et font penser à Philippe de Champagne : la *Multiplication de l'huile de la Veuve* et la *Résurrection du fils de la Sulamite*, deux miracles d'Elisée. Il y a même des souvenirs de Poussin dans cette interprétation de l'espace et de la nature ou dans ce déploiement d'architectures classiques, comme celles à l'arrière plan du *Passage du Jourdain*, autre tableau tiré de l'histoire d'Elisée. Pour glorifier l'ordre du Carmel et ses origines lointaines, l'artiste, fidèle à l'iconographie légendaire, n'a pas manqué de représenter, dans la scène de la *Rencontre d'Elie et d'Achab*, l'image de Marie portant l'Enfant dans ses bras au milieu d'un nuage qui se détache au fond de l'horizon, enveloppant la montagne.

Telle est cette précieuse chapelle, dont la nouvelle affectation, au titre de musée d'art et d'enseignement, assurera désormais la conservation. Retenons surtout le bel ensemble de peintures religieuses du XVIII[e] siècle qu'elle offre à l'histoire toulousaine, comme un dernier écho du réalisme mystique de la Contre-Réforme.

Digitized by Google

# GŒTHE ET NAPOLEON

par M. H. LOISEAU,

Professseur à l'Université de Toulouse.

Gœthe et Napoléon. Cette question d'histoire paraît simple. En réalité elle est une des plus graves de celles que pose l'étude de Gœthe, car de la solution qu'on y voit, dépend la réponse au problème si controversé du patriotisme de Gœthe. Les Allemands en ont beaucoup discuté, et peu l'ont résolue dans un sens favorable au poète. Nous allons tâcher de voir ce qu'il en est au juste, en essayant de nous replacer objectivement au point de vue de Gœthe lui-même.

Le 2 octobre 1808 fut une journée infiniment mémorable. Le tout-puissant empereur des Français, Napoléon I^er^ et Gœthe, le prince des poète de Germanie, se virent face à face à Erfurt.

Napoléon reçut Gœthe en audience.

Napoléon est alors à l'apogée de sa fortune. Il a 40 ans. Il est empereur depuis trois ans. Il a abattu la Prusse, il a abattu l'Autriche, il a échoué dans sa tentative pour aller forcer l'Angleterre dans son île, mais il a noué autour d'elle l'étroit réseau du Blocus Continental. Le soulèvement espagnol prend mauvaise tournure, mais c'est, sans doute, parce que Napoléon n'est pas encore intervenu de sa personne. Il va donc aller lui-même en

Digitized by Google

Espagne, mais, auparavant, pour avoir les mains entièrement libres et pour n'avoir rien à craindre du côté du Nord, il provoque le congrès d'Erfurt, afin de s'assurer par d'opportunes concessions ou promesses, l'amitié et au besoin l'alliance du tsar Alexandre, contre l'Autriche dont il se méfie.

Un empereur, 4 rois, 34 princes régnants sont là, apportant l'encens grisant de leurs hommages dévotieux au parvenu Corse, hier, officier de fortune, aujourd'hui maître souverain des destinées de l'Europe.

Gœthe a 60 ans. Il n'a pas atteint, lui, son apogée, car un certain nombre des grandes œuvres de sa vieillesse sont inachevées ou encore dans le devenir, mais il est, dès ce moment, considéré comme le plus grand des poètes allemands. Il est sans rival dans le domaine lyrique, il a deux grands romans à son actif, l'un de réputation mondiale : *Werther,* l'autre *Wilhelm Meister* dont on attend la suite avec curiosité et impatience. Son *Hermann et Dorothée* est, par beaucoup, considéré comme un chef-d'œuvre. Il a surtout une grande réputation comme poète dramatique, et, en ce domaine, sa production étonne d'autant plus que chacun de ses drames procède d'une formule nouvelle. *Götz, Clavigo, Egmont, Iphigénie, Torquato Tasso* se suivent sans se ressembler. En 1808 même, quelques mois avant Erfurt, vient de paraître la première partie de ce *Faust,* depuis si longtemps escompté et dont les pierres d'attente promettent une suite qui fera de l'œuvre totale un monument grandiose, dont le génie allemand pourra s'enorgueillir.

Et Gœthe n'est pas seulement poète, il est critique d'art de grande autorité, il a même fait des découvertes sensationnelles dans le domaine des sciences les plus sévères, et l'on sait qu'il passe plus de temps dans son cabinet de physique qu'à sa table de poète. Et il n'est pas seulement littérateur, artiste et savant, il est aussi homme d'Etat. Pendant près de dix ans, il a dirigé en fait, comme premier ministre, les affaires du duché de

Digitized by Google

Weimar, et si, depuis 1788, il a déposé la charge des affaires publiques, il n'en reste pas moins, si on peut dire, une sorte de Président du Conseil des Ministres *in partibus*, sonvent consulté, quelquefois écouté ; il est, après le Duc, le personnage le plus important du Duché.

Enfin, il n'est pas seulement remarquable par ses rares facultés intellectuelles, par l'universalité de ses aptitudes et la souplesse de son génie, il est au physique un superbe exemplaire d'humanité. Il n'est pas très grand, mais bien proportionné ; sa tête est superbe avec son vaste front dominé par une abondante chevelure à peine argentée et surtout avec ses yeux noirs dont l'éclat frappe tant tous ses visiteurs ou interlocuteurs. Sa démarche est aisée, il se tient très droit, mais sans raideur. L'ensemble fait une grande impression de dignité et de majesté naturelles.

Napoléon était arrivé à Erfurt, le 25 septembre. Le tsar Alexandre et le duc de Weimar l'y avaient rejoint dès le 27. Le 29, le duc y appela Gœthe.

Le 30, celui-ci fit, à un thé officiel, la connaissance du ministre Maret, duc de Bassano, et ce dernier dit, le lendemain, à Napoléon, la présence de Gœthe.

L'empereur, curieux de voir cette célébrité, dont au reste il ne connaît que son *Werther* et son nom, le fait convoquer en audience pour le 2 octobre à dix heures du matin, c'est-à-dire à l'heure de son petit déjeuner. Gœthe s'y rend dans son habit de cour et dûment frisé. Il a grand air.

Après quelques minutes d'attente dans l'antichambre, il est introduit en même temps que l'intendant général Daru, le général Savary, Talleyrand. Dans la pièce se trouvent déjà les maréchaux Lannes et Berthier.

Napoléon est assis à une table ronde et déjeune hâtivement, selon sa coutume, dans sa vaisselle d'argent. Il s'entretient d'abord, tout en mangeant, de questions finan-

Digitized by Google

cières, de contributions de guerre, avec Talleyrand et Daru, puis fait signe à Gœthe de s'approcher.

Après lui avoir demandé son âge et lui avoir déclaré qu'il était bien conservé, Napoléon lui dit qu'il sait qu'il est le premier poète tragique de l'Allemagne. Modestement Gœthe lui fait observer qu'il n'est pas le seul et que l'Allemagne a d'autres grands hommes que lui : Lessing Schiller, Wieland. Napoléon avoue qu'il ne les connaît guère. Il a lu cependant la *Guerre de 30 ans*, mais il lui a semblé qu'elle ne pouvait guère donner que des sujets de mélodrames. Il engage Gœthe à aller tous les soirs au théâtre pour y voir représenter par Talma et sa troupe de bonnes tragédies françaises. Daru, intervenant, lui dit alors que Gœthe a traduit le *Mahomet* de Voltaire. Ce n'est pas une bonne pièce, dit brusquement l'Empereur, et il amène la conversation sur *Werther* qu'il a lu sept fois et qu'il avait emporté jadis en Egypte. Il dit à Gœthe qu'il n'aime pas la fin du roman et notamment qu'il n'approuve pas que Gœthe ait mêlé au motif d'amour, celui de l'ambition et de l'amour-propre déçu. Gœthe reconnaît courtoisement qu'il a peut-être eu tort. Puis Napoléon ramène l'entretien sur le théâtre, lui déclare qu'il regrette que le théâtre français s'écarte si souvent de la nature et de la vérité, et qu'il déteste le genre nouveau qui tend à s'introduire : la tragédie fataliste. « Il n'y a qu'un destin, dit-il, c'est la politique ».

A ce moment l'empereur se tourna vers Daru et lui parla à nouveau de contributions, puis s'entretint un instant des affaires de Pologne avec le maréchal Soult qui venait d'entrer. Gœthe par discrétion s'était retiré près d'une fenêtre.

Au bout de quelques instants, Napoléon se leva de table, vint rejoindre Gœthe près de la fenêtre et, l'isolant en tournant le dos au reste de l'assistance, reprit à mi-voix la conversation interrompue. Il l'interrogea sur sa situation de famille, ses relations avec la famille ducale, lui parla de son grand favori du moment, Dalberg, le Prince-Primat, de l'empereur Alexandre, et finit par lui insinuer qu'il de-

Digitized by Google

vrait bien écrire quelque chose sur le Congrès d'Erfurt.

L'audience prit fin. Elle avait duré une heure. Gœthe avait été parfait de naturel, de dignité déférente. Napoléon avait paru très intéressé et satisfait par ses réponses. A tout instant il les avait ponctuées d'exclamations : « C'est ça, c'est bien ».

Quand Gœthe se retira, en revenant à sa table, l'empereur dit à Daru, de façon à être entendu par le poète : « Voilà un homme ».

Longtemps Gœthe se refusa à conter, même à ses intimes, même au duc, le détail de sa conversation avec l'Empereur. Ce n'est que seize ans plus tard qu'il en écrivit un résumé schématique. C'est ce résumé, complété par le récit rédigé le soir même par le Chancelier von Müller, pour Talleyrand, qui a servi de base à l'exposé succinct que nous venons d'en faire.

Quatre jours plus tard, le 6 octobre, l'Empereur vient à Weimar, et là, sur la scène même dont Gœthe est le directeur, il fait jouer par Talma, *La Mort de César* de Voltaire, devant le parterre de têtes couronnées qui l'escortaient.

La représentation fut suivie d'un grand bal au palais ducal.

Au cours de la soirée Napoléon fit appeler Gœthe près de lui et se fit présenter Wieland. Il leur dit, en particulier, son aversion pour le républicanisme de Tacite, pour qui tous les souverains sont des tyrans. A Gœthe, il parle de nouveau de théâtre. Il lui dit que la tragédie devrait être l'école des rois et des peuples, que c'est le genre suprême, que lui Gœthe devrait réécrire la *Mort de César*, pour montrer comment César eût pu rendre le monde heureux, s'il n'avait pas été indignement assassiné. Enfin, il l'invita expressément à venir à Paris. Il y verrait le monde d'un sommet, le dominerait mieux et y trouverait ample matière pour sa verve dramatique.

Si Gœthe fut très discret sur tout ce qui touche ses deux entretiens avec Napoléon, il ne put dissimuler à ses amis la joie qu'il avait éprouvée d'être traité avec tant d'égards

Digitized by Google

par l'Empereur. Le mot « Voilà un homme » l'avait surtout flatté, car c'avait été son désir le plus intime depuis toujours, le but de ses longs efforts : être un homme dans toute la plénitude du mot, réaliser aussi intégralement qu'il se pouvait toutes les possibilités déposées en lui par la Nature.

Le 14 octobre, il recevait, en même temps que Wieland, la Croix de la Légion d'Honneur. Il s'en montra très fier, et même au temps du plus grand déchaînement de la haine allemande pour Napoléon, entre 1813 et 1825, il ne cessa de porter le ruban rouge à sa boutonnière.

Ces entretiens conquirent à jamais Gœthe à Napoléon. Il lui voua dès lors un véritable culte, le considéra comme « son » empereur. Les événements de 1812 à 1815 ne changèrent rien à ses sentiments.

Seul de tous ses compatriotes, peut-on dire, il resta fidèle à l'Empereur, refusant de s'associer au grand mouvement patriotique qui souleva l'Allemagne contre son oppresseur. Il fit alors figure de renégat de la cause nationale.

Les Allemands le lui ont durement reproché. Les apparences sont, il faut l'avouer, contre lui. En fait, ces apparences sont trompeuses, et les raisons de l'attitude de Gœthe sont à chercher ailleurs que dans son manque de patriotisme. Gœthe a été le jouet d'une illusion, mais cette illusion était noble et généreuse, elle sortait des profondeurs les plus intimes de son être, de ses convictions et de ses espoirs les plus ardents.

Donner à son culte pour Napoléon comme point de départ les entrevues d'Erfurt et de Weimar, n'y apercevoir que le résultat de la satisfaction d'amour-propre éprouvée par lui à se voir particulièrement distingué par l'Empereur est mesquin et injuste.

C'est pour des raisons infiniment plus hautes que Gœthe a vénéré Napoléon et qu'il lui est resté fidèle envers et contre tous.

Digitized by Google

Pour le prouver, il nous faut remonter en arrière, jusqu'aux environs de 1789 et même un peu plus haut.

Après avoir eu une jeunesse fort tumultueuse, et avoir été, vers 1773, le chef de file d'un mouvement de révolte intellectuelle et sentimentale contre les institutions littéraires et morales de son temps, Gœthe, le jeune bourgeois de Francfort, avait été amené par un hasard heureux à la Cour ducale de Weimar en 1775. Il y était venu en visite ; la faveur du duc l'y retint toute sa vie. Il entra dans l'administration du duché et, très vite, il se vit installé dans la première place. Après l'avoir peu à peu chargé de la direction de la plupart des ministères, agriculture, beaux-arts, travaux publics, guerre, finances, le Duc fit de lui son Président du Conseil. Dans ces lourdes fonctions, qu'il prit à cœur, Gœthe apprit à connaître et à reconnaître la valeur et la nécessité des méthodes lentes, de l'ordre et de la Loi. Les leçons de bonne tenue et de courtoisie que lui donna sa grande amie, l'aristocratique baronne de Stein, lui enseignèrent la nécessité des règles qui régissent les rapports sociaux. L'étude scientifique de la Nature, plus tard celle de l'Antiquité, lui révélant que partout, derrière la multiplicité chatoyante des phénomènes naturels il y a, comme derrière les productions en apparence les plus libres du génie humain, la Loi et la mesure, achevèrent de le convaincre que ni l'Art ni la Nature ne s'accommodent de l'anarchie. Dans le domaine politique Gœthe en était de même arrivé à penser que les réformes nécessaires ne peuvent être que le fruit de l'effort méthodique et patient, d'une sage évolution qui fait sortir l'avenir du passé.

Aussi la Révolution française lui apparut-elle, dès l'origine, avec son radicalisme intransigeant, comme un nonsens et une calamité. Il avait, depuis longtemps, reconnu que les maux dont souffrait le peuple dans la France de l'ancien régime étaient excessifs et demandaient impérieusement des remèdes, mais le jacobinisme, jetant brutalement bas tout l'édifice du passé, fauchant par la guillotine

Digitized by Google

toutes les têtes qui dépassaient la foule, lui apparut le pire des médecins, et, entre les années 1789-1796, il ne cessa, dans ses poésies épigrammatiques ou ses comédies satiriques, de dénoncer le péril que la Révolution faisait courir non seulement à la France, mais à l'Europe entière et en particulier à sa voisine immédiate, l'Allemagne. L'égalité lui semblait une chimère néfaste, et la liberté politique une dangereuse illusion, car il croyait ferme à la nécessité de la hiérarchie sociale et était persuadé que la foule ne pouvait pas se gouverner elle-même. Il demandait aux grands et aux souverains, d'être humains et libéraux, mais il les estimait nécessaires. L'anarchie française, à mesure que se développaient ses conséquences sanglantes, l'en rendait chaque jour plus convaincu. Et lorsqu'il vit les révolutionnaires prétendre imposer par les armes leurs principes à leurs voisins, il s'effraya pour tout de bon. Lui qui avec son ami Schiller se nourrissait du beau rêve d'amener l'humanité à plus de lumière et de bonheur par le culte de la beauté, il était profondément navré de voir l'humanité ramenée à l'âge de fer par le déchaînement des égoïsmes, des passions vulgaires, par la guerre.

Pendant toutes les années que dure la grande tourmente révolutionnaire, Gœthe, suivant sa coutume, cherche à détourner son esprit des événements fâcheux, auxquels il ne pourrait rien changer, il se lance à corps perdu dans ses études d'optique, il travaille à son *Faust*, à son *Wilhelm Meister* ; de concert avec Schiller, il cherche à établir et à faire triompher les principes de son néo-classicisme, il écrit ses *Elégies romaines*, ses *Ballades*. Il parle aussi peu que possible de politique avec son ami, il ne parle de guerre que lorsque celle-ci, qui fait rage un peu partout, en Italie, en Suisse, sur le Rhin, dans l'Allemagne du Sud, fait mine de se rapprocher dangereusement de Thuringe ou menace directement la sécurité de leurs familles respectives à Francfort ou à Stuttgart. Mais que la Révolution et ses suites redoutables ne cessent de le préoccuper, nous en avons la preuve dans les œuvres diverses qu'il

Digitized by Google

lui consacre plus ou moins directement, de 1797 à 1793, dans le fait qu'en 1799 encore, il médite un grand drame symbolique sur la fin de l'ancien régime et la Révolution, *La Fille Naturelle.*

Connut-il les débuts du lieutenant d'artillerie Bonaparte à Toulon, ou au moins son ascension rapide, son rôle hardi lors du 13 Vendémiaire, ses exploits homériques durant la campagne d'Italie, ses hauts-faits lointains d'Egypte et de Syrie ? C'est possible, mais il ne semble pas y avoir prêté une attention spéciale et c'était naturel. Ce Bonaparte, à distance, ne devait lui apparaître que comme un de ces généraux sans-culotte, ainsi que la Révolution en avait fait tant surgir, jeunes, hardis, sans scrupules, et que la fortune capricieuse favorisait plus ou moins selon les heures. Sa campagne d'Italie avait été prestigieuse ; son expédition d'Egypte s'était terminée par une sorte de désastre. A cette date, pour un habitant de Weimar, Bonaparte n'avait rien qui le distinguât des Hoche, des Marceau, des Kléber. Le vieux Wieland, demandant, en 1798, à Bonaparte de se proclamer dictateur et de mettre fin à l'anarchie, paraît quelque peu fou, et Gœthe se moque de ses vaticinations.

Mais, brusquement, le jeune général sort de l'ombre par le coup d'Etat du 18 Brumaire, et, lorsque, le soir du 22 novembre 1799, Gœthe et Schiller s'entretiennent de ce grand événement imprévu, peut-être Schiller se rappelle-t-il et dit-il à Gœthe ce que, fin 1793, il avait écrit à un de ses amis de jeunesse, dans un moment de prodigieuse divination :

« La République en France finira aussi brusquement « qu'elle a commencé. La constitution républicaine abou- « tira tôt ou tard à l'anarchie, et il n'y aura de salut pour « la nation française que dans l'apparition d'un homme « énergique, peu importe d'où qu'il sorte, qui deviendra « le souverain absolu de la France et même d'une partie « de l'Europe ».

Digitized by Google

Bonaparte n'était-il pas l'homme énergique prédit par Schiller ? Les deux amis se le demandèrent sans doute, comme autour d'eux et un peu partout on commençait à se le demander.

Herder, si peu sympathique à la France, écrivait le 30 novembre à un de ses amis : « Que dites-vous des nouveaux Consuls ? J'ai un grand espoir, s'ils durent, et ils dureront... »

Le 18 mars 1800, un ami de Gœthe lui communiquait un couplet de chanson qui faisait alors fureur à Paris :

La fuite en Egypte jadis
Conserva le Sauveur aux hommes;
Pourtant quelques malins esprits
En doutent au siècle où nous sommes
Mais un fait bien sûr, en ce jour,
Du vieux miracle. quoiqu'on pense,
C'est que d'Egypte le retour
Ramène un sauveur à la France.

L'attention de Gœthe, dès lors éveillée, ne se désintéresse plus du Premier Consul.

Celui-ci d'ailleurs, par ses faits et gestes, s'imposait de plus en plus à l'attention de l'Europe.

Un des premiers actes de cet homme, qui devait tout jusqu'alors à la guerre, n'avait-il pas été, une fois détenteur du pouvoir, de proposer la paix au roi d'Angleterre et à l'empereur d'Allemagne ? Comme ceux-ci ne s'y étaient pas prêtés, il la leur avait imposée de force par le double traité de Lunéville et d'Amiens.

Et on le voyait user de sa liberté d'action ainsi conquise pour donner à la France, en l'an VIII, une constitution nouvelle, qui consolidait, en les adaptant aux besoins de l'heure présente, les résultats essentiels de la Révolution. Il rétablissait l'ordre dans les provinces, provoquait le réveil du commerce et de l'industrie, rassurait les consciences par le Concordat, et affermissait les bases de l'ordre social par le Code Civil.

Tout cela ne pouvait qu'impressionner favorablement

Digitized by Google

Gœthe, si ami de l'ordre, et qui n'avait attaqué la Révolution française avec tant d'âpreté, que parce qu'il n'y avait vu que le triomphe du désordre et de l'anarchie, une menace grave pour la civilisation et ses lentes conquêtes.

La France, rentrant dans l'ordre, n'allait-elle pas cesser d'être en danger pour la tranquillité de l'Europe ? Gœthe allait pouvoir redevenir le penseur serein, uniquement préoccupé de son labeur pacifique, aux fins généreuses.

Quelle reconnaissance ne devait-il pas à l'homme providentiel qui avait restauré l'ordre et la paix ? Il trouva tout naturel que celui-ci se fasse proclamer Empereur en décembre 1804. Tandis qu'autour de lui on affectait de ne pas reconnaître l'élévation du parvenu corse et de ne jamais l'appeler que « Bonaparte », pour lui celui-ci est bien désormais « l'Empereur Napoléon ».

Mais hélas ! il avait compté sans son hôte, comme on dit. A peine couronné, Napoléon rouvrit imprudemment les portes du temple de Bellone. Il veut réduire l'Angleterre, son implacable innemie ; il prépare une descente dans son île. Il doit y renoncer, mais le démon de la guerre qu'il a réveillé ne le lâche plus. Il occupe le Hanovre, viole la neutralité allemande en faisant enlever le duc d'Enghien en territoire badois, il prend le titre de roi d'Italie, il incorpore Gênes à la France et ne cache pas son dessein d'annexer Naples. Alors l'Autriche, la Russie, l'Angleterre, les Bourbons de Naples, la Suède se liguent pour arrêter ses envahissements. Napoléon triomphe à Austerlitz de cette coalition et impose à l'Autriche, la paix de Presbourg, désastreuse pour elle, il fait de la Hollande un royaume pour son frère Louis et il installe son autre frère Joseph à Naples. Pour affaiblir à jamais l'Allemagne, il constitue la Confédération du Rhin, qui met fin au Saint-Empire-romain-germanique. L'Empereur d'Allemagne a vécu ; il n'y a plus qu'un empereur d'Autriche.

La Prusse se sentant menacée, et se croyant sûre de l'appui de la Russie, de l'Angleterre et de la Suède, se



Digitized by Google

laisse entraîner à sommer Napoléon d'évacuer les terres allemandes occupées par ses troupes. Napoléon lui répondit par l'écrasement d'Iéna et d'Auerstädt, en octobre 1806, et il répondit à l'Angleterre en lui fermant ses débouchés en Europe par le Blocus Continental, il répondit à la Russie en la battant à Eylau, à Friedland. Il impose à ses adversaires, la paix de Tilsitt, de juillet 1807, lourde surtout pour la Prusse, qu'elle réduisait à l'impuissance et mettait pieds et poings liés dans sa main.

Par les traités de Presbourg et de Tilsitt, Napoléon s'était fait de l'Autriche et de la Prusse deux irréconciliables ennemies. Le blocus indisposa les neutres et leur fit épouser la cause de l'Angleterre. Napoléon voulut atteindre celle-ci dans ceux de ses alliés plus ou moins déclarés qui étaient le plus à sa portée, le Portugal et l'Espagne. Il installa son frère Joseph sur le trône d'Espagne. L'Espagne, du coup, vint grossir la liste de ses irréductibles ennemis, et c'est, nous l'avons vu, pour la dompter que Napoléon était venu à Erfurt.

Quelle avait été l'attitude de Gœthe en face de ces événements si graves, et qui devaient si lourdement démentir les espoirs qu'il avait mis en Napoléon ?

En bonne logique, il aurait dû s'indigner de ces guerres incessantes. Certes il les déplorait, mais, par une singulière illusion, il s'obstinait à voir la paix au bout de la guerre. Chaque victoire de Napoléon lui apparaissait comme un pas en avant vers cette grande paix si ardemment escomptée. Quand l'Empereur aura réduit tous ses ennemis, alors l'Europe, soumise à son autorité suprême, ne connaîtra plus les querelles intéressées d'Etat à Etat, elle n'aura plus d'autre souci que celui de la culture.

Et cette grande œuvre d'unification n'est-elle pas en bonne voie ? En 1812, l'Angleterre bloquée dans son île, paraissait réduite à l'impuissance, la Prusse était annihilée, l'orgueilleuse Autriche avait été contrainte d'accorder la main d'une de ses archiduchesses à l'Empereur, l'Em-

Digitized by Google

pire français s'étendait de Rome à Hambourg, de l'Océan à la Vistule ; une partie de l'Italie, de la Suisse, le Luxembourg, la Hollande lui étaient incorporés, la révolte d'Espagne était fâcheuse, mais semblait sans conséquence ; un dernier ennemi s'était levé, la Russie, mais la Grande Armée allait lui imposer la défaite, la chose paraissait assurée, et, cette fois, Napoléon pourrait se reposer, l'Europe connaîtrait enfin les bienfaits de la grande paix. Bientôt on aurait oublié les ruines accumulées par la guerre, on ne verrait plus que les heureux résultats de l'ordre restauré, et de la fraternité des peuples, fruit de leur contact dans le grand creuset des guerres napoléoniennes.

Hélas ! au lieu de la dernière victoire escomptée, ce fut la première grande défaite, le tragique désastre de Moscou et de la retraite de Russie ; au lieu de la paix ce fut le soulèvement en masse de tous les vaincus d'hier, la guerre sans merci contre celui qui, du jour au lendemain, n'était plus que l'usurpateur abhorré, et comme le disaient les poésies patriotiques allemandes du temps, « le rebut et fléau de l'humanité », le « diable fait homme », « auprès duquel Caligula et Néron n'ont été que des anges ».

Gœthe lui, ne peut croire à la déchéance de son héros. Sa fortune subissait une éclipse, mais elle ne saurait sombrer. Lorsqu'en août 1813, il rencontre à Dresde Theodor Körner, en chasseur noir de Lützow, prêt à partir pour ce qu'on appelle la « lutte sainte », il lui dit en présence de son père et de Arndt : « Secouez toujours vos chaînes. L'homme est trop grand pour vous ! Vous ne les briserez pas ». Il empêche son propre fils de s'engager. Et même lorsque après la bataille de Leipzig (oct.), l'heure sonne de l'hallali final, il ne perd pas confiance. Napoléon lui apparaît comme un noble cerf aux abois et qui s'amuse des hurlements de la meute qui l'assiège. Le jour de la bataille de Leipzig, le petit buste d'albâtre de Napoléon que Gœthe avait au-dessus de sa table de travail étant tombé, et, Christiane s'en étant émue comme d'un

Digitized by Google

mauvais présage, le poète lui dit : Vois, le bord seul est cassé, lui-même est intact ».

Mais le 1er janvier 1814, les armées alliées franchissaient le Rhin, trois mois plus tard elles étaient à Paris, et le 6 avril, Napoléon était forcé d'abdiquer et d'accepter l'exil de l'île d'Elbe.

Durant ces jours sombres, Gœthe s'était réfugié auprès des fraîches fontaines de la Sagesse Orientale et il ciselait lentement les poétiques symboles de son *Divan*.

Cependant l'Allemagne entière exulte, elle veut crier sa joie au monde par la voix de la poésie. Encore que Gœthe n'ait pris aucune part au grand mouvement de poésie patriotique de 1813, et se soit refusé à associer sa voix à celle des Arndt, des Körner, des Schenkendorf, c'est à lui comme au plus grand, sinon au plus populaire des poètes allemands qu'elle s'adressa, pour célébrer la victoire alliée, à l'occasion du retour du roi de Prusse dans sa capitale. Gœthe cherche à se dérober. N'y ayant pas réussi, il compose une étrange, équivoque et froide allégorie, le *Réveil d'Epiménide*, si équivoque qu'on n'a jamais su si le dormeur Epiménide était le peuple allemand ou Gœthe lui-même. Le démon de la guerre y est bien malmené, mais les termes mêmes dont Gœthe est censé clouer ses méfaits au pilori sont d'un lyrisme qui les fait retentir plutôt comme une apologie que comme une condamnation même du génie de Napoléon. « Ni contradiction, ni résistance. Pour moi, la difficulté n'existe pas, et quand, tout autour de moi, les peuples sont dans l'angoisse, alors vraiment je me sens heureux. Que, les uns après les autres, les empires s'écroulent, tant pis ! Moi seul je reste debout et mon activité ne connaît ni entraves, ni limites. Quand, en quelque endroit, un nœud se veut rapidement former, plus rapidement encore je suis là et le tranche de mon glaive. A peine une grande œuvre est-elle réalisée qu'une autre s'ébauche déjà en mon cerveau fertile, et si l'on me pousse aux extrémités, c'est alors que mon audace se déploie dans toute son ampleur. Un frisson sacré secoue

Digitized by Google

la terre ; de ma voix puissante, je la convie à une existence nouvelle ».

La chûte de Napoléon en 1814 fut pour Gœthe une surprise douloureuse, mais il la considéra comme un arrêt du destin. Comme il l'avait écrit dans un accès de prophétisme inconscient, le jour même de la bataille de Leipzig, dans son *Epilogue au Comte d'Essex* : « Tout homme, quel qu'il soit, connaît une dernière faveur de la Fortune et un dernier jour », ou encore, comme il le disait volontiers : « Le génie connaît une apogée et puis, sa mission achevée, il sombre ».

Gœthe avait cru que la mission de Napoléon était de rétablir la paix en Europe. Il était bien forcé de s'avouer qu'il s'était trompé, en ce sens que l'Empereur ne mena pas lui-même sa tâche à bonne fin, mais le retour des pacifistes Bourbons sur le trône de France put faire croire à Gœthe qu'il ne s'était pas trompé grossièrement au total, sur le rôle assigné par la Providence à Napoléon. La paix finissait tout de même par sortir des guerres impériales.

Aussi le retour de l'île d'Elbe ne lui causa-t-il pas de joie. Il comprit que Napoléon avait tort de vouloir forcer la main au destin ; il trouva juste que celui-ci l'en châtiât cruellement.

Mais jamais il ne consentit à joindre sa voix à celle des détracteurs de l'Empereur. Il continua à s'intéresser intensément à tout ce qui parut sur Napoléon entre 1825 et 1832. Dans la liste de ses lectures, nombreux sont les ouvrages qui traitent directement ou indirectement de l'Empereur déchu, de son temps, de ses serviteurs. Les vies de Napoléon, les Mémoires de ses généraux, par exemple, ceux de Rapp, de Bourrienne, le Mémorial de Sainte-Hélène, le Mémorial de Hudson Love, le passionnèrent. En février 1831 encore nous le trouvons relisant les mémoires du général Rapp, et, en juin de la même année, les *Souvenirs, épisodes et portraits pour servir à l'Histoire de la Révolution et de l'Empire* par Nodier.

Digitized by Google

Les Allemands auraient sans doute plus aisément pardonné à Gœthe son culte pour Napoléon, s'il avait reconnu qu'il était la victime d'une illusion.

Or son engouement obstiné avait survécu à la défaite de l'Empereur. Aurait-il donc, et ainsi qu'on lui a reproché souvent, et qu'on lui reproche aujourd'hui encore, dans son admiration pour l'oppresseur de l'Allemagne, vraiment oublié ce qu'il se devait comme Allemand et ce qu'il devait à l'Allemagne ?

A cette accusation de manque de patriotisme, Gœthe lui-même, dans son entretien fameux de nov. 1813 avec Luden, a répondu énergiquement, en protestant qu'il aimait l'Allemagne et souhaitait sa grandeur autant que n'importe lequel de ses compatriotes. Seulement pour lui, l'Allemagne qui comptait, ce n'était pas l'Allemagne politique, mais l'Allemagne intellectuelle. A ses yeux, la situation politique de l'Allemagne, ses divisions, ne lui permettent pas de prétendre à jouer un grand rôle dans le domaine des faits. « Il y a des Etats Allemands, il n'y a pas d'Allemagne », disait-il. Les désastres politiques atteignent les Etats Allemands, c'est fâcheux, mais le mal est moindre tant que la culture allemande reste intacte. Sauver celle-ci, la développer, apparaissait à Gœthe la tâche la plus urgente, et il est curieux de constater que, sur ce point, il ne raisonnait pas autrement que les plus fougueux patriotes allemands, que les artisans les plus acharnés du relèvement national, que les Stein et les Fichte, qui préludèrent par des réformes d'ordre moral et intellectuel à l'œuvre de redressement national. La seule différence est que les Stein et les Fichte ne voulaient réformer les cerveaux que pour mieux armer les bras, parce qu'ils voulaient pour leur pays la grandeur dans le domaine des réalités, tandis que Gœthe ne voulait réformer les cerveaux et les consciences que pour que l'Allemagne fût mieux en état de remplir sa mission qui était à ses yeux exclusivement d'ordre moral. Cette mission à son sens, c'était de prendre la tête de la civilisation. Les Allemands sont tard venus à la

Digitized by Google

civilisation, dit-il en mai 1827, ils sont d'hier, mais, selon la parole de l'Evangile, un jour les derniers seront les premiers. Comme, jadis, à la civilisation des Egyptiens a succédé celle des Hellènes, puis celle des Romains, ainsi à la culture des races latines succèdera la culture des races germaniques. C'était là une sorte de patriotisme. Ce patriotisme était en retard sur son siècle ; il se rattachait à ce cosmopolitisme du XVIII[e] siècle dans l'atmosphère duquel Gœthe avait grandi et qui ignorait les étroits nationalismes. Il était désuet, mais réel.

Or, en respectant les institutions scientifiques ou artistiques d'Iéna, en rendant, comme il l'avait fait, un éclatant hommage à la personnalité de Gœthe, et à celle de Wieland, Napoléon avait montré qu'il estimait et respectait le génie de l'Allemagne dans le plan de l'idée et de la civilisation.

Ce fut là, à côté de la première raison que nous avons déjà signalée : restauration de l'ordre général, la seconde grande raison du culte de Gœthe pour Napoléon. La grandeur allemande importait peu à Napoléon. Sur ce point encore, il s'était sans doute fait illusion. Il y en eut une troisième, d'ordre plus général et supérieure aux contingences communes, et qui nous explique mieux encore l'attitude de Gœthe et la persistance de son admiration pour l'Empereur. Gœthe fut littéralement fasciné par la prodigieuse personnalité de l'empereur.

Au temps de sa jeunesse, c'est-à-dire, au temps où avec ses compagnons de Sturm und Drang, il est passionné d'héroïsme sous toute ses formes et adore Shakespeare, parce qu'il a créé des types puissants d'humanité intégrale, au temps où il rêve, lui aussi, de développer à plein toutes les possibilités qu'il sent en lui, Gœthe avait été violemment attiré par les grandes individualités de l'histoire ou de la légende. A Prométhée, César, Mahomet, Faust, il avait projeté de dresser des monuments dramatiques. Par la suite il s'intéressa plus à l'homme normal qu'au surhomme, et son *Faust* comme, dans une certaine

Digitized by Google

mesure, son *Wilhelm Meister* tendent justement à montrer en leur essence, comment le surhomme, pour bien servir le monde, doit viser à ramener à la commune mesure et aux fins normales et utilitaires de l'humanité, ses désirs infinis. Mais, toute sa vie, il garde en lui le respect des grandes individualités, de ces individualités qu'il appelait démoniques, parce qu'elles sont sous l'empire du démon qui est en elles, c'est-à-dire des forces intérieures qui les font se mouvoir en dehors des plans ordinaires de la raison et de la sagesse vulgaires. Or Napoléon était à ses yeux essentiellement une de ces grandes individualités démoniques.

Il l'a souvent dit et redit à Eckermann.

Tout en Napoléon, disait-il, dépassait l'ordinaire humanité. Son corps était de granit, s'accommodant aussi bien des sables brûlants de la Syrie que des neiges de Russie. Supportant sans dommage les marches épuisantes, les fatigues des batailles et des bivouacs nocturnes, se contentant, à l'occasion, d'un minimum de nourriture et de sommeil, capable même de s'en passer tout à fait, comme le 18 Brumaire, sans que la clarté de son esprit en fût diminué. Sa volonté dominait les éléments. Il savait, en visitant les pestiférés de Jaffa, qu'il n'y gagnerait pas la peste, parce qu'il ne le voulait pas. Il était de nature démonique, c'est-à dire qu'il échappait aux lois vulgaires de la raison et de l'entendement. Son essence était l'action, l'action irrésistible qui ne connaît pas d'obstacle, et tous ceux qui servaient sous ses ordres désapprenaient le mot « impossible ». Il était toujours lucide et décidé ; à toute heure, il avait l'énergie voulue pour réaliser sans délai ce qu'il avait reconnu avantageux et nécessaire. Sa vie a été la marche triomphale d'un demi-dieu, de bataille en bataille, de victoire en victoire. On peut dire qu'il était à tout instant « illuminé ». Comme pas un, il savait démêler dans la foule et mettre à la place qui leur convenait les hommes d'action, qu'il aimait autant qu'il détestait les bavards, les idéologues.

Digitized by Google

Un surhomme de cette taille ne peut être jugé d'après la norme coutumière. Des hommes extraordinaires comme Napoléon échappent à la moralité. Ils agissent à la façon des phénomènes primitifs du monde physique, comme l'eau et le feu.

Napoléon lui apparaissait donc comme une de ces forces incompréhensibles, mais souveraines de la Nature avec lesquelles l'homme n'est pas de taille pour lutter. Il peut essayer de les endiguer, il y réussit quelquefois pour un temps, mais, tôt ou tard, elles triomphent de l'obstacle et ruinent en un clin d'œil l'œuvre pénible des lentes combinaisons de l'esprit humain. Et Gœthe avait un profond respect pour la Nature. Vis-à-vis d'elle, il sentait toute sa fragilité et sa débilité humaines.

Voilà donc qui nous explique son attitude vis-à-vis de Napoléon en général et, en particulier, son attitude de 1813. Il ne croyait pas, sincèrement, que parmi les hommes qui se dressèrent alors contre l'Empereur, il y en eût un qui fût assez puissant pour l'abattre. Selon une de ses maximes favorites, le Génie est un Dieu, et un Dieu ne peut être détrôné que par un Dieu. Lorsque Napoléon tomba, ce ne fut pas à ses yeux sous les coups de Blücher ou de Wellington, mais sous les coups et par la volonté du Destin.

C'est pourquoi nous trouvons parmi les jugements sur Napoléon, si peu de jugements négatifs, si peu de jugements politiques proprement dits. Il ne raisonne ni ne critique la politique de Napoléon, parce qu'elle lui apparaît comme l'émanation en quelque sorte fatale de son génie, il l'admet comme un fait devant lequel il n'y a qu'à s'incliner. Toute son attention et son admiration vont à l'homme extraordinaire, l'homme-démon, force irresponsable, énigmatique, de la Nature.

Sa chûte lui apparut aussi fatale que sa mission. Comme tous les génies démoniques, comme Mozart, comme Byron,

Digitized by Google

Napoléon avait eu sa mission à remplir, non pas une mission morale, civilisatrice, au sens vulgaire du mot, mais une mission historique, conforme aux vues du Destin. En la remplissant, il avait réalisé la plus grande somme possible des énergies qui étaient en lui, et, par là, il avait donné un bel exemple symbolique de ce que peut l'homme quand il lui est accordé de développer pleinement sa personnalité. Cette mission remplie, il n'avait eu qu'à disparaître, comme avaient disparu Mozart et Byron. « Ses démons lui avaient fait crocs-en-jambe sur crocs-en-jambe, jusqu'à ce qu'il fût étendu dans la poussière dont il était sorti » (Eck. 11 mars 1828).

Si Napoléon avait dit de lui « Voilà un homme », voulant sans doute exprimer par là que Gœthe lui apparaissait comme un type complet d'homme intégral, au physique comme au moral, à son tour, il aimait dire de Napoléon, en usant d'une expression familière qui au temps de Sturm-und Drang avait toute la force et tout le sens du « Voilà un homme : « Das war ein Kerl » « c'était un rude gaillard ».

Ajoutons enfin une dernière raison à l'admiration de Gœthe pour Napoléon. Gœthe était attiré vers Napoléon par les affinités profondes de leur propre nature.

Tous deux avaient la même horreur du désordre, de l'idéologie creuse, des stériles discussions et des distinctions vaines de partis, tous deux avaient la même conscience et le même orgueil de leur personnalité, et la même propension au fatalisme ou, au moins, la même conviction que l'homme n'est pas maître de sa destinée, tous deux encore avaient la même persuasion, un peu méprisante, que la foule humaine a besoin de guides supérieurs, étant incapable par elle-même de s'élever. Tous deux étaient persuadés que le respect superstitieux du Droit n'est qu'une preuve indirecte de faiblesse, que les Forts sont au-delà des frontières du bien et du mal, tous deux enfin voyaient dans l'action la légitimation suprême de l'homme et de la vie. Napoléon était tout action, Faust pressent, dès le

Digitized by Google

début de ses méditations philosophiques, qu'agir est la fin de l'homme ; l'action est l'aboutissement dernier de la sagesse qu'il acquiert par les expériences de sa vie symbolique.

Rien donc de mesquin, ni de vil, dans l'attitude de Gœthe vis-à-vis de Napoléon, rien qui procède d'un soi-disant servilisme à l'égard des têtes couronnées, rien qu'on puisse vraiment retenir au titre de preuve pour le manque de patriotisme de Gœthe.

Pour Gœthe, Napoléon n'était plus le Français ennemi et oppresseur de son pays, c'était le surhomme dont les actes échappent aux catégories ordinaires des jugements humains, dont le génie avait réalisé dans le plan de l'action, avec l'inconscience et la puissance d'une force irrésistible de la Nature, les plus hautes possibilités de la Nature humaine.

Une force de la Nature,voilà, on ne saurait trop y insister, ce que Gœthe a révéré en Napoléon, et voilà pourquoi, en dernière analyse, lorsque la forme matérielle où cette force était enclose eût sombré, lorsque l'Empereur des Français eût disparu, fantôme perdu au bout du monde dans les lointains brouillards de Sainte-Hélène, il continua de proclamer son incomparable grandeur démonique, sans se soucier de toutes les souffrances qu'il avait causées. La science avait appris à Gœthe que rien n'est inutile dans la Nature, il resta jusqu'à son dernier jour convaincu que Napoléon avait été nécessaire et voulu par la Nature, et c'est ainsi, peut-on dire sans paradoxe, que le culte de Gœthe pour Napoléon n'est en fin de compte qu'une forme indirecte de son culte pour la Nature. Or la Nature ne connaît pas de frontières. Les frontières lui apparaissaient un pis-aller, un obstacle à la civilisation qu'il mettait au-dessus des civilisations. Un des rêves les plus tenaces de ses dernières années fut la constitution d'une littérature universelle qui justement atténuerait les effets néfastes des frontières, imaginées arbitrairement par les combinai-

Digitized by Google

sons artificielles des hommes. L'œuvre unificatrice de Napoléon lui parut un temps travailler dans le sens de son désir. Illusion, sans doute, illusion profondément fâcheuse du point de vue étroit des nationalismes, mais il faut l'avouer, illusion singulièrement noble et généreuse, digne de son grand esprit.

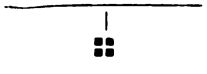

Digitized by Google

# UNE BASTIDE ANGLAISE BONNEGARDE

par M. le Général LARRIEU

Le Luy se jette dans l'Adour, sur sa rive gauche, à 10 kilomètres environ en aval de Dax (Landes). Cette rivière est formée de la réunion de deux cours d'eau dont la dénomination indique que le pays qu'ils arrosent fut jadis une région frontière : le Luy de France, au Nord, et le Luy de Béarn, au Sud.

En remontant cette dernière vallée et après avoir dépassé le bourg d'Amou, on aperçoit, sur la rive droite de la rivière, une masse sombre qui domine la plaine environnante. Cette hauteur boisée, aux pentes très raides, est l'extrémité occidentale d'une colline aux versants abrupts, qui court entre le Luy et un ruisseau lui servant d'affluent sur sa rive droite. Sur cette éminence existent, de haute ancienneté, des retranchements en terre qui faisaient jadis de cette position, naturellement très forte, un poste de garde et de surveillance de premier ordre. Les textes latins du moyen âge désignaient cette « gouarde », qu'on appelle aujourd'hui castéra, sous le nom de Bona garda et, quelquefois, Bella garda ou Pulchra garda. En vieux français, on écrivait Bele garde, Bone garde ou Bonegarde, d'où le nom de la commune actuelle de Bonnegarde (1).

(1) Thomas CARTE : Catalogue des rôles gascons, tome I. — RYMER : *Foedera conventiones, litterae*, etc..., vol. 1, pars. 2 ; vol. 2, pars. 1 et 2. — *Rôles gascons*, transcrits et publiés par Charles Bémont, tomes II et III.

Digitized by Google

Le castéra de Bonnegarde n'était pas un ouvrage isolé ; il faisait partie d'un système de surveillance de toute la région et, en particulier, de l'ensemble des vallées des deux Luy.

Au confluent des deux rivières, l'entrée des deux vallées était commandée : sur la rive gauche du Luy de Béarn, par la forte position du vieux bourg de Castelsarrasin, où une maison a conservé le nom caractéristique de « Lagouarde » ; sur la rive droite du Luy de France, par le castrum élevé de Gaujacq, où se dresse le château actuel.

Entre Castelsarrasin et Bonnegarde, la vallée du Luy de Béarn était surveillée, sur la rive gauche, par la gouarde d'Amou, ouvrage de forme ovale divisé par un fossé en deux parties à peu près égales que deux ouvertures mettaient en communication (1).

La vallée du Luy de France était gardée, en amont de Gaujacq, sur la rive droite, par le castillon de Brassempouy dont l'enceinte est encore bien délimitée et, plus loin, sur la rive gauche, par la gouarde de Nassiet, bien conservée, sur une cime très élevée au-dessus de la rivière.

Bonnegarde, ainsi que son nom l'indique, était considérée comme le meilleur poste de défense et de surveillance de cette région. Les rois d'Angleterre, maîtres de la Guyenne depuis le mariage, contracté en 1152, d'Henri II Plantagenet avec Eléonore d'Aquitaine, attachèrent à ce poste une importance d'autant plus grande qu'il se trouvait situé aux confins du Béarn et de la Gascogne, à la limite des Etats directement soumis à la domination anglaise.

*La bastide de Bonnegarde.* — Nous allons voir bientôt qu'au XIII^e^ siècle, lorsque Gaston VII gouvernait le Béarn, le roi d'Angleterre Edouard I^er^ fit de Bonnegarde une véritable bastide ; mais pour bien montrer la nécessité de cette transformation, il convient de rappeler succincte-

(1) Renseignement recueilli, il y a plusieurs années, par le capitaine Roques de Borda.

Digitized by Google

ment quels étaient à cette époque, les rapports entre les rois d'Angleterre et le vicomte béarnais.

Jaloux de son indépendance, quoique tenu de rendre hommage au roi d'Angleterre, Gaston VII de Moncade, vicomte de Béarn, fut pour les princes anglais un vassal inconstant et le plus turbulent des voisins.

En 1242, lorsqu'après sa défaite de Taillebourg, Henri III se fut réfugié à Bordeaux, il reçut la visite du vicomte de Béarn et de sa mère, attirés, a-t-on dit, par les largesses du souverain anglais. Gaston profita des libéralités royales et les utilisa sans retard pour bâtir le château d'Orthez dont la vieille tour Moncade domine, encore aujourd'hui, la vallée du Gave. C'est ainsi que cette forteresse, destinée à protéger la frontière de Béarn contre les Anglais, fut construite avec l'argent du roi d'Angleterre.

Pour mieux surveiller cette frontière, le vicomte, qui avait jusqu'alors habité à Morlaas, établit sa résidence à Orthez qui fut, de la sorte, jusqu'en 1460, la capitale du Béarn.

Gaston de Moncade ne tarda pas à se mettre à la tête des mécontents qui supportaient mal le gouvernement des Anglais, ce qui obligea le roi Henri III, en 1247, à envoyer en Guyenne Simon de Montfort, comte de Leicester.

Gaston avait pour vassal Garsie Arnaud de Navailles, seigneur du bourg et du château de Sault, dont on voit encore la tour au centre de l'agglomération. Le bourg de Sault, situé aujourd'hui dans les Basses-Pyrénées, à une lieue du castéra de Bonnegarde, appartenait alors à la Gascogne, et ses habitants devaient les hommages au roi d'Angleterre. Or, en 1249, Simon de Montfort, comte de Leicester, ayant fait savoir aux bourgeois de Sault qu'il les recevrait à Dax, ceux-ci, poussés sans doute par le seigneur de Navailles, allié fidèle de Gaston de Moncade, refusèrent de se rendre à l'appel du lieutenant du roi d'Angleterre. Simon de Montfort se rendit donc à Sault, mais ce fut pour punir les habitants de leur refus d'hom-

Digitized by Google

mage, les chasser de leurs maisons pour y loger ses hommes, et entreprendre le siège du château. Garsie de Navailles fit immédiatement sa soumission. L'année suivante (1250) le comte de Leicester battit Gaston de Moncade et le fit prisonnier ; mais le roi lui rendit sa liberté.

La clémence royale n'empêcha pas Gaston de se mettre de nouveau à la tête d'une ligue de seigneurs gascons. Après avoir serré de près Bordeaux, encouru l'excommunication (1253) et failli s'emparer de Bayonne (1254), il fut enfin compris dans un traité de paix.

En 1272, Edouard Ier succéda à Henri III sur le trône d'Angleterre. Gaston de Moncade, incorrigible, excita de nouveaux troubles et se vit assigner, l'année suivante, par le sénéchal de Gascogne, devant la Cour de Saint-Sever. Gaston ne s'étant pas présenté, le sénéchal ordonna la saisie de toutes les terres du vicomte et marcha sur Orthez. Sur ces entrefaites, le roi Edouard arrivait sur les lieux, venant de Terre Sainte, et envoyait à Orthez un commissaire pour agir en son nom. Le délégué du roi ayant été insulté et retenu prisonnier par les habitants, Gaston se présenta à Edouard Ier en invoquant des excuses ; mais le roi le mit en état d'arrestation et le fit enfermer au château de Sault. Pour recouvrer sa liberté, le vicomte béarnais se dit prêt à subir toutes les conditions qu'il plairait au roi de lui imposer ; mais, à peine libre, il désavoua les actes qu'il avait signés, en appela au roi de France, suzerain du roi d'Angleterre, et courut s'enfermer dans le château d'Orthez. Cité de nouveau à comparaître devant la Cour de Saint-Sever, Gaston engagea une comédie judiciaire. Edouard Ier se mit à sa poursuite et l'atteignit au château de Saint-Boës, lorsqu'une intervention du Saint-Siège se produisit en faveur du rebelle béarnais.

Le roi Edouard retourna en Angleterre en invitant le roi de France, Philippe le Hardi, à prononcer le jugement contre Gaston de Moncade. Ce dernier se présenta au Parlement au mois de septembre 1274, y traita le roi d'Angleterre de traître, de faux, et se dit prêt à se mesurer avec

Digitized by Google

lui en combat régulier. En 1277, le roi de France réussit à décider Gaston à passer le détroit, et, finalement, le vicomte de Béarn se mit à la solde du roi d'Angleterre (1279 (1).

Les faits que nous venons de rappeler montrent suffisamment combien le roi d'Angleterre avait intérêt à couvrir la frontière du Béarn.

A la supplication d'Elie de Caupenne, le roi Edouard Ier avait concédé au chevalier Garsie de Salmon, la gouarde d'Amou, que ce dernier avait fait construire, sous les yeux du sénéchal de Gascogne, sur la terre qu'il possédait dans la vallée du Luy (2). A la date du 15 janvier 1278, le sénéchal reçut des ordres au sujet de cet ouvrage que le chevalier Garsie de Salmon était tenu de restituer au roi à la première réquisition.

Mais le voisinage des châteaux hostiles d'Orthez et de Sault donnait à la position de Bonnegarde, d'ailleurs beaucoup plus forte que celle de la gouarde d'Amou, une importance particulière. C'est pourquoi le roi Edouard décida d'entreprendre sur ce point la création d'un vaste ouvrage qui, après l'achèvement des travaux, en 1283, prit le nom de bastide de Bonnegarde (3).

Selon Viollet-le-Duc, le mot bastide était généralement employé, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, pour désigner des ouvrages provisoires destinés à protéger un campement (4).

En réalité, la bastide de Bonnegarde comprenait : 1° une ville, aujourd'hui totalement disparue, sur le plateau qui a conservé le nom de Labiole (La ville) ; 2° à l'extrémité du plateau, sur un mamelon escarpé et faisant suite à la

(1) MARCA : *Histoire de Béarn.* — MONLEZUN : *Histoire de la Gascogne*, t. 2. — BALASQUE : *Etudes historiques sur la ville de Bayonne*, t. 2. — Ch. BÉMONT : *Simon de Montfort, comte de Leicester ; Rôles gascons*, supplément au tome I. *Introduction.*

(2) *Rôles gascons*, t. 2, n° 165 : *in terra sua dicta Ribeyraluy in parrochia de Amor...*

(3) *Rôles gascons*, t. 2, n° 654 : *De bastida de Bona garda.*

(4) VIOLLET-LE-DUC : *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. 2, p. 164.



Digitized by Google

ville, un castrum ou château fort, qui était la gouarde proprement dite, appelée de nos jours castéra, où des fortifications en terre avaient été accumulées.

La ville, bâtie peut-être sur l'emplacement d'un ancien campement, était une sorte de camp retranché d'environ 500 mètres de longueur. Sa rue principale qui, après avoir débouché du castrum, le contournait légèrement, est devenue le chemin se dirigeant du castéra vers le bourg de Sault, en suivant le sommet de la colline. La ville était protégée par les pentes abruptes du plateau et par des fossés dont la plus grande partie ont été comblés dans la suite et mis en culture. Toutefois, les siècles ont respecté le fossé qui séparait la ville et le castéra ainsi que, du côté opposé, un fossé profond que l'on voit encore près de la descente du chemin qui va du pont du Luy à l'église de Bonnegarde.

Les retranchements du castéra qui faisait suite à la ville embrassaient la partie supérieure du plateau et comprenaient, en outre, un peu plus bas, un fossé qui contournait le mamelon et dont on distingue encore l'emplacement ; la gouarde se trouvait protégée ainsi, du côté de la plaine, par une double ligne de défense. Un fossé, avons-nous dit, séparait la ville et le castéra. Le parapet de ce fossé formait, du côté de la gouarde, une immense terrasse. Cet ouvrage, entièrement conservé, est des plus remarquables. A l'intérieur de la gouarde s'élevèrent des maisons formant une rue jusqu'à l'extrémité du plateau.

Pour construire la bastide de la Bonnegarde, il fallut empiéter sur les terrains environnants qui appartenaient à Bernard d'Arricau. Ce dernier se plaignit du préjudice qu'il avait subi, et le roi ordonna, le 15 mai 1283, au sénéchal de Gascogne et au connétable de Bordeaux, d'indemniser le plaignant, soit en deniers, soit par un juste échange de terrains (1).

La terre d'Arricau s'étendait, dans la vallée du Luy,

(1) *Rôles gascons*, t. 2, n° 654.

Digitized by Google

entre la bastide de Bonnegarde et le bourg d'Amou, comme l'indiquent, encore de nos jours, les noms du moulin d'Arricau, situé sur un affluent du Luy, des maisons Arrique, Arricot, Larricq et du moulin de Larricq, sur le même affluent et plus haut que le moulin d'Arricau.

En amont du moulin de Larricq, au-delà de Bonnegarde et vers le ruisseau de Marpaps, des prud'hommes avaient fixé des limites ; peut-être était-ce à l'occasion de l'échange de terrains ordonné par le roi pour indemniser Bernard d'Arricau. Ce dernier ayant cherché à s'approprier indûment, dans ces parages, de terres de Marpaps situées sur le versant de Nassiet, le roi dut intervenir. Le 7 juin 1289, Edouard I[er] enjoignit à Pierre Itier, lieutenant du sénéchal, résidant alors à Bonnegarde, de s'opposer énergiquement aux entreprises de Bernard d'Arricau et d'entrer lui-même en possession des terres en question, voisines de Bonnegarde (1).

Après avoir appartenu à Charles d'Escoubleau,, marquis de Sourdis, seigneur de Sault, Gaujacq et Bonnut, la terre d'Arricau fut achetée, le 15 octobre 1654, par Léonard de Caupenne d'Amou ; elle fut rattachée ainsi à la seigneurie d'Amou ; elle fait partie aujourd'hui, du moins en grande partie, du territoire de cette commune.

On sait qu'au moyen âge beaucoup de maisons étaient construites de charpentes et de torchis, ce qui rendait très grave le danger d'incendie. La bastide de Bonnegarde n'échappa pas à cet inconvénient, car un incendie, survenu en 1291, en détruisit la plus grande partie. Les jurats et prud'hommes de la ville adressèrent à Edouard I[er] une demande de secours et, le 23 mai, le roi ordonna au sénéchal de Gascogne et au connétable de Bordeaux, de payer à la ville sinitrée 500 livres de monnaie bordelaise pour la réparation des dégâts (2).

---

(1) *Rôles gascons*, t. 2, n° 1747 : *Rex Petro Iterii, militi, vel ejus locum tenenti apud Bonam gardam.*

(2) *Rôles gascons*, t. 3, n° 1891.

Digitized by Google

Nous avons vu qu'avant de se jeter dans le Luy, un ruisseau coulait au pied du castéra. En 1305, les jurats et les prud'hommes de la bastide de Bonnegarde demandèrent au roi de leur faire bâtir un moulin ou de les autoriser à le faire construire eux-mêmes. Des ordres furent donnés en conséquence, à la date du 2 avril, au sénéchal et au connétable, et c'est ainsi que fut édifié le moulin de castéra, qui existe encore, bien que, depuis un demi-siècle environ, il ait cessé de fonctionner (1).

Malgré les importants travaux achevés en 1283 et qui permirent à la forteresse, en 1296-97, comme on le verra plus loin, de résister efficacement aux Français, l'expérience établit que la nouvelle bastide n'avait pas une protection suffisante. Placée à la frontière des ennemis du roi d'Angleterre, elle n'était pas à l'abri des insultes de ces derniers qui vinrent souvent l'attaquer.

C'était, au surplus, l'époque où les mercenaires, sans solde pendant la paix, formaient des bandes de routiers ravageant les pays qu'ils traversaient ; en outre, les seigneurs employaient parfois, en dehors des hommes d'armes, des gens de guerre auxquels ils ne donnaient aucune solde, qui se trouvaient, par conséquent, dans la nécessité de vivre sur le pays, et pour qui le pillage était, de la sorte, un acte tout à fait normal. Ce n'est qu'à partir du XIV^e^ siècle. que les ordonnances royales firent défense aux troupes, sans grand succès, d'ailleurs, (de prendre des vivres chez les habitants sans les payer.

Le pillage était si nécessaire et si naturel que le terme « pillard » était pris dans une bonne acception. C'est ainsi que le rôle des gens de guerre levés par le Sire d'Albret, en 1378, comptait 60 hommes d'armes et 60 pillards, parmi lesquels nous relevons les noms de Peyrot de Tilh et Berdonet d'Amou (2).

Malheureusement, le pillage était accompagné, le plus

(1) *Id.*, t. 3, n° 4936.
(2) *Monlezun : Hist. de la Gascogne*, t. 4, p. 444.

Digitized by Google

souvent, des pires méfaits, et ce fut pour se prémunir contre les excès des gens de guerre que, lors de la reconstruction des villes détruites au cours de la guerre des Albigeois, toutes les bastides gasconnes, de Vianne à Villeréal, de Miramont à Puymirol, se protégèrent par une ceinture de murailles.

C'est aussi pour protéger leur ville qu'en 1340, les prud'hommes de Bonnegarde demandèrent au roi d'Angleterre de faire clôturer le castéra par un mur de pierre et de faire jeter un pont entre la ville et le castéra ; de plus, pour conserver la sécurité et incarcérer les prisonniers, ils demandèrent la construction d'une maison forte. Le roi Edouard III, considérant que les habitants de Bonnegarde étaient de loyaux sujets ayant toujours défendu leur ville contre les ennemis, accueillit favorablement leur requête et, à la date du 10 juin, donna les ordres nécessaires au sénéchal et au connétable (1). La maison forte de Bonnegarde, démolie plus tard, fut construite au castéra sur l'emplacement de la demeure du propriétaire actuel, M. de Borda, là où exista peut-être, jadis, le praetorium d'un camp gallo-romain (2).

La bastide de Bonnegarde, propriété de la couronne d'Angleterre, était située au centre de la communauté de même nom, qui s'étendait de Nassiet et Marpaps, jadis réunies en une seule commune du Nord, à Bonnut et Sallespisse au Sud ; d'Amou à l'Ouest, à Sault-de-Navailles à l'Est. Toutes les communes limitrophes de Bonnegarde, même celles de Bonnut et de Sault, qui font partie au-

---

(1) Rymer : *Foedera*, vol. 2, pars. 2, p. 1128 : *Pro hominibus villae de Bona gardia.*

(2) On lit dans une Note qui nous fut communiquée, il y a plusieurs années, par le capitaine Roques de Borda, que les Romains appelaient déjà la position du castéra : Bona guarda. La bastide de Bonnegarde aurait-elle été créée ainsi, au XIII[e] siècle, sur l'emplacement d'un ancien campement gallo-romain ? La documentation dont nous disposons ne nous permet pas d'affirmer ce fait que seules, des fouilles méthodiques pourraient peut-être élucider.

Digitized by Google

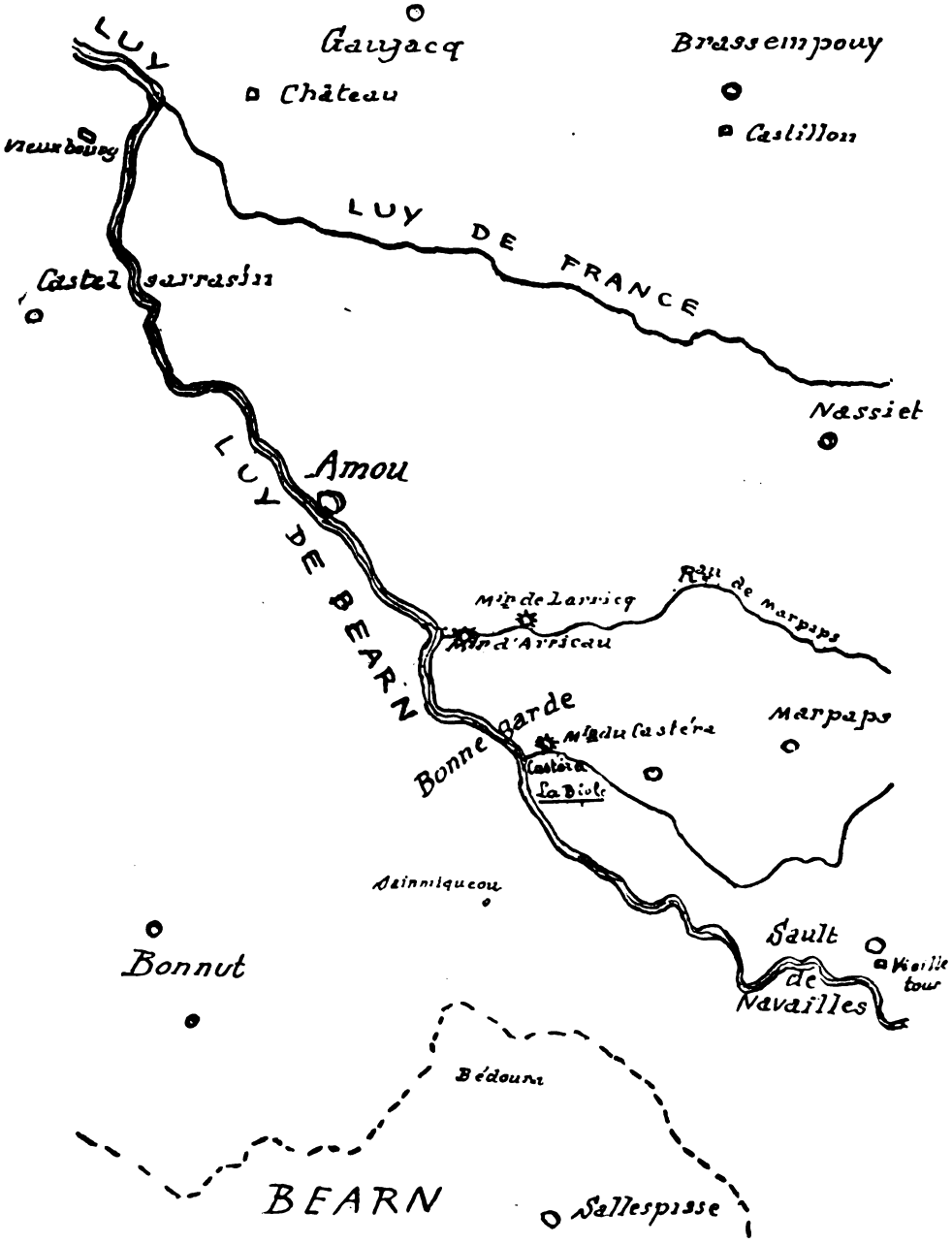


Digitized by Google

jourd'hui du département des Basses-Pyrénées, étaient situées en France (Gascogne), à l'exception de Salles-en-Béarn (Sallespisse).

Terre gasconne, Bonnegarde faisait partie du duché de Guyenne qui appartenait au roi d'Angleterre. Le représentant du roi était le sénéchal de Gascogne qui levait les milices féodales, disposait des finances du duché et rendait la justice en tenant successivement sa cour dans les villes de Bordeaux, Bazas, Dax et Saint-Sever, qui étaient les chefs-lieux des ressorts de juridiction féodale. Parfois, le roi se rendait en personne au siège de la Cour pour y rendre justice, tout en recevant les hommages de ses vassaux. C'est ainsi que, le 18 avril 1243, étant à Bordeaux, le roi Henri III convoqua devant la Cour de Saint-Sever un certain nombre de seigneurs gascons, parmi lesquel nous citerons celui d'Amou (1).

Après le sénéchal, venait le connétable de Bordeaux, dont les fonctions étaient essentiellement financières et qui était à la fois trésorier, payeur et comptable.

Le sénéchal de Gascogne avait des lieutenants ; nous avons vu qu'en 1289, Pierre Itier, lieutenant du sénéchal, se trouvait à Bonngarde ; sa compétence, d'après une décision royale du 13 décembre 1288, datée de cette localité (2), s'étendait à la région « en deçà des Landes », c'est-à-dire au Sud de l'Adour.

Mais le sénéchal d Gascogne eut, dans la suite, sous ses ordres, des sénéchaux particuliers pour certaines parties de la province, et c'est ainsi que la partie méridionale de la Gascogne se trouva partagée, au XIV^e^ siècle, en quatre sénéchaussées : Saint-Sever, Tartas, Dax et Bayonne. Bonnegarde était située dans la sénéchaussée de Saint-Sever.

Au siècle suivant, les sénéchaussées de Saint-Sever et Dax furent réunies pour former la sénéchaussée des Lan-

(1) *Rôles gascons*, t. 1, n° 1606.
(2) *Id.*, t. 2, n° 1325.

Digitized by Google

nes (Landes), de sorte que, jusqu'à la Révolution, l'organisation judiciaire de cette partie de la Gascogne comprenait les quatre sénéchaussées de Mont-de-Marsan, des Lannes (Saint-Sever et Dax), d'Albret (Tartas) et de Bayonne.

Dès le XIII^e^ siècle, Bonnegarde avait un bayle (1) (ou bailli) royal. Ce magistrat, outre ses fonctions de police et justice, était essentiellement, dans sa circonscription, un fermier d'impôts qui rendait ses comptes et versait l'excédent de ses fermes au connétable de Bordeaux. Bonnegarde fut ainsi le siège d'un bailliage, de même que les villes d'Aire et de Dax. A Saint-Sever, les fonctions du bailli étaient remplies par un prévôt.

Au XIV^e^ siècle, le roi Edouard II concéda le bailliage de Bonnegarde à Auger de Poudenx (14 mai 1315) et, quelques années plus tard, à Menaud de Vignoles (1^er^ octobre 1319). Au siècle suivant, le prince anglais Henri IV concéda le bailliage de Bonnegarde à Jean de Fau (7 janvier 1400), et Henri VI, dont le règne devait marquer la fin de l'occupation anglaise de notre pays, attribua le même bailliage, le 1^er^ décembre 1432, à Bertrand de Sainte-Marie, écuyer (2).

Bonnegarde avait des chevaliers et autres gentilshommes, tels que Raymond Arnaud de Bignoles qui prit du service, en 1296, pour le roi d'Angleterre (3), et Jean de Casteler (4).

Il y avait dans cette communauté, des prud'hommes ainsi que des magistrats municipaux qu'on appelait jurats (5). Une décision royale du 21 juin 1340 s'adresse aux consuls de Bonnegarde ; mais il s'agit, certainement, des

(1) *Rôles gascons*, t. 2, n° 1286 : *Rex dilactis et fidelibus suis senescallo vasconie, preposito Sancti Severi et Bajulo Bone garde...*

(2) *Catalogue des R. G.*, t. 1, pp. 47, n° 17 ; 53, n° 6 ; 182, n° 17 ; 213 n° 3.

(3) *Rôles gascons*, t. 3, Introduction, p. CLVIII.

(4) *Id.*, t. 3, n°^s^ 4512, 4923 (61).

(5) *Id.*, t. 3, n°^s^ 4511, 4936, 4982 (17).

Digitized by Google

mêmes magistrats que les actes antérieurs désignent sous le nom de jurats (1).

Bonnegarde avait des notaires : maître Arnaud de Serres en 1297 (2) et Pierre de la Shite, à la date du 30 mars 1305 (3).

Les actes royaux de cette époque donnent les noms de quelques bourgeois de Bonnegarde : Guillaume de Doazon, Pierre Bayard, Raymond Arnaud du Goua (4), Arnaud de Puyol, Pierre de Casalis, Sanche Decocruy, Arnaud Guillaume de Donabic, Pierre Descober (5).

La garde de la ville et le soin de son ravitaillement étaient confiés parfois à des étrangers à la communauté : Pierre de Casalis, chapelain de Nassiet, Jean de Casterra (de la commune d'Audignon) (6).

Gaston VIII de Béarn, comte de Foix, ayant pris les armes contre sa grand'mère Marguerite, qu'il accusait d'avoir mal administré ses Etats pendant sa minorité, en aliénant à son préjudice plusieurs de ses domaines, finit par se soumettre. L'accord entre la mère et le fils fut signé, le 21 septembre 1312, en présence de 12 chevaliers, bourgeois ou notaires de diverses localités, au lieu dit Saint-Michel de Castres (probablement celui qu'on appelle aujourd'hui Sainmiqueou), sur le territoire et la juridiction du castrum et de la ville de Bonnegarde (7).

Si la bastide de Bonnegarde subit parfois les attaques de ses ennemis, il ne semble pas que sa population ait toujours été exempte de tout reproche. Ses jurats et ses habitants ayant eu des contestations avec divers nobles et chevaliers de la vallée du Luy et, en particulier, avec

---

(1) RYMER : *Foedera*, vol. 2, pars. 2, p. 1128.
(2) *Rôles gascons*, t. 3, Introduction, p. CLIX et suiv.
(3) *Id.*, t. 3, n° 4745.
(4) *Id.*, t. 3, n°° 4440, 4971.
(5) RYMER : *Foedera*, vol. 2, pars, 2, p. 1161.
(6) *Rôles gascons*, t. 3, n° 4745.
(7) RYMER : *Foedera*, vol. 2, pars. 2, p. 219 : *Actum in loco vocato vulgariter de Sancto Michaele de Castres, in territorio & jurisdictione castri et villae de Bona garda...*

Digitized by Google

Guillaume Arnaud, seigneur de Sallespisse, au sujet des bois et pâturages de Beroac (peut-être Bédoura, près du chemin allant de Bonnegarde à Sallespisse), le roi Edouard Ier désigna le juge royal Elyam de Hauville, le chevalier Pierre Itier et l'un de ses clercs, Bernard Fabri, pour régler ce différend. A la date du 10 avril 1289, le roi enjoignit au sénéchal de Gascogne, au prévôt de Saint-Sever et au bailli de Bonnegarde, de faire respecter le règlement intervenu et de punir les habitants de la bastide de Bonnegarde qui commettraient la faute d'y contrevenir (1).

Il résulte aussi d'une plainte adressée au roi Edouard Ier par Garsie Arnaud, seigneur de Navailles, que des habitants de la bastide de Bonnegarde se seraient joints à des gens du roi d'Angleterre pour molester les habitants de la seigneurie de Sault. Le 24 mai 1291, le roi ordonna au sénéchal de Gascogne de juger et d'apaiser ce différend (2).

L'importance de la bastide de Bonnegarde, dès la fin du XIIIe siècle, est attestée par les séjours que fit dans cette ville le roi Edouard Ier, lors de son deuxième voyage dans le Midi de la France, et par les événements militaires dont cette bastide fut l'occasion.

*Bonnegarde, résidence royale.* — Le premier voyage d'Edouard Ier en Gascogne, qui eut lieu en 1273, avait été provoqué, on l'a vu, par la révolte de Gaston de Moncade, vicomte de Béarn. Lors de son second voyage dans le Midi de la France, le roi d'Angleterre se proposa de ramener la paix entre la France et l'Aragon. Il résolut de négocier la délivrance de son beau-frère, le Prince de Salerne, prisonnier du roi Alphonse d'Aragon et qui, pendant sa captivité, était devenu roi de Sicile, par la mort de Charles d'Anjou, son père. Le roi d'Angleterre réussit, en 1288, à obtenir la délivrance de son beau-frère, moyennant des conditions assez dures pour certaines villes et communau-

(1) *Rôles gascons*, t. 2, p. 1286.
(2) *Rôles gascons*, t. 3, n° 1283.

Digitized by Google

tés de Gascogne, et l'engagement de livrer au roi d'Aragon, comme otages, un certain nombre de seigneurs, notables et bourgeois (1).

Au cours de ce deuxième voyage, Edouard 1er séjourna plusieurs fois à Bonnegarde, dont il fit au cours de l'hiver 1288-89, sa résidence préférée. Le roi profita de ce séjour pour prendre une série de décisions concernant l'administration de ses Etats. A l'exception d'une concession de terres situées en Angleterre (7 déc. 1288) (2), et d'un acte relatif au comté de Ponthieu, dans le Nord de la France (18 mars 1289) (3), tous les actes d'Edouard Ier, datés de Bonnegarde, se rapportent à l'Aquitaine. Ce ne sont que des concessions, autorisations, récompenses diverses en faveur de ses sujets gascons.

Certaines récompenses furent le prix de services de gurre rendus en Aragon. C'est ainsi que, le 12 janvier 1289, le chevalier Arnaud de Marmande, seigneur de Taillecavat, qui s'était proposé comme otage pour la délivrance du Prince de Salerne, reçut des terres ayant appartenu à un autre seigneur, Vital du Mas. Le même jour, pour s'être illustré en Aragon, Pascal de Ville, reçut 10 livres de monnaie bordelaise et la même récompense fut accordée à un bourgeois de Dax, Auger Robert. Pour le même motif, des récompenses pécuniaires furent accordées à Raymond Arnaud de Maison Neuve ; des terres ayant appartenu à un seigneur félon, Guillaume Arnaud de Pouges, furent concédées à un bourgeois de Bayonne, Arnaud de Saubaignac ; un bourgeois de Dax, Bertrand Dantès, reçut l'autorisation de bâtir sur la place de la Fontaine Chaude, ainsi que la permission de construire un moulin ; enfin, le 18 mars, un marchand d'Oloron était récom-

(1) Monlezun : *Histoire de la Gascogne*, t. 3, p. 41.
(2) *Rôles gascons*, t. 2, n° 1569. — *Catalogue des R. G.*, t. 2, p. 24, n° 1.
(3) *Id.*, t. 3, n° 5083.

Digitized by Google

pensé de ses services de guerre par des concessions relatives à la vente de ses marchandises (1).

Les ordres religieux ne furent pas oubliés. De Bonnegarde fut datée, le 12 janvier 1289, une décision royale portant des concessions pécunières aux religieux de Magné (diocèse de Saintes) et de l'Artige (diocèse de Limoges). Le même jour, fut confirmée la donation d'une maison en faveur du couvent de Faize (canton de Lussac, Gironde) et les Frères Hospitaliers de Saint-Julien, de Bordeaux, furent exonérés des droits accoutumés pour la vente de leurs vins. Le 25 février, le couvent d'Arthous (canton de Peyrehorade, Landes), dont les religieux étaient victimes de vols et d'homicides, se vit concéder la bastide d'Auriamale (diocèse de Dax) et une autre décision concéda au même couvent un droit de pacage sur les terres de Labourd et de la Soule (2).

Le roi d'Angleterre n'était pas indifférent à la mise en valeur de la Gascogne. Le 13 décembre 1288, étant à Bonnegarde, il donna mandat à Pierre Itier, lieutenant du sénéchal « en deçà des Landes », de disposer des terres incultes en faveur de ceux qui les accepteraient moyennant le paiement d'un cens annuel. Le 12 janvier 1289, un bourgeois de Bayonne, Jean de Ville, reçut l'autorisation de construire un four, et une concession semblable fut faite à un autre bourgeois de la même ville, Arnaud Raymond Darder. Le vicomte de Tartas, Raymond Robert, fut autorisé, le même jour, à construire un pont sur le Lot, et une autre décision permit à Henri Corne, la construction d'une maison forestière dans une forêt du roi. Le 15 mars, le roi signa, à Bonnegarde, des lettres paten-

---

(1) *Rôles gascons*, t. 2, n°s 1254, 1573, 1575, 1576, 1577, 1578, 1581.
*Catalogue des R. G.*, t. 1, p. 24, n°s 4 et 6.
RYMER : *Foedera*, vol. 1, pars. 2, p. 703.
(2) *Rôles gascons*, t. 2, n°s 1418, 1419, 1572, 1579.
*Catalogue des R. G.*, t. 1, p. 24, n°s 2 et 7.

Digitized by Google

tes en faveur de Gaillard de Saint-Martin, de Pouillon (Landes) (1).

Certaines concessions, d'une nature particulière, nous montrent le prix dont le prince anglais se trouvait obligé, parfois, de payer la fidélité de seigneurs gascons enclins à vendre leurs services à l'un ou à l'autre parti. Tandis que les rois de France voyaient d'un mauvais œil ces châteaux-forts d'où les seigneurs féodaux pouvaient braver aisément les agents du roi, le roi d'Angleterre autorisait complaisamment ses vassaux à s'enfermer dans des maisons fortes et à prendre, de la sorte, des mesures de sécurité auxquelles les excès des routiers donnaient un facile prétexte.

Nous voyons ainsi le roi Edouard I^er^, dater de Bonnegarde, le 12 janvier 1289, une décision autorisant le seigneur Guitard d'Arimbes à construire une maison forte avec fossés, palissades et pont-levis, dans la paroisse de Saint-Hippolyte, sur l'Adour, près de Saint-Sever. Le même jour, le roi faisait une concession semblable à Galeas de Peda, qui était autorisé à construire une maison forte à Saint-Pierre de Dumes (canton du Mont-de-Marsan). De la même époque, date la maison forte d'Amou. Bertrand, seigneur du lieu, fut autorisé le 20 avril 1289, à construire sur sa terre une maison forte avec fossé, palissades et pont-levis ; mais, de même que la gouarde dont nous avons parlé plus haut, la maison forte devait être rendue au roi si le seigneur d'Amou en était requis. C'est encore la même année (10 juin 1289) que Guillaume Arnaud, seigneur de Sault, fut autorisé à construire une maison forte sur la terre qu'il tenait du roi dans le Labourd (2).

*Rôle militaire de Bonnegarde.* — La bastide de Bonnegarde joua son principal rôle lors de la guerre franco-

(1) *Rôles gascons*, t. 2, n^os^ 1325, 1327.
*Catalogue des R. G.*, t. 1, p. 24, n^os^ 8, 9, 10, 11.
(2) *Rôles gascons*, t. 2, n^os^ 1358, 1574, 1580, 1628.
*Catalogue des R. G.*, t. 1, p. 24, n^os^ 3 et 5.

Digitized by Google

anglaise sous Philippe le Bel. Rappelons les événements militaires dont la Gascogne fut alors le théâtre.

On sait qu'en 1294, à la suite de certains incidents, le roi de France avait fait saisir la Guyenne par le connétable Raoul de Clermont, seigneur de Nesle, et qu'une guerre avait éclaté entre la France et l'Angleterre. Le roi Edouard Ier envoya Jean, duc de Bretagne, pour commander en Aquitaine en son nom et reprendre les places qui avaient été livrées aux Français. Jean de Saint-Jean était adjoint au duc de Bretagne avec le titre de sénéchal. Le lieutenant du roi Edouard ayant débarqué, s'empara de La Réole et de quelques places le long de la Garonne ; puis, le sénéchal entra dans Bayonne et prit Sorde et Saint-Sever (1295).

Le roi de France ayant envoyé son frère Charles, comte de Valois, au secours du connétable de Nesle, Charles reprit La Réole et Rions, et mit en fuite le duc de Bretagne, qui se retira à Bayonne. Soutenu par le comte de Foix, Charles obligea Saint-Sever à se rendre après trois mois de siège, et cette capitulation fut suivie de la reddition aux Français de la ville de Dax ; mais, Charles de Valois étant retourné en France, les Anglais rentrèrent dans Sever (1295).

Le roi d'Angleterre mit son propre frère, Edmond de Lancastre, à la tête d'une nouvelle expédition. Après avoir débarqué à Blaye et à Bourg, au début de l'année 1296, et remporté quelques succès, Edmond finit par être repoussé et obligé, à son tour, de s'enfermer dans Bayonne.

Les pouvoirs qu'avait auparavant Jean de Bretagne en qualité de lieutenant du roi d'Angleterre, étant passés entre les mains du comte de Lancastre, le duc de Bretagne ne fut plus qu'un chef militaire que nous retrouverons dans une colonne envoyée au secours de Bonnegarde. Edmond de Lancastre étant mort à Bayonne, le 5 juin 1296, fut remplacé comme lieutenant du roi d'Angleterre, par Henri de Lacy, comte de Lincoln, tandis que Philippe le Bel, de son côté, envoyait en Gascogne une nouvelle

Digitized by Google

armée française sous le commandement de Robert d'Artois.

La situation des Anglais était alors très précaire. S'ils tenaient toujours les portes de Blaye et de Bourg, ils avaient été refoulés dans la partie méridionale de la Gascogne où seules les villes de Bayonne, Saint-Sever, Bonnegarde et quelques autres places étaient entre leurs mains. Dax était occupé par les Français, ce qui incita le comte de Lincoln, dès sa prise de commandement, à entreprendre le siège de cette ville ; mais la place, bien défendue par le maréchal Guy de Clermont, Roger Bernard, comte de Foix, et Aymerie de Narbonne, repoussa les assauts du chef anglais qui dut rentrer à Bayonne.

Robert d'Artois avait recruté son armée, en grande partie, dans le Languedoc, et Toulouse lui avait fourni un fort contingent. Ayant concentré son armée à Mont-de Marsan, il n'arriva au secours de Dax qu'après la tentative malheureuse des Anglais (15 août 1296) et conduisit ses troupes contre la bastide de Bonnegarde (1).

Pendant ce temps, Henri de Lacy, comte de Lincoln, retiré à Bayonne, se préoccupait d'organiser la résistance et de recruter son armée en faisant appel à la fidélité de la noblesse gasconne. Au besoin, il avançait aux seigneurs l'argent nécessaire, à raison de cent sous sterling par homme d'armes. Parmi les chevaliers qui reçurent de l'argent pour leur entrée en campagne, nous citerons Raymond Arnaud de Bignales, de Bonnegarde, qui reconnut, le 6 novembre 1296, avoir perçu 20 livres sterling pour se remonter ; Guillaume Raymond, de Marpaps, Pierre Arnaud de Sault, etc... (2).

Mais, pour faire ces avances, le comte de Lincoln dut emprunter, soit aux communautés, soit à des bourgeois.

---

(1) Dom Devic et Dom Vaissete : *Histoire de Languedoc*. — Monlezun : *Histoire de la Gascogne*, t. 2. — Balasque : *Etudes historiques sur la ville de Bayonne*, t. 2. — *Rôles gascons*, t. 3. Introduction.

(2) *Rôles gascons*, t. 3, Introduction, p. CLVIII et suiv.

Digitized by Google

Les collectivités et les individus qui avaient fourni ainsi des moyens d'action aux Anglais, reçurent des lettres dans lesquelles le comte de Lincoln reconnaissait les obligations qu'il avait contractées. De l'examen de ces documents, il résulte nettement que la grande majorité du pays était favorable à la domination anglaise. Parmi les bénéficiaires de ces lettres, nous citerons, à Bonnegarde, maître Arnaud de Serres, notaire, Jean de Casteler, Guillaume Doazon, et la communauté de Bonnegarde elle-même (1).

Vers la fin de l'année 1296, la pression des troupes françaises, aux ordres de Robert d'Artois, sur la bastide de Bonnegarde, se fit durement sentir. Comme d'autres places, telles que Saint-Sever, surveillées par les Français, Bonnegarde implora des secours, surtout des vivres. Le comte de Lincoln décida de porter son armée au secours des places assiégées et, au mois de janvier 1297, dirigea sur la bastide de Bonnegarde une expédition de ravitaillement.

Le comte de Lincoln prit lui-même le commandement de cette armée de secours qui comprenait 600 hommes d'armes (montés) et 10.000 fantasins, suivant les historiens anglais, 700 chevaux et 5.000 fantassins, seulement, d'après le chroniqueur français, Guillaume de Nangis. Le convoi de ravitaillement comprenait une longue file de chariots et de bêtes de somme. Partie de Bayonne, le dernier jour de janvier, l'armée anglaise suivit d'abord les vallées de l'Adour et du Gave de Pau jusqu'à Peyrehorade. Gagnant ensuite les hauteurs de la rive droite du Gave, la colonne, après un parcours accidenté, atteignit le bourg de Bonnut. Des éclaireurs ayant rapporté au comte de Lincoln que, devant la bastide de Bonnegarde, à une lieue de Bonnut, les ennemis étaient en petit nombre, le chef anglais porta son armée en avant après l'avoir divisée

(1) *Rôles gascons*, t. 3, Introduction, p. CLIX et suiv., n°s 4923 (61), 4971, 4982.

Digitized by Google

en trois corps : le premier, sous les ordres du sénéchal de Gascogne, Jean de Saint-Jean, le second sous Jean de Bretagne. Le comte de Lincoln s'était réservé le troisième corps, qui formait l'arrière-garde et protégeait le convoi.

Robert d'Artois, averti de la marche de l'armée anglaise sur Bonnegarde, résolut de se porter à sa rencontre. Laissant seulement quelques compagnies devant la bastide assiégée, il leva le camp vers 3 heures de l'après-midi (2 février 1297) et s'avança avec rapidité en trois corps que commandaient Thibaut de Chepoïx et les comtes de Foix et de Périgord.

Les Français tombèrent à l'improviste, avec toutes leurs forces, sur la tête de la colonne anglaise, quand elle débouchait d'une forêt. De l'examen du terrain et des récits des chroniqueurs, il résulte qu'au moment où les deux armées entrèrent en contact, la colonne anglaise, descendant des hauteurs de Bonnut, était déjà arrivée sur le territoire de Bonnegarde, non loin de la plaine du Luy, car, les auxiliaires gascons ayant lâché pied, les hommes d'armes anglais, enveloppés, furent jetés dans la rivière, tués ou faits prisonniers. Parmi ces derniers se trouvait le commandant de la première colonne, le sénéchal Jean de Saint-Jean. Cette colonne avait reçu le premier choc ; les fuyards furent recueillis par Jean de Bretagne et le comte de Lincoln qui essayèrent, mais en vain, de reprendre la lutte, et durent battre en retraite, favorisés par la nuit qui mit fin au combat, mais en laissant le convoi aux mains des vainqueurs. Quoique n'ayant perdu, selon Guillaume de Nangis, que 500 tués et une centaine de prisonniers, l'armée anglaise, qu'avait saisie la panique, était en pleine déroute. Protégée par Jean de Bretagne, la retraite s'opéra suivant l'itinéraire Bonnut, Peyrehorade où le comte de Lincoln, vaincu, arriva le lendemain matin (1).

(1) MONLEZUN : *Histoire de la Gascogne*, t. 3, p. 70 et suiv. — BALASQUE : *Etudes historiques sur la ville de Bayonne*, t. 2, p. 553. — *Rôles gascons*, t. 3, Introduction, p. CLXIV et suiv.



Digitized by Google

Le siège et la bataille de Bonnegarde furent les derniers épisodes de la guerre franco-anglaise en Gascogne, car Robert d'Artois quitta le Midi pour prendre part à la guerre de Flandre, où il se couvrit de gloire à la bataille de Furnes (13 août 1297). Dans la suite, par le traité de paix de 1303, le roi Philippe le Bel restitua la Guyenne au roi d'Angleterre. Jusqu'à cette date, la Gascogne appartint à qui l'occupait, et c'est ainsi que Bonnegarde, qui avait résisté aux troupes françaises, demeura au pouvoir des Anglais.

La ville avait fait son devoir ; aussi, dès le mois de janvier 1297, le roi d'Angleterre ordonnait au comte de Lincoln de donner satisfaction aux prud'hommes de Bonnegarde, qui avaient supplié le souverain d'accorder aux habitants certaines exonérations. Peu après, Raymond Arnaud du Goua et Pierre Bayard s'étant faits auprès du roi les interprètes de la fidélité des jurats et prud'hommes de Bonnegarde, le prince, à la date du 12 février, rendit hommage au loyalisme des habitants et au courage avec lequel ils avaient résisté aux ennemis et subi toutes sortes de privations (1).

Mais la ville avait beaucoup souffert du siège. Le 3 avril, le comte de Lincoln faisait savoir au roi que deux bourgeois de Bayonne lui avaient prêté, le premier 48 livres sterling, le second 22 livres, pour garnir les villes de Saint-Sever, Sainte-Quiterie (mas d'Aire) et Belegarde (Bonnegarde), qui étaient en « moult povre estat » (2).

Le roi d'Angleterre, d'ailleurs, n'oubliait pas les bons et loyaux services que lui avaient rendus ses sujets gascons. Le 15 avril 1299, s'adressant aux communautés de Sainte-Quiterie, Saint-Sever, Bonnegarde, Sorde, Blaye et Bourg, et reconnaissant les maux qu'elles avaient endurés en soutenant les garnisons anglaises de leur argent et de

(1) *Rôles gascons*, t. 3, n°° 4439, 4440 : ***Rex dilectis et fidelibus suis... juratis et probis hominibus sue de Bona garda...***
(2) *Rôles gascons*, t. 3, Introduction, p. CLX.

Digitized by Google

leurs denrées, le roi Edouard leur promettait de s'acquitter le plus tôt possible de toutes les dettes qu'il avait contractées envers elles, et leur annonçait un envoi de froment pour les soutenir jusqu'à la nouvelle récolte.

Dans une autre lettre du même jour, Edouard Ier informait les chevaliers et gentilshommes de Bayonne, Saint-Sever, Bonnegarde, Sault et Sainte-Quiterie, que l'un de ses clercs se rendrait vers eux pour les aider des deniers dont le roi pouvait alors disposer. Edouard Ier faisait observer, au surplus, que ses paiements avaient été retardés par les grosses affaires qu'il avait ailleurs (1).

Le 6 avril 1305, ce prince procéda à un règlement général, en ordonnant au connétable de Bordeaux de satisfaire aux lettres que le roi avait souscrites à ses créanciers. Sur les diverses listes de bénéficiaires, on relève les noms de la communauté de Bonnegarde, à qui il était dû 20 livres sterling pour s'être mise à la disposition du roi, de Jean de Casteler, gentilhomme de Bonnegarde, pour 12 livres, et Guillaume Doazon, bourgeois, pour 13 livres (2).

La guerre franco-anglaise avait amené un renchérissement de la vie. La famille de Jean de Cescaus, de Bonnegarde, ayant contracté une dette de dix livres sterling auprès des gardiens et administrateurs de la ville, pour le blé et l'argent qu'ils lui avaient fournis pour sa nourriture, un bourgeois de Sault, Guillaume Arnaud de Brocas, neveu de Jean de Cescaus, adressa une pétition au roi. Il demandait au souverain d'affranchir son oncle, en considération de la cherté de la vie, du paiement exigé par les administrateurs de Bonnegarde. Le 30 mars 1305, le roi chargea le connétable de Bordeaux de régler cette affaire, en prélevant la somme nécessaire sur celle dont le roi se trouvait être débiteur envers le requérant, Guillaume Arnaud de Sault, qui avait reçu des lettres du comte de Lincoln (3).

(1) *Rôles gascons*, t. 3, nos 4510, 4511, 4512.
(2) *Id.*, t. 3, nos 4922, 4923, 4971, 4975, 4982 (17).
(3) *Id.*, t. 3, no 4745.

Digitized by Google

Sans doute, fût-ce également pour remédier aux difficultés de l'existence, après la guerre franco-anglaise, que les habitants de la bastide de Bonnegarde demandèrent la construction du moulin du Castéra, qui fut ordonnée, on l'a vu, le 2 avril 1305 (1).

Nous avons montré que le roi d'Angleterre s'était attaché à réparer les dommages de guerre subis par ses sujets gascons. Parmi les réponses qu'il fit, à ce sujet, aux demandes des intéressés, nous n'avons relevé, en ce qui concerne la région de Bonnegarde, qu'une seule décision de rejet : En 1295, lors du siège de Saint-Sever, par Charles de Valois, Bernard d'Orthez se trouvait dans la place au service des Anglais, tandis que Roger Bernard, comte de Foix, combattait dans les rangs de l'armée française. Le comte de Foix, qui se trouvait maître du Béarn, depuis la mort, survenue en 1290, du vicomte Gaston de Moncade, son beau-père, fit grief à Bernard d'Orthez de sa fidélité aux Anglais et le punit en le bannissant de ses terres. Bernard d'Orthez supplia le roi d'Angleterre de le dédommager et, en particulier, de lui concéder les bosquets que la roi possédait à Bonnegarde.

La demande du gentilhomme béarnais n'était pas recevable. Au XIII^e^ siècle, comme de nos jours, le glacis d'une forteresse constituait un terrain inaliénable. C'est, du moins, ce qui résulte de la réponse que reçut Bernard d'Orthez. Il fut répondu à sa pétition que les terres en question étaient une propriété réservée et que le conseil du roi n'avait pas le pouvoir d'en disposer (2).

La guerre n'avait pas été dommageable aux seuls sujets du roi ; les droits et revenus du souverain ne furent pas moins lésés que les propriétés des particuliers. Profitant du désarroi occasionné par les hostilités, certains seigneurs, parmi lesquels se trouvaient le comte de Foix, le comte d'Armagnac, le sire d'Albret, etc... dépouillèrent le roi de

(1) *Rôles gascons*, t. 3, n° 4946.
(2) *Id.*, t. 3, Introduction, p. CXCI.

Digitized by Google

terres, de prés et de bois, établirent abusivement des péages à leur profit, excercèrent indûment des droits de haute justice, dressant des fourches patibulaires et y faisant pendre. Le roi ordonna une enquête à ce sujet dans seize bailliages ou prévôtés de la région des Landes, parmi lesquels était compris le bailliage de Bonnegarde (1).

Le roi Edouard I[er] mourut en 1307. Ce prince, qui avait fait construire la bastide de Bonnegarde et l'avait honorée de sa résidence, tenait en haute estime ses habitants qui avaient résisté courageusement à leurs ennemis et donné au roi des preuves de fidélité. Ses successeurs, à leur tour, honorèrent les jurats et habitants de Bonnegarde de leurs messages, toutes les fois qu'ils s'adressèrent à leurs sujets aquitains, soit pour accréditer auprès d'eux de nouveaux officiers, soit pour satisfaire à leurs revendications, soit, en cas de guerre imminente, pour faire un nouvel appel à leur loyalisme.

Cette occasion se présenta, lorsqu'en 1324, une dispute s'éleva entre le roi Edouard II et le roi de France, Charles IV, au sujet de la bastide de Montpezat en Agenais. Le 25 février 1324, Edouard II écrivit au comte d'Armagnac, à divers seigneurs et prélats, à diverses villes, y compris les jurats et habitants de Bonnegarde, pour accréditer auprès d'eux les officiers spécialement préposés à la défense du pays et chargés de faire une enquête sur l'état du duché (2).

La guerre s'étant élevée entre les deux nations, Charles de Valois, lieutenant du roi de France, se mit, au mois de juillet, à la tête d'une armée et envahit l'Aquitaine. A la date du 30 septembre, le roi d'Angleterre écrivit de nouveau à certains seigneurs gascons, à des prélats, aux jurats et habitants de Saint-Sever, de Bonnegarde et d'autres villes, pour les remercier de leur résistance aux Français, les engager à continuer leurs loyaux services et leur

(1) *Rôles gascons*, t. 3, Introduction, p. CLXXIX et suiv.
(2) Rymer : *Foedera*, vol. 2, pars. 1, p. 545.

Digitized by Google

annoncer des renforts de gens d'armes et de vivres que des vents contraires avaient jusqu'alors retardés. Le roi joignait à sa lettre une information détaillée tendant à établir que, dans cette guerre, le roi de France avait tous les torts. A l'issue de la campagne, le comte de Valois s'était emparé de toute la Gascogne, à l'exception de Bordeaux, Bayonne, Saint-Sever et toute la région au Sud de l'Adour (1).

Après cette malheureuse campagne, lorsque le roi Edouard II, mettant en avant la minorité de son fils, reprit en main l'administration du duché, il écrivit, le 27 juin 1326, aux jurats et à la communauté de diverses villes, parmi lesquelles celle de Bonnegarde, pour leur recommander de reconnaître les administrateurs qu'il venait de nommer (2).

Edouard III succéda, en 1327, à son père Edouard II. Le 8 février, à peine monté sur le trône, le nouveau souverain remercia un grand nombre de seigneurs, chevaliers et communautés de Gascogne, de la fidélité dont ils avaient fait preuve, leur demandant de lui continuer ses bons services, et accréditant auprès d'eux le connétable de Bordeaux et quelques autres officiers. Les jurats et habitants de Bonnegarde furent honorés de ce message (3).

Dans un nouveau message du 27 avril 1330, Edouard III fit part à la communauté de Bonnegarde de ses bonnes intentions pour réprimer les abus qui s'étaient glissés dans l'administration du duché et lui notifiait, en même temps, l'envoi en Gascogne de deux commissaires chargés d'écouter les plaintes, corriger les abus et traiter avec les seigneurs de tout rang en les enrôlant à son service pour un temps ou pour la vie. Sans doute, le roi d'Angleterre songeait-il déjà à la guerre qu'il allait entreprendre contre les Français (4).

(1) RYMER : *Foedera*, vol. 2, pars. 1, pp. 570-572.
(2) *Id.*, vol. 2, pars 1, p. 632.
(3) *Id.*, vol. 2, pars. 2, p. 686.
(4) *Id.*, vol. 2, pars. 2, p. 788.

Digitized by Google

Officiellement, la nouvelle guerre, qui devait conserver le nom de guerre de Cent ans, ne fut déclarée par le roi Edouard qu'en 1339 ; mais la rupture était commencée dès 1337, et suivie, de part et d'autre, de divers actes d'hostilité. C'est ainsi que le roi de France, Philippe de Valois, faisait saisir la Guyenne par deux commissaires. Les Français ayant fait avancer leurs troupes et remporté quelques succès dans le Tursan, où le vicomte de Tartas était le partisan le plus actif de l'Angleterre, Edouard III, à la date du 25 juin 1337, écrivit à ce vicomte, à de nombreux seigneurs gascons, à plusieurs villes, dont celle de Bonnegarde, pour leur représenter qu'il avait fait tous ses efforts pour éviter l'effusion du sang. Il les félicitait de leur fidélité et les encourageait à mériter de nouvelles faveurs. Il les engageait à repousser l'agression et leur promettait de ne jamais signer une paix nuisible à leurs intérêts (1).

Dans cette campagne, Gaston de Foix commanda à diverses reprises en qualité de lieutenant du roi de France. Dans la région de l'Adour, il s'empara de Geaune en 1337, puis de Tartas et d'Aire-sur-l'Adour (1338). En septembre 1339, il ravageait les environs de Saint-Sever (2).

Mais le roi Edouard attaqua les frontières de France du côté des Flandres, non sans s'assurer, une fois de plus, de la fidélité de ses sujets gascons, auxquels il envoya, à la date du 21 juin 1340, plusieurs messages. S'adressant aux populations gasconnes, Edouard III, qui prenait dès lors le titre de roi de France et d'Angleterre, déclarait que son élévation au trône de saint Louis ne changerait rien à leur sort, qu'il conserverait religieusement leurs libertés et qu'il était même prêt à les confirmer par de nouvelles lettres patentes.

Dans un deuxième message, adressé à divers seigneurs,

---

(1) RYMER, vol. 2, pars. 2, p. 976.

(2) Dom DEVIC et Dom VAISSETE : *Histoire de Languedoc.* — MONLEZUN : *Histoire de la Gascogne*, t. 3.

Digitized by Google

à plusieurs communautés et, en particulier, aux consuls et à la communauté de Bonnegarde, Edouard III rappelait que la couronne de France lui avait été notoirement dévolue par la mort de Charles IV, dernier roi des Français et frère germain de sa mère. Il ajoutait que Philippe de Valois, fils de l'oncle dudit Charles, s'était emparé de force de cette couronne qu'il détenait injustement, et faisait aux Anglais une guerre impie pour dominer dans le siècle au mépris du droit. En conséquence, Edouard III priait ses sujets gascons de le favoriser en justice contre le dit Philippe et de l'aider activement à recouvrer ses droits.

Le même jour (21 juin 1340), le roi Edouard donna des ordres, comme on l'a vu, pour faire jeter un pont entre la ville et le castrum de Bonnegarde, entourer le castrum d'un mur de pierre et y construire une maison forte (1).

Les bourgeois de Bonnegarde s'empressèrent de répondre à l'appel du roi Edouard. C'est ainsi que cinq d'entre eux, qui s'armèrent pour la guerre : Arnaud de Pujol, Pierre de Casalis, Sanche Decocruy, Arnaud Guillaume de Donacbic et Pierre Descober, furent dédommagés par le roi qui donna des ordres, à cet effet, le 28 mai 1341, au connétable de Bordeaux (2).

Il ne semble pas que Bonnegarde ait beaucoup souffert pendant la guerre de Cent ans. Pendant longtemps la frontière de Béarn jouit d'une grande tranquillité. Tandis que, jusqu'à Gaston II, les comtes de Foix, maîtres du Béarn, avaient toujours combattu pour les rois de France, Gaston Phœbus, qui eut des démêlés avec le roi Jean, ne cessa, dans les premiers temps de la guerre franco-anglaise, d'observer la plus stricte neutralité.

D'autre part, les hostilités, généralement favorables aux

(1) RYMER : *Foedera*, vol. 2, pars. 2, pp. 1127-1128.
(2) *Id.*, vol. 2, pars. 2, p. 1161 : *De vadiis nobilium & hominum ad arma solvendis.*

Digitized by Google

Anglais, furent souvent portées au loin, et c'est à Crécy, à Poitiers, à Azincourt, que se décidait le sort de la Gascogne.

En Gascogne même, la guerre n'eut plus pour théâtre que le bassin de la Garonne. Dans le bassin de l'Adour, après les événements du début dans le Tursan, aucun trouble ne fut apporté, jusqu'aux dernières années de la guerre, à la domination anglaise.

Au surplus, Bonnegarde, située aux confins de la Gascogne et du Béarn, se trouvait dans une position excentrique par rapport à la vallée de l'Adour, qui était la voie principale d'invasion dans cette région. Au cours des nombreuses guerres dont la Gascogne fut le théâtre au moyen âge, les attaques, venues généralement du Languedoc, se portaient sur Aire et le moyen Adour. Saint-Sever, ville anglaise, fut souvent, en quelque sorte, le point initial de ces expéditions qui trouvaient des objectifs dans la vicomté de Tartas, ainsi que dans la ville de Dax, sur la voie conduisant à la ville anglaise par excellence : Bayonne.

Nous avons déjà mentionné les opérations militaires dont cette ville fut le théâtre sous Philippe le Bel et Philippe de Valois. Sous Charles VII, en 1442, la délivrance de Tartas, assiégée par les Anglais, la prise de Saint-Sever par le roi et celle de Dax par le Dauphin, préludèrent aux succès qui, en entraînant la prise de Bordeaux et celle de Bayonne (1451), chassèrent définitivement les Anglais (1453) (1).

*Bonnegarde depuis la fin de l'occupation anglaise.* — Autant la ville de Bonnegarde s'était montrée favorable aux Anglais, quand ces derniers luttaient pour maintien de leurs droits sur le duché de Guyenne, autant ses habitants soutinrent le roi de France, après la guerre franco-anglaise, dans leurs efforts pour réaliser l'unité natio-

(1) MONLEZUN : *Histoire de la Gascogne*, t. 4, p. 262 et suiv.

Digitized by Google

nale. Quand le roi Louis XI se trouva dans l'obligation de saisir les domaines du comte d'Armagnac, le sénéchal de Toulouse, venant de Mont-de-Marsan, n'eut qu'à se montrer à Saint-Sever, à Dax et à Bayonne, pour recevoir le serment de fidélité envers le roi. Et lorsque, pendant la minorité de Charles VIII, Anne de Beaujeu voulut réunir la Bretagne à la France, ce n'est pas en vain qu'elle fit appel aux seigneurs gascons. Le sire d'Albret, réunit à Nantes, le 15 avril 1491, cent hommes d'armes et deux cents archers, parmi lesquels se trouvait Jean de Bonnegarde (1).

En 1501, trois habitants de Bonnegarde, les nommés Arnauton de Bédora, Jean de Poymiro (2) et Guilhem de Benquet, furent appelés comme témoins dans une enquête relative au droit de justice revendiqué par Jean II de Caupenne, seigneur d'Amou, dont la seigneurie confrontait aux terres de Caltelsarrasin, Gaujacq, Nassiet, Bonnegarde et Arsague. Le procès-verbal de cette enquête fournit des indications sur la criminalité dans cette région, vers le milieu du xv[e] siècle (3).

L'enquête établit que le dit seigneur jouissait du droit de haute, moyenne et basse justice, même au temps de l'occupation anglaise ; qu'il connaissait de toutes les choses civiles et criminelles avec appel devant le sénéchal des Lannes, à Saint-Sever, et était assisté, au lieu d'Amou, d'un certain nombre d'officiers : un bayle et huit jurats, un lieutenant de bayle, un greffier et un procureur. Il avait des fourches patibulaires et les témoins certifièrent qu'il y avait fait pendre. Pour arracher les aveux des accusés, on leur serrait les doigts avec de petites ficelles que l'on manœuvrait au moyen de petits bâtons nommés grésillons.

---

(1) Monlezun : *Histoire de la Gascogne*, t. 4, pp. 366, 453.

(2) La maison Poymiro, située au Castéra, existait encore il y a quelques années.

(3) P. Gardère : Les seigneurs de Bonnut et Arsague ; la maison noble d'Amou et la famille des Caupenne.

Digitized by Google

Il ne paraît pas qu'il se soit commis beaucoup de crimes atroces dans la région à cette époque, car les témoins affirmèrent qu'ils n'avaient jamais vu de condamné subir une mutilation de membre. Ils virent infliger des amendes pour coups et blessures et pendre quelques larrons.

Le témoin Arnauton de Bédora déclare qu'il avait vu pendre le nommé Martin, dit Pillart, de Nassiet, et que, le condamné étant tombé encore en vie de la potence, il avait fallu le pendre une deuxième fois. De semblables incidents devaient être assez fréquents, car la question de savoir si le prévôt avait le droit, sans en déférer au tribunal, d'infliger de nouveau la pendaison à celui qui en avait réchappé, fut discutée jadis en doctrine et résolue, d'ailleurs, par l'affirmative. On faisait observer que les jugements de condamnation portaient les mots : tant que mort s'ensuive », d'où il résultait que si, un condamné ayant été pendu, on s'apercevait qu'il était encore en vie, il fallait le pendre une deuxième fois (1).

Le crime le plus fréquent était celui de sorcellerie. On sait qu'à cette époque, la croyance à la sorcellerie, aux sortilèges et aux maléfices capables de causer la maladie ou la mort, était universelle, et il semble bien qu'il y ait eu au xv[e] siècle, dans la vallée du Luy, beaucoup plus de sorciers et, surtout, de sorcières, que de voleurs de grand chemin. Les témoins dirent qu'ils avaient vu brûler deux fournées de sorcières, l'une de sept à huit, l'autre de trois. Il faut ajouter que le seigneur d'Amou avait eu soin de faire pendre et étrangler les condamnées avant de les brûler. Il semble, du reste qu'en France, passé le moyen âge, les individus condamnés pour sorcellerie aient été rarement brûlés vifs, s'ils n'étaient coupables d'autres grands crimes.

On déclara à l'enquête que, lorsque les Français vinrent occuper Amou, ils élargirent plusieurs sorcières qui

(1) De la Combe : *Traité des matières criminelles*, Paris, 1768, pp. 340-341.

Digitized by Google

y étaient détenues. Cette mesure de clémence, de bonne politique chez les nouveaux maîtres du pays, n'était certainement pas l'équivalent d'un acquittement. Néanmoins, cette mise en liberté prouve bien que les prétendues jeteuses de sorts ne portaient pas une atteinte très grave à l'ordre public.

Nous venons de parler de la seigneurie d'Amou. Au seizième siècle, Bonnegarde, dont le bailliage avait disparu dès la fin de l'occupation anglaise, faisait partie de la dite seigneurie, composée des localités d'Amou, Bonnegarde, Nassiet, Marpaps et Castelsarrasin. Au siècle suivant, Bonnegarde relevait, ainsi que Sallespisse, du seigneur de Lescun (Béarn).

Quand la guerre de Cent ans s'acheva par l'expulsion des Anglais, la bastide de Bonnegarde, création du roi d'Angleterre Edouard I^er^, n'avait plus sa raison d'être, et elle était condamnée à disparaître. Sa maison forte existait encore, cependant, au XVI^e^ siècle, à l'époque des guerres de religion dont un épisode se déroula dans cette contrée.

Lorsqu'en 1569, Montgomery eut réussi, grâce à la passivité du maréchal Damville et de Montluc, à s'emparer de la ville et du château d'Orthez, le chef protestant, au lieu de se porter directement vers la région d'Hagetmau et d'Aire-sur-l'Adour, occupée par les chefs catholiques, se dirigea vers Dax en laissant sur sa droite les châteaux de Sault et de Bonnegarde ; mais, en apprenant que la garnison de Dax avait été renforcée, il prit le chemin de Mugron et Saint-Sever et poussa jusqu'à Mont-de-Marsan et Grenade. Se sentant menacé par l'approche de Damville et Montluc, Montgomery rentra précipitamment à Orthez, en abandonnant son artillerie sur les chemins. C'est ainsi que, plus heureuse qu'Amou, dont ls protestants avaient incendié le château, Bonnegarde n'eut pas à souffrir de la guerre civile (1).

(1) *Commentaires de Montluc*, livre 7, chap. I et II. — MONLEZUN : *Histoire de la Gascogne*, t. 5, p. 349 et suiv.

Digitized by Google

Sous le règne d'Henri IV, la réunion du Béarn à la France, en supprimant la frontière intérieure que Bonnegarde avait eu pour mission de protéger, donna le coup de grâce à la vieille bastide anglaise. Cependant, son agonie fut assez lente. La commune de Bonnegarde, qui ne compte aujourd'hui que 403 habitants, en avait encore 750 au XVIII[e] siècle, plus que Nassiet et Marpaps, alors réunies en une seule communauté.

De la ville et du castrum, la ville disparut la première. Le sol en fut mis entièrement en culture. Seule, la charrue, en mettant à jour des débris de matériaux, révèle, de temps à autre que, sur le terrain de « Labiole », s'élevèrent, jadis, des habitations. Cependant, un groupe de maisons, au carrefour des chemins allant du Castéra à Sault-de-Navailles, et du pont de Luy à l'église de Bonnegarde, indique, encore aujourd'hui, qu'en cet endroit la ville avait un faubourg.

Quant au castrum, sa dépopulation a été plus longue. Sa ceinture de murs de pierre et sa maison forte furent détruites, vraisemblablement au XVII[e] siècle ; mais il renfermait encore naguère, indépendamment de la construction moderne qui a remplacé l'ancienne maison forte, un groupe de maisons aujourd'hui presque entièrement disparu.

En 1814, après la bataille d'Orthez, on vit des troupes bivouaquer dans la plaine, entre Luy et le Castéra. Les hauteurs de la rive droite du Luy et le vieux castrum lui-même auraient pu servir de point d'appui pour des combats d'arrière-garde ; mais cette tactique ne rentrait pas dans les plans du commandement. Les troupes durent se conformer au mouvement général de retraite, dans la direction de Saint-Sever. Les soldats du maréchal Soult quittèrent cette plaine sur laquelle, depuis plusieurs siècles, la paix avait répandu ses bienfaits, effaçant le souvenir des routiers du moyen âge et du camp de Robert d'Artois.

Digitized by Google

Digitized by Google

# LE METIER DE VERRIER

## Les Gentilshommes verriers

par M. J. PRADELLE

Le métier de verrier a toujours suscité la curiosité des profanes, car à ce beau métier s'attache une légende que, même le Compagnonnage a propagée, savoir : que l'exercice de la profession ennoblissait, prenant pour témoignage que les Compagnons verriers portaient l'épée. Cette légende nous a vivement intéressé. Nous avons la bonne fortune d'avoir sous les yeux un très beau travail de M. Francis de Riols de Fonclare qui sous le titre : « Les Verreries forestières de Moussans, 1450-1890 », nous démontre, par des documents d'une authenticité rigoureuse, ce que fut la vie des gentilshommes verriers qui pendant près de 500 ans conservèrent les verreries et nous mène à nos jours, puisque la verrerie qui lui appartient, vit et produit encore à Toulouse.

L'auteur a divisé son livre en trois parties : la première situant géographiquement Moussans, dans le pays de l'Hérault où se trouvent les verreries ; la deuxième, faisant connaître les questions de fiefs, d'hérédité des principales familles de gentilhommes verriers ; la troisième, les moyens et les modes de production. Tout cela précédé des principales chartes royales réglant les rapports des gentilshommes verriers entre eux et avec le

Digitized by Google

pouvoir royal. Les verriers constituaient un « Corps » avec des règlements et des juges spéciaux.

Nous devons comprendre que l'institution des verreries à Moussans, petite localité de l'Hérault, n'a pas été faite sans raison et que le pays, la géologie, les grandes forêts ont été les causes déterminantes de ce choix. Mais avant toute chose examinons, si on peut ainsi dire, le droit des verriers et nous constaterons que, si en réalité, le métier ne donnait pas la noblesse, il était cependant exercé, comme un monopole, par un petit nombre de familles nobles, en droit et en fait. Nous voyons aussi qu'il fallait obtenir du souverain des lettres de dispense pour ne pas encourir la dérogeance.

« C'est une erreur populaire et grossière, écrit M. de Larroque, de croire que les verriers soient nobles en vertu de leur exercice » (1). Un autre auteur M. Chéruel (2) dit : « Il n'y avait pas non plus dérogeance pour les gentilshommes verriers maintenus dans la qualité d'écuyers par arrêts de la Cour des Aides de 1582 et 1597 ». Il n'existait pas de noblesse de verre comme il existait une noblesse de robe ou d'épée. Les gentilshommes étaient verriers parce qu'ils étaient nobles et non nobles parce qu'ils étaient verriers. Edouard Garnier résumait cette controverse en disant : « Pour faire un gentilhomme verrier, il fallait d'abord prendre un gentilhomme » (3). Un maître de verrerie ne pouvait recevoir aucun verrier sans s'être informé, au préalable, s'il était de qualité requise.

Cette condition est formellement exigée dans la Charte des privilèges octroyés, l'an 1445, par Charles VII, Roi de France, aux verriers du Languedoc, qui paraît être le premier statut des verriers. Nous voyons, en tout pre-

(1) *Armorial du Languedoc*, chap. CXLIV, p. 13.
(2) *Histoire de la verrerie et de l'émaillerie*, Tours, 1886, p. 177.
(3) *Les gentilshommes verriers du Languedoc. De Cazeneuve*, p. 73 et suivantes.

Digitized by Google

mier lieu, que ce privilège s'attache bien à la qualité de noble, car, dans plusieurs paragraphes, cela est expressément publié.

« Privilèges octroyés par le Roy de France aux gentils-« hommes verriers du pays de Languedoc et par sa « Majesté confirmés, leus et publiés en jugement par-« devant Jean de la Roche, lieutenant de Messire Pierre « de Roqueblétry, chevalier et conseiller du Roy, son « capitaine viguier de la ville et viguerie de Sommières, « juge et conservateur de ses privilèges, l'an mil quatre « cent quarante cinq, régnant Charles Septième, Roy de « France.

« Premièrement, que nul ne doit exhiber le dit art de « verrier s'il n'est noble et procréé de noble génération « et de généalogie de verriers.

« Item, que nul maistre de four de verrerie ny aultre « ne peult et ne doilt monstrer le dit art à personne « qui ne soit procréé de noble et ancienne génération et « qu'il n'ait justifié de noblesse devant le dit viguier du « dit Sommières, commissaire conservateur des privilè-« ges de toute la sénéchaussée de Beaucaire et Nismes « et pays du Languedoc et prins pardevant le dit con-« servateur le serrement en tel cas accoustumé et iceux « nobles voulant le serrement et exercer le dit art, de « justifier leur noblesse dans deux mois et ceux qui « sont habitants hors de ladite sénéchaussée, en ont un « autre terme de quatre mois.

« Item, et pour ce qu'il y a aulquuns maistre de four « qui au tens passé avaient avec eulx... en leurs ouvra-« ges aulqunes personnes nobles et non nobles ny de « génération de noblesse ny de nobles ouvriers usant le « dit art soict prohibé et deffendu aux dits maistres, « qu'ils ne prendront en leur compagnie quelconque s'il « n'est pas verrier et de propre génération de verrier, « sous peine de vingt cinq marcs d'argent appliqués au « Roy, notre Seigneur ».

Tous les rois de France ont confirmé ces dispositions,



Digitized by Google

mais, en outre des qualités requises, ce métier donnait droit à des privilèges matériels qui étaient loin d'être négligeables. Ils étaient d'ailleurs légitimes puisque les ancêtres de ces verriers avaient vendu leurs seigneuries pour suivre le roi Louis IX à la Croisade, pour lequel ils s'étaient dévoués corps et bien, qu'ils dûrent après la perte de leur fortune, les privilèges attachés à la condition de verrier (1). Un discours du syndic, Jean de Robert-Montauriol du 7 octobre 1753, à Sommières, les cite expressément (2). Cette assemblée eut lieu sous la présidence du vicomte Narbonne Pelet, juge conservateur des privilèges.

« Je représente ici, Monsieur (dit le Syndic) avec ces « Messieurs qui m'assistent un corps considérable de « noblesse et je puis dire d'une noblesse très ancienne, « qui vient aujourd'hui réclamer votre justice.

« Nos ancêtres embrassèrent avec zèle les intérêts de « l'Etat et, par un long et pénible service pendant les « guerres les plus sanglantes sous le règne de Saint- « Louis, y perdirent leurs biens et leurs vies. Ce monar- « que généreux, touché de l'état de leurs familles déso- « lées, ne voulant pas les confondre avec les roturiers, « leur donna le privilège d'exercer l'art et science de « verrerie, *sans déroger*, exempta leurs ouvrages et les « matières servant à les composer, de tous droits qui « se perçoivent sur les denrées et les marchandises et les « mit sous une autorité souveraine.

« Les privilèges qui nous appartiennent ont été suc- « cessivement confirmés par tous les rois et par Louis « quinzième régnant. Déchus de l'état brillant de nos « illustres guerriers, nous en conservons les sentiments « et le désir ardent de les imiter.

« Notre principale attention, à l'exemple de ceux qui

(1) M. Elisée de ROBERT-GARILS. — ***Monographie d'une famille et d'un village***, Toulouse, 1889, p. 131 et suivantes.

(2) Enregistré par Pierre Niel, notaire royal à Sommières.

Digitized by Google

« nous ont précédé, est d'éviter la dérogeance et qu'aucun « roturier ne se mêle parmi nous et ne s'ingère dans « l'art que nous exerçons ».

Il est facile de voir, tant par la charte de Charles VII que par le discours de Robert-Montauriol, que ces privilèges ont une origine noble, non seulement à raison de ceux qui les ont conférés et confirmés, mais encore parce que sous un régime plein d'orgueil nobiliaire, ces gentilshommes ont voulu conserver le métier de leurs ancêtres qu'ils considéraient, il n'en faut pas douter, comme leur meilleur titre de noblesse. C'est donc pour cela que ces confirmations royales sont intéressantes.

Celle de Louis XI, du 20 janvier 1465, dit : « Avons « décidé concernant les dits supplians et tous autres « maistres verriers de notre royaume et leurs valets, ser- « viteurs et familiers demeurant avec les verriers, doi- « vent et sont exempts francs de toutes tailles, aides, sub- « sides, tributs, impositions, coutumes, fouages, barrages, « chauffage et autres quelconques redevances et actions « anciennes et nouvelles, ayant cours en notre royaume « au regard de bois et marchandises de verrerie que d'au- « tres maistres verriers et ceux vendant en gros et en « détail au regard des dits verriers doivent être pareille- « ment francs et quittes de tailles, etc., etc... »

On voit l'importance de ces privilèges dans un pays soumis à tant d'impôts, de péages, se multipliant, se superposant et s'accroissant de province à province, même de seigneurie à seigneurie. Ces exemptions touchent non seulement le verrier, mais tout ce qui vit auprès de lui à la verrerie et tout ce qui dépend de ce métier : transport, échange et vente au détail. C'est ainsi que dans toutes ces lettres patentes : 20 août 1438, pour la verrerie de Charlefontaine au bailliage de Laon, Charles VI, confirme de tout point ces dispositions ; le 8 mars 1466, Charles VII, pour la verrerie de Champsibault, en la forêt de Beaujeu ; 5 septembre 1523, François I^er^ confirme, pour noble homme Bastien de Noguiers, verrier, les « vidi-

Digitized by Google

mus » de ses prédécesseurs et augmente encore le nombre des bénéficiaires en y comprenant même tous ceux leur apportant les matières premières nécessaires à la fabrication du verre, en ces termes : « et aussi les marchands, « vendeurs en gros et en détail, menant et conduisant « les marchandises de verrerie et matières dont est com- « posé le verre.

« Par quoi, Nous, ces choses considérées, voulant sub- « venir à nos sujets, te mandons que tu fasses expresse « défense à tout seigneur, capitaine, péageur, etc., etc., « ils n'ayent à troubler, n'empêcher les dits gentilshom- « mes verriers et familiers, n'y les dits marchands con- « duisant verre et matières solides, salicol et cendres de « fougères et sablons, cailloux et autres servant à la dite « confection... Enjoignons par ces présentes qu'ils fas- « sent, les dits gentilshommes verriers, serviteurs et fami- « liers jouir et user des dits privilèges et prenons par ces « présentes dessous notre protection et sauvegarde les dits « gentilshommes ».

Ce n'est plus une licence d'impôt, c'est une formelle protection du métier et de tous ceux qui concourent à l'exercer et à le vulgariser, que le Roy impose à tous ordes de justice et de fixalité. Le 14 mars 1565, Charles IX, à Toulouse, confirme et mentionne : « d'autant « qu'ils n'ont eu confirmation les dits privilèges des feus « roys, mes très honorés seigneurs père et frère, les roys « François et Henri, ils craignent (les verriers) qu'on les « veuille contraindre aux dits subsides comme l'on fait « les marchandises, à ces causes désirant subvenir aux « dits exposans, leur confirmons les privilèges, franchi- « ses, choses dessus dire »... Ces lettres s'adressaient à Pierre de Riolz, escuyer verrier, de la verrerie haulte de Moussans.

Henri IV, Louis XIV, déclarent les mêmes franchises, l'ordonnance du 4 décembre 1669, rendue par M. de Bezons, Intendant du Languedoc, en faveur du nommé de Larroque, lui accordant main-levée de la saisie de quatre

Digitized by Google

charges de verre, saisies à la requête de Jean Rivière, fermier du droit de leude et péages du lieu dit Sainte-Colombe, justifiant ainsi la thèse d'exemption soutenue par M. de Larroque. « Etant donné les précédens, le Roy, « en son Conseil, sans s'arrêter à la requête du dit Domer- « gue (au nom du dit de Larroque) a ordonné et ordonne « que les verres et bouteilles, provenant des verreries du « Périgord qui seront transportés dans la sénéchaussée « de Bordeaux, seront exempts des droits de connéta- « blie ». Louis XV, à Versailles, en août 1727, confirme à nouveau ces privilèges, mais nous commençons à trouver dans les textes quelque restriction. C'est ainsi qu'après avoir confirmé les droits donnés, il ajoute : « pourvu « toutefois que les dites franchises et exemptions n'ayent « pas été révoquées par aucuns esdits, déclarations et « arrests ».

C'est que, ici, comme dans tous les organismes nationaux libres dans l'ancien régime, le pouvoir central met sa main sur les ensembles économiques et, qu'en fait, depuis la création des intendants provinciaux, les domaines de la Couronne, notamment les forêts, sont mieux surveillés, car depuis 1518 (François Ier) les bois des particuliers même furent soumis à l'Inspection des Maîtrises des Eaux et Forêts et le nombre des fours qui décimaient ces bois fut aussi limité. Mais bientôt ces mesures restrictives devenant plus nombreuses donnent lieu à réclamations de la part des verriers qui, en 1680, sont obligés de se défendre contre les prétentions des municipalités qui voulaient les astreindre à payer une cote-part de l'indemnité pour le logement des troupes. Le 18 juillet 1741 (1) une ordonnance royale enjoint aux verriers de représenter les titres en vertu desquels ils ont été autorisés à établir des usines dans la Généralité de Montpellier. Les arrêts du Conseil : 21 septembre 1700 ; 9 août 1723 ; 7 août 1725, sont pris sous la hantise de la crainte

(1) Archives de l'Hérault, C. 12.

Digitized by Google

de la pénurie du bois de chauffage dont les verreries faisaient une très forte consommation, d'ailleurs à peu près gratuitement, la redevance annuelle était si minime qu'elle en paraissait nulle. Toutes ces restrictions étaient bien des atteintes aux privilèges concédés par les rois aux verriers. Le pouvoir royal n'hésite pas à déplacer, de force, certaines verreries pour éviter le déboisement des forêts près des villes. C'est ainsi que les verreries de la Généralité de Montpellier doivent aller s'établir sur les monts de l'Aïgual ou de l'Espérou, sous peine d'une amende de 500 livres (1) de confiscation des ouvrages pour la première fois et de plus grandes encore en cas de récidive. Les procès pleuvent au sujet des coupes de bois faites indûment dans le domaine de la Couronne.

Voilà quelles étaient les positions des verriers en face de la couronne pendant les derniers rois de France. On peut s'apercevoir que nous sommes loin des privilèges exclusifs de Charles VII à Louis XIV.

Il est intéressant de connaître qu'il existait une juridiction appelée la « Charte dc Sommières », sous la tutelle du Capitaine Viguier, Gouverneur de Sommières, juge conservateur des privilèges des gentilshommes verriers, qui présidait les réunions dont les minutes des délibérations étaient prises par un notaire ; il contrôlait les titres de noblesse. La juridiction de Sommières s'étendait sur tout le Sud-Ouest. Le Sud-Ouest était divisé en cinq départements :

1° le département de Haute-Guienne comprenant le Comté d'Armagnac, les diocèses de Comminges, d'Auch et de Couzerans ;

2° le département de Grésigne, comprenant le Rouergue, le Bazadais jusqu'à l'Armagnac ;

3° le département de Moussans et de Fortou, sa juridiction s'étendait sur les diocèses de Saint-Pons et de Narbonne ;

(1) Archives de l'Hérault, C. 2762.

Digitized by Google

4° le département de Méjanais s'étendait sur tout le Vivarais ;

5° le département du Bas-Langudoc embrassant le Haut-Languedoc, la Basse-Guienne, le Comté de Foix et tout le ressort du Parlement de Toulouse.

Le Gouverneur de Sommières était aidé par des Syndics généraux et par des Syndics départementaux.

Ces assemblées régulières ou extraordinaires dépêchaient un ou plusieurs gentilshommes verriers, en députation auprès du Roi, soit pour présenter des réclamations, soit pour obtenir confirmation des privilèges. Mais elles rendaient aussi des sentences contre les délinquants, ces peines étaient : la démolition des fours, la confiscation des outils, des marchandises et des matières premières et enfin des amendes proportionnées aux délits. Le corps des verriers était une véritable corporation s'opposant sous la monarchie, comme le faisaient d'ailleurs toutes les autres : Le Parlement, l'Eglise, l'Université, les Etats Provinciaux, chacun de ces corps s'opposait à l'arbitraire du Pouvoir Central, estimant qu'ils étaient mieux garantis par leurs coutumes corporatives que par l'Etat providence. La Révolution supprimant, à tort à mon avis, tous les corps de métiers qui étaient d'ailleurs minés par leurs propres dissensions, aidés par un mercantilisme souvent suscité par la Couronne ou ses agents, mit les verriers dans le droit commun. Bien avant la Révolution, le roi avait, moyennant finance, autorisé des roturiers à faire le métier de verrier, tant les besoins du royaume étaient grands.

Si nous faisions l'histoire des familles de ces verriers, nous copierions bêtement des généalogies qui sont extrêmement intéressantes, mais ce que nous recherchons, ce que nous voulons faire connaître, ce sont les origines du métier et les chartes royales nous les ont précisées, ensuite comment s'exerçait ce métier dans les verreries forestières de Moussand. Il est cependant une chose qui a peut-être son intérêt. C'est l'authenticité de ces familles qui

Digitized by Google

depuis près de 500 ans ont exercé le métier de verrier, ce qui fut pendant si longtemps l'objet de transactions, de dots, de testaments, ventes et échanges et dont les actes notariés accusent la diversité et attestent leur importance. Il est bien regrettable que ces divers actes n'aient pas été reproduits dans l'ouvrage que nous consultons et avec l'orthographe des dialectes des diverses époques. Nous aurions dans ces innombrables actes et procès, une reconstitution de la langue pendant plus de 450 ans, ce qui aurait fait connaître l'évolution linguistique, tant des clercs, des juristes que des laïcs.

Voici cependant, émanant des archives de la Haute-Garonne (B. Eaux et Forêts. F. 17) du 1er mai 1514, une déclaration de dénombrement dont le dialecte se rapproche, très sensiblement, de notre patois toulousain. Nous sommes loin, n'en déplaise aux occitans, aux provençaux et autres félibres de tous pays, des termes tourmentés que nous lisons dans les concours floraux. Voici le texte :

« Aïso lou dénoumbremen qué jeu, noble Guilhem Esmoy,
« bailli de las terres et poussessieus nobles qué jeu et
« mous dévanciès aven jouit et poussédat de tous temps
« qué n'és mémorio dal countrari et jeu jouissi incaro al
« loc dé Moussans, à vous haut et puissant seigneur, Mon-
« seigneur lou Sénéchal de Carcassonne et vous prégui et
« mé prégui de mé menténé en mous droicts, coumo
« mous dévanciès en jouit.

« En primiè loc, jeu poussèdi dins la terre de Minerbe
« connsulat dé Rieuseq au dit loc de Moussans, coumo
« les meus en poussédat un houstal amaï cent septantes
« cestaraïdes des terres cultes et incultes, bosques et prats
« qué sé ténon ambé las terres dal Rey, nostre Sire, des-
« peï le pas-escur de Lescure, bois de légion face, et la
« serre, toutes aïgues verdens ambé la saigue del rec que
« va de Nostre-Dame de Serrièros et de là à fine de Cos-
« térastro dreit la resso-vieillot et maï incaro poussédi
« aud loc de Moussans une verrieiro, *ambé la facultat de*
« *prené de toute sorte de bosques dé las fourestes dal*

Digitized by Google

« *Rey, de Moussans,* Coste rasto, Campaureil et Malran « per lou servici de lad verrièro et de mound houstal : « et per aco fau d'albergue al Rey sept sols sieis deniès « que son obligat de paga al clavary de Minerbe toutes « lous ans...

« Fait lou premiè joun de may qui sé conte mille cinq « cens quatorze. Guillem Esmoy, signé... »

Ne semble-t-il pas que ce soit un portefaix ou un pêcheur de sable toulousain qui s'exprime dans ce document écrit, il y a 417 ans. Allons, le langage populaire n'a donc pas tant changé et, c'est encore le paysan qui en a encore le mieux conservé l'originalité.

Voyons, maintenant pour en finir, comment est composé un four à verre, leurs diverses formes et les diverses qualités de verre selon Henri Havard (1) il faut différencier :

1° Le verre commun ou verre de France ou verre de Lorraine, selon qu'il était plus ou moins verdâtre ;

2° Le verre demi-fin qu'on appelait verre de fougère, produit impur obtenu avec des sels de potasse résultant de la combustion des plantes de ce nom, mais déjà plus blanc que le verre commun et dont on faisait toute sorte d'articles de gobeletteries ;

3° Le verre cristallin, appelé plus tard verre de Bohême dans la fabrication duquel le carbonate de potasse était remplacé par du carbonate de soude et qui, au mérite d'une blancheur et d'une pureté plus grande, d'une sonorité plus agréable, joignait l'avantage d'être moins fragile que le verre ordinaire.

Ce qui était le plus utile pour la fabrication était l'emploi du verre cassé que l'on mêlait et qui aidait grandement à la fonte et à l'affinage du verre. Le verre cassé était tellement nécessaire que l'on avait organisé tout un système de ramassage tant par les enfants, les chiffon-

(1) *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration,* Paris-Quantin, tome IV, planche 4, p. 1550.

Digitized by Google

niers que par certains mendiants qui en tiraient de menus bénéfices. En 1750, Jacques de la Croix de la Roque, demanda à l'Intendant de la Province, en qualité de Syndic des Gentishommes verriers du Languedoc de prohiber la sortie du verre cassé dans un rayon de quatre lieues de la frontière, des cendres, salins et potasses, défense déjà faite le 26 avril 1781. On y joint la prohibition d'exporter le groisil ou verre cassé (1).

Quelques mots sur les fours de verrerie employés à Moussans. D'après le moine Théophile qui vivait au XII[e] siècle, il faut distinguer :

1° Le four destiné à fondre les matières vitrifiables ;

2° Le four de refroidissement donnant le recuit ;

3° Le four de dilatation destiné à l'achèvement des ouvrages.

D'après Agricola, du XI[e] siècle, on apprend que le premier four est voûté comme un four à pain. Dans sa partie ou chambre supérieure qui a six pieds (2) de long, quatre de large et deux de hauteur, on y allume du bois sec et l'on fait cuire le mélange à grand feu jusqu'à ce qu'il entre en fusion et se change en verre.

Dans le deuxième four qui est rond et qui a dix pieds de large et huit de hauteur : et pour le rendre plus fort, à l'extérieur on le garnit de cinq arcades ou contreforts d'un pied et demi d'épaisseur. Ce fourneau contient aussi deux chambres. La voûte de la chambre inférieure doit avoir un pied et demi d'épaisseur, soit : 49 centimètres. Il faut qu'il y ait par devant une ouverture étroite pour pouvoir mettre le bois sur le foyer qui est pratiqué dans l'âtre. Au milieu de la voûte, il doit y avoir une grande ouverture ronde qui communique avec la chambre supérieure, afin que la flamme y puisse parvenir. Dans le mur qui environne la chambre supérieure, il faut qu'il y ait

(1) Liasse archives de l'Hérault, C. 2758.

(2) Pied : ancienne mesure de longueur, d'environ 33 centimètres.

Digitized by Google

huit fenêtres entre les arcades, assez grandes pour que l'on puisse y faire entrer les grands creusets que l'on place sur le plan de la chambre autour de l'ouverture par où passe la flamme.

A la partie postérieure du fourneau, il y aura une ouverture d'une palme en carré (22 centimètres) afin que la chaleur pénètre dans un troisième fourneau qui y est joint. Ce dernier fourneau est carré, il a huit pieds de long et six de large, il est aussi composé de deux chambres, dont l'une inférieure doit avoir par devant une ouverture pour mettre le bois dans le foyer. Aux deux côtés de cette ouverture, il y a une niche faite de terre cuite qui a environ quatre pieds de long, deux pieds de haut et un demi pied de large. On y met les ouvrages de verre que l'on fait et qui y refroidissent petit à petit, car si on ne prenait pas ces précautions, ils se briseraient. De tels fours étaient employés en Bohême et même à Venise, à la fin du XIX[e] siècle.

Dans les petites verreries où cinq ou six gentilshommes étaient occupés (c'étaient les plus nombreuses), il n'y avait pas de division de travail, le propriétaire du four était son propre chef de fabrication, son tiseur et son compositeur. La division technique n'apparaît qu'avec la concurrence qui transforma les ateliers en manufactures et puis aussi la Révolution qui permit, en l'emplifiant, ce que les deux derniers rois, avaient autorisé, c'est-à-dire à d'autres que des nobles d'exercer ce métier jadis monopolisé et protégé par les chartes royales.

Il n'est pas inutile de faire connaître le salaire des verriers.

Ce n'est qu'au XVIII[e] siècle que la question salaire se pose aux verreries de Moussans. Jusque-là c'était une communauté de biens qui existait entre personnes vivant à « pain et à pot » dans la même maison sous l'autorité du chef de famille. Les salaires payés en Normandie à cette époque étaient : gentilhomme directeur : 1.500 livres ; gentilhomme verrier : 1.300 livres ; cueilleur :

Digitized by Google

800 livres ; apprenti, 400 livres, pour tous par an. Ces ouvriers avaient en outre la nourriture. En 1812, le prix moyen de la journée était de 2 fr. 50. En 1865, quatre maîtres ouvriers gagnaient 150 francs par mois. Le salaire des autres ouvriers ayant des capacités moindres était de 70 à 80 francs par mois. La durée de la journée était, au moins, de 12 heures effectives. La durée de la campagne était en moyenne de six mois, réglée par des ordonnances, d'ailleurs, le chauffage au bois nécessitant de nombreux changements des fours qui devaient se rapprocher le plus possible des forêts qui les approvisionnaient. D'un autre côté, certaines verreries, telle celle de M. Gustave de Riols de Fonclare, qui fabriqua jusqu'en 1887, dûrent cesser, leur situation loin de tout moyen de transport ne permettant pas facilement l'approvisionnement en charbon.

## CONCLUSION

Les gentilshommes verriers qui, au cours des XVI^e^ et XVII^e^ siècles et même du XVIII^e^ ont multiplié les verreries forestières, soit à Moussans, soit dans les autres parties du Royaume, constituaient un aspect pittoresque de la société de notre ancienne France. Il faut savoir gré à M. Francis de Riols de Fonclare d'avoir, dans une monographie sociale et familiale, sorti de l'oubli ces gentilshommes verriers, où la grande manufacture les avait plongés à partir du XIX^e^ siècle.

J. PRADELLE.

Digitized by Google

# LES FERMIERS
# d'une grande Dame au Grand-Siècle

par M. E.-H. PERREAU

Comme la plupart des fortunes de quelque importance au XVII[e] siècle, celle des Sévigné consistait principalement en immeubles. A part leurs maisons, exclusivement destinées à l'habitation, comme la Tour de Sévigné à Vitré, ces immeubles étaient des domaines agricoles. Ceux-ci étaient au nombre de trois, d'origine et d'importance très différentes : les Rochers en Bretagne, le Buron au Comté Nantais et Bourbilly en Bourgogne. Ne parlons pas de Livry, l'abbaye du Bien Bon, où Mme de Sévigné résida souvent, mais dans la gestion de laquelle jamais elle n'intervint (1).

Pendant toute la fin du Grand Siècle, 40 ans durant, l'administration de ces trois domaines resta complètement aux mains de la Marquise, fort entendue en la matière, avec l'appui vigilant de son oncle, l'abbé de Coulanges, merveilleusement habile en affaires, et les conseils de quelques amis dévoués, qui, demeurant sur place, étaient

(1) De son personnel d'exploitation, la correspondance indique seulement le jardinier, M[e] Paul, dont la veuve s'éprit du galant de sa fille, Marie, devenue deuxième femme de chambre de la Marquise (lettre, 30 mai 1672 et auquel succéda plus tard du Harlay (lettre, 17 juin 1685).

Digitized by Google

particulièrement qualifiés pour la renseigner avec une exacte précision.

Selon les temps et les lieux, elle employa les trois grands modes encore usités de nos jours : l'exploitation directe, dont nous ne parlerons qu'incidemment, le colonat partiaire qu'elle essaya seulement quelques années, surtout le bail à ferme, moyen le plus généralement adopté pendant cette partie du XVII[e] siècle.

Les Rochers furent toujours directement exploités par la Marquise, y multipliant ses voyages, y prolongeant ses séjours, beaucoup plus notablement qu'en ses autres domaines. A sa tête se trouvait un régisseur, Vaillant, très dévoué à la famille, aimant assez la parade, comme il le montra par exemple en mettant sous les armes 1.500 hommes « tous fort bien habillés, un ruban neuf à la cravate », la première fois que Charles de Sévigné vint en Bretagne après sa majorité, mais peut-être pas très habile. (lettres à Mme de Grignan, 31 mai 1671 et 15 déc. 1675).

Sous ses ordres, des journaliers des deux sexes, dont nous ignorons le genre d'engagement, que la correspondance qualifie simplement d'*ouvriers* (lettres 8 juil. 1671, 21 juin 1671, 16 sept. 1676, etc.). A l'occasion ils collaborent au service personnel de la Marquise pendant ses séjours (Jacquine : lettre 19 août 1671) ; Louison : lettre 10 mars 1679) (1).

Certainement, ce genre d'exploitation convient à la Marquise, car elle ne s'en plaint pas, et ne tenta pas de le modifier. Si quelques doléances relatives aux revenus des Rochers se rencontrent dans ses lettres, la cause en est les phénomènes économiques ou les événements politi-

(1) Quelques passages de la correspondance laissent croire à l'exploitation de certaines parties du domaine par métayage. C'est peu probable, car nous verrons les hésitations de la Marquise pour ce genre de contrat et d'ailleurs elle paraît appeler *métairie* toute maison de paysan (lettre 16 oct. 1676).

Digitized by Google

ques, notamment durant l'occupation militaire de la Bretagne en 1675, mais non le système de gestion.

A peu près constamment, ses deux autres domaines firent l'objet de baux à ferme. Contrairement à une croyance assez générale sur les usages du XVII[e] siècle, ces baux ne sont qu'exceptionnellement d'une durée supérieure à 6 ans, et les fermiers en furent plusieurs fois changés, à cause de leur négligence. Une fois même, un d'eux partit spontanément, reculant devant les difficultés de sa tâche, mais en offrant à la Marquise de continuer à s'occuper d'une part notable de ses intérêts.

D'ailleurs, ces fermiers sont, non pas de vulgaires paysans, travaillant de leurs mains, mais des hommes d'importance et bien argentés, se bornant à diriger l'exploitation par un personnel qu'ils choisissent et dont ils répondent. Peut-être cette distinction entre le personnel de direction et celui d'exécution concilie-t-elle les plaintes bien connues de La Bruyère sur la misère des paysans et tel autre passage sur l'élévation de leur fortune : « Si certains morts revenaient au monde et s'ils voyaient « leurs grands noms portés et leurs terres les mieux ti- « trées, avec leurs châteaux et leurs maisons antiques, « possédées par des gens dont les pères étaient peut-être « leurs métayers, quelle opinion pourraient-ils avoir de « notre siècle ? » (*Les Caractères*, des Biens).

## § 1[er] Le Buron

I. — Le Buron était, tout près de Nantes, un domaine important dont relevaient de nombreux vassaux. A la fin du XVII[e] siècle, il était affermé pour environ 4.000 livres. Il était principalement composé de bois, dont la plupart étaient mis en coupe à des intervalles rapprochés. Mais il renfermait des terres labourables, des prés, des moulins (lettre 23 avril 1687), et une haute futaie qu'un certain jour Charles de S. s'avisa de couper et de vendre

Digitized by Google

pour un assez bas prix, aussitôt dissipé (lettre 27 mai 1680).

Par une clause du bail, le fermier avait droit de couper certains taillis (lettres à Hérigoyen 23 avril 1687 et 13 août 1687 ; lettre à Reval 4 août 1687). Il touchait certains droits payés par les vassaux (Charles de S. à Hérigoyen 10 juillet 1687). En revanche il devait payer des rentes à divers couvents de Nantes (Charles de S. à Hérigoyen 2 déc. 1686). Quand il résidait au Buron, il y occupait la maison du maître (lettre 4 janv. 1687). En vertu d'une clause spéciale dans la concession de leur banc aux Sévigné dans une Eglise de Nantes, il avait droit de prendre place au banc seigneurial (Charles de S. à Hérigoyen 10 juil. 1687). Enfin, souvent il recevait procuration des plus étendues pour diverses affaires du bailleur (Mme de S. à Hérigoyen 20 juil. 1686).

A peine soupçonnait-on les clauses de ce bail par trois ou quatre allusions dans les lettres de la Marquise à sa fille, jusqu'au début du XIX[e] siècle. Elles sont surtout connues par une dizaine de lettres à l'un de ces fermiers, publiées pour la première fois par Mommerqué, en 1824, d'après les originaux.

Le Buron donna tant de soucis à la Marquise qu'elle ne fit pas intervenir moins de trois intermédiaires : son homme d'affaires, Reval, et deux de ses amis, M. de Trévaly et l'abbé de Brue (lettre à Reval 4 août 1687 ; lettre à Mme de G. 23 avril 1687).

Appartenant au Marquis de Sévigné, cette terre fut attribuée à Charles. Sa mère en avait la jouissance, en vertu de son douaire qui, d'après la coutume de Bretagne portait sur la moitié des biens de son mari. Les héritiers du Marquis n'étant, comme tout autre nu-propriétaire, tenus de respecter les baux faits par la douairière que pour l'année courante (Pothier, *Tr. du Douaire*, n° 269), on n'aurait pu trouver de bons fermiers, à des prix avantageux pour le bailleur, faute de pouvoir leur garantir une longue possession, si Charles n'avait pas donné à sa mère

Digitized by Google

plein pouvoir de traiter en son nom, en même temps que pour elle-même (lettre à Hérigoyen 20 juil. 1686).

Malgré cet accord, la Marquise, pendant quelque temps, n'eut pas la main heureuse.

II. — Charges et revenus de ce domaine étant notables, elle voulut d'abord avoir deux répondants. A la Toussaint de 1661, elle l'afferma pour six ans à La Jaric et La Bigottaye, qui s'obligèrent solidairement envers elle pour 4.000 fr. l'an (lettres à Hérigoyen 4 janv. 1687 et 8 fév. 1687).

De nombreux comptes furent arrêtés, mais presque jamais payés : « J'ai été quelques jours à Nantes... Le bon abbé ne « m'a pas quittée. Nous pensons fort à régler nos affaires « et je profite de sa bonté. Il n'y a rien de si juste et de « si bien réglé que nos comptes ; il ne manque qu'une « petite circonstance à notre satisfaction, c'est de recevoir « de l'argent. C'est ce qu'on ne voit pas ici, l'espèce man- « que ; c'est la vérité » (lettre à Bussy 9 oct. 1675).

En fin de bail, nos deux fermiers s'étaient si mal acquittés de leurs obligations, qu'ils devaient une grosse somme. La Marquise quitte Paris, courroucée, décidée à faire valoir ses droits : « Je porte mes livres, je m'en vais, comme une « furie, pour me faire payer ; je ne veux entendre ni « rime, ni raison ; c'est une chose étrange que la quantité « d'argent qu'on me doit. Je dirai toujours comme « l'*Avare* : de l'argent, de l'argent ! »(lettre 3 mai 1680).

Quelques jours après, nouvelle lettre : « Je suis ici à « Nantes, dans l'embarras d'arrêter un grand compte de « 19 années, que mon fils n'avait fait qu'ébaucher. On me « veut faire passer des lettres, que j'ai écrites, pour des « quittances. C'est une pitié de voir les subtilités où « 10.000 livres de restes jettent un mauvais payeur. Nous « allons tout arrêter, nous espérons à de certains lods et « ventes d'une terre qui relève de nous ; nous voulons 2.000 fr. tout à l'heure. Nous avons bien des gens qui « nous conseillent ; tout ce qui me fâche, c'est de faire



Digitized by Google

« du mal. Mais quand je joue à me noyer et que je me « demande lequel je noie de M. de la Jaric ou de moi, je « dis sans balancer que c'est M. de la Jaric, et cela me « donne du courage » (lettre 17 mai 1680).

Pour établir ce compte définitif, il fallut se livrer à une vaste liquidation, — le précompte de Nantes, — auquel interviennent l'Evêque de Nantes, abandonnant 2.000 livres qui lui étaient dues, et d'Harrouys, trésorier des Etats de Bretagne à qui la Marquise avait délégué d'avance partie du solde en remboursement d'un emprunt (lettres à Hérigoyen 4 janv. 1687, 8 et 26 fév. 1687). D'autres personnes interviennent encore ; car dans une lettre Mme de S. fait allusion à des droits de lods et ventes qui lui sont dûs (lettre, 17 mai 1680), et plus loin nous la verrons invoquer ce même précompte, pour se faire payer un droit de relief. — Cette liquidation dura plusieurs mois. Dès le début de 1680, elle écrit en effet à Bussy : « J'ai été un « mois à Nantes pour des affaires. Je ne suis ici en repos « que depuis 15 jours (à Bussy, 19 janv. 1680). Or l'acte n'est signé qu'en mai. Sa rédaction finale dura plus d'une quinzaine (lettre à Mme de G. 20 et 27 mai 1680) : « Vous allez me demander si personne ne pourrait agir « ici pour moi, je vous dirai que non. Il a fallu ma pré- « sence et le crédit de mes amis » (à la même, 25 mai 1680).

Les deux fermiers sont reconnus débiteurs de plus de 10.000 livres (lettre 4 janv. 1687, précitée). Pas un écu n'en était encore payé neuf ans plus tard (lettre à Mme de G. 23 nov. 1689).

A la Toussaint de 1690, la Bigottaye se retire et meurt peu après (à Hérigoyen 4 janv. 1687). Ne trouvant nul autre fermier, la Marquise signe un bail de 6 ans avec le seul La Jaric, mais en exigeant que Pargérant, son gendre, se porte caution. Ce La Jaric possède personnellement plusieurs terres. Il a pris à ferme les droits seigneuriaux des terres de Langle, qui lui rapportent au moins 6 à 7.000

Digitized by Google

livres. Il est donc à l'aise et pourrait payer ses dettes (Trévaly à Hérigoyen 18 mai 1686).

Il s'installe dans la maison du maître et vit largement sans se soucier de la terre affermée. Jetant de la poudre aux yeux, il se fait passer pour habile : « Vous êtes plaisant, « proteste Trévaly, écrivant à Hérigoyen, quand vous dites « que c'est un bon ménager : cela serait bon à un autre ; « car pour moi, je sais bien le contraire. Il vivait de cette « maison comme si le revenu de la terre eut été à lui, il « y recevait des hôtes et faisait chère à tout venant » (Trévaly à Hérigoyen 18 mai 1696).

Il tient les terres si mal que, 3 ans après son départ, elles n'ont pas encore pu être remises en état (Mme de S. à sa fille 23 nov. 1689). Les fossés sont comblés, les maisons délabrées, les prés envahis par l'herbe. Bien entendu, il ne paie pas plus régulièrement ses fermages qu'autrefois. Un an avant l'expiration de son bail, il doit déjà 1.300 livres de l'année précédente. Sept mois après il n'a rien payé sur l'année courante. D'ailleurs, il ne paie pas davantage ses autres créanciers (Mme de S. à Hérigoyen 20 juil. 1686).

Ayant patienté longuement, la Marquise ne veut plus lui renouveler son bail, à quelques conditions que ce soit. Elle fait chercher un nouveau fermier par un de ses amis de Nantes, Trévaly, qui s'occupe du Buron. Celui-ci s'adresse à un propriétaire du Bouffé, près Nantes, dans une assez grande aisance, et dont on déchiffre mal le nom sur les lettres manuscrites parvenues jusqu'à nous. On peut y lire : Kérigoyen, Kirigoyen ou d'Hérigoyen. Mommerqué opte pour cette 3e version cependant moins bretonnante que les autres et l'affuble ainsi d'un nom basque (*Mommerqué*, t. VI, p. 518, note 1).

D'Hérigoyen hésite à passer le bail en constatant la grosse dette du précédent fermier, qu'il croyait habile. Plus haut nous avons cité la terre où Trévoly lui démontre sa maladresse, en outre, il lui déclare que cette dette n'excède pas 6 ou 7.000 livres. (La Jaric aurait-il donc payé un

Digitized by Google

acompte ?) et le presse d'affermer en lui représentant surtout que de nombreux droits de rachat doivent profiter au Buron (Trévaly à Hérigoyen 18 mai 1686).

Ce rachat ou relief était le droit pour le seigneur, à la mort du vassal sans héritiers directs, de toucher à son choix soit une année de revenus du fief de celui-ci, soit en ses lieu et place une somme offerte par les héritiers ou fixée par *prud'hommes* (experts).

En outre, l'art. 70 de la Coutume de Bretagne admettait, sous le nom de *Rachat-Rencontre,* à la différence des autres Coutumes, que, si deux vassaux de la même terre mouraient successivement la même année, le seigneur jouissait du revenu depuis la mort du premier jusqu'à celle du second, plus une année depuis la mort du second (Ferrière, *Dictionnaire de Pratique,* v° *Rachat* et v° *Rachat-Rencontre*).

En 1686, probablement, un certain nombre de vassaux du Buron, fort âgés, n'avaient pas d'héritiers presomptifs directs. Hérigoyen n'accepte qu'à titre d'essai d'affermer la terre, où il ne résidera pas, pour une année seulement, depuis la Toussaint 1686. Le bail est signé par lui avec Reval, représentant la Marquise (lettre de Mme de S. à Hérigoyen 14 juin 1687 ; lettre de Trévaly au même 18 mai 1686). Aussitôt, celle-ci lui écrit des Rochers, lui exprimant le souhait de le conserver longuement et lui envoyant, pour recouvrer ses créances sur La Jaric, sa procuration commentée d'instructions détaillées, spécialement en vue de conserver son privilège de bailleur sur les objets garnissant la ferme.

A ce moment, La Jaric lui doit 1.300 francs, depuis neuf mois, sur l'année précédente. « De plus, il me devra, à « la Toussaint, 4.000 francs de l'année courante. Il faut « prendre garde qu'il ne détourne rien de ses meubles et « de ses bestiaux. C'est Pargérant, son gendre, qui est sa « caution et qui n'est pas plus content que moi de La « Jaric. Mais, il y a une ancienne dette de ses termes « passés, dont je vous envoie le précompte ; cela ne va

Digitized by Google

« pas à moins de 10.000 francs, que je ne veux pas per-
« dre, et il faudra, quand vous le jugerez à propos, faire
« saisir tous ses biens et héritages, pour empêcher que
« d'autres gens, à qui il doit, ne soient plus alertes que
« moi » (Mme de S. à Hérigoyen 20 juil. 1686).

De son côté, Charles annonce qu'il arrive à Nantes, accompagné de Chopin, son homme d'affaires, pour décider avec lui des poursuites : « J'ai grande impatience de « savoir si La Jaric est hors de cette maison, où depuis « longtemps il fait si mal nos affaires et les siennes ». (Ch. de S. au même, 5 sept. 1686).

A la Toussaint 1686, Hérigoyen entre en possession, et, dès le début de novembre, verse 2.000 francs de fermages, payables d'avance, aux mains de Paulus, banquier à Nantes, qui, d'après les ordres de la Marquise, les lui adresse par lettre de change sur Charpentier, son banquier à Paris. De Livry, la Marquise envoie sa quittance au fermier, en lui demandant d'obtenir des banquiers la réduction de leur commission à moins d'un pour cent, ainsi qu'ils le consentaient déjà pour les envois de La Jaric. Enfin, ce dernier ayant commis, en quittant le Buron, toutes sortes de fraudes embarrassant grandement son successeur, elle conseille à ce dernier de se mettre en rapport avec Angebaut, son procureur à la sénéchaussée de Nantes. (Mme de S. à Hérigoyen, 9 nov. 1886 et la quittance en note dans *Mommerqué* VII, p. 526).

Moins d'un mois après, Charles à son tour écrit à Hérigoyen pour l'encourager à lutter contre son prédécesseur, le priant de vérifier si La Jaric a payé les diverses rentes dues à plusieurs monastères de Nantes et de dresser procès-verbal des réparations nécessaires, qu'elles soient à la charge de sa mère ou à celle de La Jaric (Charles de S. à Hérigoyen, 2 déc. 1686).

Les premiers jours de 1687, Mme de S. souhaite à son fermier nouveau « une bonne et heureuse année ». Puis commentant les renseignements sur la mauvaise foi du prédécesseur envoyés par Hérigoyen, qui craint d'entamer

Digitized by Google

des poursuites, elle ajoute : « Cela me fait repentir de mes bontés. Je fais rechercher le procès-verbal que vous « demandez. Vous devez au moins avoir retenu au Buron « le contenu du mémoire des meubles qu'ils vous ont « donnés, puisque c'est eux qui en demeurent d'accord. « Cela servira au moins à vous coucher quand vous irez. — « Mon fils me conseille toujours de faire arrêter La Jaric « pour ces 1.300 francs, que je veux avoir absolument « pour M. d'Harrouys et de faire un peu peur à Pargé- « rant ; car, comme il est caution de ce dernier bail, cela « le ferait agir plus vivement. — Pour ce qui est du pré- « compte fait à Nantes en 1680, où il me doit de reste de « ce bail-là près de 10.000 francs, c'est à vous à qui je « donne le soin de faire saisir les héritages de La Jaric « et ceux de feu La Bigottaye, qui était fermier avec lui « de ce bail en 1680 ». Enfin pour le stimuler à poursuivre, elle lui promet une commission de 25 °/₀₀ des sommes recouvrées sur ces 10.000 francs (à Hérigoyen, 4 janv. 1687).

Pour tout voir de près, Hérigoyen s'installe quelque temps au Buron, où le frappe l'état lamentable des terres, à tel point qu'il en fait l'observation à son prédécesseur. La femme La Jaric prétend qu'ils étaient ruinés par leurs anciens fermages et payaient bien plus de 4.100 francs par an. Aussitôt Hérigoyen rapporte ces observations et ces propos à la Marquise. Confirmant une précédente lettre à son fils, celle-ci déclare s'en remettre à Hérigoyen du soin de déterminer les réparations dues par La Jaric et celles qu'elle doit. A nouveau elle insiste pour obtenir au plus tôt paiement des 1.300 livres déléguées à d'Harrouys, et, afin de presser le zèle d'Hérigoyen, lui promet d'étendre à cette somme la commission de 25 °/₀₀, précédemment promise pour le recouvrement du gros morceau de la créance, les 10.000 livres formant solde du compte général de Nantes, pour les années 1660 à 1680. Elle dit se trouver dans un grand embarras d'argent ; mais ajoute toutefois : « Si vous pouvez épargner Pargérant, j'en serai bien aise ». La même lettre nous apprend que les ban-

Digitized by Google

quiers se contentent d'une commission de 1/2 % (lettre 8 février 1687).

Dès février 1687, Hérigoyen recouvre une somme de 2.600 livres, qu'il envoie, comme la première, à la Marquise, par l'intermédiaire des deux banquiers. Là-dessus pas un sol ne provient de La Jaric. En le remerciant de l'envoi, Mme de S. insiste vivement pour qu'il presse le récalcitrant et conseille de le menacer de la prison, sans en venir cependant à cette extrémité. Hérigoyen, embarrassé, multipliant les pièces de procédure préparatoires, s'attire cette admonestation : « Ménagez, autant que vous le « pourrez, l'argent des frais et des procès-verbaux ; car « c'est autant de rabattu sur le bien de La Jaric, qui est destiné à me payer ». (26 fév. 1687).

Nouveau recouvrement de 400 livres et nouvelle lettre de change. Rien ne provenant de La Jaric, Hérigoyen lance contre lui Angebaut, le procureur de la Marquise. La Jaric prétend que, son bail achevé, il est dispensé de payer aux Monastères de Nantes les arrérages de rente échus auparavant, soutenant n'en avoir été tenu qu'à titre de charge réelle grevant la terre du Buron. Bref, il oppose des chicanes.

Hérigoyen, impressionné par la censure de la précédente lettre concernant ses dépenses, demande, avant de commencer à remettre le domaine en état, des explications précises : « Je consens de tout mon cœur, lui répond « Mme de S., que vous fassiez faire les réparations néces- « saires des moulins, des métairies, des douves, des prés. « Et, bon Dieu ! Avez-vous cru que je ne voulusse pas « remettre ma terre en bon état et pour être bien affer- « mée ? ». Tout en demandant le compte d'Angebaut, sur les frais de poursuite, elle explique ensuite que sa recommandation s'étendait seulement aux procédures : « Je « n'avais que faire de ce gros procès-verbal, qui m'a « couté 6 francs... Il faut faire payer exactement toutes « les rentes que doit La Jaric tout le long de son bail. « Quelle folie de dire que c'est à vous à les payer ! » Puis

Digitized by Google

prenant par la douceur Hérigoyen effrayé, parti du coup à Rennes pour s'occuper d'un procès personnel, elle termine ainsi : « A votre retour, mon ami, j'espèrerai tout de votre vigilance et de votre affection ». (23 avril 1687).

Là-dessus, un des vassaux du Buron décède sans héritier direct ; les parties s'accordent pour fixer à 2.000 livres le droit de relief ; mais les collatéraux ne se hâtent pas de payer. Hérigoyen en avertit la Marquise et lui expose l'arrangement offert par La Bigotaye fils, qui ne verse rien non plus.

Prenant mal ces lenteurs, dans une lettre assez à cheval, Mme de S. enjoint au fermier de recouvrer enfin la dette de La Jaric, de toucher les 2.000 livres de relief et de les lui envoyer par lettre de change. La seule concession qu'elle fasse est de lui laisser du répit pour verser le deuxième terme de son bail, échu depuis six semaines, qu'il pourra remettre un peu plus tard à Reval, son mandataire. « Si vous vouliez presser La Bigottaye d'envoyer « sa procuration à Vitré pour vendre cette petite ferme « de la Bastière, ce serait un commencement de paie- « ment ; quand vous aurez reparlé à La Jaric pour ces « 1.300 francs de l'année 1685, il faudra se résoudre à le « mettre en prison » (14 juin 1687).

La Jaric essaie des mesures vexatoires contre Hérigoyen. Par surcroît de malheur celui-ci rencontre des résistances pour toucher des droits seigneuriaux. Découragé, il parle de ne pas renouveler son bail. Aussitôt Charles insiste pour qu'il ne quitte pas Le Buron, lui offrant son concours pour faire payer les droits dûs par ses vassaux et lui promet des arrangements s'il survient des années mauvaises. Enfin, il enjoint à son représentant, La Montagne, de faire briser par les marguillers le banc que La Jaric avait fait installer, dans l'Eglise de Nantes, à côté de celui de Sévigné, où prend place Hérigoyen (Charles de S. à Hérigoyen, 10 juil. 1687).

Ne tirant toujours rien de La Jaric, Hérigoyen envoie 1.000 livres de son propre terme, quoique la récolte soit,

Digitized by Google

semble-t-il, très mauvaise. Il offre un autre fermier à sa place, consentant à continuer lui-même les poursuites contre son prédécesseur, et avise Mme de S. qu'il est empêché de toucher le droit de relief, dû par les héritiers d'un vassal, par une saisie d'un prétendu créancier.

Ayant réponse à tout et possédant merveilleusement toutes ces affaires compliquées, la Marquise lui écrit que le précompte général de Nantes a prévu cette difficulté, qu'elle prime le prétendu saisissant et l'informe que La Montagne, ayant vent d'une action en paiement de 6.000 livres intentée par La Jaric contre un de ses débiteurs, conseille d'obtenir cession du litige au profit d'Harrouys (30 juil. 1687).

Une quinzaine plus tard, convaincue, à la réflexion, d'une manœuvre de La Jaric, elle ordonne à Hérigoyen, sans plus différer, de saisir incontinent tous ses biens et ceux de la Bigottaye, en repoussant leurs arrangements qui procureraient seulement des paiements partiels. Puis elle insiste pour qu'il renouvelle son bail, observant que, si les cultures ne lui ont pas rapporté grand profit, au moins a-t-il fait des coupes de bois avantageuses et qu'il y en a beaucoup au Buron dont il profite (13 août 1687).

Le saisissant se désiste et La Jaric gagne son procès contre son débiteur. Aussitôt la Marquise écrit de lui enjoindre de céder sa créance, et, s'il refuse, de le saisir et de le faire emprisonner (20 août 1687).

C'est trop de soucis pour cet honnête et placide Hérigoyen, qui renonce à renouveler son bail. Il est même peu probable qu'il se chargea des poursuites contre La Jaric, sa correspondance s'arrêtant avec son bail.

Dix mois après, en pleines poursuites, Mme de S. demande à sa fille un nouveau conseiller, les précédents ayant mal réussi : « Je ne songe pas encore au voyage « de Nantes ; j'y fais exécuter des gens qui me doivent ; « je serais peu propre à ces sortes de choses. J'ai un « grand compte à faire avec le nouveau fermier et c'est

Digitized by Google

« à quoi l'Abbé Charrier me sera très bon. Je vous re-
« mercie mille fois de tout ce que votre bonté vous
« oblige à lui dire pour l'amener à moi » (à Mme de G., 26 juin 1689).

Par une note dans l'édition de 1820 des Mémoires de Coulanges, nous savons que le nouveau fermier s'appelait Branjon. C'était un homme important ; mais le Buron se trouvait en tel état que les comptes furent difficiles et les revenus longtemps nuls. Plus de deux ans après la fin du bail d'Hérigoyen, des Rochers, la Marquise en effet écrit à sa fille : « Je m'en irais, moi, de mon chef, à Nantes, où
« je ferais venir l'Abbé Charrier : il n'est plus possible de
« laisser cette terre dans le désordre où elle est tombée »
(23 fév. 1689). Et quelques jours après : « J'ai mille
« affaires au Buron, c'est-à-dire à Nantes ; il faut que je
« fasse encore ce voyage » (18 mars 1689).

A la fin de la même année, elle écrira : « Mon fils sera
« ici demain ; il m'amène l'Abbé Charrier et mon fer-
« mier du Buron, qui est un gros monsieur, qui a part
« dans les fermes » (16 nov. 1689). Un incident retardant l'arrivée, quatre jours plus tard nous lisons :
« Nous attendons notre fermier ; nous ferons un beau
« compte sans argent » (20 nov. 1689). Le fermier arrive enfin et les comptes s'établissent laborieusement : « Nous
« avons été deux jours, l'Abbé Charrier et moi, à comp-
« ter avec notre *M. de Fermier.* Il est fort honnête
« homme, mais celui qui l'a précédé (La Jaric) a ruiné
« notre terre. Ce ne sont que réparations et abîmes ; je
« ne toucherai jamais rien des 1.000 pistoles qu'il me
« doit. Depuis deux ans, le revenu a été employé à re-
« mettre tout en état. Ce sont d'étranges comptes ; mais
« ma fille, soyez consolée comme moi, cela ira mieux à
« l'avenir » (23 nov. 1689).

Digitized by Google

## § 2. Bourbilly

I. — C'était une terre dès longtemps dans la famille propre de Mme de S., recueillie par elle dans l'héritage paternel. C'est dans ce domaine que se trouvait la terre de Chantal. Aussi, quoique le château fut très vieux et très rustique, — elle plaisante quelque part ses « antiquités judaïques », poliment admirées de ses visiteurs, (à Mme de G., 21 oct. 1673, — elle était toujours heureuse de s'y retrouver au milieu de ses souvenirs : « Enfin, ma chère fille, j'arrive présentement dans le vieux château « de mes pères. J'ai retrouvé ma belle prairie, ma petite « rivière et mon beau moulin à la même place où je les « avais laissés » (16 oct. 1673).

C'était un grand domaine, affermé pour 14.000 livres. Elle en donna par contrat la nue propriété à sa fille, au moment de son mariage ; celle-ci y avait fait plusieurs séjours avec elle et paraissait bien s'y plaire (à Bussy, 13 avril 1689). Comme elle n'en avait gardé que l'usufruit, probablement une procuration lui fut-elle donnée par sa fille pour faciliter sa gestion, qu'elle assume entièrement seule.

Jusqu'au mariage de sa fille, elle paraît y avoir multiplié et prolongé ses séjours, lui permettant d'en surveiller l'exploitation elle-même. Depuis lors, soit qu'elle redoutât ce souvenir, soit que le climat très pluvieux du pays ne convint plus à son âge (à Mme de G., 16 oct. 1673), elle cessa d'y venir autant. Son ami le Comte de Guitaut, ayant quitté son emploi à l'hôtel de Condé à la suite de cabales (27 oct. 1673), venant précisément de se retirer, non loin de Bourbilly, dans son château d'Epoisses, elle le chargea de veiller à la fois sur son fermier et sur ses trois hommes d'affaires successifs, parfois assez négligents : Gauthier (au Cte de Guitaut, 15 nov. 1677), Boucart (au même, 28 avril 1678 et 3 juin 1693), Hébert son ancien valet (au même, 7 juin 1693).

Digitized by Google

Au moment où s'ouvre la correspondance avec sa fille, elle a pour fermier un certain La Maison : « Je lus hier « avec un plaisir extrême, écrit-elle à son gendre, au « lendemain de son premier départ en Provence, une « lettre du bonhomme La Maison. Il salue toujours hum- « blement Mme la Comtesse, comme si elle était encore « à mes côtés » (21 oct. 1671). Douze ans plus tard ce même fermier se trouve encore en place (au Cte de Guitaut, 30 mars 1683).

Ses rapports furent longtemps bons avec la Marquise ; car ils se rendent de mutuels services, quoiqu'il profite de toute occasion pour retarder les paiements ou réclamer une diminution. En 1675, elle le recommande chaudement, pour une instance au Parlement de Dijon, au Président Berbisey, auprès de qui elle invoque le nom de son prédécesseur, le Président Frémyot, cousin de sainte Jeanne de Chantal, lui annonçant la visite prochaine du frère dudit fermier, venant solliciter pour la famille.

« A l'égard de mon amodiateur, je trouve très mauvais « qu'il s'amuse à plaider. C'est sa ruine et la mienne. Il « consume là son argent et le mien, et me donne cette belle « excuse pour ne me point payer ». Aussi prie-t-elle le Président de lui conseiller de s'entendre avec son adversaire (au Président Berbisey, 22 déc. 1675). Le fermier n'est pas en reste de gracieusetés. En se rendant à Vichy dans l'été de 1677, la Marquise écrit d'Epoisses à la Comtesse de Grignan : « Tous nos gens sont à Bourbilly. Le « fermier nous y a donné à tous un fort grand dîner : « M. de Guitaut, M. de Trichateau, cela paraissait beau- « coup dans cette horrible maison » (23 août 1677).

II. — En mars 1667, un bail de six ans avait été signé pour 14.000 livres (à Mme de G., 21 oct. 1673). L'absence de la propriétaire pendant trois ans nuisit à la bonne exploitation du domaine. La Maison paraît bien tenir les terres, mais manque de coup d'œil pour en vendre les produits.

Digitized by Google

La principale difficulté venait de la prohibition de faire circuler le blé d'une province à l'autre. D'où des stagnations dans la vente, entrecoupées de hausses brusques, dont La Maison hésite à profiter. Il laissait donc le blé s'accumuler, en réclamant un délai pour ses fermages. En octobre 1673, il en avait 20.000 boisseaux dans ses greniers, ce qui faisait dire à la marquise : « Je crie famine « sur un tas de blé ! » (à Mme de G., 21 oct. 1673). Ou encore : « Tout crève ici de bled, et de Caron pas un mot, « c'est-à-dire pas un sol » (à la même, 16 oct. 1673).

Aussi revenant de Provence à l'automne de 1673, à l'expiration du bail, elle s'arrête en Bourbilly, flanquée de son Oncle, afin de mettre ordre à ses intérêts : « J'ai été « neuf jours entiers en Bourgogne et je puis dire que ma « présence et celle de notre Abbé étaient très nécessaires « à Bourbilly » (à Mme de G., 27 oct. 1673). — Pendant ce séjour, elle refuse toute invitation aux environs, n'entendant pas être distraite. Après une visite, la Comtesse de Fiesque et Mme de Guitaut « voulurent m'emmener ; j'ai « ici des affaires assez importantes, de sorte que je n'irai « que demain à Epoisses, pour revenir après-demain » (à la même, 21 oct. 1673).

Ayant discuté pied à pied avec La Maison et s'étant beaucoup ingéniée à trouver des solutions à ses embarras, elle conclut un accord avantageux : « J'ai pourtant assuré « 14.000 francs et fait un nouveau bail sans rabaisser. « Voilà tout ce que j'avais à faire, et j'ai l'honneur d'avoir « trouvé des expédients, que le bon esprit de l'Abbé ne « trouvait pas » (à la même, 21 oct. 1673).

Malgré l'habileté des nouvelles clauses, les choses ne marchent guère mieux. Par la lettre au Pt Berbisey, précitée, nous savons que La Maison prétexte des pertes d'argent, mêmes étrangères au bail, ses procès personnels, par exemple, pour ne pas payer aux termes convenus. Le nouveau bail, d'autre part, lui laisse des initiatives fâcheuses. : réparations excessives, ventes maladroi-

Digitized by Google

tes. Aussi, partant pour Vichy moins quatre ans après, Mme de S. s'arrête derechef à Bourbilly.

Elle redoute même que le château ne soit pas en état de l'abriter et prend ses dispositions pour se rendre à Epoisses en pareil cas (à Bussy, 29 mai 1677 ; 30 juil. 1677). Sitôt arrivée, les discussions s'ouvrent : « Nous «avons déjà commencé à gronder de nos 8.000 francs de « réparations et de ce qu'on a vendu mon bled trois jours « avant qu'il soit enchéri. Cette petite précipitation me « coûte plus de 2.000 francs. » (à Mme de G., 22 août 1677). C'est alors que, pour l'adoucir, La Maison lui offre un dîner magnifique.

Peu après son départ, elle envoie ses recommandations au Comte de Guitaut : « Je vous supplie d'être mon cor- « respondant avec Gauthier, et de vouloir bien faire com- « prendre à La Maison que vous prenez un grand intérêt « à votre petite servante : il fait des folies sur nos répa- « rations, et à force de vouloir soutenir mon vieux châ- « teau, il me fera tomber dans la misère de n'avoir pas « de quoi souper cet hiver » ( 15 nov. 1677).

Six mois ne s'étaient pas écoulés qu'elle devait admonester à nouveau son fermier et son homme d'affaires, car elle écrit au même Guitaut : « J'ai épuisé tout mon esprit « à écrire à La Maison et à Boucard ; vous n'aurez que le « reste » (28 août 1679). — La Maison soutient que la vétusté des bâtiments a rendu de fortes réparations indispensables à son logement et son exploitation.

En vain la Marquise, recourt-elle, pour examiner de plus près ses dépenses, aux services d'un autre homme, pas plus adroit que le premier ; et les doléances à Guitaut reprennent : « Je vous conjure de prier M. Gauthier de vouloir bien régler avec Boucard toutes les prétentions de « dommages et intérêts qu'a La Maison, et qui lui seront « d'un prétexte admirable pour ne point me donner d'ar- « gent. Ordonnez un peu, comme seigneur de toute la con- « trée, que ce différend se juge et que Gauthier prenne « cette peine. J'envoie ma procuration à Boucard » (13 juin 1679).

Digitized by Google

Exaspérée par ces lenteurs à vendre les grains, la Marquise songe à transformer son bail à ferme, venant à expiration, en bail à mi-fruits, où le preneur a moins d'initiative et où le bailleur dispose lui-même de sa part de récolte. Ce bail fut ainsi conclu pour quatre ans. « Je veux « vous expliquer ma pensée, dans le beau marché que j'ai « fait avec mon fermier, dont je vois fort bien que vous « vous moquez. Ce ne fut point l'Abbé, ce fut moi, et voici « ma raison : Tous les ans, j'étais en furie de n'être pas « payée d'une demi-année ; on me donnait pour raison « que les grains étaient dans mes greniers, mais qu'on « attendait qu'ils fussent plus chers, afin de n'y pas per- « dre. Ils faisaient plus ; car, comme ils voulaient gagner, « ils attendaient des quatre et cinq ans que la vente fût « bonne. Et cependant je n'avais point d'argent, et ne vou- « lant pas ruiner mon fermier en le faisant payer par force, « je sentais l'incommodité de leur économie et de leur « avarice, et je me trouvais entraînée dans l'attente d'une « bonne année, et quelquefois d'une ruine, par les hasards « et les petites bêtes qui gâtent souvent les blés. Cela me « donna la belle pensée de vouloir être maître de le ven- « dre quand il me plairait et de manger mon blé en vert « quand la fantaisie m'en prendrait. De cette sorte, le « fermier ne peut être ruiné, je ne le gronde point pour « me payer et je fais ce que je veux » (au même, 4 juil. 1679).

Ses gains furent-ils supérieurs ? Au moins fallait-il qu'on liquidât le passé, opération rendue complexe par l'accumulation des dettes. L'année suivante, elle écrit à sa fille que ses affaires de Bourbilly ne valent pas mieux que celles du Buron : « 10.000 écus sont bons ; je pour- « rais bien les avoir si on me payait ce qui m'est dû en « Bretagne et en Bourgogne ! » (3 mai 1680).

De son côté La Maison continuait à geindre au moins auprès des hommes d'affaires de la Marquise, qui dut encore faire intervenir Guitaut pour les calmer tous : « Je vous prie familièrement de dire à Gauthier que j'ai

Digitized by Google

« fait réponse à La Maison sur ce qu'il m'a écrit. » (au Cte de Guitaut, 26 mai 1681).

Ce bail à mi-fruits satisfait si peu notre propriétaire qu'à sa fin elle hésita à le renouveler : « Pour moi j'ai celui « (le mal) de ne savoir que faire de ma pauvre terre. Je « ne suis point contente de l'humeur et de la conduite « de La Maison ; je crains de me rembarquer avec lui, il « ne s'en trouve pas d'autres. Boucard me propose un re- « ceveur ; il me semble que de cette manière on fait de « 100 sous 4 livres et de 4 livres rien. Ne connaissez-vous « pas cette manière de parler ? Enfin, Monsieur, je leur « ai dit de vous consulter ; je ne vous trouve pas assez « occupé pour me refuser 2 heures de votre temps ; sé- « rieusement je vous en supplie. » (au même, 30 mars 1683).

Guitaut préfère un receveur, c'est-à-dire un gérant se chargeant de tout exploiter en touchant une somme fixe pour frais et rétribution. En dépit de ses arguments, il effraie la Marquise observant que les débours sont alors proportionnellement d'autant plus grands que les revenus sont moindres. Avant de se décider, elle lui écrit à nouveau trois semaines après : « Dites-moi aussi un petit « mot de mes affaires. Etes-vous toujours dans le même « raisonnement politique, qui vous fit préférer le receveur « au fermier ? J'attends des lettres de Boucard et de l'argent de La Maison. » (au même, 20 avril 1683).

Ne voulant plus de La Maison et ne trouvant pas d'autre fermier, elle se décide à prendre un receveur. Probablement sa terre fut mieux gérée ; car nous ne trouvons plus de lamentations sur ce point dans sa correspondance, même avec Guitaut. Mais elle continue à se plaindre du faible prix du blé, faute de pouvoir le vendre ailleurs que sur place : « Je ne sais comment vous vous trouvez de « vos terres, écrit-elle à Bussy. Pour moi, mon cousin, « ma terre de Bourbilly est quasi devenue à rien par le « rabais et par le peu de débit des blés et autres grains. Il « n'y a que d'y vivre qui pût me tirer de la misère ; mais

Digitized by Google

« quand on est engagé ailleurs, il est impossible de trans-
« porter nos revenus. » (31 mai 1687).

Toutefois, de temps en temps, elle visite encore Bourbilly pour surveiller ses intérêts (à Bussy, 16 mars 1689).

Quelques années plus tard, un procès la menace en Bourgogne. Guitaut lui soumet une difficulté d'interprétation d'acte, où son nom est écrit : « Sauvigny », se demandant s'il ne s'agit pas d'une tierce personne. La Marquise répond, en envoyant les pièces nécessaires à sa défense : « Divertissez-vous, je vous en conjure, à ordonner et régler avec Boucaud tout ce que vous trouverez à
« propos. Voici les articles. Il me parle lui-même de cette
« tierce Sauvigny ; aussi je m'en vais lui en écrire sans
« aucun mystère et lui dirai de prendre votre avis sur la
« manière de faire exécuter un jugement que je vois dans
« les mémoires de feu mon Oncle l'Abbé (+ 1684), qui
« fut rendu autrefois, du temps de La Maison. » (au Cte de Guitaut, 17 juil. 1693). Sans doute ce jugement concernait-il l'affaire dont elle s'entretint à Chasseu avec le Président Berbisey en 1677 (à Mme de G., 3 sept. 1677).

A cette époque, on trouve comme régisseur de ses terres de Bourgogne un certain Hébert (au Comte de Guitaut, 17 juil. 1693), qui pourrait bien être son ancien valet de chambre de 1671, dont elle faisait grand cas, qu'elle disait fort instruit (à Mme de G., 24 mars 1671 ; 17 avril 1671) et qui paraît être parfois revenu chez elle dans l'intervalle (à la même, 3 janv. 1680).

Cette exploitation d'un receveur, pendant 10 ans, lui parut sans doute moins avantageuse qu'un bail à ferme ordinaire ; car, au début de 1694 on la voit affermer Bourbilly à un nommé Lapierre (au Comte de Guitaut, 12 fév. 1694). Le regretta-t-elle vite ? De fait, elle s'empresse d'écrire à Guitaut, que, sitôt arrivé, il commença de se plaindre de la grêle, quoi qu'on fût en plein hiver (au même, 31 mars 1694).

⁂



Digitized by Google

A voir Mme de S. se démener de la sorte avec ses fermiers, on pourrait croire que le désir du gain tenait dans sa vie, place considérable. Cependant n'exagérons pas ; car nous avons constaté sa longue patience avec ses gens. Elle tâchait de gérer le mieux possible des biens appartenant à ses enfants, et dont le revenu leur passait pour grosse part. D'ailleurs elle-même, très simplement, dans une lettre à sa fille, ajoute, après avoir noté la perte d'un gain notable par maladresse d'un fermier : « Je ne m'en soucie pas du tout ; voilà où la Providence « triomphe ; quand il n'y a point de ma faute, je me « console tout aussitôt (21 août 1677).

Digitized by Google

# ELOGE DE M. COSSERAT

Par M. L. MONTANGERAND

En acceptant, à la demande de notre Académie, le soin de composer l'Eloge de l'éminent Directeur de l'Observatoire de Toulouse, Professeur à la Faculté des Sciences, disparu l'an dernier, j'ai eu pleine conscience de l'honneur qui m'était fait, mais je ne me suis à aucun moment dissimulé les périls de ma tâche qui est semée d'écueils.

Parler comme il convient d'un savant de l'envergure de M. Cosserat est, en effet, chose bien difficile. Ses travaux sont si nombreux et sa carrière si bien remplie, qu'il est malaisé de faire l'analyse de son œuvre et d'en donner une idée d'ensemble. M. Cosserat semble s'être appliqué à rechercher le bonheur surtout dans le travail et à justifier ainsi la parole d'un illustre orateur de la Chaire, Lacordaire, qui disait : « Malheureux ceux qui se reposent ». Ce bonheur cause ma gêne, puisque ses résultats font la complication de ma tâche ; mais je ne m'en attacherai que davantage, avec tout mon cœur, à retracer les traits d'une figure morale très élevée et à rappeler les travaux d'un Maître dont la vie fut laborieuse et simple.

Eugène-Maurice-Pierre Cosserat naquit à Amiens le 4 mars 1866, de parents appartenant à la bourgeoisie moyenne. Il était le dernier de trois fils. Ses deux frères devaient entrer à l'Ecole polytechnique et devenir, l'aîné (François) Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, le second (Lucien) qui est mort assez jeune, Ingénieur à la Compagnie des chemins de fer du Nord.

Digitized by Google

L'enfance d'Eugène ne présente rien de remarquable que son application à l'étude qui ne s'est jamais démentie. Entré dans l'Enseignement secondaire spécial au Lycée de sa ville natale, à l'âge de onze ans et demi, il fut d'abord un élève moyen avec, cependant, des dispositions marquées pour les Sciences. Mais il devint vite un excellent sujet et, dès l'âge de 14 ans, obtenait des Prix offerts par la Société industrielle d'Amiens et l'Association amicale des Anciens élèves du Lycée. L'année suivante (1880-1881) il était en Mathématiques élémentaires où son goût pour les Sciences s'accusait nettement, et à la fin de l'année scolaire, l'un des plus jeunes de sa classe, il était reçu bachelier ès-sciences à la limite d'âge. Puis, déjà bénéficiaire d'une bourse d'externat qui fut transformée en bourse d'internat, il entrait en Mathématiques spéciales où il resta deux ans et où il obtint, la première année un Prix municipal (décerné à l'élève qui s'était le plus distingué par ses aptitudes et ses succès dans les Sciences) et la seconde année le Prix Delambre (décerné au meilleur élève des cours de Mathématiques et de Physique). Dans ses études de Mathématiques spéciales, Cosserat révéla des dispositions très marquées pour la Géométrie.

Aux concours de 1883, donc âgé de dix-sept ans et demi seulement, il était reçu à la fois à l'Ecole normale supérieure, dans un rang moyen, et à l'Ecole polytechnique. Mais, porté dès cette époque vers l'Enseignement, il optait pour l'Ecole normale où il allait passer trois ans, se montrant, disent ses condisciples, excellent camarade, d'un naturel doux, paisible, très modeste, et doué physiquement d'une belle prestance et d'un visage sympathique et respirant l'intelligence.

En 1886, il sortait de l'Ecole, agrégé des Sciences mathématiques, reçu avec le n° 2. De son séjour, Rue d'Ulm, il a toujours gardé le plus vivant souvenir et il était heureux de parler de ses anciens maîtres : Darboux, Appell, Kœnigs, M. Emile Picard et autres.

Digitized by Google

Après un très court passage dans l'Enseignement secondaire comme professeur du cours de Saint-Cyr au Lycée de Rennes, il était, dès la fin de 1886, attaché à l'Observatoire de Toulouse, comme aide-astronome, appelé par M. Baillaud, l'éminent Directeur d'alors qui, conjointement Doyen de la Faculté des Sciences, fut, selon la belle expression de M. le doyen Deltheil, « l'infatigable pourvoyeur de notre Université en mathématiciens de grande marque » : E. Picard, Goursat, Kœnigs, Andoyer, Stieltjès, élite scientifique où Cosserat avait sa place.

Entré moi-même à l'Observatoire trois ans plus tôt, j'eus donc le privilège de voir Cosserat débuter dans la Recherche scientifique où il devait creuser un sillon fécond, et je m'étais lié avec lui d'une cordiale amitié, déférente de ma part pour son talent naissant. Déjà, en effet, il donnait pour son avenir des espérances qui ne devaient pas être démenties ; il manifestait cette puissance de travail qui a fait sa force — et hélas ! sa faiblesse, puisque son labeur l'a épuisé prématurément — et il était l'homme de conscience et de devoir qu'il est resté jusqu'à sa fin. Nous avions, à nos loisirs, des conversations tenues en toute confiance réciproque et j'appréciais vivement l'aménité de son caractère. Il avait, pour sa mère, déjà veuve depuis plusieurs années et qu'il devait perdre bientôt, la plus tendre vénération.

Après une rapide initiation à l'emploi des grands instruments de l'Observatoire qui étaient alors l'Equatorial Brunner de 25 cm. d'ouverture et le grand Télescope Gautier, Cosserat avait commencé à ces instruments, au premier surtout, le service d'observations systématiques des Etoiles doubles du Catalogue de W. Struve. Ce service était fait en commun avec tout le personnel d'alors, comprenant notamment Henri Andoyer et Dominique Saint-Blancat (1), disparus, eux aussi, après de brillantes carrières scientifiques.

(1) *Voir* dans les Mémoires de l'Académie (volume de 1927) le bel Eloge de Saint-Blancat fait par notre confrère M. Buhl.

Digitized by Google

Cosserat apportait à ces observations cette application minutieuse et cette recherche de la précision qui étaient des caractéristiques de son talent. Ses observations d'étoiles doubles ont été publiées dans le tome III des *Annales* de l'Observatoire et la discussion qui en a été faite par M. Baillaud, montre la grande valeur des mesures faites par notre collègue d'alors.

Entre temps, Cosserat, âgé de 22 ans seulement, était chargé d'un cours complémentaire de Mathématiques à la Faculté des Sciences. L'année d'après, le 14 mars 1889, devant une commission d'examen composée de Darboux, Appell et Kœnigs, il soutenait brillamment ses thèses de Doctorat ès-sciences mathématiques. Puis, la même année, il était nommé astronome adjoint.

Et ainsi jusqu'au 21 janvier 1895, il partagea son activité entre son enseignement à la Faculté et son service à l'Observatoire. Il faisait alterner les observations d'étoiles doubles avec celles des comètes et des petites planètes. Parmi les comètes observées, citons celles de Brooks, Coggia, Winnecke, Denning, et pour les petites planètes plusieurs découvertes en France et même l'une de celles trouvées à Toulouse par Perrotin. Ces observations, au nombre de 195, d'astres constituants du système solaire, ont été publiées dans les *Comptes rendus* de l'Académie des Sciences de Paris, le *Bulletin astronomique* fondé par l'illustre Tisserand (ancien Directeur de notre Observatoire, devenu Directeur de l'Observatoire de Paris) et même dans les *Astronomische Nachrichten* célèbre recueil astronomique allemand.

Variant ses sujets d'étude, Cosserat a poursuivi, avec un égal succès, une série d'observations micrométriques des satellites de Jupiter et surtout de Saturne. Ces dernières, qui ont fourni un total d'environ 1.800 comparaisons, ont été continuées par M. Baillaud lui-même qui en avait été le premier initiateur.

Cosserat a en outre effectué de nombreuses mesures sur des étoiles de l'important Amas n° 1295 du Catalogue de

Digitized by Google

Sir John Herschel. Il s'est attaché aussi, et avec ses soins coutumiers, à la détermination des constantes instrumentales : valeurs des tours de vis, étude des erreurs périodiques des vis du micromètre du Télescope, etc.

Mais, telles étaient l'activité et la variété de connaissances et d'aptitudes de Cosserat, qu'il poursuivait, parallèlement à ses observations astronomiques, ses études originales, commencées dès 1888, de Géométrie supérieure, recherches qui ont été publiées surtout dans les *Comptes rendus*, les *Annales de la Faculté des Sciences* de Toulouse ou les *Mémoires* de notre Académie dont il faisait partie depuis 1893 après avoir concouru avec succès, l'année précédente, pour un prix de notre Compagnie.

Ces travaux alternés d'Astronomie et de Mathématiques pures furent ainsi poursuivis par lui jusqu'en 1895, époque à laquelle, abandonnant pour un temps l'Astronomie et notre Observatoire, il fut chargé d'un Cours de Calcul différentiel et intégral à la Faculté des Sciences.

C'est au cours de son séjour de 9 ans, de 1886 à 1895, à l'Observatoire, que Cosserat s'était marié, épousant Mlle Berthe Jèze qui devait être sa compagne aimante et dévouée. De ce mariage, il eut deux fils : l'aîné, le Docteur Louis Cosserat, distingué médecin-consultant dans l'importante station thermale de Cauterets ; le second, mort à l'âge de 9 ans environ, garçonnet dont l'intelligence précoce justifiait les plus belles espérances d'avenir.

En 1896, âgé de 30 ans juste, Cosserat était titularisé, comme successeur du regretté Stieltjès, dans la chaire de Calcul différentiel et intégral qu'il a conservée jusqu'en 1908. En 1897, il était promu Officier de l'Instruction publique.

Dans cette période de 13 ans, de 1895 à 1908, passée exclusivement à la Faculté des Sciences comme professeur, sa maîtrise didactique en Mathématiques continua à s'affirmer avec éclat par la qualité de son enseignement et le grand nombre de ses travaux sur l'Analyse, la Mécanique et surtout la Géométrie, travaux faits, soit par lui

Digitized by Google

seul, soit en collaboration avec son frère François, mathématicien de talent lui aussi, avec qui il devait terminer définitivement ses recherches d'ordre mathématique.

Dans cet ordre de travaux, l'œuvre de Cosserat est considérable et de première importance. Il a préludé à ses recherches par trois Notes (1) publiées en mai et en octobre 1888 dans les *Comptes rendus* et ayant trait à des questions de Géométrie, branche mathématique de prédilection pour lui et où il devait briller.

Sa thèse de Doctorat, intitulée : « *Sur le Cercle considéré comme élément générateur de l'Espace* », contenait le développement des 3 Notes précédentes. Dans l'Introduction de ce Travail, Cosserat explique les idées dont sa thèse découle. Dès 1866, Plücker, le premier, conçoit une Géométrie dont l'élément constitutif de l'espace serait, non le point, mais la ligne droite, conception poursuivie, après Plücker, par Appell, Kœnigs, M. E. Picard et autres. Pour Cosserat, continuant les travaux publiés en 1869 par A. Enneper, l'élément générateur de l'espace serait, non plus la ligne droite, mais le cercle, et il obtient dans l'étude des propriétés infinitésimales de l'espace cerclé ainsi considéré, des résultats, entre autres, analogues à ceux de Kœnigs pour l'espace réglé.

Le nombre total des Notes ou Mémoires, sa Thèse comprise, tous relatés dans sa Notice, publiés par Cosserat sur la Géométrie infinitésimale (Géométrie et Analyse), approche du chiffre de quarante. Les Notes, parues aux *Comptes rendus*, sont fréquemment développées dans des Mémoires publiés dans les *Annales de la Faculté des Sciences* de Toulouse. Cet ensemble de recherches a valu à Cosserat l'un des tout premiers rangs parmi les disciples préférés du Maître qu'il admirait, Gaston Darboux.

---

(1) Les travaux mathématiques de Cosserat ont été énumérés — ils sont au nombre de 50 — et sommairement analysés par lui dans la Notice qu'il avait rédigée au moment de sa candidature à la succession de M. Baillaud, Directeur de l'Observatoire.

Digitized by Google

Les deux Mémoires inscrits dans la Notice sous les n^os^ VI et XII : « *Sur l'étude d'une courbe algébrique dans le voisinage d'un de ses points* » et « *Sur la cyclide de Dupin* » se rattachent à l'enseignement de Cosserat à la Faculté.

Il faut mentionner spécialement le n° XXIV : « *Notice sur les travaux scientifiques de Thomas-Jean Stieltjès* », où Cosserat, analysant les 82 Notes ou Mémoires publiés par Stieltjès et rassemblés dans l'ordre chronologique, rend pleinement hommage au mathématicien éminent qui l'avait précédé dans la chaire d'Analyse de la Faculté.

Je dois signaler tout particulièrement les n^os^ XI, XVI, XVII et XXII (Mémoires publiés dans les Recueils de notre Académie) montrant l'activité de notre regretté confrère en ce qui concerne les travaux de notre Compagnie et le n° XXXIII (1901) où il donne des indications sur un sujet de prix choisi par lui sur la demande de l'Académie et mis au concours.

Deux des Notes de Cosserat ont été insérées dans les *Leçons* de Darboux et de Kœnigs ; les résultats de sept autres ont été exposés dans le Tome III du *Traité de Mécanique rationnelle* (1909) d'Appell ; d'autres encore ont pris place dans le *Traité de Physique* de O. D. Chwolson, traduit du russe par M. Davaux, neveu de notre confrère. Ces insertions sont la preuve de la haute estime en laquelle était tenu Cosserat par les trois éminents mathématiciens français et le savant auteur russe.

La Note n° XXIX : « *Sur l'emploi de l'espace à quatre dimensions dans l'étude des surfaces algébriques admettant plusieurs séries de coniques* », montre que Cosserat s'intéressait aux questions concernant l'espace multidimensionnel. Sous les n^os^ XXXV et XXXVI sont inscrites les traductions qu'il fit, seul ou en commun avec M. Frenkel, professeur à la Faculté de Médecine, de deux ouvrages de l'auteur russe K. M. Peterson.

En 1896, un événement important se produisait dans la production mathématique de Cosserat. C'est à partir de

Digitized by Google

cette année, en effet, qu'il entrait en collaboration avec son frère aîné, François, pour des recherches « *Sur la théorie de l'élasticité* » (n° XXVI de la Notice), collaboration qui s'est poursuivie sur diverses questions et a donné lieu à la publication, en 1909, à la Librairie Hermann, d'un livre sur la *Théorie des corps déformables* qui était le résumé des travaux accomplis en commun par les deux frères dont l'un, François, était enlevé à l'affection de l'autre en 1914.

Cosserat avait néanmoins, depuis 1896, poursuivi ses recherches personnelles de Géométrie ; mais à partir de 1905, il paraît s'être exclusivement consacré, avec son frère, à l'étude des corps déformables.

L'énumération sommaire qui vient d'être faite des travaux mathématiques de Cosserat ne peut donner une idée complète de la valeur et de l'importance de l'œuvre de notre confrère. Tous ses travaux géométriques ne peuvent être analysés en détail ; mais leur esprit est fait de grande élégance, qui ne le cédait d'ailleurs en rien à la solidité, et sur lequel les géomètres ne se sont point trompés.

Ainsi, la Note XX : « *Sur les courbes algébriques à torsion constante et sur les surfaces minima algébriques inscrites dans une sphère* », publiée en 1895 dans les *Comptes rendus*, contient des énoncés dont l'Institut devait demander plus tard de plus grands développements en mettant la question au concours. Ces résultats devaient également inspirer M. G. Darmois en une thèse sur le sujet, publiée dans les *Annales* de la Faculté en 1919 : « *Toute courbe à torsion constante peut être prise pour ligne asymptotique d'une surface minimum connue sans intégration si la courbe est connue, algébrique si la courbe est algébrique* ».

Un rapprochement plus frappant encore vient d'être obtenu par M. Bertrand Gambier dans un Mémoire sur les *Surfaces de Voss-Guichard* (*Annales de l'Ecole normale supérieure*, septembre 1931). Les surfaces de Voss-Guichard sont celles qui admettent un réseau conjugué formé de géodésiques ; elles ont des propriétés assez cachées,

Digitized by Google

découvertes ou redécouvertes sous d'autres formes avec méconnaissance ou oubli des premiers résultats. Après Voss et Guichard, d'autres auteurs étudièrent ces surfaces. Mais Eugène Cosserat, dans son Mémoire n° x, reprend les réseaux conjugués persistant dans la déformation des surfaces, par une méthode pleine d'originalité. On voit ainsi que le travail de M. Gambier, géomètre de grande valeur, contient un hommage implicite à l'esprit de pénétration (et de finesse géométrique) de notre regretté confrère, toutes qualités qui attiraient sur lui l'attention affectueuse et la haute admiration de son maître et modèle Gaston Darboux.

D'autre part, dans leur ouvrage : *Théorie des corps déformables*, les frères Cosserat, faisant appel au *trièdre mobile*, avaient fait la preuve de la fécondité de cette méthode. Notre savant confrère M. Roy, reprenant avec succès cette conception et appliquant les méthodes analytiques régulières de la Thermodynamique, a montré avec quelle sûreté on pouvait établir les équations les plus générales du mouvement des lignes élastiques. M. Roy a ainsi rédigé les importants Mémoires suivants : « *Sur les équations générales des lignes élastiques et la propagation des ondes* » (*Annales de la Faculté des Sciences de Toulouse*, 3e série, t. XVIII, 1926) ; « *Sur les équations générales des surfaces élastiques* » (*Journal de Mathématiques pures et appliquées*, t. VIII, 1929) ; « *Sur les équations générales des surfaces élastiques à trois paramètres* » (*Journal de l'Ecole Polytechnique*, 2e série, C. n° 27).

Autre remarque. Nous avons vu Cosserat s'attaquer, avec son frère, à l'Action euclidienne et à la Théorie des corps déformables. Malgré cette collaboration, il semble bien qu'il y ait dans ces recherches l'œuvre maîtresse qui devait ouvrir à notre confrère les portes de l'Institut et inscrire son nom parmi ceux des précurseurs de la Physique théorique. Dans ces recherches, il a indéniablement reconnu la valeur constructive des symboles mathématiques. Toutefois, il ne faut point ici chercher à dépasser

Digitized by Google

sa pensée. Les généralités actuelles de la Physique théorique, celles d'Albert Einstein et de Louis de Broglie lui étaient un peu étrangères, car le temps lui a manqué pour se mettre pleinement au courant des théories nouvelles.

Pourtant bien avant qu'Einstein eût fait la synthèse des idées nouvelles, sur les notions de masse, de temps et d'espace, qu'avaient apportées des découvertes alors récentes, Cosserat avait entrevu dans ces idées une explication possible des écarts (observation-théorie) que dans certains cas la Mécanique céleste classique a été impuissante à résoudre.

Pour conclure ces appréciations sur les travaux de Cosserat on peut exprimer un regret, celui qu'il n'ait pas eu le goût ou l'occasion d'extérioriser davantage ses recherches géométriques par un enseignement méthodique qui lui eût assuré des élèves systématiquement formés. Mais ceux qui consultent ses publications reconnaissent un terrain fécond où les idées fondamentales sont généralement d'un abord très simple.

On peut résumer l'œuvre mathématique de Cosserat, en disant qu'elle s'est étendue sur deux périodes consacrées, la première et la plus longue aux recherches de Géométrie, la seconde aux travaux sur l'Elasticité.

Comme professeur, il avait un enseignement clair, précis et complet ; il a formé de nombreuses générations d'étudiants qui l'admiraient et lui étaient très attachés. Il a été de 1901 à 1903 membre du Jury d'agrégation pour les Sciences mathématiques. En 1906, il était devenu collaborateur de l'Encyclopédie des Sciences mathématiques pures et appliquées (édition française). Il a été membre élu du Conseil de l'Université de Toulouse. En 1923, il avait été appelé, par les suffrages des professeurs de mathématiques de toutes les Facultés de France, au Comité consultatif de l'Enseignement supérieur.

Il a appartenu à la Faculté des Sciences pendant 43 ans, dont 35 comme professeur titulaire. Pendant 35 ans aussi, il a été Secrétaire de la Rédaction des Annales de la

Digitized by Google

Faculté, recueil qu'il a su maintenir à son rang qui est l'un des premiers parmi les journaux mathématiques de France et du monde.

Pendant la période de production mathématique qui vient d'être analysée, la valeur scientifique de Cosserat fut consacrée par l'attribution, en 1899, du Prix Poncelet, décerné par l'Académie des Sciences de l'Institut de France.

En 1908, M. Baillaud, l'éminent Directeur de l'Observatoire de Toulouse, ayant été nommé à la Direction de l'Observatoire national de Paris, Cosserat le remplaçait à Toulouse. Il rentrait ainsi comme chef dans l'établissement où il avait fait ses premières armes scientifiques.

Devant la complexité de la tâche qui lui incombait désormais — et qu'il a assumée avec énergie et persévérance durant plus de 20 ans — Cosserat dut bientôt abandonner ses recherches de Mathématiques pures et se consacrer à l'administration de l'Observatoire et à la direction des divers services, particulièrement de ceux se rapportant à l'exécution et à la publication du Catalogue et de la Carte photographiques du Ciel, travaux commencés en 1889 sous la direction de M. Baillaud et constituant la part de Toulouse à la grandiose entreprise internationale due à l'initiative de la France.

C'est ainsi que Cosserat a publié le tome IX des *Annales* de l'Observatoire contenant des Tables pour le calcul de la précession pour la zone photographique de Toulouse, achevé le 1er Catalogue astrographique, commencé le 2e Catalogue qui doit donner les positions des étoiles obtenues sur une série de clichés recouvrant ceux correspondant au 1er Catalogue. Il a pu aussi parvenir presqu'à l'achèvement total de l'héliogravure de la Carte du Ciel proprement dite. Tous ces travaux représentent une somme d'efforts considérables et de soins rigoureux que Cosserat a pu fournir avec la collaboration dévouée du personnel masculin et féminin de l'Observatoire.

Mais l'activité de notre Directeur était telle qu'il vou-

Digitized by Google

lut compléter ces travaux, pourtant déjà de première importance, par la publication d'un Bulletin donnant toutes les étoiles à mouvement propre de la Zone de Toulouse. Cette publication de très longue haleine reste malheureusement inachevée. Dans cette question des mouvements propres, travaillée principalement en Allemagne et en Amérique, Cosserat était un novateur parmi les astronomes français. Il attachait la plus haute importance, ce qui était tout à fait légitime, à la connaissance aussi parfaite que possible des repères stellaires, qu'il étudia donc minutieusement.

Ce qui caractérise l'œuvre astronomique de Cosserat, c'est le souci extrême de la précision, souci manifesté dès le début de sa carrière, joint à un sens pratique très marqué.

L'idée dominante chez lui, c'est que l'Astronomie de position en est encore à la période des tâtonnements et des incertitudes ; il estime que les positions de certaines étoiles *fondamentales* mêmes sont mal déterminées. C'est là une idée qu'Andoyer, astronome et calculateur des plus compétents, exprima lui aussi.

Si nous pénétrons dans le domaine de la Mécanique céleste, les résultats sont tout aussi imparfaits et sujets à critique. Cosserat déclare *pratiquement* empiriques les méthodes analytiques auxquelles on a l'habitude de donner la préférence dans ce genre de recherches, quand ces méthodes sont d'une application commode.

Il a pressenti la supériorité des observations photographiques sur celles visuelles ; et l'expérience a confirmé cette manière de voir.

Il aurait voulu réaliser sur une vaste échelle, dans notre Observatoire, l'étude des petites planètes. Malheureusement, le personnel affecté aux calculs était déjà fort absorbé par les réductions relatives au Catalogue astrophotographique.

D'ailleurs, Cosserat fut de plus en plus accaparé par la direction des divers travaux, auxquels il prit générale-

Digitized by Google

ment une part très active. Il s'attacha d'abord au choix des *étoiles de repère* qu'il résolut d'emprunter *uniquement* aux deux Catalogues, encore récents alors, de Saint-Blancat.

Après les étoiles de repère, ce furent les calculs en eux-mêmes qu'il voulut examiner de près, après révision de la méthode jusqu'alors employée et qui, selon lui, n'offrait pas la rigueur ni la simplicité désirables. Il apportait dans cet examen l'excès de précautions dont il était coutumier. Tous les calculs étaient faits en double. Les positions des étoiles fondamentales étaient discutées ; et cette discussion l'avait amené à constater que certaines de ces fondamentales étaient, comme il a été dit plus haut, mal connues. A son avis, il fallait réaliser une approximation plus étroite dans les données de l'Astronomie de position, et la Photographie seule pouvait permettre ce résultat.

Le maximum de précision souhaitable devait d'abord être obtenu pour les étoiles de repère. Pour chaque étoile les positions données par les divers Catalogues ne sont pas également précises. Cosserat les soumet à un examen très sévère.

Mais il y a, dans chaque cliché, un certain nombre d'étoiles qui possèdent des *mouvements propres* sensibles. A la suite des Allemands qui faisaient une étude systématique de ces mouvements propres, Cosserat se livre à cette étude, et crée un *Bulletin* où il donne pour chaque étoile à mouvement, non le mouvement propre lui-même, mais les diverses positions relevées, avec leurs dates.

L'élaboration de ce Bulletin nécessitait un immense travail. Mais ce ne fut là qu'une petite partie de l'œuvre astronomique de Cosserat. Comme Directeur de l'Observatoire, il n'a pas pu réaliser tous ses projets ; mais du moins sa production atteint-elle toute la perfection susceptible d'être atteinte.

Comme innovations, voici en résumé celles qu'il apporta dans les recherches astrophotographiques : orientation nouvelle, souplesse dans l'exécution des calculs quand la

Digitized by Google

précision ne devait pas en souffrir, mais poursuite inflexible de cette précision.

Dans cette poursuite, il n'avait confiance qu'en lui-même ; aussi, revoyant de très près tous les résultats, ne cessait-il de contrôler jusque dans ses plus petits détails le travail de ses collaborateurs.

En dehors de sa tâche purement scientifique, Cosserat a eu aussi à s'occuper de questions techniques se rapportant au perfectionnement des installations instrumentales et à l'enrichissement de l'outillage de l'atelier, questions qu'il a résolues avec le même succès.

En outre, l'Observatoire météorologique, magnétique et sismologique du Pic-du-Midi ayant été rattaché à l'Observatoire astronomique de Toulouse par un Décret de mars 1915, Cosserat, devenu Directeur des deux établissements, a dû coordonner entre eux les relations administratives, laissant à un Directeur adjoint la charge de la direction scientifique de l'Observatoire du Pic et de la station de Bagnères-de-Bigorre.

Il faut ajouter enfin que Cosserat avait conservé un enseignement à la Faculté, ayant été simplement transféré de la chaire de Calcul différentiel et intégral à celle d'Astronomie.

Après cet exposé rapide de la carrière de notre confrère, il est facile de se rendre compte de la vie de travail et de dévouement qui fut la sienne depuis sa venue à Toulouse. C'est donc bien légitimement et par consécration de ses mérites éminents que l'Académie des Sciences de France l'avait dès 1911 (le 19 juin) élu Correspondant dans sa section de Géométrie, puis, le 31 mars 1919, Membre non-résidant. Il était ainsi, avec l'illustre chimiste qu'est M. Sabatier et le regretté Doyen Dürrbach, l'une des gloires de Toulouse.

En janvier 1923, il était nommé Chevalier de la Légion d'honneur. Cette même année, il était attaché au Bureau des Longitudes comme Correspondant.

Toutes ces hautes dignités sont venues, quoique parfois

Digitized by Google

un peu tardivement, récompenser les efforts soutenus de notre éminent confrère.

Mais ces efforts prolongés sans compter ont fini par avoir raison de sa robuste constitution. Depuis trois ans, il avait dû restreindre de plus en plus son activité et accepter des congés temporaires.

Malheureusement, ces repos de plusieurs mois n'ont pu réussir à rétablir une santé ruinée par l'effort ininterrompu de toute une existence consacrée à la Science.

La conscience administrative, l'esprit de devoir, le constant souci de Cosserat de remplir ses lourdes fonctions et de répondre à ses diverses obligations scientifiques et familiales, ont occupé sa pensée jusqu'à la fin. Trois semaines encore avant sa mort, il se rendait à Paris pour assister aux réunions du Conseil des Observatoires et du Comité national d'Astronomie.

Chez Cosserat, dont la personnalité intellectuelle était si élevée et l'œuvre scientifique si variée et si féconde, à côté du savant il y avait l'homme, et les vertus de son cœur étaient à la hauteur des qualités de son esprit. Sous des dehors froids et réservés, il cachait une grande bienveillance et une haute capacité d'affection et l'on pouvait avoir confiance dans la moindre de ses paroles. Timide et modeste à l'excès, il déployait une ardeur dont on ne l'aurait pas cru capable quand il s'agissait de soutenir les intérêts de ses collaborateurs, et sa ténacité finissait toujours par l'emporter. Au Conseil des Observatoires, comme dans les réunions de la Faculté, il restait généralement silencieux ; mais sa parole n'en prenait que plus d'autorité et ses avis étaient très écoutés. Avec un scrupule, sans doute exagéré mais au fond respectable, il s'occupait du moindre détail de ses fonctions.

Depuis trois ans, tout ce bel ensemble de qualités et de vertus était assoupi, car Cosserat était hélas ! irrémédiablement atteint. Vers la trentaine, il avait eu déjà une crise grave de dépression nerveuse, provoquée par le surmenage ; grâce à sa vigueur physique, à sa volonté



Digitized by Google

sans défaillance et l'âge aidant puissamment, il avait triomphé de cette crise. Mais ces dernières années, sa moindre résistance ne lui permettait guère de lutter contre le mal qui l'étreignait. Pourtant, son état avait paru à quelques reprises dans la voie d'une amélioration sérieuse, qui malheureusement ne s'est pas maintenue.

L'affecteuse tendresse de sa famille, les soins vigilants et éclairés du Dr Louis Cosserat, son fils, et d'un médecin ami de longue date, l'empressement d'un personnel attentif à éviter à son chef toute occasion de fatigue, l'aide dévouée apportée par ses proches collègues de la Faculté, n'ont pu ramener notre éminent confrère à un état de santé favorable qui aurait pu lui assurer encore de nombreuses années de vie familiale calme et tranquille, et de vie scientifique d'activité ralentie, certes, mais encore féconde. Et il mourait, le 31 mai 1931, âgé de 65 ans.

Cette belle intelligence s'éteignait, cette haute conscience s'annihilait, les palpitations de ce grand cœur s'arrêtaient pour jamais.

Mais il nous reste de Cosserat une belle œuvre et un grand exemple.

A ses obsèques qui ont eu lieu dans un nombreux cortège de collègues, subordonnés, étudiants et amis, quatre discours rappelant les travaux et les vertus du disparu ont été prononcés : au nom de l'Observatoire, de la Faculté des Sciences, de l'Institut de France et de l'Université de Toulouse.

En terminant cette Lecture, je dois exprimer mes sentiments de vive reconnaissance à tous ceux qui ont bien voulu me donner les renseignements précieux de tous ordres qui m'ont servi pour la rédaction de cet Eloge : à M. L. Picart, Directeur de l'Observatoire de Bordeaux, à M. le Doyen Deltheil et M. le Professeur Buhl nos savants confrères, à M. Caubet mon collègue à l'Observatoire, à M. Colléatte, professeur en retraite, ancien camarade de Cosserat au Lycée d'Amiens et à l'Ecole normale, enfin à M. le Proviseur du Lycée d'Amiens.

Digitized by Google

# PREFACE
## AU
# VOCABULAIRE DU BON SENS

Par M. JUPPONT *

Cette faculté de confondre le possible avec l'impossible..... je l'ai trouvée un peu partout.
G. FERRÉRO. *La Dépêche* 14/9/31.

### I. Le langage et les mathématiques.

Le plus souvent, les Vocabulaires (1) ne contiennent pas les Termes généraux qui constituent les preuves de la dialectique et les raisons de la rhétorique.

C'est ainsi que le nom *Energie* et son équivalent rationnel, le nom *Travail* ne figurent pas, parmi les Termes, du *Vocabulaire électrotechnique français,* bien qu'ils soient le point de départ du *Tableau de filiation des Termes* de ce Vocabulaire.

Cependant, le Terme *watt-heure* (ou wattheure) s. m. (2) est au Vocabulaire l' « Unité usuelle de Travail ou d'Energie » ; et, accompagné de l'exemple : « Travail de 1 watt pendant une heure, 1 watt-heure, vaut 3.600 joules ».

Ce Concept d'Energie dépend de la *Puissance,* qui est à la fois :

« 1° *Puissance moyenne* s. f., quotient d'un Travail (ou d'une Energie) par le temps durant lequel ce travail (ou cette Energie) a été produit ou absorbé ».

* Les renvois sont rejetés à la fin de ce travail.

Digitized by Google

« 2° *Watt vrai* s. m., puissance engendrée par une force déplaçant son point d'application à la vitesse de 1 mètre par seconde, la force étant de grandeur telle qu'elle soit capable de communiquer à une masse de 1 kilogramme, une accélération égale à 1. (unités : mètre, seconde)... Un watt vaut 1 joule par seconde ».

« 3° *Watt*. Unité de Puissance égale à la millième partie du *Kilowatt* ». Le Kilowatt est « la Puissance qui produit 1 kilojoule par seconde » (Décret du 25 juillet 1919. rendu en exécution de la loi sur les Unités, du 2 avril 1919).

Il faut remarquer, que la *Force mécanique* utilisée dans la définition du *watt vrai*, n'est pas homogène à la force électro-motrice « cause ou action capable de maintenir une différence de potentiel électrique entre deux points d'un circuit ouvert... En circuit fermé, la f. e. m. est égale au quotient de la valeur instantanée de la puissance, par la valeur instantanée du courant dans le circuit ».

L'insuffisance logique de ces définitions est évidente

De plus, les noms, les substantifs, les qualificatifs des grandeurs *mesurables* qui figurent aux vocabulaires, n'y sont pas souvent accompagnées du symbole qui les remplace dans les équations mathématiques et dans les calculs, où les résultats d'expériences sont nécessairement transformés en *Nombres*.

Cette méthode postule la Masse gravifique de Galilée et la Masse astronomique de Newton, sans chercher les conditions qui permettent l'identification de ces deux Concepts (3). Sans remarquer que l'*Inertie képlérienne*, contredit les innombrables preuves de l'*Activité universelle* des corps minéraux et des espèces vivantes.

Le système C. G. S. que ces enchaînements rationnels ont édifié, idendifie la Quantité s. f. et la Masse magnétiques, ainsi que la Quantité électrostatique ; alors que le « *Coulomb* s. m. Unité de Quantité d'Electricité est égal à la Quantité transportée, pendant une seconde, par un

Digitized by Google

courant invariable de un ampère international ». Le coulomb représente l'unité électro-magnétique de Quantité.

Ces définitions insuffisantes et les postulats erronés qui les groupent, prolongent les Concepts qui font de la Masse gravifique invariante, un Nombre, une tautologie (4), aujourd'hui contredite par l'expérience. Elles classent les phénomènes, choisis, comme base de l'électro-technique, en séries variables avec le technicien qui les établit, sans se soucier de leur insuffisance scientifique.

Il est en effet certain que l'annulation d'un infiniment petit, engendre le passage du Réel dans l'Abstrait et que, les définitions approchées, et les équations ainsi déduites, fournissent des re-présentations (5) virtuelles.

Le pragmatisme des identifications acceptées, est universellement utilisé, sans réserves, bien que contraire aux principes fondamentaux de la logique. C'est pourquoi dans les expressions algébriques des grandeurs physiques (6) : « la constatation de l'homogénéité (7) n'est pas une preuve d'exactitude ; mais toute divergence dans l'homogénéité des Termes d'une équation est une preuve d'inexactitude ».

Les phrases peuvent donc contenir des parcelles de réalité, et rapprocher notre Pensée des œuvres de la Nature, dont la majorité nous est inconnue. Mais les Nombres et leurs complexes, si péniblement inventés par l'imagination humaine, sont subjectivités pures. Ils ne peuvent rejoindre l'Univers. Ils totalisent indifféremment le Vrai et le Faux.

Les doctrines que les syllogismes rationnels groupent sous le nom d' « Humanités » sont donc inopérantes dans les Techniques industrielles, qui tendent nécessairement à l'Objétivité (8).

Le cerveau du Technicien utilise les règles de la pratique pour trouver dans sa Pensée, les solutions désirées, comme la main de l'ouvrier commande des machines pour façonner les objets qui lui sont demandés. La maïeutique de Socrate est remplacée par des syllogismes rigides. Com-

Digitized by Google

modités de raisonnement, déductions quotitatives rapides, gains de Temps et d'argent, en sont la conséquence.

Les « tours de Pensée » (9) comme les « tours de main », restent objectifs, lorsque les représentations de l'objet conçu et calculé sont parallèles à des Percepts antérieurs, intelligemment choisis.

Dans le cas d'erreur, l'expérience vérifiera.

La foi scientifique, qui associe des contre bon sens, assimilés à des Vérités naturelles, est comparable aux obsessions d'un dément dont les actes sont en contradiction avec les lois sociales.

Le Bons Sens (10), pénétré par le physisme naturel, échappe à ces contradictions, dès qu'il rejette les aphorismes nécessaires à la rhétorique, et les postulats, que les philosophies de l'immédiateté, de l'immatérialité, du surnaturel, de l'intuition... imposaient à l'inscience d'hier.

Les conquêtes de l'empirisme ont en effet appris aux savants : que les notions de ce que nous appelons la Vérité, sont en nous, donc subjectives ; que les Etres, les Objets réels et leurs propriétés relatives, sont hors de nous, donc objétives ; et que, les Pensées, Idées, Concepts qui lient la Conscience à l'Univers, sont objectifs.

L'objectivité du langage qui affirme les Phénomènes, va de la Conscience vers l'Ambiance ; autrement dit, du Subjectif à l'Objectif. Dans ce cas, les mots de la phrase sont analogues aux électrons du courant électrique qui circule d'un pôle à l'autre, à l'intérieur d'une Source, avant d'en sortir.

L'expérience fait circuler le connaissable à partir de l'Objétif vers le Subjectif. En sens inverse par conséquent de l'Objectivité du langage.

L'intuition empirique est incapable de découvrir immédiatement tout ce que le flux sensoriel lui apporte, en fermant le circuit qui fait communiquer l'Univers avec la Conscience. C'est pourquoi, les quiétudes émotives, les euphories dogmatiques et les a prioris sont des vertiges de l'ignorance, accomplis dans l'*Espace* et dans la *Durée* de

Digitized by Google

la Conscience qui s'y complait. Les commodités de ces illusions, sont soustraites au physisme de l'*Etendue* et du *Temps*. Ce sont des absolus syllogiques, sans relations logiques avec la Réalité.

C'est ainsi que l'extrapolation de la cause de la chute des corps graves sur la Terre jusqu'aux mobilités de la Lune et des corps célestes, enferme des approximations et des contradictions. Insoupçonnées pendant des siècles, ces erreurs que la logique connaît, ont été révélées par l'expérience, lorsque les symbolismes classiques ont été appliqués aux électrons.

La *Relativité* et la *Mécanique ondulatoire*, aveuglées par le postulat de l'Inertie, s'épuisent vainement, pour intégrer l'électron (estimé $8{,}994 \times 10^{-28}$ grammes) dans des cadres issus du symbolisme galiléo-enclidien. Elles n'identifieront pas mieux le *Travail mécanique* à l'*Energie cinétique, en supposant* que la Masse, support de ces deux expressions des effets du mouvement, varie avec sa vitesse de translation, en fonction *a priorique* de la célérité de la lumière.

Les phénomènes, sont donc classiquement représentés par deux catégories de concepts, où l'Espace géométrique et le Temps universel ne jouent pas le même rôle dans la formation de l'Energie.

La *Bioénergie* qu'il est possible de symboliser, sans que nous sachions la traduire exactement en Nombres, échappe à cette contradiction. Elle fournit, à l'aide de la Cinémétrie (11), les motifs de l'inexactitude physique du Travail FL, et de l'Energie cinétique $1/2\ Mv^2$.

L'identification de la ligne droite d'Euclide et de l'axe de rotation d'un corps indéformable, tournant autour de deux de ses points, introduit le mouvement dans les données fondamentales et dans les graphismes de la Géométrie. Chacun des points de la droite est à la fois néant d'Espace et néant de Temps, pendant la rotation de l'ambiance autour de lui. Ce fait donne aux axes de coordon-

Digitized by Google

nées, la signification et la valeur de repères simultanés d'Espace et de Temps.

La ligne droite étant indéfinie dans ses deux directions, il est possible de méthodiser correctement autour de l'un quelconque de ses points, toutes nos idées, toutes nos inventions, toutes nos re-présentations, quel que soit le lieu de l'Univers auquel elles s'appliquent.

La fidélité avec laquelle l'Espace conçu re-présente l'Etendue perçue, autorise des solidarités métaphysiques et quasi-objétives entre l'Espace et le Temps. D'où la validité des formules qui associent les Concepts spatiaux et les Temps réels mesurés. L'homothétie et la similitude euclidiennes, permettent de suivre ces liaisons, sans limites, aussi exactement dans l'infiniment petit, que dans l'infiniment grand. Les grandeurs physiques analysables dans l'Etendue et dans le Temps, peuvent donc être logiquement re-présentées par des fonctions cinémétriques.

L'abandon de l'Inertie, permet de lui substituer l'*Activité* radiante et vibratoire de la Matière. La définition et la mesure de ce Concept, sont fournies par la constante universelle $4\pi^2a^3T^{-2}$ de la 3e loi de Képler, qui apprécie la conservation de l'Activité solaire dans notre système planétaire. On peut étendre la conservation de l'Activité à la galaxie dont le Soleil est l'un des éléments. Toutefois, la formule n'est exacte, que si les satellites sont nuls, et le Soleil réduit à un « point matériel » (12).

Les réserves nécessitées par la substitution de $l^3$, l'Espace subjectif, à $L^3$ l'Etendue objétive, imposent la recherche et l'examen des conditions indispensables, pour conserver aux formules un caractère d'objectivité contrôlable.

Ces conditions, contiennent les hypothèses de l'impossible passage du Métaphysisme scientifique, rigoureux et absolu, au Physisme technique, approximatif et relatif. Elles situent les possibilités de la critique logique. Elles fixent les limites des choix préférentiels de la Vie. Elles précisent les origines des mirages en mathématiques, à

Digitized by Google

la fois si utiles et si dangereux par la métamorphose d'un adjectif numérique en noms et en substantifs innombrables ou inversement. Elles facilitent les analyses subjectives et les dissections objétives dont la simultanéité et la coordination, valorisent les symbolismes objectifs. Elles transforment le système C. G. S. en un système à deux grandeurs (13), summun de la méthodisation métaphysique.

De ce gynécée, le raisonnement fait naître les données fondamentales et leurs liaisons, en les modelant sur les Percepts, contrôles suprêmes de la Vérité conçue. Il montre pourquoi et comment les postulats mécaniques et le principe d'Archimède, « ce que l'on gagne en force on le perd en vitesse », ne sont valables que dans le plan tangent à l'ellipsoïde terrestre, au lieu de l'observation. La statique est scientifique en des points distincts. La dynamique classique postule les liaisons physiques, que l'Intuition empirique ne connaît pas, et que l'immédiatité ne peut trouver dans la Nature. C'est pourquoi tout calcul où la vitesse intervient, exige la rectification des nombres fournis par l'expérience. Cette fatalité limite nos pouvoirs cognitifs. Elle résulte de ce fait, que pour objectiver nos Idées et nos Pensées, nous sommes condamnés aux deux identifications toujours approximatives, Durée intime = Temps extérieur, et, Espace intime = Etendue matérielle extérieure. Les commodités de ces deux hypothèses sont immenses.

Le rôle et le but de la Métaphysique scientifique découlent de cette édification de nos Pensées objectives. Un exemple en précise la portée. Poisson a calculé la formule exacte de la chute des corps sur la Terre, en tenant compte du fait que $g$ varie en chaque point de la verticale. Cette rectification objective, se traduit par un coefficient numérique $R^2 / (a-h)\ a$, dans lequel R est le rayon de la Terre, à l'extrémité duquel $g$ est mesurée ; $a$, la distance du point de chute au centre de la Terre ; et $h$, la hauteur de la chute. De petites hauteurs de chute $h$, ne

Digitized by Google

modifient pas sensiblement la formule classique $v^2 = 2g\ h$. Mais la formule rectifiée $v^2 = 2g\ h \frac{R^2}{(a-h)\ a}$ est inexacte. L'illustre mathématicien, ne pouvait tenir compte de la variation de $g$, avec l'heure de l'observation, avec la position de la Terre sur sa trajectoire, avec la grandeur de la Masse mobile, avec la position des autres planètes et la rotation de la voie lactée. Ces rectifications sont objétives. Notamment il est certain que la Lune tombe sur la Terre, plus vite qu'un gramme masse, situé sur la sphère dont le rayon est la distance du centre de la Terre, au centre de la Lune. Ce fait, ne peut être vérifié directement. Il est cependant affirmé par l'avance systématique de la Lune sur l'heure calculée de ses éclipses. C'est-à-dire, par l'accroissement que la Masse du satellite terrestre donne à la giration du système Terre-Lune, estimée d'après les lois de Képler.

La définition de la Bioénergie $(4\pi^2a^3t^{-2})(4\pi^2a'^3t'^{-2})$, est homogène à $L^6T^{-4}$, alors que l'Energie cinétique sur la circonférence $(4\pi^2a^3t^{-2})\ (4\pi^2a'^2t'^{-2})$ est homogène à $L^5T^{-4}$. Elle montre que $a' =$ d. s. d'Einstein, supprimé par les postulats est physique ; et par suite, bien différent de la grandeur fournie par le coefficient numérique ou adverbe $\sqrt{\frac{1}{1-\frac{v^2}{c^2}}}$, ajouté par les relativistes, à la masse au repos relatif $m_o$, pour avoir la masse $m_v$ à la vitesse $v$.

En l'état actuel de la Science,

qui, idéalise la Matière, en faisant de la Masse gravifique et énergétique, un Nombre, une qualité pure soustraite à toute influence de l'Etendue et du Temps objétifs ou réels ;

qui considère l'Espace comme un absolu que la Conscience peut construire à sa guise, pour l'identifier ensuite à l'Etendue physique, essentiellement relative ;

qui effectue des calculs, dont les résultats sont arith-

Digitized by Google

métiques, donc métaphysiques purs, et, incapables de fournir les expressions vraies des phénomènes ;

les règles techniques agissent, toutes choses égales d'ailleurs, comme l'imagination grecque, lorsqu'elle concevait les causes naturelles sous la forme des dieux de l'Olympe.

Les progrès accomplis par l'empirisme, ont substitué les constructions rationnelles du calcul et les relations numériques de l'Etendue et du Temps observé, dans les Phénomènes, aux créations émotives de « la folle du logis ». La *Métaphysique scientifique* (14), en comparant partout et toujours, l'Espace et l'Etendue, la Durée et le Temps, avant de les solidariser, apprécie la valeur objétive des représentations scientifiques. Elle méthodise logiquement les symbolismes et le langage, par l'association impossible de l'abstrait conçu $l^3$ et du concret T. Cette confusion, d'où sort la croyance au possible logique, bien différent du probable calculé, est féconde, dès que l'on sait comparer les prévisions infaillibles des mathématiques dans l'irréel, à l'incertitude objétive du discours.

Les raisons, qui différencient ces deux modes de représentation, sont évidentes.

Les Nombres, les symboles mathématiques et les figures géométriques, sont complètement connus. Ils demeurent absolus et identiques à eux-mêmes, parce que soustraits à l'action du Temps. Ils sont, conçus et gravés dans la mémoire, comme des Présents éternels. D'où leur exactitude, la rigueur de leurs composés, irréels, abstraits, hors Nature ; et, l'accord universel réalisé à leur sujet.

Par contre, « les mots ne sont immuables, ni dans leur « orthographe, ni dans leurs formes, ni dans leur sens, « ni dans leur emploi » (15), d'où l'illusionisme de la rhétorique.

Les métempsycoses du langage, s'opèrent donc dans les mots. Elles se répercutent ensuite et s'amplifient au sein de l'abîme insondable qui sépare l'expression et la Réalité que les phrases ont l'ambition de figurer.

Digitized by Google

Les catégories de mots, ou parties du discours sont aussi changeantes et relatives que les tournures de phrase.

L'*article* sert de *pronom*. Le *pronom* est parfois *adverbe*. Le *verbe* devient *nom*. Le *nom* et le *substantif* sont identifiés et confondus, dans la *Grammaire de l'Académie française*. Cette contradiction oublie que le même nom peut avoir un sens abstrait (*nom*) et un sens concret (*substantif*). Si grande que soit la liberté de penser, elle ne nous donne pas le droit d'assimiler l'*image psychique* nommée, à l'*image physique* perçue ; et encore moins à l'*Objet* que les Percepts nous révèlent.

L'*adjectif*, la qualité, la partie devient *nom*, c'est-à-dire le tout, et inversement ; en niant les principes élémentaires de l'évidence mathématique, pour qui le tout, le total, est la somme de ses parties.

L'*impératif* a un présent et un passé, comme si *antérieur* et passé, *postérieur* et futur étaient identiques. L'antérieur et le postérieur sont relatifs. Ils ont eut lieu dans le Passé, comme ils se produiront dans l'Avenir. Le Passé et le Futur, dans l'Etendue perçue, sont séparés par l'Instant présent de la Perception. L'un est mort. Il a disparu. L'autre n'est pas encore né. Il n'est pas percevable. Si petit que soit le Temps vécu d'une sensation ; si minime que l'imagination le suppose, le Présent est distinct du Passé disparu et de l'Avenir qui vient. Mais, les événements du Passé, laissent dans l'Etendue, des traces matérielles que le Présent peut étudier ; d'où il dégage les liens légaux qui unissent l'Etendue et le Temps universels dans chaque phénomène observé. La continuité de l'évolution et la conservation de la Bioénergie, permettent de penser que ces lois, s'appliquaient au Passé ; de supposer qu'elles s'appliqueront dans l'Avenir ; et, de fonder les prévisions logiques et scientifiques.

Les contresens, qui résultent des métamorphoses grammaticales, sont apparentés aux illusions que les a prioris, les postulats, substituent à la Vérité inconnue. Ils sont le résidu atavique de la formation originelle des mots et de

Digitized by Google

la construction intuitive des phrases par la foule. Inaperçus, ils organisent l'erreur. Les postulateurs, tentent de remédier à l'inscience du passé, en énonçant de *pseudo lois*, d'ou sortiront de *pseudo-sciences*. Ces doctrines imaginées deviennent dangereuses, lorsque le néant et l'absolu des déduction mathématiques, sont confondus avec les conclusions des jugements logiques, toujours imprégnés de Matérialités relatives.

Il est inutile d'ajouter que le pragmatisme du calcul est d'autant plus efficace, que les postulats appliqués, sont plus proches des re-présentations vraies, qu'ils remplacent, parce que nous les ignorons.

Ces remarques suffisent à prouver que malgré son élégance, son charme, sa précision, le discours ne peut atteindre la rigueur mathématique. Elles expliquent pourquoi les grammairiens refusent au langage (prose et poésie), le concours de la logique. Pour ces artistes du verbe, la forme domine la substance.

La *Relativité naturelle*, pour qui l'*Energie cinétique* est abstraite et absolue, alors que la *Bioénergie* est concrète et relative, traduit clairement les contradictions qui opposent la syllogique et la logique dans toutes leurs manifestations. Elle puise ses méthodes dans la *concomitance nécessaire de l'Etendue et du Temps*, concomitance dont elle cherche le pourquoi et le comment, dans les Phénomènes, dans l'aposteriori. La Relativité naturelle, sait que les combinaisons de l'Espace, absolu et apriorique, avec le Temps mesuré empiriquement, engendrent des monstres rationnels, bien différents des Etres naturels, autant dans leurs formes que dans leur essence. Elle n'oublie jamais que les *nombres arithmétiques* sont des adjectifs, dont les qualifications quotitatives sont décrétées complètes, exactes et absolues.

Le Bon Sens que la Relativité naturelle inspire, est certain que *partout et toujours*, la somme $(1 + 1) + (1 + 1) = 2 + 2 = 4$ ; et que, le produit $2 \times (1 + 1 + 1 + 1 + 1) = 2 \times 5 = 2 + 2 + 2 + 2 + 2 + = 10$, dans l'absolu mathématique. Les unités y sont identiques.

Digitized by Google

Il sait avec autant de certitude que les groupements réels et matériels (16), *quatre* hommes et *dix* grains de blé, sont relatifs et logiques ; donc dépourvus de l'automatisme exact des syllogismes et des conclusions du calcul. Le poids de quatre hommes quelconques, ne s'obtient pas en ajoutant quatre fois, c'est-à-dire en multipliant par quatre, le poids actuel de l'un d'eux. Le volume de dix grains de blé, n'est pas le décuple de la capacité spatiale de l'un d'eux. Chaque homme et chaque grain de blé sont des individus différents de leurs congénères.

Le calcul qui remplace l'Objet réel mouvant et mobile par des subjectifs, abstraits, immuables et immobiles, accomplit des prestidigitations auprès desquelles, les tours de passe-passe les plus subtils sont des manœuvres grossières. Le Bon Sens ne se laisse plus duper. Il sait qu'on ne réalise pas exactement l'abstrait, qu'on n'objective pas rigoureusement le subjectif, qu'on n'identifie pas le symbole et l'Etre, qu'on ne confond pas le signe et l'Objet, sans énoncer des erreurs et des contradictions.

De ces dénaturations, dont les circonstances sont trop souvent oubliées, il résulte que dans la syllogique des Nombres, le principe de contradiction peut seul constater l'erreur, lorsqu'elle s'est glissée dans les édifices mathématiques. Ce principe fondamental de la syllogique quotitative est à l'exactitude numérique, ce que l'expérience bien observée est à la Vérité des énoncés physiques.

Les *nombres* dits rectilignes, *triangulaires, carrés, cubiques, pyramidaux... complexes,* etc. impliquent que la forme et la position de ces prétendus nombres, sont liées, dès qu'on leur attribue des propriétés spatiales.

Ce lien variable de l'adjectif cardinal et de sa forme percevable ou intuitive, détermine les règles syllogiques convenant à chaque cas particulier. Un même nombre peut être simultanément, linéaire, rectangulaire, carré, cubique, hypergéométrique. Les syllogismes valables dans un, ou plusieurs cas particuliers, peuvent ne pas convenir, en d'autres circonstances. La généralisation des énoncés

Digitized by Google

relatifs de ces spatialisations variées n'a pas la fatalité des déductions de la récurrence, à partir de l'unité.

Cette situation verbale divise les mathématiciens en deux camps opposés : les *formalistes* qui croient aux règles aprioriques, et suppriment la part d'inconnu dans leurs syllogismes ; les *intuitionistes* pour qui les propriétés mathématiques, résultent de l'intuition et sont ainsi connues à fortiori. Ces derniers remontent progressivement jusqu'aux origines du problème. Mais l'intuition, pour qui la connaissance est *immédiate*, donc sans intermédiaire, les prive du secours de l'analyse psychologique et des synthèses objétives, sans lesquelles il n'y a pas de contrôle valable des expressions de la connaissance.

La critique de ce dualisme verbal pénètre assez avant dans les propriétés des Nombres, pour atteindre la validité des arguments qui déterminent le régime mathématique considéré. Elle aboutit à un critérium de la preuve. Elle précise l'essence du raisonnement et la nature de l'existence des concepts mathématiques, que les syllogismes associent rigidement. L'automatisme syllogique est comparable aux liaisons des organes permanents d'une machine, qui transmettent de proche en proche et d'une façon précise les mouvements d'un moteur *quelconque*.

L'analyse numérique qui déduit les différences, possède la même rigueur. Les sorites mathématiques aussi rigoureux en différenciant qu'en intégrant, en déduisant qu'en induisant, construisent des doctrines spatiales rigoureuses dans l'abstrait pur.

Les figures rhétoriques qui déduisent ou induisent à partir de données incomplètement connues, ne peuvent atteindre l'exactitude mathématique, qui sait tout, par hypothèse, et agrandit son domaine en augmentant le nombre des prémisses ne présentant entre elles, aucune contradiction.

L'*axiomatique*, mise à l'honneur par Peano, Russell, Hilbert... a fait pénétrer dans le calcul, les principes de la syllogique, jusqu'alors réservés à la philosophie. Cette

Digitized by Google

suite de raisonnements est réduite à l'harmonie de quotités mesurables. Harmonies, dont les rapports de position sont un cas particulier.

Les émotions, les sentiments que leur fluidité métaphysique soustrait aux rigidités de la mesure et à l'automatisme de la récurrence, sont exclus du symbolisme mathématique. Par contre, la littérature peut modifier les réactions affectives de la foule sans changer la genèse physio-psychique des Percepts ou des émotions ; sans modifier les mécanismes psycho-physiques de la formation du discours. D'où la pérennité des Belles-Lettres, les variations incessantes de leurs formes avec le milieu social ; et, les thèses métaphoriques, comme celles de Flaubert : « La parole est un laminoir qui allonge toujours les sentiments ».

Au contraire, la modification d'un seul Terme rationnel peut renverser les doctrines objectives, que le Sens commun considérait comme parfaitement établies, à partir des postulats.

C'est le cas de l'expérience de Kaufmann, qui a privé d'une universalité abusive, la Masse et la Force de Galilée.

Le remplacement des postulats, par des Définitions et des Concepts, déduits d'expériences idéalisées, sont des victoires tardives, mais fécondes du doute cartésien, en possession de généralisations phénoméniques valables, sans lesquelles la Science objétive est inconcevable.

La négation du postulatum attribué à Euclide, a suscité les néogéométries de Riemann et de Lobatchewsky.

La négation des trois dimensions de l'Espace a engendré les Géométries dites à N dimensions.

La négation du postulat de la Masse, a fondé la Relativité einsteinienne et ses dérivées.

Répétons-le, ces doctrines sont toutes des subjectivités pures, qui se contredisent dans l'abstrait, hors des lois physiques.

La *Métaphysique scientifique*, la ***Relativité naturelle*** et

Digitized by Google

la *Cinémétrie,* jettent de vives lumières physiques et psychiques dans ce chaos de contradictions transcendantes.

Tout ce qui a moins de trois Dimensions (17) est abstrait. Tout ce qui a plus de trois dimensions est subjectif et hors de l'Etendue matérielle. Les Concepts à N>3 Dimensions, sont exprimés par des mots, sans substance.

Les symboles numériques et algébriques, peuvent être concrétés.

Ainsi, le chiffre 1 est à la fois le symbole de l'unité et de l'identité ; le symbole - 1, est le résultat d'une rotation de 180°, accomplie, dans le sens d'accroissement des angles trigonométriques ; $\pi/2$, symbolise la perpendicularité inconditionnée ; $\sqrt{-1}$, conserve la trace du sens dans lequel la rotation de 90° a été effectuée, etc...

Les nombres figurés par des lignes, sont des fluences, des fluxions, des continuités imaginées, bornées entre zéro = 0 et l'infini = $\infty$ . Ces deux limites fictives des Nombres, le néant ou rien, et l'au-delà ou le plus grand, sont métaphysiques. Leur origine se perd dans les formes nombreuses du mysticisme.

Au siècle dernier, Léopold Kronecker écrivait : « Dieu a créé le nombre entier, le reste est l'œuvre de l'homme ». Les *agrégats linéaires* et la *puissance transfinie* de Cantor, prolongent cette idée, qui sous-estime les Concepts humains.

En mathématique, comme en rhétorique et en poésie, les métempsycoses verbales dont l'imagination est maîtresse, prouvent notre ignorance de la Vérité et des moyens de la symboliser pour nous-mêmes et pour les autres.

Si les termes, *carré* et *cube,* s'appliquent à des figures géométriques, dont les côtés sont orthogonaux deux à deux ou trois à trois, ils n'ont pas de place en arithmétique, où les nombres sont indépendants des formes spatiales qu'ils qualifient. Le même nombre d'unités peut être $x^2 = y^3 = z^n$...



Digitized by Google

Croire que ces symboles peuvent re-présenter les phénomènes est une illusion pragmatique, à la fois nécessaire et insuffisante. Nécessaire, parce que, par des raisons intuitives et affectives, l'imagination résout avant de savoir. Insuffisante parce que les solutions subjectives sont inexactes, si elles ne sont pas erronées.

Par ses attaches permanentes à l'Espace, sosie de l'Etendue, et, au Temps universel ; la *Métaphysique scientifique* constate que la successivité : réactions minérales, vie instinctive, Vie affective, précède dans le Temps et dans les Etendues organiques qui la réalisent, la Trinité, Intelligence, Conceptivité, Représentativité, que les Métaphysiques culminent. Elle sait que le Bon Sens, rattache ses connaissances empiriques, au savoir de la Raison, pour concréter et objectiver ses re-présentations. Elle se refuse d'admettre avec Littré (18) « le substantif n'est qu'une espèce de nom, car on distingue le nom substantif, le nom adjectif et le pronom ». Elle repousse l'opinion de Boiste (19) « tous les verbes sont adjectifs, excepté le verbe substantif *être* qui est le seul qui ne marque et n'exprime que l'affirmation seule ».

Pour la *Métaphysique scientifique,* il n'est plus permis d'admettre que (20) : « les vérités scientifiques, ainsi que « l'a bien montré Durkheim, tiennent leur autorité, « moins de leur valeur objective, que de la foi respec- « tueuse que nous avons en la Science, c'est-à-dire d'un « *état affectif* (21) de l'opinion ».

Les humanités, en s'élevant du stade des a prioris et des postulats, à celui des définitions idéalisées, transformeront la Science en un code de doctrines approximatives, librement et provisoirement acceptées, en vue de leur perfectionnement et de l'établissement d'une philosophie assez vraie, pour dominer les *humanités scientifiques.*

La Vérité physique nous échappe. Résignons-nous modestement à cette impuissance. Mais, sachons que les humanités scientifiques tendent à cet idéal, comme les

Digitized by Google

propriétés géométriques rapprochent *l'asymptote* et la courbe sans jamais les confondre.

Ce programme ne peut être réalisé sans une amélioration de la Terminologie. Un exemple indiquera le principe. Le Bon Sens applique le *nom* hydrogène à l'idéal chimique H. Le *substantif* hydrogène est pour lui, le gaz hydrogène, toujours impur dans les éprouvettes du chimiste au laboratoire ou à l'usine. Les propriétés d'un volume déterminé d'hydrogène industriel, la Masse, le poids, l'élasticité, les conductibilités... etc... du substantif observé, en constituent la Technique. Ces mêmes propriétés transposées sur H, corps pur, forment la Science du chimiste théoricien.

Cette méthode, à la portée de tous, fait pour ainsi dire toucher du doigt, les liaisons naturelles du Bon Sens et de la Raison. Elle efface les dichotomies que les catégories scolastiques effectuent entre les divers compartiments de la Pensée physio-psychique, engendrée par la Bioénergie de l'ambiance ; et, l'Activité psycho-physique empruntée à la Matière organique, où ces successivités complexes réalisent la Vie et caractérisent le génie de l'homme.

Le langage est en nous l'image physique de la Pensée, comme les Percepts qui l'ont suscitée sont pour nous l'image sans cesse renouvelée de l'Univers. Chaque phrase est une suite de phénomènes bioénergétiques, inexactement réversibles.

Le schéma ci-dessous analyse succinctement les complexités physiologiques que l'immédiateté classique supprime.

Digitized by Google

Les Phénomènes naturels percevables engendrent successivement :

↓

**les Percepts et les Idées du Moi** — *Actes physio-psychiques.* Images premières du phénomène naturel

↓

**le Langage pensé du Moi** — *Actes psycho-psychiques.* Images secondes du phénomène naturel chez l'individu qui l'a perçu.

↓

**le Langage parlé du Moi** — *Phénomènes psycho physiques* Images troisièmes du phénomène naturel chez l'individu qui le transmet par la parole physique.

↓

**les Pensées de l'Auditeur qui entend** — *Actes physio-psychiques* Images quatrièmes du phénomène naturel initial, chez l'individu qui entend.

↓

**les Paroles de l'Auditeur qui répond** — *Phénomènes psycho-physiques.* Images cinquièmes du phénomène naturel initial, chez l'individu qui répond.

Les confrontations de la Parole avec le Cosmos et le Grand Pan, par l'intermédiaire de la Pensée, contiennent tout mystère de la formation de la Connaissance.

Le Bon Sens actuel n'attend plus du hasard, l'éclair qui dirigera ses pas. Il demande à la Physique, à la Physiologie, à la Métaphysique scientifique, à la Relativité naturelle et à la Cinémétrie, les moyens logiques d'élever ses Concepts jusqu'à la Bioénergie corticale.

Ce fragment de la Bioénergie universelle est la Cause physique, invisible, qui commande les mains du musicien ou la voix de l'orateur, comme les ondes de la T. S. F. provoquent suivant leurs longueurs d'onde et les circonstances, l'Activité que le courant donne aux lampes modulatrices du Haut Parleur ; comme la Bioénergie cosmique régit l'Activité et les trajectoires des corps célestes.

La symbiose des sons et de la signification que chaque

Digitized by Google

langue leur donne, devient une successivité de Phénomènes, comparables, analysables parmi les symphonies physiques du Cosmos, dans l'Etendue et le Temps universels.

Les sens périphériques, portes ouvertes sur l'inconnu, permettent à l'organisme de transformer ces symphonies dans la Conscience, en échos psychiques, au sein de l'Espace et de la Durée propres à chaque Moi, qui le caractérisent et lui permettront les rapprochements objectifs avec les Phénomènes.

Ces données et ces remarques résolvent la difficulté affirmée par Norman Robert Campbell (22) « Il n'y a pas « de terrain intellectuel commun entre les savants et les « métaphysiciens (23) Ceux-ci font leur régal d'idées qui « sont pour nous, non point fausses, mais incompréhen- « sibles ; l'inverse est sans doute vrai ; leur réalité n'est « pas notre « Vérité ».

En résumé, la croyance aux aprioris oppose les hommes. Les humanités scientifiques les rapprocheront, s'ils suivent le conseil de G. Claude : « Il ne faut pas regarder l'avenir avec les yeux du passé ».

Ce faisant, la communion de la Raison et du Bon Sens triomphera des illusions verbales, et, proclamera, en paraphrasant Aristote : « La Bioénergie dirige l'Activité de la Matière et ses évolutions. Elle demeure permanente parmi les choses qui changent dans l'Etendue et dans le Temps. La *Métaphysique scientifique et la Cinémétrie* classent, méthodisent, re-présentent les Phénomènes, dans la Conscience. Elles les symbolisent en fonction de l'Espace et du Temps ».

## II. — Propositions conclusives.

La Mécanique classique, construite avec des Nombres est irréductible aux Réalités de la Physique naturelle. Leurs contradictions, jaillissent des syllogismes sans substance de la Rhétorique.

Digitized by Google

La Science a subi les errements du sens commun, jusqu'à ce que la Chimie, donne un corps physique aux atomes psychiques de Démocrite ; et que, la Radioactivité réduise l'atome dit insécable, en électrons.

La nécessité d'un Vocabulaire inter-scientifique est d'autant plus impérieuse, qu'un accord entre savants et littéraires semble impossible.

Par bonheur, la dichotomie traditionnelle du Savoir en deux compartiments distincts, *les Lettres*, extasiées devant la forme, et, *les Sciences* amoureuses de la Matière, est une vision assez archaïque, pour que sa vétusté lui assure une Renaissance prochaine. Les stylistes qui reconnaissent à certains scientifiques, une valeur littéraire, sauront alors que les grands poètes peuvent être des savants (24). L'unité de l'Univers et de la Bioénergie motive celle de la Connaissance. La forme changeante, sans la Matière est un paradoxe intolérable. La substance sans la forme mobile, est une absurdité. Les commodités de l'intuition et les béatitudes du dogme, sont devenues des contre bon sens. Le mol « oreiller de la crédulité » ne procure que des apaisements illusoires.

Les Techniques du Bon Sens, tendu vers l'Objétif, réduisent à néant les transcendances de la Rhétorique, aussi aisément que la pointe grossière d'une aiguille, crève la splendeur des bulles de savon. Le Bon Sens sait que, seuls, les mots substantiels, associés au néant méthodisé des nombres, permettent de comparer valablement l'Objectif construit dans l'Espace et dans la Durée intimes de la Conscience, avec l'Objétif existant dans l'Etendue et dans le Temps extimes du Cosmos.

Les humanités scientifiques résultantes, prolongeront par des voies logiques, les chemins que le syllogisme a ouverts dans la Conscience.

Si la coordination correcte des Termes techniques s'impose, les méthodes utilisées à l'époque de Richelieu sont caduques. Les Encyclopédistes l'ont prouvé.

Pour naturer les phrases, il faut distinguer : le nom

Digitized by Google

qui re-présente les Concepts, et, le subtantif qui remplace les Etres matériels ; le verbe qui exprime les Actes en voie d'accomplissement, à des époques ou temps quelconques ; l'adjectif qui qualifie les Etres ; l'adverbe qui qualifie les adjectifs et les verbes. Ces parties du discours ne sont pas des catégories absolues de mots, mais des moyens relatifs, d'ériger le langage en instruments d'analyses et de synthèses.

Les multisignifications d'un même mot, entraînent des confusions inextricables. Elles peuvent être aisément dissipées en considérant le mot comme une définition, à laquelle convient la règle classique, « la définition doit contenir le défini, tout le défini, rien que le défini ». D'où la mono-signification désirable des Termes.

Lorsque l'usage et la Science ne peuvent satisfaire cette exigence logique, le mieux est d'adopter la définition la plus probable, et à défaut, celle de la majorité. Pour distinguer cette signification devenue un nom propre, il suffit de commencer ce Terme par une majuscule, comme nous le faisons dans ce texte ; ou, de l'accompagner d'un signe distinctif.

L'introduction de la logique dans les mots et dans le discours, peut seule aboutir à la symbiose de la substance verbale et de sa forme technique soumises aux lois de l'Etendue et du Temps.

Les difficultés d'une grammaire logifiée, affirment l'imprécision du langage, demeuré par tradition plus près de l'œuvre d'art que du Concept scientifique et de l'ouvrage technique. La *Grammaire Technique de l'Académie des Sciences* rectifiera, espérons-le, les subtilités trompeuses de la récente *Grammaire de l'Académie Française*.

Les errements des langues usuelles, ont automatiquement dissimulé les contradictions incorporées dans le Système C. G. S.

Les unités de ce Code de métrologie internationale, sont, le centimètre C, pour les longueurs [L], le Gramme masse G, (on pourrait écrire *Grammasse*), pour les Masses

Digitized by Google

pesantes [M], et, la Seconde sexagésimale S, pour les Temps astronomiques [T], avec lesquels les Temps terrestres et phénoméniques sont rigoureusement identifiables.

La dualité des systèmes *électro-statique* (e. s.) et *électro-magnétiques* (e. m.) C. G. S. dont l'unité de Travail est l'erg, a d'autant moins donné satisfaction aux exigences logiques, que les besoins du pragmatisme ont imposé simultanément *le système C. G. S. pratique,* dont les unités d'Energie sont le *Joule* et le kilo-joule.

Les difficultés sont d'autant plus grandes que ces trois systèmes de mesure, se trouvent toujours en face du système mécanique dont l'unité de Travail est le kilogrammètre.

Le Décret, du 26 juillet 1919, rendu en exécution de la loi sur les unités de mesure du 2 avril 1919, a harmonisé le système métrique et le système C. G. S. pratique en considérant le *Joule* (s. m.) comme Unité d'énergie égale « à la millième partie du kilo-joule défini, comme étant le « travail produit par une force de 1 sthène, dont le point « d'application se déplace de 1 mètre, dans la direction de la force ».

On ne peut donc aborder la rectification des systèmes d'unités, avant d'avoir répondu aux questions préalables

1. — Les facteurs $L^{1/2}$, $L^{3/2}$ qui figurent dans les équations de Définition de diverses grandeurs, *e. s.* et *e. m.* sont des Nombres. Ils ne sont pas adjectivables, comme L, de la Force de Galilée, $F_g = MLT^{-2}$ ; comme $L^2$, de la Force de Newton $F_n = M^2L^{-2}$, ou comme $L^3$ du débit de volume $L^3T^{-1}$.

D'où la question : comment supprimer la contradiction entre les facteurs $L^{1/2}$, $L^{3/2}$, qui groupent des unités numériques indépendantes ; et les grandeurs objectivables, L, $L^2$ $L^3$, qui re-présentent des éléments physiques solidarisés par la Bioénergie ?

2. — Depuis l'expérience de Kaufmann, la Masse n'est

Digitized by Google

plus indépendante de la vitesse du mobile qu'elle constitue.

D'où la question : Comment donner une définition objétive de la Masse, pour remplacer le postulat de Galilée, devenu une approximation insuffisante en électro-technique ?

3. — Les facteurs M et $M^{1/2}$ des équations de Définition, sont, comme l'a judicieusement remarqué H. Poincaré (25), « des nombres qu'il est commode d'introduire dans les calculs ».

D'où la question : Comment remplacer le postulat de la Masse inerte, par une définition objective, de la Masse active ?

4. — Les Nombres étant des *adjectifs*, et la Masse inerte M, du système C. G. S. étant un Nombre, les systèmes théoriques de mesure, internationaux, sont des systèmes à deux grandeurs L et T.

De ce fait, les facteurs M, dont le Grammasse est l'unité, sont des coefficients numériques. Ils relient les expressions des grandeurs physiques entre elles, à l'exception de la Température $\theta$, qui n'a pas d'équation de dimension, dans le système C. G. S.

La logique exige, l'incorporation de la Thermodynamique dans le système C. G. S. Le rattachement empirique actuel de la Chaleur au Travail est sans valeur scientifique. Le degré centésimal de température, fourni par une variation de volume ou de pression, n'a rien des propriétés potentielles que lui attribue le principe des Carnot.

D'où la question : Comment donner une équation de définition physique de la Température ?

5. — Le coefficient d'Einstein, $\beta = \sqrt{\frac{1}{1-\frac{v^2}{c^2}}}$, de l'équation $m_v = \beta\, m_o$, est un nombre. Le produit $\beta\, m_o$, combine un adjectif $\beta$, à $m_o$ qui est un Nombre. Le Nombre $\beta$, joue le rôle d'un *adverbe*. Cette fonction logique, lui in-

Digitized by Google

terdit de transformer syllogiquement, en substantifs ou *en* noms, les unités de Masse, le kilogramme $M_k$, la tonne $M_t$, qui demeurent des Nombres, exprimés par des *multiples* décimaux du Grammasse $M_g$.

6. — Dans le coefficient $\beta$, le rapport $v^2$ du carré de la vitesse de la Masse $m_v$, au carré $c^2$ de la célérité de la lumière n'est un Nombre que si la *vitesse cinématique* $v$ est identifiée à la *célérité* $c$, de la lumière. C'est là une hypothèse anti-physique.

La vitesse rectiligne uniforme d'un point est une abstraction pure. La célérité constante de la lumière, qui transmet des vibrations sur les sphères concentriques autour d'un point vibrant dans un milieu homogène, est un complexe physique, dans les trois dimensions de l'Etendue. Le rapport $v^2/c^2$ n'est donc pas un Nombre.

7. — L'équivalence du *Travail mécanique* et de l'*Energie cinétique*, lorsque l'accélération *constante* est g, lie l'accroissement de vitesse v au chemin parcouru $h$, par la formule $v^2 = 2gh$. Cette hypothèse aboutit à l'identité :

$$\Sigma\ FL = \Sigma\ 1/2\ mv^2 = ML^2T^{-2} = \text{Constante} = C \quad (A)$$

Les lois de Newton et de Coulomb, avec ou sans coefficient susceptible de rattacher le Grammasse $M_g$ aux quantités électrostatiques $q$, donnent :

$$\Sigma\ FL^2 = \Sigma\ Mm = \Sigma\ ML^3T^{-2} = \text{Constante} = C' \quad (B)$$

D'où la question : Comment expliquer l'antinomie des deux lois fondamentales de la Mécanique ?

Remarquons que, suivant le parcours rectiligne $h$, de la loi de Galilée, l'accélération $g$ est supposée constante ; alors que dans les trajectoires planétaires, l'accélération varie en chaque point.

8. — Poisson a calculé depuis plus d'un siècle la vitesse $v$ de la chute $h$ des corps, résistance de l'air exclue, sur le prolongement du rayon de la Terre, passant par un point de sa surface où l'accélération est $g$, et le rayon de la Terre R, à l'aide de la formule

Digitized by Google

$$v^2 = 2gh \frac{R^2}{(a - h)\, a} \quad ; \quad (C)$$

lorsque le corps grave tombe à partir de la distance $a$ au centre de la Terre, si a $>$ R, l'accélération étant en chaque point de la chute, en raison inverse du carré de la distance au centre de la Terre.

D'où la question : Pourquoi ne pas dire que la loi de la chute verticale des corps est une approximation, suffisante pour les besoins industriels et l'étude des phénomènes dits mécaniques à la surface de la Terre, mais inexacte et insuffisante pour des vitesses supérieures, et notamment en mécanique céleste et en mécanique atomique ?

9. — L'équation (C) de Poisson ne tient pas compte de la grandeur de la Masse en mouvement, ni de la latitude du lieu de l'observation, ni de la rotation de la Terre autour de l'axe de ses pôles. Elle néglige l'influence du jour de l'année, de l'heure, du déplacement de la Terre sur son orbite et de l'entraînement apexial soumis à la rotation de la Voie Lactée. En outre, elle supprime l'action des planètes sur le corps qui tombe. Elle n'est donc elle-même qu'une approximation dont la mesure exacte nous échappe.

10. — L'équation (B) homogène au flux de force, produit de deux Masses déterminées, est pour la *Cinémétrie*, la définition physique de la Constante universelle, la *Bioénergie* invariante, malgré ses changements de forme dans l'Etendue et dans le Temps ; vivante ; s'exerçant entre deux corps agissant et réagissant simultanément l'un sur l'autre ; connaissable par approximations successives.

Cette grandeur, peut être approximativement concrétée et re-présentée si, dans l'équation (B), on remplace l'Inertie M, $m$ des postulats par l'*Activité solaire*, mesurée par la constante newtonienne :

$$A = 4\,\pi^2 a^3 t^{-2} = (2\,\pi a t^{-1})^2 a = v^2 a = k' \quad (D)$$

Digitized by Google

Cette formule convient aux orbites circulaires, quels qu'en soient les rayons, $a$, et le Temps $t$ de la rotation.

Elle re-présente la permanence de tous les éléments observables, autour d'un centre immobile, lorsque le corps central et le satellite sont des points géométriques. Elle est abstraite, mais cinémétrique. Elle permet la comparaison de l'observation physique, à la prévision métaphysique.

11. — L'équation (D) peut se mettre sous la forme équivalente :

$$A = 4\ \pi a^2 \times \pi a t^{-2} = L^2 g$$

Cette formule directement valable en chaque point du cercle de rayon $a$, permet d'interpréter, la conservation de l'Activité A, lorsque la trajectoire du satellite est une ellipse de demi grand axe $a$, dont le corps central est le foyer spatial (26).

12. — Le calcul pythagoricien, s'applique aux figures géométriques immobiles et constantes de forme. Tous les éléments de la Bioénergie sont en mouvement. Elle est incalculable. Par suite, irreprésentable exactement en « nombres ». Nous ne savons pas exprimer toutes les qualités qui caractérisent la Cause universelle.

La Bioénergie, soustraite au déterminisme absolu des Nombres et des géométrismes, admet les choix individuels et les préférences de la Vie. Elle met la philosophie d'accord avec les approximations mathématiques de la Science, au lieu de construire avec des postulats, des cloisons étanches, combien néfastes, entre ces deux compartiments de la Connaissance exprimée.

13. — L'Energie cinétrique $1/2\ mv^2 = 2\ \pi^2 a^3 t^{-2} \times 4\ \pi^2 a^2 t^{-2}$ sur la conférence, est une approximation de la Bioénergie $(4\ \pi^2 a^3 t^{-2})^2$.

Le Concept $v^2$ ne peut pas être un vecteur. Ses éléments constitutifs exigent qu'il soit une surface, comme le dénominateur de la loi de Newton et les deux termes $R^2$ et $(a\text{-}h)\ a$, du coefficient de Poisson.

Digitized by Google

La forme $2\pi at^{-1}$ de la vitesse $v$, indique qu'elle a lieu sur un grand cercle de la sphère de rayon $a$.

14. — Dans les mondes sphériques, le calcul dissimule d'autant mieux le physique, que la surface d'une sphère est équivalente à quatre fois celle d'un de ses grands cercles.

Les résultats quotitatifs passent ainsi, automatiquement des constructions planes sur les édifices sphériques. Cette conséquence absolue est inacceptable. Elle ne permet pas, en physique, de considérer $\pi$, comme un nombre pur; mais comme un résultat d'expérience dont la re-présentation exige la connaissance des données empiriques d'où il provient. C'est ainsi qu'à la lumière de l'Activité matérielle constante (D), la Masse de Galilée s'évanouit dans le domaine des « nombres » en mots prestigieux, avec lesquels il est facile d'écrire des histoires aussi merveilleuses que la Relativité des Bottes du Petit Poucet, et le conte fabuleux du projectile astral de Langevin (27).

15. — La notion cinémétrique de l'Activité et de sa Réactivité la Masse, fonde les principes de la Mécanique et de la Bioénergie sur le mouvement circulaire uniforme. La Cinémétrie les transpose dans le mouvement sur les ellipses satellitaires.

Le mouvement rectiligne est un mythe. Chaque point de la droite, devient un néant et un repère simultanés d'Espace et de Temps. D'où la valeur intuitive des trois axes orthogonaux de la Géométrie cartésienne ; et, l'origine des Réactions centrifuges, normales à tous les éléments de la circonférence des mobilités efficientes. D'où l'importance objective du cercle osculateur, parmi l'infinité des cercles tangents à une trajectoire. Enfin, les fonctions sinusoïdales, sont à l'origine du symbolisme mathématique des phénomènes ; et les angles, sont le type des re-présentations objectives du Temps dans l'Etendue.

Toute équation dans laquelle, la Masse invariante figure sous forme de Nombre, et ce, comme notion indépendante

Digitized by Google

de l'Espace et du Temps absolus, est un Concept métaphysique. Les postulats ne peuvent lui donner une existence réelle et une Vie, dont ils sont privés.

16. — La dichotomie classique et atavique, du Temps et de l'Espace est une hypothèse simplificatrice nécessaire à l'Universalité de l'absolu numérique, ainsi qu'aux abstrations géométriques, dont les figures, comme les unités de Pythagore sont immuables et éternellement identiques à elles-mêmes, quels que soient les postulats générateurs de leurs formes.

La signification métaphysique du système L, T ou C. S. est d'autant plus exacte, ses prévisions sont d'autant plus proches du physisme naturel, que l'emploi de la formule $A = 4\pi^2 a^3 t^{-2}$, donne des rapports numériques $\frac{M}{G}$ plus rigoureux.

17. — Les *Nombres* et les figures de l'*Espace conçu*, sont affranchis de l'étreinte du Temps naturel. Les mobilités cinématiques, construites par les syllogismes inflexibles sont virtuelles. Les déductions du calcul acquièrent ainsi, une rapidité vertigineuse. Elles procurent à la Raison et au Bon Sens, des gains de Temps, donc des gains de Vie formidables, dont les Techniques profitent, en abusant des commodités du calcul.

Les symbolismes opératoires et re-présentatifs ont les mêmes vertus mentales, à des degrés différents. C'est ainsi que $\sqrt{+1}$, $\sqrt{-1}$ et $\frac{\pi}{2}$ lorsqu'ils figurent l'orthogonalité de deux droites ont des propriétés numériques différentes. Le nombre $\pi/2$, quoique absolu ne peut, avec sa signification de perpendicularité, intervenir dans les calculs de surface et de volume. Au contraire, les symboles radicaux qui indiquent le sens de la rotation effective qui a produit l'angle droit, ne troublent pas les résultats numériques, et éclairent le retour du métaphysique vers la Réalité.

18. — Notre interprétation de la Valeur absolue des

Digitized by Google

Nombres et des géométrismes, les chefs-d'œuvres de la Raison humaine, explique jusqu'à l'évidence, pourquoi les représentations numériques, filles de l'Espace et de la Durée intimes, sont d'une autre essence que la Vérité physique accomplie dans l'Etendue et dans le Temps universels, où l'intuition ne peut pénétrer.

Le Bon Sens considère l'Etendue et le Temps comme des hâvres conjoints, dont il peut s'approcher. Il se sait incapable de percer leurs secrets qui peuplent à la fois l'immensité et notre petitesse elle-même, un infiniment grand, par rapport à l'atome et aux électrons qui ne sont pas le terme des ténuités matérielles.

19. — Les raisons de la Raison, ne peuvent analyser les Objétivités perçues. La Conscience les remplace par les Subjectivités conçues, et demande à la Science, de créer des Objectivités possibles.

Dès que les Concepts se modèlent sur la Réalité, nous ne savons pas les chiffrer rigoureusement. C'est ainsi que $\pi$, rapport constant de la circonférence à son diamètre; $\sqrt{2}$, la diagonale du carré du côté 1; $\sqrt{3}$, la diagonale du cube de côté 1..., sont intraduisibles exactement.

Ces faits, s'ajoutent aux difficultés provenant du Mouvement des éléments constitutifs de la Bioénergie, pour la soustraire au déterminisme des calculs rigoureux, toujours des sommes de qualités ; et jamais, les Etres eux-mêmes. C'est pourquoi les rapports numériques des Concepts mathématiques, sont à la *Métaphysique scientifique*, ce que les *formes de la Cinémétrie*, sont aux *Objétivités physiques ou Naturelles*.

20. — Les expériences effectuées à Matanza par M. Georges Claude, en vue de l'Utilisation de l'Energie thermique de la mer, ont montré que « l'énergie produite dans « de semblables installations, croit comme le carré de la « différence de température ».

L'interprétation de ce fait échappe aux postulats et aux systèmes C. G. S. d'où la température est exclue.

Digitized by Google

Les résultats observés par M. Georges Claude confirment notre système L, T, proposé en 1898 et dans lequel, le potentiel électrostatique $L^2T^{-2}$ est homogène à la Température. La Force, Mg = Mm. $L^{-2}$ = $L^4T^{-4}$, est homogène au carré du Potentiel et de la Température.

Notre symbolisme donne des relations théoriques directes, entre, la mécanique, la thermodynamique et l'électro-optique.

Le tableau ci-après, rapproche les équations de définition des principales grandeurs électriques, dans les systèmes électrostatiques et électro-magnétiques à deux grandeurs, L et T, avec les équations de définition établies pour les mêmes grandeurs par M. Brylinski (28). Dans ces équations, la Masse est remplacée par sa Densité D. Elle n'y intervient que sous la forme de $\sqrt{D}$, = $D^{1/2}$, en combinaison avec des facteurs L et T, à exposants entiers.

Le remplacement de la Masse par la Force aboutit au même résultat, et donne le système de mesure L. T. $\sqrt{F}$ Le passage du système L. T $\sqrt{D}$, à notre système L. T. est facile à conditionner.

Dans le système C. G. S., la Densité D = $ML^{-3}$, d'où $D^{1/2} = M^{1/2} L^{-3/2}$. Si dans l'équation de la Quantité électrostatique $Q = L^3T^{-1}$ $\sqrt{D}$, on porte la valeur de $D^{1/2}$, on obtient : $Q = L^3 T^{-1}. M^{1/2} L^{-3/2} = M^{1/2} L^{3/2} T^{-1}$.

Si on remarque, qu'en vertu des lois de Coulomb, la Quantité électrostatique a les propriétés mécaniques de la Masse dans la loi de Newton, il est logique d'écrire : Q = M. Il en résulte : $Q = M^{1/2} L^{3/2} T^{-1}$ = M, d'où on déduit $M = L^3T^{-2}$, notre hypothèse fondamentale de la Métaphysique scientifique et de la Cinémétrie.

Parmi les avantages du système cinémétrique L. T., nous rappellerons que la décomposition facile des équations de définition des grandeurs, en fonction de la vitesse, de l'accélération, permet des analogies et des généralisations suggestives.

Le tableau comparatif ci-contre montre que certaines

Digitized by Google

**Tableau comparatif des principales Unités Electriques dans les systèmes LT $\sqrt{D}$ et LT**

| Symboles et Grandeurs | Electro-Statiques | | Electromagnétiques | | Rapport $\frac{ES}{EM}$ |
|---|---|---|---|---|---|
| L Self inductance..... | $L^{-1} T^2$ | $L^{-1} T^2 = 1/g$ | L | $L = l$ | $1/v^2$ |
| C Capacité..... | L | $L = l$ | $L^{-1} T^2$ | $L^{-1} T^2 = 1/g$ | $v^2$ |
| $\mathcal{B}$ Induction magnétique..... | $\sqrt{D}$ | $T^{-1} = 1/t$ | $L T^{-1} \sqrt{D}$ | $L T^{-2} = g$ | $1/v$ |
| $\mathcal{R}$ Réluctance..... | | $L T^{-2} = g$ | | $T^{-1} = 1/t$ | $v$ |
| R Résistance..... | $L^{-1} T$ | $L^{-1} T = 1/r$ | $L T^{-1}$ | $L T^{-1} = v$ | $1/v^2$ |
| $\mathcal{H}$ Champ magnétique..... | $L^2 T^{-2} \sqrt{D}$ | $L^2 T^{-3} = v^2/t$ | $L T^{-1} \sqrt{D}$ | $L T^{-2} = g$ | $v$ |
| H Champ électrique..... | $L T^{-1} \sqrt{D}$ | $L T^{-2} = g$ | $L^2 T^2 \sqrt{D}$ | $L^2 T^{-3} = v^2/l$ | $1/v$ |
| Q Quantité d'électricité..... | $L^3 T^{-1} \sqrt{D}$ | $L^3 T^{-2} = v^2 l$ | $L^2 \sqrt{D}$ | $L^2 T^{-1} = v l$ | $v$ |
| $\Phi$ Flux d'induction magnétique. | $L^2 \sqrt{D}$ | $L^2 T^{-1} = v l$ | $L^3 T^{-1} \sqrt{D}$ | $L^3 T^{-2} = v^2 l$ | $1/v$ |
| I Courant électrique (Intensité). | $L^3 T^{-2} \sqrt{D}$ | $L^3 T^{-3} = v^3$ | $L^2 T^{-1} \sqrt{D}$ | $L^2 T^2 = v^2$ | $v$ |
| V Potentiel électrique..... | $L^2 T^{-1} \sqrt{D}$ | $L^2 T^{-2} = v^2$ | $L^3 T^2 \sqrt{D}$ | $L^3 T^{-3} = v^3$ | $1/v$ |
| k Pouvoir inducteur spécifique. | 1 | $1 = 1$ | $L^{-2} T^2$ | $L^{-2} T^2 = 1/v^2$ | $v^2$ |
| $\mu$ Perméabilité magnétique.... | $L^{-2} T^2$ | $L^{-2} T^2 = 1/v^2$ | 1 | $1 = 1$ | $1/v^2$ |



Digitized by Google

grandeurs électro-statiques, ont la même équation de définition que d'autres grandeurs du système électro-magnétique, Elles forment les couples Self-inductance, Capacité ; Induction magnétique, Réluctance ; Champ magnétique, champ électrique ; quantité d'électricité, Flux d'induction magnétique ; Pouvoir inducteur magnétique, perméabilité magnétique ; courant I et potentiel électrique V. Les produits $I_{es} \times I_{em.}$ et $V_{e.s} \times V_{e.m}$, sont homogènes aux produits $I_{e.s} \times V_{es.}$ et $I_{em} \times V_{em}$ c'est-à-dire à la Puissance. Ajoutons que la quantité électro-magnétique d'électricité $L^2T^{-1}$, est homogène à la loi des aires de Képler. Elle est $v$ fois plus grande que la quantité électrostatique $L^3T^{-2}$, puisque le courant du feuillet magnétique, fait circuler un nombre d'électrons actifs, proportionnel à la vitesse de circulation. Cette vitesse est numériquement égale ou voisine de la célérité de la lumière, en milieu isotrope. Sans que nos sens le sachent, sans que l'intuition empirique nous le révèle. Tandis qu'en électrostatique, les conditions de l'expérience empiriquement fixées et perçues, imposent un seul satellite oscillant autour du corps central.

Le rapprochement constant des phénomènes et des symbolismes qui les re-présentent, précise la valeur objective des Concepts de la Métaphysique scientifique.

C'est ainsi qu'après Maxwell elle écrit, au titre d'approximation :

$$F = MLT^{-2} = M^2L^{-2}$$

et qu'elle en déduit $M = L^3T^{-2}$ (qu'elle rectifie en $4\pi^2a^3t^{-2}$); et conclut $F = L^4T^{-4}$.

Sachant qu'empiriquement, la Masse M est égale au volume $V = L^3$, multiplié par la densité ou masse volumique $d$, elle précise $M = Vd$ et écrit sous certaines conditions :

$$F = Vd \times LT^{-2} = L^3 \times d \times LT^{-2} = dL^4T^{-2} \quad (E)$$

Mais si, par besoin technique, elle considère la densité

Digitized by Google

unité ; elle ne se reconnaît pas le droit d'écrire (29) d = 1, et de transformer l'équation (E), en :

$$F = V \times LT{-}2 = L^4T^{-2}$$

Cette prestidigitation algébrique, remplace le *substantif d* ou Masse du corps choisi, pour unité de densité, par l'*adjectif* numérique 1. La *Métaphysique Scientique* n'accepte pas cet illogisme et les contradictions qu'il implique.

Après Sir William Thomson (30), elle sait que les données fondamentales acceptées, impliquent la définition cinémétrique de la densité : $d = 4\pi^2L^3T^{-2} : 4/3\,\pi L^3 = 3\,\pi T^{-2}$ qui est le carré d'une giration (31). Si elle dit avec Marcel Prévost, les rapports géométriques « sont en nous (32), elle affirme avec autant de certitude les lois naturelles « sont hors de nous » ; d'où, elle conclut : l'énoncé de la Vérité objective, consiste à harmoniser au mieux les allégresses de la Vie universelle, avec les mots et les symboles algébriques formés par la Conscience, dont ils sont la joie la plus intime.

Répétons-le, la *logique* exige que les notations et les symboles des grandeurs physiques, dans les diverses branches de la Science et de l'industrie, soient les mêmes ; et qu'ils soient conçus, aussi logiquement que possible.

Le vocabulaire inter-scientifique est un moyen pratique pour atteindre ce but.

La Cinémétrie, par la réduction de ses éléments à deux, l'Espace $l^3$ et le Temps T, fournit des synthèses ultimes et méthodiques, capables de relier nos Concepts et la Nature phénoménique.

Le *symbole* du nom et du substantif, ne doit convenir qu'au *genre* de grandeur défini. Etant précisé que les grandeurs de même genre sont *équivalentes* (travail, chaleur, énergie).

L'*indice*, ajouté à un genre, convient à une *espèce* physique déterminée. L'indice joue le rôle d'un adjectif (travail mécanique, énergie thermique...)

Digitized by Google

Les symboles et les indices sont puisés parmi les signes typographiques, notamment les lettres majuscules et minuscules des divers alphabets, les chiffres et les indices usités en mathématiques.

L'association du symbole principal et d'un ou deux indices fournit un nombre de notations, considérable ; surtout si l'on utilise l'italique, les caractères gras, les lettres dites égyptiennes, les normandes, l'écriture anglaise, la ronde, la bâtarde, la gothique.

Si, la lettre T, symbolise le Temps, grandeur universelle ; et, t le Temps mesuré ; on en déduira : $t_s$ = seconde (temps d'une seconde) que l'on pourra provisoirement écrire $S_t$, (seconde de temps), $t_m$ = minute, $t_h$ = heure, $t_j$ = jour, $t_a$ = année... etc. $t_1$ = mois, $t_3$ = trimestre, $t_6$ = semestre... etc.

De même $\mathfrak{T}$ = Thermie et $\Theta$ Température; et $\theta$ = Température centésimale, d'où l'on déduira : $\theta_1$ = Degré centésimal $\theta_f$ = température de fusion, $\theta_c$ = température critique, $\theta_e$ = température d'évaporation, $\theta_a$ = température absolue, $\theta_F$ = température Farenheit, $\theta_R$ = température Réaumur, $\theta_m$ température moyenne... etc.

Les lettres *T*, *t*, $\tau$, $\mathfrak{T}$, T, t... etc. peuvent servir de symbole principal et d'indice pour d'autres grandeurs.

Il est désirable que ces symboles soient internationaux.

Dans ce cas l'esperanto, serait un moyen de dominer les usages et amour-propres nationaux, dans le choix des lettres symboliques.

Les préfixes décimaux, pourraient être systématiquement en italique. Ce que l'écriture indique, en soulignant le caractère. Ils peuvent recevoir un indice.

M. de Perrodil et moi, avons proposé de remplacer $\times 10^n$, par $|n$: et $\times 10^{-n}$, par $|n$. Ces signes indiquent le sens et le nombre de rangs dont il faut déplacer la virgule, pour former les multiples et les sous-multiples dérivés.

Digitized by Google

C'est ainsi que l'on pourrait écrire :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| déca | $= d_1$ ou $d_1$ | $= 10^1$ | | | $= \rfloor 1$ |
| déci | $= d_1$ ou $d_{-1}$ | $= 1/10$ | | | $= \rfloor 1$ |
| hecto | $= h_0$ ou $h_2$ | $= 100$ | | $= 10^2$ | $= \lfloor 2$ |
| centi | $= c_1$ ou $c_{-2}$ | $= 1/100$ | | $= 10^{-2}$ | $= \rfloor 2$ |
| kilo | $= k_0$ ou $k_3$ | $= 1000$ | | $= 10^3$ | $= \lfloor 3$ |
| milli | $= m_1$ ou $k_{-3}$ | $= 1/1000$ | | $= 10^{-3}$ | $= \rfloor 3$ |
| méga | $= m_1$ ou $m_6$ | $= 1.000.000$ | | $= 10^6$ | $= \lfloor 6$ |
| micro | $= m_0$ ou $m_{-6}$ | $= 1/1.000.000$ | | $= 19^{-6}$ | $= \rfloor 6$ |
| milliard | $= m_d$ ou $m_9$ | $= 1.000.000.000$ | | $= 10^9$ | $= \lfloor 9$ |
| milliardième | $= m_e$ ou $m_{-9}$ | $= 1/1.000.000.000$ | | $= 10^{-9}$ | $= \rfloor 9$ |

Avec ces conventions, la *grande calorie* (kilogramme, degré) ou *Calorie* est la *millithermie* ; elle s'écrit $m_{-3}\mathfrak{C}$.

La *petite calorie* (gramme, degré) *est la milli-Calorie* ou *microthermie*, s'écrit $m_{-6}\mathfrak{C}$.

Si les Termes, *grande calorie* et *petite calorie* peuvent être momentanément conservés, par respect du passé et des errements actuels, la logique permet de prévoir qu'ils disparaîtront de la Terminologie Internationale, où ils figureront à titre d'équivalences historiques.

L'Energie calorifique, rentrera nécessairement dans les cadres de la terminologie du système C. G. S. M. Fabry, a très judicieusement rappelé à l'Association de l'Union Internationale de physique, en 1931, que la Véritable unité de chaleur et d'Energie est le Joule (1 petite calorie = 180/43 joules).

L'unité de conductibilité thermique, rattachée au Joule, serait le *Fourier*, comme le Comité National anglais de physique l'a proposé.

Si la lettre M. désigne la Masse, le grammasse sera $M_g$ ou G, le kilogrammasse $M_k$ , la tonne $M_t$ ... etc.

Si la lettre L, désigne la longueur, la largeur sera $L_l$ et la hauteur $L_h$ .

Les longueurs mesurées seront l. Le mètre sera m ou $l_m$, le centimètre C ou $l_c$.

Ces exemples suffisent pour montrer les ressources du

Digitized by Google

système de nomenclature proposé, et prouver que, si les Associations et les Comités électriques nationaux peuvent prendre des décisions ; elles sont provisoires.

Les décisions définitives devont être prises en collaboration avec l'*Union Internationale des Sciences physiques pures et appliquées*, par l'intermédiaire du *Nouveau Comité des Symboles, Unités et Nomenclature*, de cette Union internationale.

D'autre part, il est aujourd'hui impossible de concevoir un système d'unités, satisfaisant au point de vue scientifique, et applicable à toutes les techniques scientifiques et industrielles. Faute de mieux, on peut suivre les principes mathématiques, donc métaphysiques, du système C. G. S.

Mais, au lieu d'en déduire un seul système pratique, on peut diviser les groupes techniques d'unités, suivant les besoins de la pratique scientifique ou industrielle, en se conformant aux décisions légales existantes.

La logique, demande qu'en raison du rôle de la Bioénergie, dans notre système L, T, ou de l'Energie, dans les systèmes classiques, M, L, T, ou C, G, S, les unités fondamentales choisies, dans les différents groupes, soient des constituants de l'Energie. L'Objectivité des données constitutives devient directe, sauf dans le système électromagnétique, C, G, S, où le volt et l'ampère, sont des Concepts, impercevables, sans l'intermédiaire de galvanomètres appropriés.

Les divers groupes d'unités, se trouveront rattachés les uns aux autres, par des coefficients numériques, sans que le schéma cinémétrique du système fondamental soit changé.

Le système C. G. S. et le système légal français ont la même structure rationnelle. Ils diffèrent par la grandeur des unités de Masse et de Longueur.

L'énergie thermique du corps observé, est fournie par la chaleur spécifique $c_s$, qui comme la Masse est un Nombre, et, par la température centisimale $\theta_t$.

Digitized by Google

Ce groupe d'unités, exclusivement empirique, est sans liaisons logiques, avec les autres systèmes de mesure.

Le système électro-magnétique, mesure la Puissance à l'aide de deux unités intrinsèques aux circuits, le Volt $V_v$ et l'Ampère $I_a$. L'énergie électrique est obtenue en explicitant l'unité intrinsèque de Temps, la Seconde $S_t$, qui entre implicitement dans la définition du Volt et de l'Ampère.

Cette méthode, facilite l'introduction des propriétés physiques, dans le tableau ci-dessous qui résume, les résultats actuels de la Relativité Naturelle.

| Systèmes de mesure | | Données fondamentales | Unités analytiques | Unités d'énergie |
|---|---|---|---|---|
| Systèmes mathématiques | C. G. S. | [M] [L] [T] | G. C. $S_t$ | Erg |
| | relatif | [L] [T] | C. $S_t$ | Bioénergie |
| Systèmes techniques légaux en France | S. mécanique | [M] [L] [T] | $M_t$ $L_m$ $S_t$ | Tonne-mètre |
| | S. thermodynamique | [M] $C_s$ $\theta$ | $M_t$ $C_s$ $\theta_t$ | Thermie |
| Système électro magnétique pratique | | V I [T] | $V_v$ $I_a$ $S_t$ | Joule |

En résumé, l'interprétation de la Nature par les Percepts et la re-présentation des Phénomènes par les symboles conçus, sous l'égide du Bons Sens, demande l'unification des unités techniques, sans porter atteinte à l'isotropie des milieux, figurés par l'homothétie spatiale. Cette convention rend les formules C. G. S. immuables et éternelles comme les nombres de Pythagore et les figures euclidiennes.

Les Phénomènes physiques subissent tous, à des degrés très différents, les fluidités et les souplesses organiques qui caractérisent les évolutions de la Vie dans l'Etendue et le Temps universels, à partir des Phénomènes minéraux, jusqu'à la Pensée.

Digitized by Google

Les synthèses de la *Métaphysique Scientifique,* n'ont de bornes, ni dans l'infiniment grand, ni dans l'infiniment petit par rapport à l'homme. Au lieu de se limiter aux illusions intimes de l'Affectivité et des satisfactions rationnelles, ses synthèses guidées par les symbolismes cinémétriques modelés sur les faits, contemplent sans cesse les mouvements des Etres naturels. Elles supposent et imposent en tout Temps, en tous lieux, le contrôle de l'expérience.

Les Termes qui en résultent tendent à l'Objectivité maximum. Ils sont l'œuvre du Bons Sens, guidé, mais non asservi par les postulats, les à prioris et les syllogismes de la Raison pure.

La genèse des re-présentations scientifiques du Bon Sens, utilise les syllogismes rationnels, en raison de leurs commodités et des gains de Vie qu'ils procurent, par les économies de Temps réalisées. Mais, le Technicien n'oublie jamais, que les sorites classiques, sont des chimères, des fantômes imaginés dans l'Espace et la Durée intime de la Conscience humaine ; donc hors des splendeurs de l'Etendue et du Temps, les constituants inséparables de la Nature et de toutes ses merveilles, que la Pensée culmine.

---

## NOTES

(1) Recueil de Termes usités dans des techniques spéciales.

(2) s. m. Substantif masculin. Cependant ce Concept est une quotité subjective, donc un nom.

(3) MAXWELL. *Traité d'Electricité et de Magnétisme,* Paris 1885, p. 4, est le premier physicien qui se soit préoccupé de l'existence de ces conditions.

(4) P. JUPPONT. *Critiques des Théories de la Relativité,* Génie Civil, 13 Mai 1922.

(5) Re-présenter, c'est rendre présent à nouveau, l'Objet de Pensée antérieur et les Percepts à jamais évanouis.

(6) BUNET. *Bulletin de la Société Française des Elelctriciens,* Septembre 1930.

(7) Homogénéité algébrique des équations re-présentatives.

(8) Objétivité et Objétif sont les propriétés des Objets et des Etres extérieurs à la Conscience. La Conscience re-présente l'Objétif par l'Objectif qu'elle a conçu.

Digitized by Google

(9) Cette expression précise les démarches de la Pensée à travers stades qui vont du subjectif à l'objectif.

(10) P. JUPPONT. *Les Droits du Bon Sens*, Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 1931.

(11) P. JUPPONT. *La Philosophie des Cinémétries* et la *Cinémétrie*, Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 1929 et 1930.

(12) L'expression classique « point matériel » est contradictoire. Nous n'avons pas osé le néologisme nécessaire pour rectifier l'identité absurde du néant et du Soleil.

(13) P. JUPPONT. *Température et Energies*. Paris-Toulouse 1899.

(14) P. JUPPONT. *La Philosophie physique et la Métaphysique Scientifique*, Académie... de Toulouse, 1921.

(15) LITTRÉ. *Dictionnaire de la Langue Française*. Préface XXXVII.

(16) Ces groupements ne sont plus des nombres, mais des ensembles matériels. Par suite d'un contre bon sens, l'usage les désigne sous le nom de Nombre concret.

(17) Le mot Dimension re-présente une « Longueur mesurée ». Il ne convient pas à la Masse et au Nombre ; encore moins à des grandeurs électrotechniques.

(18) LITTRÉ. *Dictionnaire de la Langue Française*. Au mot *Substantif*.

(19) BOISTE. *Dictionnaire Universel*, 8e Edition, revue par Ch. NODIER, p. 27.

(20) Georges DUMAS. *Traité de Psyhologie*, II. p. 343 (Ch. BLONDEL, *Les Volitions*).

(21) C'est nous qui soulignons.

(22) Norman Robert CAMPBELL. *Les Principes de la Physique*, Paris, Alcan 1929.

(23) Autres que les partisans de la *Métaphysique Scientifique*.

(24) Nos études sur Cyrano de Bergerac et Ronsard le confirment.

(25) H. POINCARÉ. *La Science de l'Hypothèse*, p. 127.

(26) P. JUPPONT. *La Cinémétrie* loc-cit. p. 143.

(27) SCIENTIA. 1911, T. II, p. 49.

(28) BRYLINSKI. *Sur les formules de dimensions des grandeurs électriques et magnétiques*. R. G. E., 14 Novembre 1931, p. 779.

(29) J. SUDRIA. *Les Unités Electriques*. Paris, Vuibert 1932, p. 45.

(30) Sir William THOMSON. *Conférences Scientifiques*, Paris 1893, p. 66.

(31) P. JUPPONT. Génie Civil. *Critique des Théories de la Relativité*, 13, 20, 27 Mai 1922.

(32) Ch. GABEAU. *La Géométrie plane*, Paris, 1932. Préface.

Digitized by Google

Digitized by Google

# De quelques poètes du Hoggar [1] et de la poésie des Touareg

D'après le R. Père de FOUCAULT.

Par M. le Comte BEGOUEN

Il n'est pas de touriste, revenant du Hoggar qui ne célèbre avec lyrisme, les *Ahals*, ces réunions du soir auprès d'une femme Targuia, où aux sons de l'*amz'ad* (2), jeunes gens et jeunes femmes viennent chanter, deviser et... flirter. D'après ces voyageurs de passage, rien ne serait plus réservé et poétique, et dans les récits de voyages qu'ils publient à leur retour, ils se plaisent à évoquer à leur propos, le souvenir des cours d'amour du moyen âge, où dans quelque château crénelé, troubadours ou trouvères venaient chanter la beauté et les vertus de quel-

(1) Le mot *Hoggar* dont l'usage a prévalu, n'est pas le véritable nom de la contrée, c'est *Ahaggar*, mais l'espèce de bégaiement nécessité par la prononciation de ce mot n'est pas harmonieuse. De même le nom de *Touareg* est une désignation arabe non employée par eux. Ils se nomment entre eux des *Imonhar*, terme qui désigne toute la race. Ils se subdivisent en tribus (*Kel*) portant le nom du pays qu'ils habitent (Kel Ahaggar, Kel Adjer, Kel Adrar, etc.). *Touareg* est un pluriel, et doit donc s'écrire sans s. Le singulier est *Targui*, féminin *Targuia*. Puis, comme adjectif francisé on dit *Touaregue* et alors on met un s au pluriel. La langue qu'ils parlent s'appelle le *Tamachek*. Ecrite, elle prend le nom de *Tifinar*.

(2) L'*Amzad* est une sorte de violon monocorde fait d'une grosse calebasse bien ronde, obtenue en coupant en deux,

Digitized by Google

que gente dame, en des vers pleins de poésie et d'amour platonique. De l'avis de ceux qui ont vécu au Hoggar, la réalité serait loin d'être aussi belle et poétique. Evidemment, lorsqu'on organise un de ces Ahals pour Européen de passage, les Touareg se tiennent bien. Non seulement ils ont mis leurs plus beaux vêtements pour faire honneur à leurs hôtes, car c'est un peuple essentiellement hospitalier et fastueux, mais ils ont fait en quelque sorte leur toilette morale. Ils sont galants, mais réservés et discrets. Ils tiennent à produire bonne impression sur les étrangers. D'ailleurs ceux-ci ne comprennent pas le Tamachek. Ils sont surpris par l'étrangeté de la langue, parfois heurtée — il y a beaucoup de K et de G dur — parfois

---

une de ces citrouilles, qui poussent en abondance dans le Hoggar, dès qu'il y a un peu d'eau. La section ainsi produite est recouverte d'une peau de chèvre percée de deux trous symétriques assez larges, vers la base d'un bâton qui traverse toute la surface, est prolongé et sert de manche à l'instrument. Une corde de crins de cheval est tendue sur une petite branche fourchue formant chevalet. L'archet est constitué par une branche de laurier-rose, maintenue en arc de cercle par une corde en crins de cheval tordus. L'artiste promène de la main droite, cet archet sur la corde de l'instrument entre les jambes, tandis que les doigts de la main gauche, appuyant sur le haut de cette corde en des points différents en modifient les sons. C'est en somme un violon extrêmement sommaire, et assez monotone, quoiqu'on soit surpris de la variété de tons, qu'une artiste habile peut obtenir d'un instrument aussi primitif. Il est vrai qu'elles sont assez rares.

Jouer du violon est une des prérogatives des femmes nobles ; presque au même degré que pour les hommes porter le bouclier en peau d'antilope et l'épée à la poignée en croix.

Tous les Touareg, hommes et femmes, sont très sensibles à la musique du violon. Elle fait vibrer leur âme et son souvenir évoque, lors de leurs randonnées, l'image de leur campement. Ils ont pour l'*amzad* un sentiment tout particulier, qu'un poète a exprimé dans les vers suivants : « Je suis « dans un étonnement profond des actes du Très-Haut — qui « donne à un violon inanimé sa faveur — au point que dès « qu'il joue, les hommes s'abstiennent de paroles — et toutes « les mains s'attachent aux voiles du visage pour les rabattre « sur les yeux ».

Digitized by Google

plus douce et mouillée à cause des *ou* et des *ie* fréquents, formant en somme un ensemble harmonieux. Mais, ils ne comprennent, ni les plaisanterie salées qui s'échangent, ni l'ardeur des poésies. L'étrangeté du cadre, son exotisme sont bien faits aussi pour frapper l'imagination des voyageurs. La longue tente en peaux teintes est basse, on ne peut s'y tenir debout, on est accroupi sur des tapis de laine ou de poils de chameaux et des coussins de cuir multicolores. Il règne une demi-obscurité — car les lampes sont faibles — qui estompe et atténue la vulgarité de certains détails, et surtout en cache la saleté.

La joueuse d'amz'ad est généralement jeune et jolie, car le type de la Targuia est beau (1). Voici par exemple, Tanguelouse, une des plus réputées teneuses d'Ahaï, de la région de Tamanrasset. C'est une grande Targuia, mince et souple, très élégante de tournure, avec des longs vêtement bleus traînant par terre. Teints à l'aniline, ils ont des reflets métalliques si appréciés, mais ils déteignent, ce qui fait que les bras, la poitrine, tout le corps, le cou et les joues sont bleus. A noter d'ailleurs que ce bleuissement de la peau est considéré comme une marque d'élégance, également pour les hommes, — qui se nomment avec fierté les *hommes bleus*. — Les femmes se frottent parfois les lèvres, le nez et même tout le visage

(1) Le voici, tel que l'a décrite le Père DE FOUCAULT dans ses « Textes Touareg en prose » et ses « Poésies Touarègues ».

« Brune de teint, elle a le cou long ; le nez droit et régulier ; les sourcils noirs, étroits ; de grands yeux noirs ; les cils noirs et longs ; les lèvres ni épaisses, ni minces ; les dents blanches et rapprochées, avec seulement un petit écartement naturel entre les incisives ; les gencives brunes. Elle a la taille svelte, une stature moyenne, une jolie tournure. Ses doigts sont fins ; sa peau est lisse, douce au toucher comme de la soie. Son ventre a de jolis plis. Ses jambes sont belles. Les tresses de côté de ses cheveux descendent jusqu'aux seins, qui sont petits et dressés ». (Textes touareg, pp. 106-107).

« Les Kel Ahaggar préfèrent les teints un peu foncés, bruns ou jaunes, aux teints très clairs, roses ou blancs. Un des teints qu'ils prisent le plus est le teint vieil ivoire, d'un jaune doux, uni, ni clair, ni foncé ». (Poésies touarègues. T. I. p.)

Digitized by Google

avec un fard bleu spécial. Inutile de dire qu'elles ne se lavent jamais. L'eau est si rare, et de plus elle est considérée comme dangereuse. Une fois admise, cette couleur qui surprend tout d'abord, et qui masque un teint ambré assez agréable, qu'on devine par place, on est frappé par l'éclat des dents, la bouche rieuse bien dessinée, le regard caressant de Tanguelouse. Sa poitrine est couverte de chaînes d'argent où sont suspendus des amulettes, des pendeloques, de lourds bijoux triangulaires, le tout en argent comme les anneaux massifs qu'elle porte aux bras et aux pieds. Au poignet, elle porte un bracelet, d'origine soudanaise, fait avec de petites perles de verre multicolores, fixées sur un anneau de peau. Aux oreilles deux grands anneaux pendent parallèlement en encadrant le cou. L'argent est le métal préféré des Touareg qui n'apprécient l'or que comme monnaie. Tous ces bijoux sont assez artistiques, sauf les bagues dont les énormes chatons recouvrent les doigts d'une façon très disgracieuse et peu pratique. Tous d'ailleurs, par leurs formes et leur décoration rappellent les objets de l'âge du bronze. Il y a là une continuité de tradition indéniable.

La joueuse d'amz'ad forme le centre de la réunion, comme fond de tableau, des groupes d'hommes et de femmes. Ceux-ci voilés et impénétrables. On sait que les Touareg n'ôtent jamais leur voile, surtout devant les femmes (1). Aux Ahals, même, ils en rabattent un peu plus la partie supérieure sur leurs yeux, afin qu'on ne puisse pas deviner leurs sentiments. Il y a là quelque chose de mystérieux, qui, avec le bleu métallique du ciel constellé d'étoiles des nuits sahariennes est essentiellement pittoresque et de nature à frapper l'imagination.

(1) Rester voilé devant quelqu'un est une forme de respect, dans une poésie adressée pendant une absence à sa femme Teh-aner, le poète Elkassenagg Ikki (1870) s'exprime ainsi : « Le sommeil ne me viendra pas, car ta pensée m'est pré-« sente. Je fais « ho-ho » en soupirant et je rabats mon « voile de front comme si tu étais devant moi ».

Digitized by Google

Mais lorsque la vive impression que vous cause une pareille scène, la première fois qu'on la voit, est émoussée par l'habitude, que de plus vous assistez à des Ahals qui ne sont pas truqués, comme la tournée des Grands ducs, vous les jugez tout autrement. Telle est l'opinion du Dr Ely Leblanc qui a fréquenté ces Ahals, non en touriste épris d'exotisme, mais en physiologiste et en médecin. Il est très sévère pour eux ; il n'y voit que des réunions galantes assez libres, et ayant de déplorables résultats à tous les points de vue, physiques et moraux. Ce même jugement motivé, est également celui des docteurs Vermalen et Foley.

Il advient cependant qu'à force de vivre avec les Touareg, on se fait à leur mentalité ; devenu moins objectif on perd le point de vue européen, pour adopter le leur, on trouve alors, comme eux, un charme tout particulier à ces réunions. C'est le cas de bien des Sahariens, qui se sont adaptés au genre de vie tout spécial qu'on doit mener, dans le désert. Le Père de Foucault avec cette mansuétude sereine qui le caractérise, est, nous le verrons plus loin, plein d'une indulgence attristée pour les Ahals. Ayant passé condamnation, une fois pour toutes, sur la déplorable moralité des Touareg, il en néglige le côté matériel pour ne rechercher et ne mettre en valeur que ce qui en est élégant, noble, élevé, c'est-à-dire la poésie elle-même, ainsi que les renseignements que celle-ci peut nous donner sur les mœurs, les idées, et les sentiments de ce peuple.

Aussi, avant de commencer l'étude littéraire de cette poésie, convient-il de décrire le cadre dans lequel elle se produit et en particulier de dire quelques mots sur le rôle que joue la femme chez les Touareg. Il est en quelque sorte prépondérant, car on remarque certains restes de matriarcat parmi ces tribus. Si elle n'est pas plus intelligente que les hommes, elle est généralement plus instruite. Beaucoup d'entre elles savent lire et écrire le Tifinar, ce qui est rare chez l'homme.

Digitized by Google

Quoique les Touareg soient musulmans, beaucoup plus, il est vrai, de surface qu'en profondeur, ils n'ont pas sur les femmes et le mariage les idées strictes et sévères des Arabes. La femme Targuia jouit d'une liberté qui va jusqu'à la licence. Elle n'est pas voilée, vit parfois seule, et entreprend de véritables voyages, soit à méhari, soit montée sur ces charmants petits ânes, gris d'argent, à la croix noire, qu'on rencontre parfois par bandes, vivant presque à l'état sauvage. Avant son mariage, généralement tardif et parfois de courte durée, la Targuia, vit dans ce qu'on appelle l'*asri*. Or ce terme que le Père de Foucault a traduit « liberté des mœurs » signifie littéralement en Tamachek « *courir à bride abattue* ». A en croire ceux qui ont vécu dans le Hoggar, cette expression serait très juste, et exprimerait bien la fougue avec laquelle la jeune fille « vit sa vie ». Elle mène une *vie de garçon*, avec tous les écarts que comporte ce terme, et, mon Dieu, on peut dire qu'après son mariage, elle continue avec des intermittences, car si une fois mariée elle reste quelque peu fidèle à la foi conjugale, et surtout, évite le scandale, elle divorce facilement et reprend bien vite l'*asri*. Légalement toute divorcée ou veuve devrait pendant trois mois mener une vie retirée et calme, cela s'appelle garder *l'ellouddet*, vivre dans la pénitence. ; mais il est admis que si elle trouve cette période trop longue, elle peut charger un arbre de garder la continence à sa place. Cet arbre est une essence spéciale, l'Agar (1), assez rare et il faut quelquefois faire une longue marche pour trouver dans un oued un Agar isolé remplissant les conditions nécessaires. Lorsqu'elle l'a trouvé, la femme répand sur son tronc un peu de fard et de parfum, accroche à une de ses

(1) Il y a dans le Hoggar deux arbres auxquels les Touareg donnent le nom d'*agar*, l'un est une espèce de mimosa, dont le fruit est employé pour le tannage des peaux, l'autre appartient à la famille des capriers et est plus rare. Je crois que c'est celui-ci qui remplace si charitablement les femmes amoureuses.

Digitized by Google

branches, des morceaux de ses vêtements et lui tient le discours suivant : « Agar, je ne puis garder cette *ellouddet*, elle dépasse mes forces. Je te charge de la garder à ma place, je te la fais tenir ». Bien entendu l'arbre ne s'y refuse pas, et la divorcée ou veuve joyeuse ayant ainsi satisfait aux règles de la bienséance, rentre chez elle reprendre le cours de ses amours. On conçoit que le Père de Foucault parlant des femmes devant vivre dans la pénitence, ajoute mélancoliquement cette incidente : « aucune femme ne vit dans la pénitence dans le Hoggar ». Ce qui était vrai à son époque, est encore vrai aujourd'hui. Le saint ermite poursuivant ses travaux de linguistique pour la rédaction de son dictionnaire *Français-Tamachek* fut amené à faire cette triste constatation : « dans cette langue, il n'y a aucun mot pour rendre l'idée de *virginité* ». Le Dr Vermalen auquel il fit cette déclaration, ajoute : « cet état physiologique spécial, n'existe pas pour eux ».

Le centre de la vie galante que prouvent de pareils faits est *l'Ahal*. C'est là que se nouent toutes les intrigues amoureuses. Le P. de Foucault en donne la définition suivante : « réunion galante, réunion de jeunes « hommes et de jeunes femmes assemblés pour se diver- « tir entre eux », et plus loin, il dit : « l'Ahal peut signi- « fier un entretien mêlé d'asri à un degré quelconque, « comprenant tous les actes de liberté de mœurs, sans « exception, depuis les moindres jusqu'aux plus graves ». N'insistons pas. Cependant on prétend que l'égalité de traitement est une des lois de l'Ahal. Les hommes ne doivent y montrer publiquement de préférence pour aucune femme et réciproquement. Heureusement pour la morale, tous les Ahals n'aboutissent pas à ces excès, s'ils en sont le prélude. Le plus souvent on se contente, d'écouter la musique et les chants, de jouer à des jeux d'esprit et d'échanger de tendres propos, qui se terminent parfois, il est vrai, par des rendez-vous pour le reste de la nuit, après l'*azouzeg*, heure de la traite du soir. Autrefois, avant



Digitized by Google

l'arrivée des Français, on célébrait dans les Ahals les prouesses des razzieurs, des guerriers pilleurs de caravanes. Maintenant cette matière fait défaut, et il ne reste plus que les poésies galantes.

Les Ahals ont lieu à la tombée de la nuit, soit en plein air, à quelques pas du campement, soit le plus souvent sous la tente d'une femme vivant seule, soit même sous une tente spéciale que les parents ont fait dresser exprès. Ils sont fréquentés non seulement par la jeunesse du campement, mais par les jeunes hommes d'autres campements qui n'hésitent pas à faire jusqu'à deux cents kilomètres, c'est-à-dire plusieurs jours de marche à méhari pour aller assister à un Ahal tenu par des femmes agréables, réputées pour leur beauté ou leur esprit. Bien des poèmes, ainsi que nous le verrons, célèbrent ces voyages comme un hommage et une preuve d'amour.

Dès qu'on veut s'occuper du Hoggar et des Touareg, il faut avoir recours aux œuvres du Père de Foucault, de ce savant, de ce saint, dont on ne vantera jamais assez les mérites de tous genres. Il faut avoir été dans le Sahara pour se rendre compte de l'œuvre considérable qu'il a accomplie. Si son ami, le général Laperrine, a conquis militairement le désert, le P. de Foucault l'a conquis moralement, et je ne sais vraiment pas, si cette dernière conquête n'est pas plus importante que la première. Mais je me demande si tout le monde en comprend la grandeur et l'importance. Va-t-on continuer cette œuvre admirable ? J'ai bien peur que non. On laisse tomber en ruines ses ermitages. On a enlevé son corps du modeste, mais saisissant emplacement où il reposait entre la tombe du général Laperrine et celles des trois méharistes tués en même temps que lui. On ne dit plus la messe dans sa modeste chapelle, devenue provisoirement un dépôt de munitions. La petite croix faite de deux branches contournées d'étel, qu'il avait plantée au-dessus du bordj où il fut assassiné et qui selon la touchante expression d'un officier de là-bas est le seul lieu reliant Tamanrasset à la civilisation chré-

Digitized by Google

tienne, « mais l'y reliant bien », cette modeste croix risque de disparaître. Laissera-t-on s'effacer son souvenir sur ce coin de terre qu'il a tant aimée et où il a vécu cette admirable vie, toute contemplative d'ermite, qui s'est trouvée être une vie d'action étonnamment féconde (1).

Près du cercle des officiers se trouve un énorme étel certainement plus que centenaire. Il y a quelques années un orage l'a couché sur le sol, on le croyait perdu, mais au contraîre il a repris une vigueur nouvelle, c'est sous l'ombre de son léger feuillage en plumetis, que le P. de Foucault venait passer les heures chaudes de la journée, c'est là qu'il avait installé ses instruments météorologiques, dont il notait les observations à heures fixes avec une régularité de moine et une minutie de savant, ce qui fait que nous avons, sur ce point, les renseignements les plus précis et les plus exacts. C'est là aussi qu'il passait de longues heures à interroger Ba Hammou el Ansari ben Abdesselam, secrétaire de l'Amenoukal Moussa ag Amastam, qui lui donnait tous les renseignements philologiques nécessaires pour la rédaction de son dictionnaire, de sa grammanre tamachek et l'aidait dans la confection du recueil de poésies touarègues qu'il avait entreprise.

L'histoire des travaux littéraires et philologiques du Père de Foucault mérite d'être contée. Au fond il était un « intellectuel ». Sans doute devenu prêtre et ermite, avec cette force de volonté qui le caractérisait, il avait tué en vain le vieil homme, l'homme du monde, le vicomte élégant et mondain, l'ancien officier de cavalerie, mais malgré tout le savant subsistait en lui. Il le cachait, s'efforçait de le dissimuler le plus possible, parfois même en prenant la figure et le nom d'un autre. En 1906,

(1) Depuis mon passage à Tamanrasset (Janvier 1931), le gouvernement général de l'Algérie a, heureusement, décidé de construire une poudrière pour débarrasser le bordj, qui sera classé comme monument historique, et les Pères Blancs ont décidé, paraît-il, d'y installer un couvent qui continuera l'œuvre admirable du Père de Foucault.

Digitized by Google

M. Motylinski, professeur d'arabe et de berbère, mort après une mission au Hoggar, avait laissé des notes informes et inutilisables sur la philosophie et la langue tamachek. Prenant prétexte de ces vagues ébauches informes, le Père de Foucault mit sur pied une grammaire et un dictionnaire français tamachek ainsi qu'une série de textes en prose qui furent publiés sous le nom de Motylinski, alors que leur véritable auteur est le Père de Foucault.

Le savant professeur d'Alger, M. Gauthier, qui a publié sur le Sahara des ouvrages d'une importance capitale, où de belles et émouvantes pages sont consacrées au Père de Foucault, a écrit à propos de cette fausse attribution les lignes suivantes qui analysent fort bien les scrupules et la psychologie du saint ermite :

« Tout cela (dictionnaire et grammaire) est légale-
« ment œuvre de Motylinski. C'est assez curieux. C'est
« un gros travail, il suppose chez son auteur, j'entends
« l'auteur réel, le feu sacré, sans quoi rien n'aboutit, le
« feu sacré laïque, intellectuel, la rage de comprendre.
« Qu'est-ce que ces sentiments-là faisaient chez un
« moine ? Il est vrai que ce moine, quand on l'appro-
« chait, on le voyait très fin, très cultivé, très curieux.
« On distinguait très bien que l'intellectuel n'était pas
« mort, et il est naturel, qu'il ait fini par prendre le
« dessus. Cette poussée de vieux instincts a certainement
« fait peur au chrétien. Peur des pièges du malin, si
« vous voulez, peur de cet orgueil d'auteur, qui est no-
« toirement le plus venimeux. Sûrement aussi il en sen-
« tait la puérilité ; le néant des choses le pénétrait ; il
« avait le sourire, la satisfaction d'une petite plaisante-
« rie réussie, autant que ces sentiments, un peu laïques,
« peuvent prendre une tournure religieuse. J'imagine
« qu'il était profondément reconnaissant à ce macchabée
« académique, sous le nom duquel il a pu penser sans
« péché, ou du moins reconnaissant à Dieu qui l'avait
« mis sur son chemin, à point nommé ».

Digitized by Google

Il avait d'ailleurs exprimé sa pensée dans une lettre adressée le 1er juin 1908 à son confesseur, le Père Guérin :

« Pour la question de signer de mon nom les travaux « de linguistique, malgré l'autorité du Père Voillard en « qui j'ai tant de respectueuse confiance, et malgré la « vôtre, je ne change pas de sentiment. Ce que vous me « dites avec lui serait probablement vrai d'un Père « Blanc, cela ne l'est pas pour moi voué à la vie ca- « chée... Ce qui m'a décidé à faire ces travaux, à y met- « tre la dernière main, à les livrer à l'impression, c'est « précisément que ce grand bien de leur publication peut « se faire sans que je paraisse, ni sois nommé en rien ».

Dans une lettre précédente il avait écrit également :

« J'ai exigé que nulle part mon nom ne fût prononcé et « qu'il ne fût pas plus question de moi que si je n'exis- « tais pas (2 juillet 1907 ».

Ses volontés furent suivies de son vivant, mais une fois mort, on trouva qu'il y aurait une trop criante injustice en continuant cette supercherie littéraire, et M. Basset, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, chargé par le Gouvernement général de publier le recueil des poèmes et des proverbes touarègues formé par le Père de Foucault a tenu à ce que cette publication fut faite sous le nom de l'auteur véritable.

Un premier volume a paru en 1925. Un second en 1931. Un troisième est sous presse. C'est non seulement, au point de vue littéraire une œuvre de premier ordre, mais encore au point de vue général, grâce aux commentaires qui accompagnent chaque vers, une mine de renseignements historiques et ethnographiques des plus précieuses.

⁂

Chez les Touareg tout le monde, hommes et femmes, nobles et plébéiens ou esclaves, tous sont poètes, ou tout au moins, font des vers. Il semble que si rude qu'elle

Digitized by Google

nous paraisse, la langue tamachek se prête tout particulièrement au rythme poétique, peut-être aussi la manière de parler, en quelque sorte en sentences, par petites phrases courtes avec peu d'incidentes, ce qui est d'ailleurs assez fréquent dans les peuples semitiques ou berbères, est-elle favorable à la poésie. Quoiqu'il en soit, tous les Touareg du Hoggar font ou ont fait des vers. « La plus part, dit le Père de Foucault, n'en font qu'un petit nombre dans leur jeunesse ». On pourrait leur appliquer la phrase que Musset attribue à Sainte-Beuve :

« Il existe... chez la plupart des hommes
Un poète mort jeune, en qui l'homme survit ».

Il en est cependant qui composent des vers toute leur vie et se sont acquis une certaine réputation. Celle-ci est cependant éphémère, car les poésies n'étant pas écrites, ne se transmettent que par tradition orale, ce qui fait qu'au bout de deux ou trois générations, elles ont beaucoup de chance d'être oubliées ou tout au moins déformées. Ce fut donc une bonne fortune pour les poètes Touareg de la seconde moitié du XIX[e] siècle, qu'il se soit rencontré un Père de Foucault pour recueillir leurs œuvres, les annoter et les sauver ainsi de l'oubli. Mais par un jeu curieux de la destinée, ce n'est pas parmi leurs compatriotes que ce recueil perpétuera leur souvenir. Cette remarquable anthologie en deux gros volumes n'est pas imprimée, en caractères tifinars, (d'ailleurs bien peu de Touareg savent lire), c'est un recueil destiné aux seuls érudits. Les deux volumes parus jusqu'ici, renferment près de 600 pièces de vers, publiées en tamachek, mais transcrits en caractères latins. Chaque vers est traduit mot à mot, avec des commentaires d'une rare érudition, et parfois d'un intérêt palpitant. Au bas de chaque page se trouve la traduction en français courant.

Ces commentaires critiques sont indispensables, pour la compréhension des textes. Généralement toutes ces pièces sont de circonstance, elles renferment donc des allusions qu'il est difficile de comprendre, à moins d'avoir eu

Digitized by Google

des renseignements de la bouche de l'auteur ou de ceux qui ont vécu dans son intimité, ceux-là seuls peuvent donner un texte exact et le sens précis d'une pièce. Ce fut le grand mérite du Père de Foucault de se livrer patiemment à cette enquête, et de pouvoir donner ainsi une édition véritablement critique.

Le livre commence par une étude complète de la prosodie touarègue. Tous les vers sont rimés et chaque pièce est généralement monorime, un peu comme nos lais du moyen âge ; il n'y a que dans les poèmes d'une certaine longueur qu'il est permis de changer de rime, une ou plusieurs fois, mais ce changement doit s'appliquer à plusieurs vers. La rime est, soit une voyelle simple, soit une voyelle suivie d'une consonne : ce n'est donc pas comme chez nous la consonne d'appui qui est nécessaire, mais bien la voyelle d'appui. Les assonances sont tolérées, mais ne doivent pas être trop fréquentes. La rime *ag* par exemple admet la finale *ak* ou *ad*, *in* est admis dans une pièce en *im*, etc.

Les vers sont composés d'un certain nombre de pieds formés de longues et de brèves, qui sont parfois modifiables, deux brèves peuvent remplacer une longue ; on peut également avaler une brève, mettre ce que nous appelons une apostrophe. De même certaines irrégularités de langage, qui en prose seraient considérés comme des incorrections, sont tolérées en poésie, lorsqu'elles sont utiles pour la rime, la mesure ou l'euphonie. Ces licences poétiques vont parfois jusqu'à la déformation des mots. Toutes ces facilités s'expliquent par ce fait que la poésie touarègue est en somme, essentiellement populaire, et le plus souvent œuvre d'improvisation. Elle ressemble d'ailleurs plutôt à de la prose cadencée. Il faut donc qu'elle soit facile, qu'elle ne soit pas renfermée dans des règles trop fixes qui arrêteraient la spontanéité de son éclosion. Cependant de même que nous avons des genres divers, l'ode, la ballade, le sonnet, etc., chaque pièce de vers doit être coulée dans un certain moule, et si parmi

Digitized by Google

les sept rythmes relevés par le Père de Foucault, il en est quelques-uns qui s'appliquent à tous les objets, il en est d'autres qui sont généralement réservés à certains genres. Deux par exemple, comme le rythme « *aliouen* » (les oliviers) et le rythme « *taré* » sont exclusivement employés pour des poésies chantées par des femmes lors de certaines cérémonies de noces. Ils sont rituels, originaires de l'Adjer, au sud du grand Erg oriental. Ils sont très anciens, et sont transmis de génération en génération, sans qu'on sache quand et par qui leurs règles ont été établies. Un autre rythme également très ancien et venant aussi de l'Adjer, l' « *ahellel* » (corruption de Allah ! la ill allah !) n'était employé que pour les poésies pieuses. Il correspond à nos hymnes.

Les pièces de ce dernier genre sont d'ailleurs assez rares. Les Touareg ne sont pas religieux ; s'ils sont musulmans de nom, ainsi que je l'ai dit, ils ne sont pas mystiques comme les Arabes, et les idée religieuses ne les préoccupent pas beaucoup. Ils seraient plutôt superstitieux et au fond de leurs croyances, sous le faible vernis d'islamisme qui les recouvre, il est facile de retrouver les restes d'anciennes religions polythéistes. Ils croient aux démons, aux génies, aux *Djenoun* qui habitent sur le sommet des montagnes et jettent des sorts. Leurs préoccupations sont d'ordre plutôt matériel, l'amour et la guerre sont les sujets ordinaires de leurs poésies.

Il convient d'autant plus de relever dans l'anthologie du Père de Foucault quelques-unes des pièces religieuses. Une des plus connues a pour auteur Irzar, surnommé Akrembi (1790-1870) un des plus célèbres poètes touareg. La pièce écrite en rythme *ahellel* se compose de 25 vers rimés en *et* avec quelques assonances en *ek*. Elle aurait été écrite vers 1850, et a pour titre « *Conseils pieux* ».

Cela commence par une apostrophe :

« O fils d'Adam, pensant qu'il ne mourra jamais — « Il oublie sa voie, il s'attarde dans le mal, — « Son

Digitized by Google

œil cherche ce qui est curieux à voir, son oreille est grande ouverte ».

Et le poète blâme l'indifférence et la vanité de l'homme.

Voici quelques extraits qui se passent de commentaires :

« Il s'enorgueillit de sa fortune, dont il ne se sert pas pour la bienfaisance — « Il s'enorgueillit de ses armes, qu'il sait ne pas pouvoir le préserver de la mort ».

. . . . . .

« Le livre de tout ce qu'il a fait dans le monde est écrit — « Tous ses mensonges sont comptés, tout ce qu'il a dit de vrai est compté — « Tous ses actes mauvais sont comptés, tous ses actes bons sont comptés — « Car Dieu est, et il n'est rien qu'il ne puisse — « Il est patient, il laisse à l'homme les rênes longues — « Toutes les voies de l'obéissance, il les a montrées aux humains — « Il leur a écrit le Koran, il leur a écrit la tradition religieuse — « Il leur a donné des prophètes, il leur a dit « Craignez ».

Une poésie du même genre, mais écrite dans le rythme le plus ordinaire et non dans le rythme religieux, mérite de retenir un instant notre attention, non seulement par elle-même et les conseils de morale qu'elle renferme, mais encore et surtout par la personnalité de son auteur. Celui-ci n'est autre en effet que le précédent Amenokal du Hoggar, Moussa agg Amastam, à qui nous devons en somme notre pénétration au Hoggar. Il joua dans l'histoire de ce petit pays un rôle considérable. S'il jouit auprès de ses compatriotes d'une grande réputation de poète, qu'il nous est difficile d'apprécier, d'après les traductions, nous ne devons pas oublier les services qu'il nous a rendus. C'est d'ailleurs une figure intéressante à étudier, car elle a des aspects assez variés et assez caractéristiques de son pays et de sa race. Il fut un grand ami du général de Laperrine et du Père de Foucault. Des officiers qui l'ont connu, m'en ont fait un grand éloge ; il est mort il y a quelques années, jeune encore, car il était né en 1867, après lui le pouvoir

Digitized by Google

passa à un de ses cousins maternels (1), l'Amenokal actuel, qui continue sa politique de fidélité à la France et de collaboration avec nous, avec quel sentiment intime ? il est difficile de le savoir. « La main que tu ne peux couper, baise-là », dit un proverbe touarègue.

Sa jeunesse, fut triste et abandonnée, son père étant mort lorsqu'il était en bas âge, et sa mère, selon les habitudes des nobles femmes touarègues, l'avait confié aux esclaves négresses et s'en était quelque peu désintéressée. Dans son veuvage, elle ne vécut pas dans la pénitence, et se remaria. Le jeune Moussa fut chargé de surveiller les chameaux au pâturage, mais à 18 ans, las de cette existence de pasteur et sentant bouillonner en lui son sang de noble, il s'engagea dans tous les rezzous qui du Hoggar allaient piller les caravanes vers le Sud. Il s'y distingua, non seulement par sa bravoure et son endurance, mais encore par son intelligence, son esprit d'initiative et de décision. Nul mieux que lui ne savait dépister une caravane, la surprendre aux points d'eau ou au milieu des dunes. Il ne tarda pas à être chef de bande et était particulièrement apprécié par le vieil Amenokal d'alors, qui aurait voulu l'avoir pour successeur, ainsi que par toute la jeunesse du pays. Ce n'était pas seulement en effet un vaillant pilleur de caravanes, c'était aussi un assidu des *Ahals*, et ses poésies amoureuses sont encore célèbres, en particulier celles qu'il fit pour sa cousine Dacine, sœur de l'Amenokal actuel. Celle-ci jouit d'une grande réputa-

(1) C'est surtout en ce qui concerne les pouvoirs publics que se retrouvent des traces de matriarcat, si, en effet, dans la famille même le père a certains droits naturels, c'est la mère qui fixe la tribu à laquelle doit appartenir l'enfant. « Le ventre teint l'enfant », dit un proverbe touaregue. L'autorité appartient au frère de la mère. L'oncle maternel est considéré comme le plus proche parent, même avant le père. « Un grand chef politique transmet, à sa mort, son autorité non pas à son fils, mais au fils de sa sœur ». (Gauhier) ou à son défaut à son cousin germain maternel. C'est ce qui se passa normalement à la mort de Moussa.

Digitized by Google

tion à cause de sa beauté de jadis, de ses amours, de ses poésies et de son influence politique. Mais vers l'âge de trente ans,, ayant rencontré un marabout de l'Adrar, Bai, qui prit une grande influence sur lui, Moussa changea complètement son genre de vie, « il se convertit » selon l'expression du Père de Foucault, qui en l'écrivant pensait peut-être à l'influence décisive qu'eut sur lui l'abbé Huvelin. Moussa renonça à la fois aux *Ahals* et aux *Rezzous*, et ne songea plus qu'à pacifier le pays. Ce fut grâce à lui que les Touareg du Hoggar et ceux de l'Adrar, en lutte entre eux. depuis un temps immémorial, déposèrent les armes, et conclurent la paix. Mais Moussa avait des projets d'une autre envergure.

Depuis quelques années les Français descendaient vers le Sud de l'Algérie. Avec le manque de plan d'ensemble et de vues de l'avenir qui semble avoir toujours dominé dans notre politique coloniale, on peut dire que c'est sous la seule pression des circonstances et au hasard des événements, que se poursuivait l'occupation des oasis. L'attaque de la mission scientifique du professeur Flamand en décembre 1899, amena le capitaine Pein, qui l'escortait, à occuper In Salah. On y était, on y resta. Seul peut-être alors au Hoggar, Moussa comprit l'importance de ce voisinage et l'intérêt qu'il y aurait à ne pas s'opposer à la marche en avant des Français. Mais un état d'esprit tout contraire régnait chez les chefs Touareg. Ahitarel avait été remplacé comme Amenokal par Attisi Agg Amelal, auteur du massacre de la mission Flatters. Un pareil passé n'était pas de nature à le rapprocher de nous, aussi repoussa-t-il les avances que lui firent les officiers français, et les routes du Sahara furent particulièrement peu sûres sous son règne. Des tournées de police de méharistes étaient indispensables pour amener un peu de sécurité. L'une d'elles conduite par le lieutenant Cottenest rencontra à Tit une nombreuse troupe de Touareg cherchant à lui barrer la route.

Nous sommes passés à Tit. Il y a là un oued verdoyant

Digitized by Google

avec des roseaux et des jardins. Près de lui, quelques cases en terre battue et des huttes de roseaux, abritent les Arratins, les esclaves libérés qui cultivent la terre pour les nobles. Des zébus paissent, et sur le plateau, les troupeaux de moutons à longs poils de l'Amenokal cherchent parmi les pierres, une herbe qu'on ne voit pas. C'est un paysage calme et tranquille, mais c'est là cependant que s'est joué il y a bientôt trente ans, le drame le plus sanglant de l'histoire du Hoggar et dans lequel sombra son indépendance. Sur la colline qui domine l'oued se trouve le cimetière, où dorment leur dernier sommeil, les cents guerriers qui furent tués par la poignée de méharistes Chambaas. Ils ne pouvaient opposer aux fusils de ces derniers que leurs boucliers de peau d'antilope et leurs lances impuissantes. Cette défaite sanglante amena une consternation générale, tous les Kel Ahaggar jugèrent la résistance aux Français impossible. Mais tandis qu'Attisi et la plupart des nobles ne voyaient le salut que dans la fuite et l'émigration en masse dans l'Adjer ou l'Adrar, Moussa prêcha la soumission. Il forma non sans peine un parti de la paix, qui devint assez puissant pour rentrer en négociations avec les autorités françaises et demander l'aman pour son pays. Il lui fut accordé à condition que l'assassin dc Flatters, Attisi, lui cédat la place. Ce qui fut fait et Moussa commença alors son œuvre de pacification et d'ordre. « Les Kel Ahaggar, dit le Père de Fou-
« cault doivent à Moussa d'habiter leur pays en paix et
« sécurité sous un régime de bienveillance et de justice
« qu'accroît leur prospérité. Sans lui, ils seraient disper-
« sés loin de leur patrie, dans l'exil et la misère. La
« France lui doit, quand elle a occupé l'Ahaggar, d'avoir
« trouvé non un désert sans un champs, un troupeau,
« ni un habitant, mais un pays avec des cultures, du bé-
« tail, et une population intelligente, ouverte et obéis-
« sante », j'ajouterai, et honnête : les vols, sauf ceux de chameaux et d'armes, sont inconnus au Hoggar. Dans les bordj d'In Ekker et de Tamanrasset, il n'y a aucune

Digitized by Google

serrure aux portes, on les juge inutiles. Comme en Normandie au temps de Rollon, on peut laisser en dépôt des objets sur les pistes, on les retrouve... à moins qu'un Européen ne soit passé par là, mais ils sont si rares !

Tout le temps de son règne, Moussa suivit cette politique, il y eut cependant un moment d'hésiation. C'était pendant la guerre, la propagande allemande avait amené le soulèvement des Senoussis de Koufra. Les Italiens avaient été obligés d'évacuer Rhat et Rhadamès. Chez nous devant la dissidence des Adjers, nous avons dû abandonner Djanet et Fort Polignac, Agadès était assiégé et le mouvement menaçait de s'étendre. Le 1er décembre 1916, le Père de Foucault était assassiné à Tamanrasset par une bande de dissidents qui étaient venus sans être éventés de Tripolitaine. Quoique les Touareg du Hoggar n'aient été pour rien dans cette mort, ils prirent peur et descendirent vers le Sud. Peut-être même certaines fractions se laissaient-elles influencer par les émissaires de Kaoucen et poussaient-elles les autres à se rapprocher de lui. Un groupe de méharistes fut envoyé à sa poursuite. Nous avons le carnet de route du lieutenant Lehuraux qui commandait cette troupe de Chambaas. Après plus d'un mois de poursuite dans le désert, les Français rencontrèrent l'Amenokal dans le Tenefsert. Il s'excusa, expliqua son attitude, à cause des intrigues de quelques nobles, qui se ressaisirent à la vue des officiers français. Toute la tribu remonta vers le Hoggar. C'était vraiment paraît-il un singulier et poignant spectacle que cet exode de tout un peuple, avec ses chameaux, ses ânes, ses troupeaux, une vraie vision de la Bible : les Hébreux dans le désert, mais un désert plus sauvage et plus meurtrier. « Ce fut une « longue théorie de chèvres, ânes et zébus, écrit le lieu- « tenant Lehureau, s'échelonnant, lamentablement épui- « sés, pour finalement s'arrêter et mourir dans les affres « de la soif. Les Touareg eux-mêmes n'ont pas échappé « à la cruelle torture. Avec leur imprévoyance habituelle, « ils n'ont pas su ménager leur provision d'eau et nous

Digitized by Google

« avons appris que des femmes, des vieillards et des « enfants sont restés en arrière et qu'ils ne nous rejoin- « dront jamais... » Après ce moment d'hésitation, Moussa s'était repris, et il nous aida puissamment à faire rentrer les turbulents dans l'ordre et assurer la sécurité du Sahara.

Mais assez parlé de l'auteur, voyons son poème. Il est intitulé *Craignez Dieu,* et est un des plus longs qu'on connaisse, il a près de 150 vers. Les 26 premiers vers ont une rime en *ar,* les 48 suivants en *as,* puis nous revenons à *ar,* mais avec quelques assonnances en *al* et en *an.* Cette dernière rime étant celle des 26 derniers vers. Il y a là une alternance qui par sa régularité paraît voulue :

Voici le début :

« Je vous le dis, craignez le Très Haut — « qui a créé les pays, a fait les monts — « Il a donné aux hommes les aliments — Il a créé le prophète, adversaire des païens, — « Il a fait l'Adjer, le Touat ».

Puis suit une longue série de noms, une véritable nomenclature géographique assez fastidieuse, mais, avec çà et là, quelques allusions ou précisions intéressantes :

« Hommes, craignez le Très Haut — « Qui a créé des eaux, là où il n'y a pas de montagnes — entre les pays habités, en plein désert et les a révélés aux gens des temps antiques ».

C'est en effet une bénédiction pour le Hoggar, séparé de tous les autres peuples par des déserts, qu'il se trouve dans ces déserts des puits creusés à une époque inconnue par des populations occupant le pays avant les Touareg.

« Il a fait les villes des chrétiens et y a mis des gouverneurs — qui fabriquent de la poudre et la mettent dans des étuis ».

Il est intéressant de voir considérer comme un bienfait l'existence du pouvoir des chrétiens, qui leur a en somme

Digitized by Google

apporté l'ordre et la paix, ainsi que la poudre et les cartouches que les Touareg aiment tant.

Puis viennent des considérations sur le jugement dernier où l'on retrouve comme un écho du *Dies iræ* :

« Tous ses actes passés lui feront retour — « Bons et mauvais tous seront là. — « ...Nous irons là-bas — « Au lieu où le genre humain se réunira pour le jugement — « Nous y serons dans l'angoisse — « Nous serons inondés d'une telle sueur qu'elle fera un lac nous montant jusqu'à la bouche. — « Nous serons humbles et pauvres. Tous les actes de notre vie — « Faits au temps de notre existence, nous en rendrons compte — « Certains vivent dans la pénitence, d'autres font le contraire de la volonté divine. — « Certains entreront au ciel sans examen — « Les damnés se tourmenteront réciproquement — « Je voudrais savoir ce que je serai, élu ou damné ».

Vient une demande de pardon, suivie d'une sorte d'examen de conscience qui ressemble terriblement à celui du pharisien montant au temple.

« Tous tes commandements, j'y suis obéissant — « Je fuis le péché, je l'évite — « Où que je voie un pauvre, je suis ému, — « La pitié me perce le cœur — « Je l'abreuve de lait, je l'habille, etc. ».

Puis, il reprend une longue description géographique des œuvres de Dieu :

« Il a diversifié les pays ; il a mis de l'eau — « Dans la vallée d'Abenizé, où les gens des temps antiques ont creusé des puits — « Cette eau qu'ont bu les jolies femmes — « venues de la vallée d'Eus-Igelmamen et d'Ounan ».

Voici que cette évocation de jolies femmes venant au puits, change complètement le cours de ses idées. Il n'est plus question de craindre et de louer Dieu. Son esprit a été ramené vers les réalités charnelles :

« Moi qui dis ceci, je rends l'âme — « La douleur de

Digitized by Google

l'amour m'a fait une atteinte profonde » — et le poète se plaint d'être loin de l'objet aimé. Il a d'abord quelques vers de dépit qu'on ne pourrait comprendre sans les commentaires du Père de Foucault :

« Je croyais que j'aurais toujours ma place dans son cœur — « Et que je ne la quitterais pas, restant près des bandeaux tressés de son front — « Elle s'est avilie, elle est partie longeant les dunes ».

Il s'agit d'une femme Ammena, qui l'avait dédaigné et avait épousé un autre, aussi il la méprise

« Toi tu es maintenant dans une misérable petite tente — « Moi, je vais chaque soir entendre des sons de violons qui vibrent jusqu'au fond de mon âme ».

c'est-à-dire qu'il se console en allant aux Ahals et qu'il aime une autre femme, dont d'ailleurs il ne peut cacher le nom.

« Je t'aime Tehor-d-eddel, je t'aime de plus en plus — « Ton amour attise un feu dans mon âme, etc... »

On retrouve là le poète galant dont nous parlerons plus loin, à propos des poésies amoureuses où il excella d'une façon particulière.

Comme on le voit ces deux pièces ne sont que des exhortations pieuses de bien vivre selon la morale et de craindre Dieu ou des considérations théologiques assez banales, ne présentant aucun caractère philosophique, aucune note personnelle, venant de l'âme.

Plus intéressante est la poésie suivante, dont l'auteur est Sidi agg Akeraji, chef des Touareg Taïtok, né en 1830 et encore vivant quand le P. de Foucault composa son recueil en 1906. Elle est intitulée « Plutôt renoncer a un amour que pécher ».

L'auteur est en voyage, il songe à la femme qu'il aime et qu'il veut aller rejoindre. Pour cela il consulte les pistes des chameaux pour reconnaître le chemin. « J'étais dans la vallée d'Esals ; le quinzième jour du mois —

Digitized by Google

« J'examinais en tous sens les traces sur le sol, sans en omettre une — « Même celles de l'an dernier s'il y en avait, je les considérais ».

C'est là un trait essentiel des Touareg, comme de tous les peuples nomades. Ils savent examiner les traces laissées sur le sable par les caravanes, reconnaître leur ancienneté et toutes sortes de particularités qui échappent aux Européens, mais sont indispensables pour savoir se guider dans le désert.

« Je pensais à la vallée d'Amga — « Me demandant si la jeune fille s'y trouve — « Si je pars, ne fût-ce qu'au milieu de la matinée — « J'arriverai à la chute du jour en amont et près des cirques dans la montagne — « De la vallée d'Imer, où me fait mourir d'amour, celle qui est sans pareille —« Si Dieu n'a pas prédestiné que nous nous épousions — « Je ne chercherai pas à avoir avec elle des amours coupables, je n'irai pas me perdre en enfer — « C'est au ciel que j'irai, il vaut mieux que l'enfer — « Quand je mourrai, en faisant la profession de foi — « Je pratiquerai fidèlement ma religion, je ne m'occuperai plus de cette femme ».

Quand on sait à quel point les Touareg sont larges en ce qui concerne la morale sexuelle, on est surpris de rencontrer de pareils scrupules qui constituent une exception dans la littérature touarègue.

Moussa agg Amastane ne les avait pas lorsque chantant son amour pour Amenne-oult-ona-n-Killa, il déclarait franchement :

« Je suis pamé d'amour. Mon méhari ne cessera de me porter chez elle en visite galante — « A moins que je ne lui voie un compagnon — « Marié avec elle devant témoins — « Et duquel tout le monde dise qu'elle est sa femme — « Même alors, je ne jure pas à son mari d'aller chez elle — « Si je la trouve, disposée en son cœur à m'accorder un entretien galant ».



Digitized by Google

Avant d'arriver aux vrais sujets d'inspiration poétique l'amour et la guerre, il faut dire un mot de celui qu'on peut appeler le fidèle compagnon de tous les jours, celui qui permet au Targui de se rendre aux rendez-vous d'amour, aussi bien qu'aux combats : le chameau. Un cliché de littérature romantique nous montre toujours l'Arabe et son coursier. Ce que le cheval est à l'Arabe du Nord, le méhari l'est pour l'homme du désert, qu'il soit Targui ou Chambâa. Mais lorsque dans le Sahara on parle du chameau, il ne faut pas se représenter l'animal endurant, mais grotesque, mal bâti, sale, souvent galeux, l'air grognon, désagréable, capricieux, marquant mal en un mot. Ceci s'applique au chameau de bât, fort utile, mais réduit aux besognes inférieures. Tout autre est le méhari. Généralement blanc ou tout au moins de couleur claire, il est grand, élancé, bien musclé, élégant, bien entretenu par son maître. Celui-ci lui donne un nom, le considère comme un ami, qui connaît ses pensées, ses désirs et l'aide à les réaliser. Vraiment l'animal a belle allure lorsqu'il porte sur la haute selle au pommeau en croix, le Targui vêtu de bleu, avec son épée dans la gaine de cuir, sa lance et le grand bouclier en peau d'antilope battant les flancs de sa monture.

« Mon méhari acajou clair, qu'as-tu à regarder le mont Toufrick. — « Tu sais que là est le remède de mes yeux, — dit un distique d'un auteur inconnu, souvent chanté dans tout le désert, par les jeunes gens partant pour l'*ahal*, car pour charmer la monotonie des longues routes, les Touareg chantent beaucoup.

En voici un autre du même genre :

« Mon méhari blanc, le coucher du soleil approche — « Je suis malade de maladie. Où est le remède — « Il est aux tentes d'Ebbah et de Baba ».

Ebbah était le père de Helba, femme qu'aimait le poète Mehammed agg Embder (1882-1904), qui lui a consacré

Digitized by Google

plusieurs pièces de vers ; dans l'une d'elle, il la compare à un faon d'antilope et la déclare plus belle qu'un poulain, tandis qu'il vitupère contre une de ses ennemies qu'il appelle :

« femme à muffle de vieux chameaux de bât des Arabes ».

Le Targui fait en effet une grande différence entre le méhari de course et le chameau de bât, celui sur le dos duquel on peut monter sans le faire « baraquer » (accroupir).

Il arrive parfois cependant qu'un méhari vieux, fatigué, incapable de soutenir une longue course devienne chameau de bât. C'est une déchéance qu'ont connu jadis les pur sangs devenus chevaux de fiacre. Le propriétaire du chameau le plaint de cette déchéance.

Ejéoui était un bon méhari appartenant à un noble Touareg, Ona-infan agg Meksia. Dans une sorte de poème un peu compliqué, celui-ci raconte l'odyssée de son chameau perdu dans le désert, errant à l'aventure à la recherche d'un point d'eau. Dans un autre, très court il raconte comment sa poursuite l'a retardé et l'a empêché d'arriver à l'heure à un ahal :

« J'ai suivi à la trace Ejéoui jusqu'à ce que je l'aie trouvé — « J'ai mis sur lui la selle et je suis parti au petit trot. — « Excusez-moi, femmes, de n'être pas arrivé ».

Mais toutes ces caravanes ont fatigué la noble bête, il ne peut plus trotter, et il est devenu chameau de bât, et voici sa triste aventure :

« Autrefois quand Ejéoui descendait la vallée d'Archencher — « C'est au petit trot qu'il me portait en visite nocturne chez les femmes — « Maintenant il va dans la vallée de Gouden aux escarpements à pic — « Il n'y a plus pour lui de gaine à franges à la selle, ni de bouclier — « Il est dans la caravane, où il marche baissant la

Digitized by Google

tête — « Le dos écorché en arrière de la bosse et la peau enlevée par le bois du bât ».

Tous les méhara ne connaissent pas cette déchéance, il en est qui meurent de mort violente, jadis dans les combats, maintenant de soif et d'épuisement ; fréquents sont les squelettes desséchés et blanchis qu'on rencontre en cours de route. Mais d'autres ont une fin ignomineuse, ils sont mangés, et cela révolte les Touareg. Ils considèrent en effet comme déshonorant pour un jeune homme de manger de la viande d'un méhari, monture habituelle d'une jeune femme, et réciproquement, les femmes ne doivent pas manger le chameau d'un jeune homme. C'est donc un tabou alimentaire caractérisé. Il y a dans la littérature touarègue, plusieurs satires sur ce sujet ; dans l'une, l'auteur se défend d'avoir mangé, ce qu'on n'aurait pu manger sans déshonneur. Voici la pièce la plus caractéristique donnée avec commentaires par le Père de Foucault.

La chamelle que montait habituellement une Targuia, nommée Akki, eut un accident pendant que l'animal faisait partie d'une caravane, sans sa maîtresse naturellement. Quelques caravaniers dirent : « Puisqu'elle est blessée, incapable de suivre le convoi. Tuons-là et mangeons-là », ce qui fut fait malgré l'opposition de quelques-uns. Un de ceux-ci Elias agg. Ettaleb, quoique ayant pris sa part du festin, composa cette diatribe en 16 vers, avec rimes en *ad* coupées de quelques assonnances *ag* et *ar*. On y relève quelques traits assez réalistes, mais qui n'en sont que plus intéressants au point de vue des mœurs :

« Cette chamelle sur laquelle Akki mettait jadis sa selle — « Ornée de disques à longues franges, est maintenant coupée en morceaux aussi menus que des tresses de cheveux — « Avant le coucher du soleil, ses 4 membres étaient découpés — « Tous ces jeunes gens de haute taille — « Pleins de vigueur, ont le voile du visage relevé. Ils sont entre les pierres du foyer — « Et coupant en petits mor-

Digitized by Google

ceaux la viande dans la marmite — « Ils ont le couteau à la main, et coupent des bandes de la graisse de la bosse ».

A noter que la bosse du chameau est une des portions des plus estimées, c'est un morceau de choix, une chose jugée si bonne qu'un poète amoureux ne trouve aucun compliment meilleur à adresser à celle qu'il aime que de lui dire que « sa langue est douce comme des bandes de graisse de bosse de chameau ».

Mais revenons à notre poème. Nos jeunes gens ont découpé des tranches dans la bosse du mehari :

« Ils les sucent, les coins de leurs lèvres en sont graissés — « Elles sont trop chaudes, ils n'ont pas la patience d'attendre qu'elles se refroidissent — « On dirait des chiens ou des chacals — « J'ai failli avoir peur d'eux en les voyant ainsi — « Mon Dieu calmez-les ! »

Et le poète les déclare discrédités :

« Celui qui jadis faisait accroupir son méhari clair en arrivant aux *ahal* — « Qui s'approchait des femmes à pas lents et solennels, en s'appuyant sur sa lance — « Il lui est interdit désormais d'accompagner en faisant ***hohoo***, le violon — « Dont joue Reichetou, en faisant courir ses doigts sur la corde ».

Pareils anathèmes sont lancées aux femmes mangeant des chameaux. Sidi agg Akeraji, le poète qui préfère renoncer à un amour que de pécher, a lui aussi composé une pièce de 15 vers, particulièrement réaliste et grossière, contre une femme qui a mangé un de ses méharis à qui elle aurait dû cependant témoigner de la reconnaissance :

« Depuis longtemps mon méhari gris souris avait fait ses preuves — « Je ne lui donnais plus le nom de chameau, mais celui d'ami. — « Maints pays lui sont témoins qu'il allait sans cesse en rezzou pour te rapporter du butin. — « Les chameaux qu'il a razziés, sont accroupis

Digitized by Google

dans ton troupeau. — « Le lait et la viande du bétail razzié pour toi, tu les as mis dans ton ventre, tu l'en as gonflé — « Les étoffes qu'il a razziées, tu les as mises sur ta peau, elles t'habillent, — « Ce méhari, tu l'as avalé par amour du manger — « Tu lui as manqué de reconnaissance par amour des bandes de graisse de sa bosse — « Prends ton mortier, pour aller le manger en cachette, va dehors, au froid, — « Kérounou (c'était un esclave glouton, connu pour sa laideur et ses vices, mangeur de choses immondes) a une caverne spacieuse — « Je vous vois d'ici, vous mettez sur le feu une marmitte pleine de la viande de mon méhari — « Vous mettez encore de cette viande dans une casserole, vous êtes pareils, toi et lui. — « Le voilà qui s'étrangle. Soumman lui donne des coups de poing pour lui faire rendre la bouchée qui ne passe pas. — « Tous les Taïtok en sont témoins. — « Ils ont perdu leur prix tes bracelets », c'est-à-dire tu ne vaux plus rien.

Nous arrivons maintenant aux deux sources éternelles d'inspiration poétique, l'amour et la guerre. Mais si la première continue à être plus abondante que jamais, la seconde est au Hoggar, maintenant desséchée et tarie. Depuis que la France fait régner l'ordre et la sécurité dans le désert, il n'y a plus d'expéditions guerrières, plus de pillages des caravanes, et par conséquent plus d'actes de courage, plus d'actions d'éclat dignes d'être chantées. Les poèmes qu'on récite et qui célèbrent, soit de véritables combats comme ceux de Tanhart ou de Tit, soit des rezzous importants se rapportent au passé, et à des vaillants qui sont morts ; cela devient des épopées légendaires sur lesquelles l'oubli descend peu à peu. Leur intérêt diminue auprès des jeunes, habitués à une vie maintenant toute différente, et il faut bien le dire, de plus en plus amolissante. N'étant plus obligés de s'entraîner pour des expéditions dures et lointaines, comme l'étaient les rezzous, ils se contentent de mener une vie oisive et effemi-

Digitized by Google

née. Le travail a été considéré par les nobles Touareg, comme indigne d'eux, ils laissent aux *imrads*, c'est-à-dire aux plébéiens, et aux *hartani*, les anciens esclaves, le soin de cultiver la terre et les bestiaux. Leur plus grand souci est de ne rien faire et de flirter. Ils semblent avoir pris en horreur tout effort physique. Ils ne chassent même plus. Ils passent des heures, le jour, accroupis sous leurs tentes à boire du thé, et le soir, ils vont aux *ahals*. De plus, comme avec la suppression du pillage des caravanes, nous avons tari une de leurs principales sources de richesses, leurs fortunes diminuent. Ils s'apauvrissent et ils s'efféminisent. La belle race guerrière, élégante et noble d'allure, forte et fière, dégénère rapidement. Les Touareg sont un peuple qui meurt sur une terre qui achève de mourir.

⁂

Les poèmes guerriers recueillis par le P. de Foucault peuvent se diviser en deux catégories, ceux qui se contentent de chanter les petits rezzous, les coups de mains individuels et sans grande importance, et ceux au contraire qui célèbrent de véritables faits historiques, des batailles importantes entre tribus. Que les premiers soient d'une assez grande banalité, rien d'extraordinaire. L'auteur se vante comme il convient de son courage, de son endurance, mais en somme il ne s'agit que d'un guet-apens, d'un pillage qui ne peut présenter qu'un intérêt relatif et individuel.

C'est toute autre chose lorsqu'il s'agit de luttes entre tribus. Nous sommes alors dans l'histoire et tout aussitôt nous devons faire cette constattion que, ainsi que je l'ai dit déjà, la tradition orale ne permet pas de remonter très haut. Le fait le plus ancien que nous connaissions, faute de chronique, est le combat d'Hefret-ech-Chaouch, livré en 1826 par les Touareg contre les Chambaas, à 30 kilomètres à l'est de Ouargla. Nous sommes mieux renseignés sur la guerre qui dura de 1874 à 1878

Digitized by Google

entre deux tribus de Touareg, les Kel Ahaggar et les Kel-Ajjer, avec des vicissitudes diverses. Plus de 20 poèmes sont consacrés au combat de Tahart (1875, les Ajjers étant vainqueurs), on a la revanche de cette défaite, la bataille d'Oulinden, qui assura la prépondérance des Kel Ahaggar.

Dans les temps plus récents, toute une littérature particulièrement intéressante pour nous, est celle consacrée aux combats de Tit et aux opérations de police de Cotenert, de Tilhot, de Besset et autres officiers français. Elle mériterait des développements particuliers, car elle trace les glorieuses pages de notre occupation saharienne. Je me contenterai donc de la signaler en ajoutant que les meilleurs poètes, Ahitarel, Atakarra, Tamberouri, Moussa, d'autres encore se sont plu à chanter ces temps héroïques et souvent avec des expressions heureuses et caractéristiques : « Depuis longtemps c'est l'habitude dans l'Ahaggar que les hommes y meurent jeunes — « Et de mort violente dans les combats ».

Les temps sont bien changés. On se contente maintenant de mourir d'amour..., en paroles, tout au moins, car ainsi que le dit un poète « L'amour est un coquin — « Qui ne fait pas mourir et ne vous laisse pas vivre ».

Quelques citations nous renseigneront sur cet état d'esprit mieux que tout commentaire.

« Pauvre petite, dit un poète à une jeune femme, la personne que j'ai rencontrée — « Je lui ai pris la main ; elle m'a dit : « Que veux-tu ? » « Je lui ai dit « J'espère quelque chose de toi, si tu ne me soulages pas un peu, je mourrai ». Et comme la Targuia a le cœur tendre, elle ne résiste pas à cette déclaration tout à la fois brutale et assez délicate d'expression.

Il convient d'ailleurs de noter que si ardentes et si chaudes que soient les poésies amoureuses des Touareg, elles ne sont jamais obscènes comme celles des Arabes. Les descriptions physiques sont chastes et pleines de retenue. Mais il ne peut être question de fidélité ou même d'exclu-

Digitized by Google

sivité en amour, c'est un sentiment essentiellement européen que les Touareg, hommes ou femmes ne comprennent pas. Si parfois, mais rarement, on constate une certaine constance chez quelque poète, elle n'est jamais de longue durée. Il n'est jamais question « d'amours éternelles ». Très philosophes ils estiment que l'amour n'a qu'un temps. Ils souffrent parfois de la rupture. L'un dit « Je trouvai un bonheur, qui eût été parfait s'il avait duré — « Il fut délicieux jusqu'au jour où il commença à s'altérer, — « Puisqu'il est brisé, je voudrais ne l'avoir jamais connu ». Mais on se console vite, une de perdue, dix de retrouvées. Bien des pièces sont consacrées à plusieurs femmes à la fois, et on ne manque pas de nous décrire leurs charmes. « L'une est une pouliche, l'autre une tige de roseau portant épi — « La troisième est joueuse comme une antilope ». Un autre écrit « Dents de celles dont j'aime les narines — l'une est mon amour, l'autre ma vie ». Ce poème nous fournit deux renseignements ethnographiques intéressants, l'éclat des dents est une beauté très appréciée des Touareg et d'ailleurs générale chez leurs femmes. De plus le baiser est une mode inconnue au Hoggar, les amoureux se *flairent* en rapprochant leurs narines. Ekkadi vantant une jeune fille dit « sa peau est de la soie, l'odeur qui se dégage d'elle est de la civette ».

Le record du nombre des amours nous paraît détenu par Ekkadi, qui dans une poésie cite le nom des douze femmes qu'il aime. Mais il n'est pas jaloux et estime que tous les hommes doivent également les aimer. « Celui à qui ces femmes ne plaisent pas, est infirme pour la vie — « C'est un démon, et non un homme ».

Il est naturel que dans le genre amoureux les femmes poètes tiennent une place importante. Elles ne cachent pas leurs sentiments « Je tends vers lui avec une ardeur qui n'a jamais eue fille de vivant — « Tout ce que vous dites de mon amour pour lui, je l'accepte » dit l'une d'elles, avec une certaine crânerie que l'on ne considère pas là-bas

Digitized by Google

comme du cynisme. Dacine, sœur de l'Amenokal, jouit comme poétesse d'une réputation qui n'était égalée que par celle de sa beauté et de ses amours. C'est maintenant une vénérable matrone alourdie par la cinquantaine, mais ayant conservé encore de beaux restes physiques et paraît-il une verve poétique qui n'est pas près de s'éteindre.

Elle n'est pas la seule dit-on, moins virile peut-être et plus tendre, la poésie touarègue existe toujours.

Malheureusement personne ne recueille plus ces chants, le Père de Foucault n'est plus là. Les voix poétiques s'élèvent encore aux Ahals sous le ciel métallique des nuits africaines, mais nul écho ne les recueille.

« Les animaux sauvages du désert me jouent du violon dans la nuit — « Moi aussi je leur dis des vers, et ils m'écoutent ».

Chants de guerre jadis, chants d'amour aujourd'hui, le vent de la solitude emporte tout.

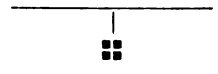

Digitized by Google

# LES ORIGINES DE LA PLACE WILSON

Par M. LESPINASSE.

La fin du XVIII[e] siècle se caractérise par un renouveau d'activité provinciale qui tient, pour partie, à l'affaiblissement du pouvoir central. Les Parlements relèvent la tête ; ils tendent à opposer la Province à la Cour et, au nom des libertés régionales, se dressent volontiers contre le représentant de Versailles, l'Intendant. Parfois cette opposition est bienfaisante, quand elle stimule leur concurrence administrative. De leur côté, les Intendants veulent rivaliser avec les Parlements, ce qui leur est assez facile. Ces hommes du Roi, créatures du Contrôleur Général des Finances, jouissent vis-à-vis du pouvoir central d'une grande indépendance qui va jusqu'à l'interprétation des ordonnances, indépendance que l'on encourage au lieu de la brider, et c'est à qui se fera remarquer par ses initiatives. Leur fortune personnelle vient souvent en aide à leurs qualités administratives. Enfin, le Clergé est aussi un utile agent du progrès. Il entend ne pas perdre son prestige et la puissance qu'il tient de son caractère. Entre le Parlement et l'Intendant, l'Evêque fait effort pour maintenir son rang de protecteur des fidèles et, dans l'élan qui porte toute cette aristocratie vers le développement de la culture intellectuelle, la bienfaisance éclairée, l'urbanisme, ces forces diverses agissent au mieux de leurs intérêts, intelligemment compris, en attachant leur nom et leur titre à des fondations ou à des travaux.

Digitized by Google

En ce qui concerne Toulouse, l'Intendant de Languedoc, Bernard de Boulainvilliers, ne fit rien ou à peu près. Fuyant le Parlement, il s'était installé à Montpellier, ne laissant qu'un subdélégué dans la place. L'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, fastueux et intrigant, entendit, comme chef spirituel de la Généralité, prendre sa place et se distinguer par des entreprises importantes. Il résolut de joindre la Garonne au Canal du Midi et de doter la ville de quais à belle ordonnance. La jonction des deux voies d'eau fut menée à bout ; la construction des quais commencée. Après le départ du prélat et son ministère, elle se poursuivit au ralenti. La Révolution arrêta les travaux d'une façon qui devait être définitive. Ils n'ont jamais été repris. Loménie de Brienne est d'ailleurs le seul personnage ecclésiastique qui ait, à cette époque, donné dans le goût du jour. Toutefois, et avant d'aller prendre possession de l'Archevêché de Narbonne, son prédécesseur, Dillon, avait attaché son nom à l'édification de la promenade qui était, au principal, un travail de protection contre les crues, connue encore aujourd'hui sous l'appellation de Cours Dillon. Au reste, des deux archevêchés qui se partageaient la province, celui de Narbonne était le plus important. Non seulement l'Archevêque de Narbonne était Primat et Président des Etats de Languedoc, mais encore plusieurs de ses suffragants tenaient de leur siège un titre nobiliaire : les évêques d'Alet, d'Agde étaient comtes du lieu, celui de Montpellier était comte de Melgueil, celui de Lodève, comte de Montbron. Il avait d'ailleurs onze suffragants contre sept que comptait l'archevêché de Toulouse. En somme, les Etats de Languedoc et les Capitouls firent les principaux frais des embellissements de la ville.

Dans les dernières années de l'Ancien Régime, Toulouse fut prise, comme toutes les grandes villes, d'une fureur d'aménagments. Ils portèrent sur quatre points à la fois et cette dispersion des efforts fut peut-être pour quelque chose dans le retard apporté à la réalisation des plans.

Digitized by Google

D'un côté, M. de Mondran réalisait l'Esplanade, dite aussi le « Grand Rond », dont les allées en étoile poussaient presque jusqu'aux portes du château Monplaisir ; d'autre part, l'édification des quais de la Daurade était commencée et deux autres projets étaient mis à l'étude : celui d'une grande percée à l'entrée du Pont Neuf, à la Porte Sainte-Catherine, et la création d'une place à cet endroit, place dont toutes les maisons devaient présenter le même caractère, ainsi que celles de la rue, et le projet d'une autre place semi-circulaire celle-là, sur l'emplacement des remparts à la Porte Villeneuve, de même caractère que celle qui, à l'autre extrémité de la ville, devait accueillir les voyageurs entrant par le faubourg Saint-Cyprien. Ce double projet allait rencontrer de nombreuses traverses et bien des années s'écouleront avant son achèvement.

Laissant de côté l'histoire de ce qui devait être, plus tard, la Place intérieure Saint-Cyprien, on se bornera ici à relater les diverses étapes par lesquelles passa la construction de l'actuelle Place Wilson.

A cet endroit, les remparts de Toulouse formaient un angle rentrant très prononcé, au sommet duquel s'ouvrait la Porte Villeneuve ou du Petit Versailles. A l'extérieur, s'étendait un pré ou plutôt un terrain vague dit « Le Champ d'Enfer » parce qu'il avait été consenti aux protestants pour le culte en plein air par acte du 30 janvier 1607 (1). Les routes de Paris, Bordeaux, Albi abou-

(1) Lettre du Maire au Préfet. 3 Floréal, An XII.

Cette assertion du maire paraît controuvée. On lit, en effet, dans les *Annales de la Ville de Toulouse*, de La Faille (2e partie, p. 215) sous l'année 1561 : « Ils (les calvinistes) firent quelques autres Prêches où ils baptisèrent et firent des mariages à leur mode, tantôt derrière les Hauts-Murats, tantôt dans cette Esplanade qui est devant la Porte de Montolieu, jusqu'à ce qu'ils eurent achevé de construire une manière de Temple sur le bord du fossé de la ville, vis-à-vis de la porte de Villeneuve, qui est murée à présent. Ce temple bâti tout de bois était fort spacieux, et ouvert de tous côtez, afin que ceux qui n'y pourroient pas entrer dans les grandes portes, y pussent voir. Le champs sur lequel il estoit bâti leur avait esté donné par

Digitized by Google

tissaient à cette porte, soit, presque tout le roulage du nord de Toulouse, c'est-à-dire des deux tiers du territoire (2). Aussi, les Capitouls voulaient-ils, depuis longtemps, modifier là le tracé du rempart, racheter l'angle, de telle sorte que le mur de la ville se prolongeât en ligne droite de la porte Matabiau à la porte Saint-Etienne et qu'une place monumentale fût édifiée sur cet emplacement. Ils avaient même un dessein plus vaste, celui de déclasser entièrement les remparts. Ils se mirent, à cet effet, d'accord avec les Etats de Languedoc et l'Intendant de la province et autorisation fut demandée au ministre de l'Intérieur en 1775. Un arrêt du Conseil d'Etat, du 24 octobre de cette année, stipule « que les capitouls et sindics de la ville de Toulouse seront tenus... de faire

---

les Capitouls, à cause de la proximité de la maison de Ville, qui leur donnait le moyen de les secourir plus promptement en cas d'insulte. Au reste, quoi qu'en ayent voulu dire les Calvinistes, il est constant que de tout tems et avant que Calvin fut au monde, ce champ s'estait appelé le champ d'Enfer. Il ne faut donc pas être surpris, si les Catholiques les plus retenus d'alors, tiroient de la rencontre de ce nom, une espèce de preuve prophétique, si l'on peut parler ainsi, contre la Religion Prétendue ».

Dans le même ouvrage, page 243, on lit encore :

« On délibéra que les portes de Montgaillard, de Montoulieu, etc... seraient murées et à l'égard de celle de Villeneuve, en particulier, qu'elle demeurerait fermée à perpétuité, avec défense aux Capitouls à l'avenir de mettre en délibération de la rouvrir ; et cela en détestation de ce que les Prédicans sortaient par cette porte pour aller au Temple, qui estoit tout joignant ; d'où vient qu'on l'appelle encore aujourd'hui, la Porte du Ministre ».

Voir encore sur le même sujet l'*Histoire de la Ville de Toulouse* de Raynal, pp. 230, 242 et suiv., l'*Histoire générale du Languedoc*, livre 38, tome V, p. 225 et une plaquette de 44 pages, fort rare, qui appartient à M. Paul Dupuy et a pour titre : *L'Histoire et l'Eglise en présence des événements arrivés à Toulouse, en* 1562. Toulouse, 1802.

Les portes murées furent probablement rouvertes après la signature de l'Edit de Nantes, à moins que des percées nouvelles ne les aient remplacées.

(2) Lettre du Préfet au Ministre de l'Intérieur, du 19 Fructidor, An IX.

Digitized by Google

lever à leurs frais un plan et dresser procès-verbal d'arpentage des dits murs, tours, fossés et remparts, par tel ingénieur ou arpenteur qui sera nommé à cet effet par ledit bureau ; dans lequel plan seront désignés distinctement toutes les portions des dits murs, tours, fossés et remparts et autres fortifications de ladite ville de Toulouse, aliénées par lesdits Capitouls et sindics, avec les noms des possesseurs actuels. Pour ledit plan et ledit procès-verbal être déposés au greffe du bureau et y avoir recours en cas de besoin ».

Une Ordonnace du 25 juin 1778, rendue par MM. « les Présidents Trésoriers Généraux, chevaliers et grands voyers de France au bureau des finances et domaines de la Généralité de Toulouse », nomma le sieur Jean-François Virebent, géomètre-arpenteur « pour procéder au mesurage par cannes quarrées et levée du plan des murs, fossés, remparts et autres emplacements des fortifications de la ville de Toulouse ».

De l'ensemble de ces opérations fut immédiatement distrait « l'article vingt-un du quatrième » qui comprenait « les fossés de la ville depuis la Porte Saint-Etienne jusqu'à la Porte Matabiau, contenant, le tout, dix mille cent trente cannes quarrées, comportant du Levant Maisons et jardins de la Veuve du Sr. Lamartine, de la Veuve Marquès, des Sieurs Lestrade et autres, un champ de la ville dit le Champ d'Enfer et le chemin longeant les fossés de la ville au Septentrion, aussi le dit champ et le dit chemin longeant les Dits fossés de la ville, du midy Jardin du sieur Pujol et les murs de la Porte de Saint-Etienne, du couchant en deux endroits et Midy par divers circuits les murs et Tours de la ville et celle appelée Notre-Dame et du Son le Bureau des Fermes générales de la Porte de Matabiau et le bout de la dite Porte, etc., etc., etc. »

Le rapport était déposé à la Mairie, le 27 juin 1779 avec neuf plans annexes et transmis seulement le 8 août 1781 au Bureau des Finances. Les démolitions commencèrent ainsi que l'aplanissement du terrain. Il fallut

Digitized by Google

combler le fossé et entreprendre le redressement du tracé des rues. La place devait affecter la forme d'un demi-cercle dont la base était constituée par le nouveau rempart ; trois rues devaient en partir, selon le prolongement de trois rayons ; l'un perpendiculaire à la base, les deux autres, de part et d'autre du premier, et à égale distance de celui-ci et des deux extrémités de l'hémicycle. Ces trois rues régularisaient les tracés respectifs des rues *del funt*, Saint-Antoine-du-T et du Petit Versailles. Les maisons à bâtir sur la place et, en retour d'angle sur les rues ainsi ouvertes, reproduiraient le style de l'époque, mais en briques ; les briques seraient peintes en blanc pour imiter la pierre. Toutes présenteraient le même caractère, c'est-à-dire un rez-de-chaussée surmonté de deux étages, avec des portes alternativement cintrées et rectilignes, des fenêtres assez nombreuses pour réduire au minimum la surface des panneaux et donner à l'ensemble un aspect agréable. Enfin, les étages seraient couronnés d'un entablement destiné à masquer la toiture.

Un des premiers travaux entrepris fut la reconstruction du mur de la ville selon une ligne droite qui laissait à l'intérieur l'espace nécessaire pour l'édification de la place, et l'aménagement d'un aqueduc où passaient les eaux de la ville (3). Sur ces entrefaites, la Révolution survint. Elle entraîna une refonte complète de l'administration et toutes choses restèrent en suspens jusqu'à ce que les nouveaux organisateurs pussent normalement opérer. De plus, la ville avait ses finances dans un état déplorable qui ne lui permettait plus d'élever à ses frais les constructions nouvelles et les particuliers étant aussi fort désargentés, il était peu probable qu'il fussent en situation d'acquérir à titre onéreux les terrains à bâtir. Il fallut envisager l'éventualité de les céder gratuitement, sauf à imposer aux bénéficiaires les conditions anciennes prévues par l'uniformité d'aspect des constructions.

(3) Rapport du 12 Pluviose, An V.

Digitized by Google

En l'an V, la Porte Villeneuve était déshéritée, au point d'inquiéter les pouvoirs publics. « L'on ne peut se dissimuler, dit l'autorité départementale, que dans l'état où est cette place, l'accès de la cité est dangereux, soit à cause des inégalités du terrain, soit à cause des décombres installés dans divers endroits ».

Les habitants eux-mêmes s'étaient émus. Les citoyens Pujet, frères et sœur, le 28 Thermidor de l'année précédente, avaient adressé requête aux citoyens administrateurs composant le Directoire du département tendant à savoir ce qu'ils devaient faire du terrain acquis par eux, à cet endroit, se déclarant prêts à souscrire à tout ce que l'on voudrait pourvu que l'on décidât quelque chose. Ils étaient seulement désireux d'aménager leur lot « inculte et désagréable par les immondices qu'on y apporte journellement, ce qui le rend infect et nuisible à la salubrité de l'air dont la ville a le plus grand intérêt à se dégager ».

Dans ces conjectures, le sieur Victor Delmas, au nom d'une société, constituée par lui, se présenta comme le sauveur de la situation. Il demanda « la cession de tout le terrain situé entre le clocher d'Alby, le Petit Versailles et la Porte Neuve, à la charge d'y bâtir des maisons et autres établissements et de les construire dans l'espace de trois ans sauf empêchements majeurs, le tout conforme au plan arrêté ». La cession était gratuite, mais il devait construire à ses risques et périls.

La Municipalité, après avoir accepté — et l'on devine avec quelle joie — la proposition ainsi faite, émit un avis favorable et le transmit pour acceptation à la Préfecture qui, de son côté, consulta l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées. Ce fonctionnaire approuva. « Il est, dit-il, de l'intérêt de la commune et de l'avantage public d'accueillir la demande du pétitionnaire aux conditions énoncées au délibéré de l'administration municipale et, comme il importe pour la validité de cette concession qu'elle soit faite avec les précautions requises pour une fidèle exécution et pour que les intérêts de la



Digitized by Google

commune et ceux du pétitionnaire ne soient pas compromis, nous pensons qu'il est convenable de passer un acte avec le pétitionnaire dans lequel toutes les conditions soient exactement prescrites et détaillées et auquel soit annexé les plans, devis et détails estimatifs des ouvrages que le pétitionnaire doit s'obliger de construire pour le compte de la commune, afin de détruire tout prétexte de discussion, ces plans, devis et détails, préalablement acceptés par le pétitionnaire, qu'il doit être également spécifié que le pétitionnaire déblayera la partie de la ligne de poste énoncée au délibéré de l'administration municipale, en se conformant aux profils qui lui seront remis par l'ingénieur de l'arrondissement et qu'il rétablira sur cette partie un gravelage des mêmes dimensions et de même nature que celui qui est actuellement sur cette route (4).

En conséquence de quoi, le Sieur Delmas fut invité à commencer les travaux et tout le monde d'applaudir. Toute difficulté paraissait enfin aplanie et les citoyens s'attendaient à voir les maisons de la nouvelle place, qui devait être l'orgueil de la ville, s'élever avec rapidité. Hélas ! il fallut déchanter. Les trois ans s'écoulèrent sans que le sieur Delmas n'eut « pas même mis la première main à l'ouvrage ». Nous ne savons rien des démarches de plus en plus pressantes qui durent être faites auprès de lui, mais sa force d'inertie fut inébranlable. Il est à présumer qu'en demandant cette concession, il avait quelque idée de derrière la tête ; il voyait la ville dans l'embarras, il n'ignorait pas les doléances de l'opinion publique et il avait dû penser qu'en se présentant sous les traits d'un sauveur, on lui laisserait les mains à peu près libres quant à l'aménagement du terrain. Les précautions de l'administration préfectorale, qui lui avait imposé un cahier des charges rigoureux, l'avaient dû décevoir et il n'avait signé le contrat que pour n'en avoir le démenti. On peut encore supposer qu'il avait acquis

(4) Rapport du 9 Pluviose, An V.

Digitized by Google

pour recéder, comptant sur l'empressement des Toulousains à bâtir et que les lots n'avaient pas trouvé acquéreur. Quoi qu'il en soit, l'an IX arriva et les trois ans impartis étant écoulés, le pacte devint caduc. Il fut dénoncé par délibération municipale du 8 Frimaire. Cet acte nous apprend que le sieur Delmas n'a « présenté aucune caution, qu'il est absent depuis plus de trois ans ; qu'on ignore ce qu'il est devenu et qu'enfin, il a retiré les pièces par lui déposées chez le citoyen Vidal, notaire public, chargé de recevoir les souscriptions pour cette entreprise ». La discussion recommça. Que faire ? Enfin les magistrats municipaux décidèrent de donner le terrain aux particuliers qui désireraient construire. La délibération est du 13 Nivôse, An IX, c'est-à-dire deux mois après. Le motif invoqué paraît plausible : « Considérant que si la concession gratuite n'a pas pu déterminer le citoyen Delmas à exécuter ses engagements, à plus forte raison trouvera-t-on difficilement des acquéreurs à Titre Onéreux, que l'avantage infiniment petit que la commune pourrait retirer du local, supposé qu'il s'en présentât à la longue n'est rien en comparaison des centimes additionnels aux contributions que lui procureront des constructions promptes et qu'on ne saurait conséquemment assez accélérer par toute sorte d'encouragement ». En conséquence, le Conseil Municipal déclarait le sieur Delmas déchu, se prononçait en faveur de la construction gratuite et s'empressait d'adresser au Préfet, pour son approbation, copie de la délibération intervenue.

Mais alors, une difficulté nouvelle surgit : « Le Directeur de la Régie de l'Enregistrement et du Domaine national dit que d'après l'article 1[er] de la loi du 15 août 1790 et l'article 2 de celle du 1[er] septembre suivant, les places des villes ont été déclarées faire une dépendance du Domaine public. Si, autour de la place il est un Terrain susceptible d'une propriété privée, la Nation seule, en exécution de la loi du 24 août 1793 a droit d'en disposer, tout l'actif de la commune de Toulouse devant être admi-

Digitized by Google

nistré comme national à concurrence de ses dettes... ». « Ce n'est donc point, ajoutait le Préfet, à la Commune à disposer à titre gratuit, ni à titre onéreux du Terrain qui doit servir à l'embellissement de cette place, mais il doit être aliéné purement et simplement au profit de la Nation avec cette condition qu'il sera donné connaissance des Plans et devis aux prétendants pour qu'ils s'y conforment et que les enchères seront ouvertes pour la mise à prix Résultante de l'estimation qui en sera préalablement faite par l'ingénieur de la commune ». L'ingénieur en chef avait dû être consulté de nouveau, car le rapport de l'administration s'arrêtait sur une lacune évidemment capitale de l'administration municipale, que l'on sentait prête à tous les abandons pour sortir d'une situation pesante et sans issue. « Nous ajouterons qu'il paraît, par la délibération du Conseil Municipal, qu'on ne s'est pas occupé de l'observation qui termine le Rapport de l'ingénieur en chef, cependant, comme il n'arrive que Trop que des Travaux publics qui devaient porter avec eux l'empreinte du génie national ne présentent à l'œil de l'observateur que des Sections d'ouvrages entièrement disparates, ce qui dérive souvent du défaut de concert entre les différents artistes ou administrateurs qui doivent concourir à l'exécution du plan de l'intérieur et de l'extérieur de cette place dont toutes les parties doivent coordonner entre elles, et laisser à la postérité un monument digne de ses auteurs ».

Le rapport est du 8 Pluviose An IX, moins d'un mois s'est écoulé depuis la délibération municipale et l'arrêt du Préfet, intervient le 13 du même mois. Le 15, copie en fut adressée à l'ingénieur en chef et à la Municipalité. Il décidait dans son article 2 que toutes les pièces du dossier seraient transmises au Ministre de l'Intérieur « pour obtenir l'autorisation, soit de vendre ces terrains, soit de les concéder, si on ne trouve pas à les vendre ». L'article 3 consacrait le contrôle rigoureux que devait exercer sur les travaux l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées.

Digitized by Google

Les mois passèrent. Le 6 Thermidor, le Préfet écrivait à l'ingénieur en chef pour lui demander où en étaient les opérations relatives aux plans de la Porte Villeneuve. Sur avis qu'on attendait toujours la réponse du Ministre de l'Intérieur, le 17 Fructidor, le Préfet adressait à son chef une seconde lettre, l'assortissant de la copie de son arrêté. Enfin, l'approbation ministérielle parvint à Toulouse, presque aussitôt après semble-t-il, mais la pièce ne se trouve pas au dossier.

La ville et le département s'occupèrent alors de l'acquisition des terrains nécessaires, tant à la place elle-même, qu'à l'aménagement d'une place extérieure qui devait lui répondre de l'autre côté du mur. Trois ans s'écoulèrent encore à ces opérations préalables. Quel devait être le meilleur mode de cession ? et à qui payer ? Entre temps la Municipalité avait retrouvé son titre de propriété de 1607, et entendait par conséquent que fussent remises à sa caisse les sommes provenant de l'acquisition par les particuliers des parcelles de ce terrain sur lesquelles allait se construire la place extérieure (5). D'autre part, en ce qui concernait la place extérieure, la ville s'en tenait à la cession gratuite, comme plus profitable à l'intérêt public, tandis que les Ponts-et-Chaussées penchaient pour une vente sur estimation. Tel n'était pas l'avis du gouvernement. Le Ministre de l'Intérieur rappelait au Préfet, le 26 Germinal, An X, d'une part la loi du 1er décembre 1790 qui avait déclaré dépendance du domaine public, les rues, places et villes et généralement toutes les portions du territoire national « qui ne sont pas susceptibles d'une propriété privée », d'autre part la loi du 24 août 1793, aux termes de laquelle « tout ce qui appartenait aux communes *était* devenu propriété nationale, jusqu'à concurrence de leurs dettes que la nation *s'était* chargée d'acquitter ». Le ministre ajoutait :

(5) Lettres du 12 Thermidor, An X et du 30 Prairial, An XI, du Maire au Préfet.

Digitized by Google

« Le Ministre des Finances observe que le passif de celle de Toulouse dépasse de beaucoup son actif et que c'est avec raison que vous avez adopté comme base de discussion de votre arrêté du 15 Pluviose, le droit de propriété de la République sur le territoire en question ». La ville se soumit et demanda le droit d'acquérir le terrain, pour le rétrocéder aux particuliers qui désireraient construire.

Des discussions du même ordre s'élevaient au sujet des autres travaux d'édilité en cours, à la Porte Saint-Etienne ou au quartier de la Daurade. A la Porte Saint-Etienne, il s'agissait d'échanges de terrains avec divers propriétaires de manière à permettre l'édification de la nouvelle porte (6). Au quai de la Daurade, il fallait réparer la risberme (7), qui donnait des inquiétudes. L'Etat voulait imposer à la ville cette dernière dépense, sous prétexte qu'elle intéressait le commerce local ; à quoi la Municipalité répondait que la navigation en ce point avait pour objet les trains de bois « et autres machines qui descendent des Pyrénées », à destination de Bordeaux et non de Toulouse et qu'au surplus, les quais avaient été construits et entretenus aux frais de la ci-devant province et du département.

Le 8 Frimaire An XII, le Préfet prenait un arrêté autorisant la ville à faire estimer le terrain nécessaire à la

---

(6) Lettre du 10 Nivose, An II, du Maire au Préfet.

(7) On lit dans le Dictionnaire de Trévoux :

*Risberme* : Terme de fortification. — On fait au pied de la muraille une *risberme*, composée de fascinage et de grillage. (Science des Ingénieurs. L. III, p. 64).

*Sciences des Ingénieurs* de Belidor (p. 61 de la 2e édition qui est de 1754, alors que Trévoux, édité en 1752, donnait sans doute la pagination de la 1re édition :

« Quand on peut battre des pilotis tout autour de l'espace que doit occuper l'encochement, on pourra y faire un bon empattement qui garantira le pied des degravoyemens... ; l'on a aussi soin de faire au pied de la muraille, une risberme composée de fascinage et de grillage, comme on le pratique aux jettées, pour empêcher que dans un gros temps, il ne survienne des vagues qui pourraient saper le mur ».

Digitized by Google

Place Villeneuve, le 11 du même mois le Maire nommait à cet effet François Laferrerie, ingénieur et Jacques Pascal Virebent, architecte voyer de la commune. Les experts déposèrent leur rapport le 3 Pluviose. Ils estimaient le terrain à 6.075 fr., eu égard à son mauvais état ; ils disaient : « Nous avons reconnu qu'il est très inégal dans sa superficie, qu'il exige des déblais considérables qu'on ne pourra faire qu'à gros frais, que les Bâtiments que les acquéreurs seront tenus de construire... seront très dispendieux... à cause du mauvais fond et des terrains rapportés qui se trouvent dans la partie correspondante aux anciens fossés de la ville, qu'il y a des parties où le bon fond se trouve à la profondeur de six à sept mètres, que même à cette profondeur une sonde de trois mètres ne peut pas atteindre le ferme, ce qui obligera les acquéreurs de ce sol de fonder sur pilotis en plusieurs endroits ».

Le 12 Ventôse, la Municipalité approuvait l'estimation, le 21 Floréal, le Préfet entérinait l'estimation par arrêté et autorisait la ville à aliéner, le tout sous réserve d'une loi d'autorisation à obtenir du Parlement.

Pendant un instant, un danger nouveau avait menacé le projet : à la séance du 15 Ventôse, an XII, un conseiller municipal avait proposé de modifier l'axe de la place de manière à ce qu'il se trouvât dans le prolongement de la rue du Petit Versailles et de la Place de la Mairie. Aussitôt, un autre avait proposé qu'il fût ajouté au plan la construction de deux portes en fer dirigées vers chacune des deux principales rues et que fût élevé un monument en face de la porte principale du milieu. Le Maire avait fait sagement observer qu'il existait un plan général autorisé, et, qu'à le modifier, on risquait de n'en plus sortir. Les auteurs des amendements n'insistèrent pas.

Enfin, par arrêté du Maire du 19 Thermidor An XII, les citoyens Pujet frères et sœurs, qui attendaient toujours les résultats de leurs démarches, obtenaient l'autorisation de construire ; l'arrêté s'exprimait ainsi :

Digitized by Google

ARTICLE PREMIER.

L'emplacement qui doit leur être cédé sera limité au levant par la nouvelle place Villeneuve sur laquelle les pétitionnaires possèderont un arceau, au midi, par l'emplacement cédé aux enfants Bonnhoure, propriétaires de la maison dit du clocher d'Alby, au couchant par leur maison propre et au nord par la nouvelle rue tendante de la Place Villeneuve à la rue del fum sous une contenance d'environ 629 mètres quarrés, le tout conformément au plan autorisé par le ministre.

ARTICLE 2.

Les pétitionnaires seront tenus de construire, sur la place, la partie de façade qui les concernera, ainsi que l'entier retour sur la nouvelle rue tendante de la Place Villeneuve à la rue del fum, tout le long de leur propriété, conformément au plan qui leur en sera donné et ce, dans le délai de six mois à compter de la notification du présent.

ARTICLE 3.

Les pétitionnaires payeront à la commune la valeur du sol qui leur sera cédé, sur le même pied qu'il en sera usé à l'égard de ceux qui fairont des constructions sur le dit emplacement.

Cet arrêté devait servir de type à tous ceux qui interviendraient ultérieurement. Son article 3 laisse entendre qu'un accord n'était pas intervenu à ce jour entre la ville et le département sur le mode de cession des terrains. Il prouve en outre que, malgré toutes les traverses subies, malgré les communications répétées de l'entier dossier à l'administration des Ponts-et-Chaussées aux fins d'examen, de mise au point du projet définitif et des modifications utiles qui auraient pu lui être apportées, on s'en est strictement tenu à l'idée des premiers architectes ; le diamètre de la place sera augmenté, mais son

Digitized by Google

plan, non plus que l'élévation et le profil des maisons ne sera modifié, de sorte que l'édification des immeubles qui se prolongera sous l'Empire et même, comme nous le verrons, sous la Restauration, perpétuera imperturbablement l'image d'un ensemble architectural de style Louis XVI, tandis que les maisons qui s'adapteront immédiatement à cet ensemble et feront corps avec lui, seront au contraire décorées selon le goût du jour. Cet exemple, parmi tant d'autres, montre une fois de plus à quel point il faut se défier des styles comme élément chronologique et combien il est téméraire, en l'absence d'un document, de dater un édifice sur les simples caractéristiques de l'œuvre.

***

Voici l'An XIII. L'Empire qui s'est instauré en France depuis 1804 imprime aux administrations un mouvement au rythme accéléré. Les travaux vont être poussés plus activement et la cadence des transmissions épistolaires va se précipiter. Enfin le projet primitif va gagner en ampleur.

Le 23 Germinal, la municipalité de Toulouse écrivait au Préfet . « J'ai l'honneur de vous transmettre avec la présente, Monsieur le Préfet, le plan de la place Villeneuve et celui d'Elevation des façades qui doivent entourer cette place.

« Ces pièces sont le Résultat de Réflexions que m'ont fait naître le premier projet. Et voulant le perfectionner, j'ai pensé qu'il convenait de porter le diamètre de cette place à 94 mètres au lieu de 74, avec d'autant plus de raison que l'emplacement est Libre qu'il ne présente aucun obstacle à vaincre Et que cette principale Entrée de ville sera plus vaste Et plus majestueuse.

« Ce changement de plan Entraînant celui des Elévations des façades, j'ai aussi cru devoir En faire dresser un nouveau projet dans lequel j'ai fait multiplier autant que possible les ouvertures afin de rendre la division des

Digitized by Google

pièces plus facile, les trumeaux moins larges et le partage des terrains plus aisé, il a été Enfin ajouté un Entresol aux Rets de Chaussée pour que les individus qui occuperont les boutiques soient à portée de Leur commerce, Et que le premier et second étage puissent Etre occupés par d'autres personnages, ce qui porte la hauteur Totale des façades en dessus du sole à 14 mètres 60 centimètres.

« Si vous approuvés Monsieur le Préfet ces changements, je ferai doubler les plans Et je fixerai l'Assiette des Fondements, et la distribution des ouvertures aux enfants Bouhoure Et à tous ceux à qui il sera accordé du terrein d'après ces nouveaux projets. »

Le 26 Germinal, le Préfet approuvait les modifications prévues. Elles comportaient notamment le tracé de la place extérieure, également en demi-cercle, de sorte que ces deux demi-cercles à base commune formeraient une place à peu près circulaire, le jour où le mur d'enceinte viendrait à disparaître. Il fallut alors procéder à l'alignement des rues et s'entendre avec les citoyens qui déjà commençaient à construire. L'ancienne rue *del fum* qui s'ouvrait perpendiculairement au mur, au sommet de l'arc, devint la rue du Centre dans sa première partie et conserva un instant, passé le carrefour de la rue du Pré Montardy et de la rue du Poids de l'Huile, le nom de rue *de la Fumée*. La rue du Petit Versailles et la rue Saint Antoine du T, furent élargies, la première jusqu'à la rue Porte Nove, la seconde bien après avoir dépassé la rue basse du Rempart dont la rampe rejoignait le mur d'enceinte. Un instant, il avait été question d'ouvrir un cul-de-sac vers le milieu de la rue du Petit Versailles, à la hauteur de la rue Caussette, pour offrir un dégagement aux maisons donnant dans ce secteur sur la place ; on y renonça, pensant à juste titre que cette impasse serait à la fois un dépotoir et un coupe gorge (8).

(8) Lettre du Maire, février 1806.

Digitized by Google

Les citoyens qui commençaient à construire, en se conformant au cahier des charges, étaient, en allant de l'Est à l'Ouest : Lacaze, charron, Jean Noyer, tuilier, les Pujet frères et sœurs, les héritiers Bonhoure. Lacaze et Noyer joignaient de part et d'autre le mur de clôture, Lacaze en deçà, Noyer en delà ; les Pujet faisaient l'angle de la place et de la rue du Centre ; quant aux héritiers Bonhoure, ils ne figurent pas sur le plan ; par contre on y trouve les noms de Timbal, Maurère et surtout Dutemps, comme propriétaires de terrains. Dutemps, en particulier, occupait à lui seul depuis le terrain Pujet jusqu'au mur de ronde, c'est-à-dire environ la moitié de la place.

Les gens qui désiraient construire, et avaient même commencé, furent peu satisfaits des transformations qu'avait subies le plan à la dernière heure. L'agrandissement de la place et la modification de l'échelle des façades les obligeaient à reculer leurs fondations et à repartir sur nouvelles bases. D'aucuns protestaient. De ceux-ci fut le sieur Noyer (9).

Le Maire se trouvait fort embarrassé, car il se voyait placé dans un mauvais cas, où il s'était mis sans intention malicieuse. Lassé d'attendre en vain l'édification de la place, il avait cédé des emplacements à des particuliers avec un engagement par eux pris de construire « dans un délai déterminé et suivant la décoration et l'ordonnance du plan ». Ces gens s'étaient mis à l'œuvre en conscience, et maintenant on venait leur dire : « Démolissez ! » D'autre part, l'agrandissement de la place élargissait les arceaux projetés et par voie de conséquence les appartements intérieurs. Le plan était devenu trop beau pour l'emplacement. L'ingénieur en chef écrivait fort justement au Préfet : « Ce ne peut être que des marchands détaillistes, des ouvriers, des forgerons, des caba-

(9) Une lettre du Maire au Préfet, du 28 mars 1806, indiquait ainsi l'état des travaux : « Cette façade a déjà reçu une partie de son exécution et on élève à force le moulon qui correspond au clocher d'Alby... »

Digitized by Google

retiers, etc., qui habiteront les maisons donnant sur cette place et il est certain que les appartements seront trop grands et trop considérables pour être habités par eux, et que d'un autre côté, on ne doit pas croire que des hommes d'une fortune considérable aillent s'y loger ; ils ne voudraient point être exposés au bruit et au fracas qu'il ne manquera pas d'y avoir sur cette place, ils iront se placer dans l'intérieur de la ville ; il est donc à craindre et même vraisemblable que ces Beaux appartements demeureront vuides et sans habitans ». L'ingénieur ajoutait, prenant un exemple immédiat à l'appui de ces observations ingénieuses : « La construction des Belles façades des maisons qui Bordent les nouveaux quais et la place intérieure de Saint-Cyprien est une preuve bien frappante de la vérité que je viens d'avancer ; la majeure partie des maisons sont imparfaites et celles qui sont construites ne laissent voir que des haillons dans l'intérieur ». Cet homme parlait d'or et pourtant l'avenir allait consacrer la faillite du bon sens. Il n'avait vu que le présent et n'avait pas su discerner l'extension que devait prendre la ville et spécialement ce quartier. Si les travaux de la Porte Saint-Etienne furent seulement amorcés, si ceux des quais ne purent être poussés à fond et restèrent inachevés, si la Place Saint-Cyprien, à peu près terminée, ne devint jamais un grand centre de par sa situation dans un faubourg, il en arriva tout autrement de la place nouvellement bâtie, baptisée « Place Napoléon ». Sa destinée devait être bien plus heureuse.

La situation se trouve fort bien résumée dans un rapport, sans date et sans signature, adressé au Préfet, vraisemblablement par l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées. Cette pièce paraît une copie de l'original absent. La voici dans son intégrité : elle est, à mon sens, la pièce capitale du dossier :

Digitized by Google

Monsieur le Préfet,

« Vous m'avez ordonné de faire un rapport sur les plans relatifs à la place dite Villeneuve.

« Ces plans, déjà approuvés en l'An VI par le ministre de l'intérieur, projettés par les capitouls et qui ont reçu votre Sanction depuis cette époque ne semblent susceptibles d'examen que quant aux détails et aux plans d'élévation des façades.

« La place, dont le diamètre a été agrandi par vos ordres, sera la seconde en grandeur, elle sera plus vaste que la Place Impériale dans ses dimensions actuelles. Cette place, entièrement neuve, qui est le point où se rendent tous les voyageurs qui viennent des départements voisins, par où arrive tout le roulage de l'Est et du Nord qui communiques par de Superbes Rues, d'un côté aux Bureaux de l'Octroi, à la Mairie, à la Place Impériale et aux Quais, de l'autre au centre, de la ville commerçante par les puids clos, les changes, et enfin à la Place de la Préfecture par celle de la rue Saint-Georges et la rue Boulbonne, recevra sans doute de vous un nom qui rappelle aux habitans de Toulouse l'Epoque à laquelle elle fut construite. Déjà quelques habitans Donnent aux rues que vous avez créées, le nom de l'administrateur auquel la cité les Doit.

« Les remparts communiqueront aux rues du Pré Montardy et du Petit Versailles.

« Les droits que les propriétaires des maisons marquées A. B. C. D. E. F. et G. ont D'avoir leur entrée sur cette place a forcé à projetter une petite rue H. qui est sans utilité, qui sera nécessairement sale et qui, diminuant la profondeur du 3e moulon lui ôte une partie de sa valeur.

« Les alignements adoptés emportent une partie considérable de la maison A, il sera peut-être convenable d'adopter à cet égard le parti pris pour la Porte Matabiau, d'acquérir la totalité de la maison et de céder aux propriétaires voisins le surplus du terrain.

Digitized by Google

« Un habitant de Toulouse, soumissionnaire pour le moulon, a traité avec tous les propriétaires, sauf un, des maisons C. D. E. F., il est d'accord avec le propriétaire de la maison... pour la mitoyenneté des murs, de sorte qu'il serait facile de prendre avec lui les arrangements convenables pour la suppression de la rue H. Dans ce cas on forcerait le propriétaire de la maison invendue à la céder à la commune ; cette propriété est de huit à neuf... francs.

« La nécessité de parvenir par la rue de la Barutte à la place des Puids clos a forcé à détourner un peu la ligne de la rue du milieu de la place. Dans le plan actuel, on voit que L'œil en suivant l'alignement du côté *A*, se porte sur un angle qui se fait trop sentir. Si la côté de la rue del fun était un peu plus reculé du côté de la rue du Poids de l'Huile et qu'on prît moins du côté de M. Chalvet, on éviterait ce coup d'œil désagréable et on aurait moins d'indemnité à payer.

« Ces considérations semblent demander :

1° La suppression de la rue H.

2° Le changement de l'axe des rues *del fun* et la Barutte.

DEUXIÈME PARTIE

## Plan de la façade

« Comme on l'a observé, le Ministre de l'Intérieur, sur la proposition de l'administration centrale, et sur la vôtre, Monsieur le Préfet, ont décidé que les façades seraient uniformes, La situation de cette place dont le terrein appartient à la ville, L'avis unanime des gens de l'art, les mesures prises par Sa Majesté qui fit faire sur Des plans uniformes toutes les constructions dont il embellit *Paris*, ne semblent pas permettre de s'écarter de ce principe il ne s'agit donc que D'examiner si le plan Présenté est convenable pour L'usage au quel les Bâtimens sont Destinés.

Digitized by Google

« Ces maisons seront occupées soit par Des auberges, soit par des commissionnaires chargeurs, soit par les ouvriers dont le concours est nécessaire aux rouliers, soit par des carrossiers, etc.

« On avait proposé D'abord de donner aux ouvertures des arceaux du rez-de-chaussée deux mètres 68 centimètres à peu près, on propose aujourd'hui de leur donner deux mètres quatre vingts; il est facile de voir que, fidèles aux anciennes mesures, les auteurs de vos plans ont voulu Donner aux arceaux 8 et 9 pieds juste. Quelle que soit la dimension adoptée, vous ordonnerez sans doute quelle soit en nombres ronds.

« Je me suis transporté chez les chargeurs et les entrepreneurs des Diligences, et il résulte des mesures que j'ai prises que les maisons bâties par le Sr. Capelle à la place St-Georges ont environ deux mètres 6 centimètres, que la porte du sieur Binet a la même largeur, que L'ancien clocher d'Alby avait 3 mètres, que la porte Des frères Pujet, commissionnaires chargeurs, Porte située sur une rue étroite et en pente, a 3 mètres 2 centimètres, celle De la Diligence de Bordeaux et Davignon a trois mètres.

« D'après ce résultat trois mètres de largeur paraissent suffisants.

« Il faut Dire que les charrettes chargées de laine ne peuvent pas passer par ces portes, mais l'on observe que ces sortes de voitures ne sont jamais remisées et se chargent Dehors, aucun des commerçans de laine ne fait entrer les voitures Dans sa cour.

« Au reste cet obstacle, si c'en est un, peut être facilement levé puisque les propriétaires des quatre ilôts ou moulon auront des entrées sur des rues de Dix mètres de large, qu'ils pourront donner à leurs entrées sur ces rues la grandeur qu'ils voudront et que leur extrême largeur permet facilement aux voitures chargées de laine d'y tourner.

« Le plan est mêlé *d'arcades* et de petites portes carrées, il paraît que le But de l'auteur a été de faciliter la divi-

Digitized by Google

sion des lots et De Donner la facilité de communiquer Dans les appartements sans passer par les Boutiques. D'après ce plan le moulon N° 1 aurait six petites portes et cinq arcades, le sieur Supery trois arcades et trois portes, le sieur Pujet deux arcades et trois portes, le 3e ilot cinq arcades et six portes, ainsi que le 4e ilôt.

« Il semble que cette distribution peut être adoptée et qu'elle ne peut nuire aux propriétaires. En effet, ceux qui voudraient avoir des Magazins plus vastes Pourraient ne pas ouvrir un ou plusieurs des portiques, et alors, ils auraient tout l'espace qu'ils pourraient Désirer.

« Il semble qu'on peut approuver ce plan, sauf à ordonner que les arcades auront trois mètres juste et que la largeur des fenêtres sera réglée en conséquence.

« On Doit observer que la ville étant propriétaire du terrein et maîtresse De mettre Dans son contrat de vente les conditions qu'elle veut et qu'il ne peut être dans cette occasion, question d'allouer aucune indemnité puisque les acquéreurs ont connaissance des plans avant D'achetter ».

Nous voilà donc fixés par ce document sur les dernières résolutions adoptées en 1807, sur l'état approximatif des travaux, sur l'emplacement de plusieurs propriétaires et sur certains détails de la vie toulousaine à cette époque qui ne sont pas sans intérêt.

Dès lors, les travaux entrèrent dans une phase active et les immeubles s'élevèrent avec une certaine rapidité selon les plans définitivement adoptés. Il fallut cependant y regarder de près. Sans parler des récriminations du sieur Noyer, sur lesquelles nous reviendrons, des contestations s'élevèrent avec le sieur Supéry, qui occupait la partie Est du 2e lot, c'est-à-dire l'emplacement actuel du cinéma Paramount. Tout en feignant d'obéir aux prescriptions imposées, il essayait sournoisement de s'en affranchir, sans qu'on voie exactement dans quel intérêt. Derrière le mur de la façade normale imposée, il avait construit un double arceau sans aucun rapport de proportion avec les autres. Dénoncé, sans doute par les voi-

Digitized by Google

sins, il fut sommé d'avoir à détruire un ouvrage contraire au contrat de soumission des adjudicataires. Il répondit que ce second arceau n'avait d'autre but que de consolider sa façade, « qu'il en avait le droit parce que tout propriétaire peut utiliser sa propriété de la manière qu'il juge convenable » et il concluait avec arrogance : « allant plus loin, l'exposant veut pour un moment avoir conçu le dessein de renverser l'unité de la place Villeneuve. Depuis quand le simple désir est-il puni comme le fait ? N'est-il pas avéré et d'après l'arrêté même de M. le Maire que l'exposant a construit sa façade sur le plan qui lui a été fixé. Il est donc à l'abri d'être recherché, ce n'est donc qu'au moment où l'exposant aura détruits l'unité des façades, qu'il se trouvera sous les règlements et ordonnances de la voirie, jusqu'à cette époque, personne n'a le droit de le vexer et de porter atteinte à sa propriété ».

Ici, perçait le bout de l'oreille. Le sieur Supéry n'était certainement pas de taille à avoir conçu de lui-même cette défense ; quelqu'un derrière lui le poussait et l'on peut deviner le but inavoué d'une cabale dont il était l'instrument, de nuire à l'exécution d'un projet conçu par un gouvernement que l'on n'approuvait peut-être pas. La Mairie le pensa et le Préfet après elle. Aussi le sieur Supéry fût-il vertement relevé. Une enquête technique rechercha si son argument, tiré de la consolidation de la façade était fondé. Le rapport de l'architecte voyer fut très net. Non seulement ce travail ne consolidait pas la façade, mais encore il en compromettait la solidité de sorte qu'on ne pouvait douter que le constructeur n'ait l'idée bien arrêtée de jeter bas, un jour prochain, sa façade, simple placage, remplacée par ce double arceau. La réponse de l'administration fut immédiate ; le maire prit un arrêté (10) aux termes énergiques. « Considérant que cette construction contraire aux règles de l'Art et au plan de

(10) 19 mai 1806, entérinée par le Préfet en juin de la même année.



Digitized by Google

décoration, cache le dessein de détruire clandestinement et à volonté l'uniformité des façades... le sieur Supéry fils, propriétaire de la maison dite Le clocher d'Alby, demeure tenu de démolir dans les dix jours de la notification du présent, la partie de l'arceau du milieu situé sur la place Villeneuve. Si la démolition n'est point effectués dans le délai susdit, elle sera exécutée par des ouvriers nommés d'office aux frais du propriétaire ».

Après cette alerte, il semble que la construction de la place intérieure se poursuivit sans autres traverses. Cette place comprenait la partie de la place actuelle qui va de l'extrémité Nord du cinéma Gaumont jusqu'à l'extrémité Nord du Café-restaurant Lafayette, soit un demi-cercle outre-passé. Quant à la place extérieure qui devait compléter l'ovale, elle restait en suspens. Le sieur Noyer, qui devait y construire, au moins à titre provisoire, se heurtait à la résistance de l'administration. Les Ponts-et-Chaussées voulaient auparavant procéder au nivellement de la route nationale qui trouvait là son aboutissement et même ils avaient envisagé de supprimer cette place extérieure pour y substituer un embranchement du canal « qui permettrait aux barques du canal et aux bateaux de la Garonne, chargés pour la ville, de venir débarquer près de cette place, voisine de l'octroi, et communiquant directement avec tous les quartiers marchands de la ville ».

Ce projet fut écarté et l'établissement de la place extérieure définitivement envisagé. En conséquence, le Maire donna par arrêté du 17 juillet 1807, au sieur Noyer, qui attendait depuis cinq ans, l'autorisation d'édifier une construction provisoire à charge de la démolir à première réquisition. L'ingénieur des Ponts-et-Chaussées s'éleva contre cette décision et opina pour une construction définitive, malgré le dénivellement de la place par rapport à la route, qui était en moyenne de 80 centimètres, parce qu'à la gauche du rempart où le dit Noyer installait sa boutique de charron, la différence de niveau était bien moindre. Il ajoutait dans une lettre du 28 août 1807 :

Digitized by Google

« J'ai l'honneur de vous observer ensuite qu'en autorisant cette construction provisoire, on annonce au public l'abandon du projet de cette nouvelle porte et l'on ne peut manquer de jetter le découragement sur ceux qui ont traité avec la commune pour les constructions donnant sur la place intérieure et qu'ils ne pourront utiliser qu'autant qu'on fera le déblai de cette place et le pasage pour rendre leurs nouvelles maisons accessibles pendant l'hyver, authoriser une construction provisoire dans un emplacement destiné à une place qui fait suite à un grand projet approuvé par le ministre et déjà entamé, c'est amorcer un grand retard dans l'exécution qui ne peut faire qu'un mauvais effet dans le public et affliger ceux qui sont déjà en activité pour l'exécution de la partie intérieure du projet ».

⁂

Jusqu'en 1813, la construction de la Place Napoléon est sans histoire. Elle se poursuit et même semble s'achever normalement. Les rues adjacentes se construisent à leur tour, mais, tandis que l'aspect de la place perpétue, en pleine période impériale, une ordonnance de style Louis XVI, les maisons qui la jouxtent immédiatement suivent la mode et obéissent aux nouvelles directives en matière de décoration. Parmi celles qui subsistent encore, on peut citer comme particulièrement caractéristiques, rue Saint-Antoine-du-T, les immeubles qui portent les numéros 12, 16, 18, 20 et 26 ; rue Lapeyrouse, les immeubles, numéros 5 et 11 ; rue Lafayette, l'immeuble numéro 24, tout récemment restauré.

En 1813, l'idée d'une dérivation du canal étant abandonnée, l'idée fut reprise d'une promenade partant de la porte Villeneuve et aboutissant au franc bord de la grande voie d'eau. Il fallait couper à travers des jardins et des champs, combler des puits, en creuser d'autres pour les remplacer, séparer des maisons de leurs dépendances immédiates (11).

(11) Rapports du 15 et 18 février 1813.

Digitized by Google

Le Maire fit procéder à une estimation contradictoire. Les conclusions des experts n'ayant pas satisfait les propriétaires intéressés, ceux-ci firent procéder à une contre-expertise ; pour essayer d'une médiation, le Maire nomma un tiers expert (12). Après quoi, le projet s'endormit. Il se réveilla en 1817, grâce au mauvais état économique qui sévissait alors. Le Préfet (13) écrivait le 6 novembre 1817 au ministre de l'Intérieur pour lui recommander l'établissement de cette promenade par la nécessité qu'il y avait à fournir pour l'hiver du travail à la classe ouvrière. Sa lettre étant demeurée sans réponse, il revint à la charge le 26 février 1818. « Il eût été à désirer, écrit-il, que la décision sur cette affaire me fût déjà parvenue pour pouvoir procurer de l'occupation aux ouvriers de la classe indigente pendant la saison d'hiver. On les emploie dans ce moment sur des chantiers dont les travaux seront terminés dans quelques jours. Ils pourraient continuer d'être occupés utilement jusqu'à la récolte, si l'on pouvait exécuter le projet d'établissement délibéré par le Conseil municipal, autrement il ne sera pas possible d'employer les fonds affectés aux travaux de charité, cependant la classe indigente éprouve de grands besoins et il importe de venir à son secours ».

Comme on le voit, l'équipement national n'est pas une idée nouvelle. Les ateliers nationaux eux-mêmes ne furent qu'une reprise de ces ateliers de charité.

Le rapport du 6 novembre 1817 nous apprend que le tiers expert avait estimé les terrains à exproprier à la somme de 29.174 francs 30 centimes. Sur quoi, le Conseil municipal avait voté 35.000 francs pour parer à toute éventualité, l'estimation n'ayant pu être qu'approximative quant aux contenances des dits terrains dont l'arpentage ne pouvait être sérieusement fait qu'après le tracé du chemin. A l'origine, la municipalité avait compté couvrir

(12) Arrêté du 26 juin.
(13) Baron de Saint-Chamans.

Digitized by Google

la dépense par les fonds destinées aux chemins communaux, puis, les prestations ayant été supprimées, l'inscription d'un crédit au budget de la ville avait dû être prévu. Néanmoins, la municipalité avait persisté dans son idée, « considérant, disait une délibération du 2 octobre 1817, que le chemin qui va de la Porte d'Angoulême au canal est très étroit, sinueux même en ce qu'il domine un terrain très bas, que néanmoins, il est extrêmement fréquenté, qu'il sert d'issue aux habitants des quartiers les plus populeux de la cité pour aller jouir de la promenade le long du canal, que la vue se repose avec plaisir sur l'ensemble élégant qu'offre une nouvelle place circulaire, presqu'entièrement couronnée de façades neuves et uniformes, on est d'autant plus choqué du défaut d'une sortie coordonnée avec cette belle place et des objets mesquins et disparates qui l'environnent du côté de la campagne, contraste désagréable que l'allée proposée fera disparaître, en complétant l'ornement de cette entrée de ville, que d'ailleurs cette avenue doit acquérir un nouveau degré d'importance par la translation au canal des limites de l'octroi ; qu'ainsi l'on ne saurait trop presser l'exécution d'un projet aussi utile qu'agréable ».

En attendant le bon vouloir du pouvoir central, les pourparlers continuèrent entre la ville et le département pour l'établissement de l'allée d'Angoulême et les détails de son aménagement. Enfin, le 13 avril 1818, le ministère de l'intérieur auquel on avait communiqué le plan de la voie projetée et les devis estimatifs faisait parvenir sa réponse dont voici le texte intégral (14) :

« Voici les seules observations que j'aie à faire sur le projet dont il s'agit :

L'hémicycle devant former du côté du canal l'embouchure de l'avenue serait du plus mauvais effet à cause de son obliquité relativement à cette annexe. Il me semble que le goût, les convenances et l'économie exigeraient une

(14) Rapport fait au consul des Bâtiments civils.

Digitized by Google

disposition moins désavantageuse. J'ai tracé sur un papier de retombe appliqué au plan un ajustement qui me semble préférable et que je soumets au conseil. Par cet ajustement la grande avenue tendrait au centre de l'hémicycle et serait symétriquement accompagné de deux autres chemins existans qu'on ferait, par leurs entrées, diverger du même centre. A la somme de 35.000 francs votée par le Conseil municipal ce qui sera tout absorbé tant en acquisitions à faire que pour les frais d'expertise et autres de cette espèce, on devra ajouter celle nécessaire à l'exécution du projet, c'est à dire aux démolitions, remblais, nivellemens, plantations, pavages, etc., etc. Objets de dépenses assez considérables pour qu'il soit indispensable d'aviser dès maintenant aux moyens d'y pourvoir car autrement, lors même qu'on possèderait les emplacements à acquérir, on ne pourrait donner suite à ce qui nécessite cette acquisition, si on manquait des ressources pécuniaires auxquelles il semble qu'on omet de pourvoir. Il conviendrait donc d'exiger avant d'autoriser cette opération dont on ne présente la dépense que sous un seul rapport, qu'il soit dressé et produit un devis respectif et estimatif de tous les travaux nécessaires à la pleine et entière exécution d'un projet qui pourra bien donner lieu à une dépense totale de 50.000 francs si on pave la chaussée de l'avenue.

« Je conclue donc à ce que le projet soit adopté en principe, sauf à faire subir au plan le changement que j'ai indiqué par un papier de retombe, Si la disposition qu'il présente est approuvée par le conseil des bâtiments civils, mais que l'exécution de ce projet ne soit autorisée que lorsqu'on aura produit en double expédition un devis bien circonstancié des travaux et fournitures de toutes sortes nécessaires à cette exécution ».

Ce document est le premier dans lequel il soit fait allusion au parachèvement de la place Villeneuve, c'est-à-dire au segment de cercle qui devait constituer la place extérieure, laquelle place ne ferait en réalité qu'une avec la

Digitized by Google

place intérieure par la disparition du rempart qui les séparait.

Entre temps, les propriétaires menacés d'expulsion s'étaient élevés avec énergie contre l'estimation faite par le tiers expert qu'ils trouvaient notoirement insuffisante. En conséquence, ils s'opposaient à l'arpentage des terrains lesquels étaient en état permanent de culture. Or, le changement dans l'orientation de l'allée projetée rendait nécessaire un nouveau jalonnement (15). Le Préfet décida d'annuler les opérations antérieures et de faire procéder à de nouvelles estimations avec toute la précision désirables quant aux convenances, mais comme ces calculs nécessitaient des opérations sur place, il arrêta qu'il était interdit aux propriétaires de s'y opposer puisqu'ils seraient indemnisés. L'arrêt est du 5 décembre 1820. Les nouveaux experts arrivèrent à des chiffres qui parurent astonomiques (75.190 fr. 50) et d'une évidente partialité ; aussi le sieur Laffon fils, ingénieur civil, par arrêté du 7 avril 1821, fut-il nommé pour mettre au point ces estimations inacceptables.

Avec le temps qui s'écoulait sans amener aucune décision définitive, les complications s'amassaient comme à plaisir. Les sieurs Suc et Jacoby avaient commencé sur le tracé primitif la construction d'une usine et, profitant de la lenteur des pourparlers, ils en poursuivaient l'édification, malgré l'interdiction municipale, dans le but évident de la faire payer très cher.

Puis, pendant qu'on discutait sur le point de savoir s'il y aurait de part et d'autre de l'avenue une ou deux rangées d'arbres, de la largeur des contre-allées (16), le ministère de la guerre ordonnait de suspendre la démolition des remparts, ce qui ruinait le projet. Le Maire, baron de Bellegarde, protesta auprès du Préfet (17).

Enfin, le tiers expert Laffon déposa son rapport, fixant

(15) Lettre du Maire au Préfet, du 30 novembre 1820.
(16) Lettre du ministère de l'Intérieur, du 30 septembre 1819.
(17) Lettre du 4 août 1820.

Digitized by Google

à 54.037 fr. 31 la valeur des terrains à acquérir pour le tracé de l'allée qui devait alors avoir 40 mètres de largeur. La Municipalité donna son approbation, mais protesta contre l'attribution d'une somme de 5.150 francs aux sieurs Suc et Jacoby comme dédommagement pour la démolition de leur scierie, « parce ces particuliers ont bâti malgré les défenses de l'administration sur un sol qu'ils ne pouvaient dénaturer puisqu'ils savaient qu'il devait faire partie d'une avenue publique et qu'il existait des actes d'expertise avant que leurs constructions fussent commencées » (18). Le Maire joignait sur demande préfectorale, à sa protestation, copie d'une lettre adressée au sieur Suc, le 28 octobre 1817 (19).

En dépit de cette difficulté secondaire, le Maire décida de commencer les travaux sans plus attendre. Le 8 septembre 1821, il écrivait au Préfet : « Je suis au moment de faire exécuter les travaux de l'avenue projettée en face de la porte d'Angoulême, il serait très heureux d'être en mesure de les commencer aux approches de la saison rigoureuse afin de pouvoir soulager la misère du peuple, mais je ne saurais atteindre ce but qu'autant que le ministre de l'Intérieur, d'accord avec celui de la guerre, me permettront d'utiliser pour les *remblais*, une petite part des terres des vieux remparts. L'extraction que je demande est si peu considérable qu'elle ne changera presque rien à l'état des choses, on ne touchera en rien à la maçonnerie et l'on peut bien, sans inconvénient, se relâcher à cet égard de l'ordre qui a été donné le 19 mars 1819 de suspendre la démolition des remparts.

« En effet, ce serait sans motif comme sans objet qu'on s'opposerait à l'exécution des projets les plus utiles pour le bien public en maintenant la défense dans toute sa rigueur, car en supposant, ce que les gens de l'art ne pensent pas, qu'il fût nécessaire et possible de convertir Toulouse en une place de guerre, ce qui, à raison de sa

(18) Lettre du 6 septembre 1820.
(19) Envoi du 24 septembre 1821.

Digitized by Google

grande étendue coûterait plus de cent millions, il est incontestable que les fortifications devront être établies sur les points élevés qui dominent la ville ; Or, les débris des vieux remparts qui n'existent actuellement que sur la 10e partie de son enceinte, sont situés dans des lieux très bas et ne peuvent être absolument d'aucune utilité pour un système quelconque de fortifications ». Le Maire terminait en demandant au Préfet son appui.

Le 28 septembre 1821, le Préfet prit un arrêté, autorisant à acquérir pour le prix révisé et accepté par toutes parties de 50.037 fr. 31, les terrains nécessaires à l'achèvement de la place et à la construction de l'avenue dite Avenue d'Angoulême qui la joindrait au canal. Il sollicitait une ordonnance royale qui permit l'acquisition de ces terrains. L'ordonnance fut rendue le 22 février 1822. Avant de commencer les travaux, l'architecte de la ville fit remarquer que les constructions nécessaires seraient établies sur la grande route et qu'il était indispensable de donner à cette route une autre direction en attendant l'exécution du plan projeté d'une ceinture de Boulevards extérieurs, Le Conseil municipal, le 9 août 1822 considérant ; « que le passage des charrettes à travers cette promenade serait fort désagréable », mais que d'autre part, le transport de la route au delà des construction serait très dispendieux, tablant au surplus sur la création très prochaine des Boulevards se prononça pour le classement provisoire comme route ou ligne de poste des rues d'Angoulême et Montardy qui feraient dévier les charrois par l'intérieur de la place. L'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées approuva la délibération sous les deux conditions que les nouvelles directions fussent rendues praticables avant le mois de novembre même année, et que ces rues fussent aménagées en vue de leur affectation nouvelle, c'est-à-dire pourvues de chaussées et pavées. En conséquence, le 26 août, le Préfet prit un arrêté conforme.

Au fond, l'achèvement de la place, sous forme d'un ovale, vaguement entrevu dès l'An XII, ne fut sérieuse-

Digitized by Google

ment envisagé qu'au moment où commence l'établissement de l'allée d'Angoulême et des Boulevards. L'arrêté préfectoral du 20 novembre 1822, consacrant le déplacement des routes royales numéros 23 et 133, après aménagement des rues d'Angoulême et Montardy, le dit expressement : « Considérant qu'à l'époque où fut formé le projet pour l'ouverture d'une nouvelle avenue entre la Place d'Angoulême et le canal, on n'eût point en vue l'achèvement de la place, que c'est seulement lorsque les travaux pour l'établissement de cette nouvelle avenue ont été entrepris et exécutés en partie que l'on a reconnu combien il importait pour l'embellissement de la ville, que le nouveau projet se lie d'une manière très avantageuse au premier ». En réalité, la place fut achevée parce qu'on décida de faire aboutir les deux routes 23 et 133 à la place, d'une façon biaisée, de par et d'autre de l'avenue et par des voies percées dans le prolongement des rues d'Angoulême et Saint-Antoine-du-T. De plus, l'exécution des Boulevards ne devait pas tarder à perfectionner « sur une ligne droite et spacieuse l'entrée en ville de ces deux routes » (20).

L'Ordonnance royale consacrant enfin l'heureuse et difficile naissance de la place fut rendue le 7 avril 1824. C'est un acte important pour l'histoire toulousaine, je crois devoir le reproduire, d'autant qu'il est bref :

Louis, par la Grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre à tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

Sur le rapport de notre Ministre, secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Notre Conseil d'Etat entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il sera procédé à l'achèvement de la Place d'Angoulême à Toulouse, département de la Haute-Garonne et au

(20) Lettre du maire, du 24 septembre 1823.

Digitized by Google

changement de direction des routes royales numéros 23 et 133 dans les parties qui aboutissent à cette place, le tout conformément aux indications portées au plan qui restera annexé à la présente Ordonnance.

ARTICLE 2.

Le Maire de la dite ville est autorisé à acquérir, au nom de la ville, pour servir à l'établissement des nouvelles directions de ces routes et moyennant les prix d'estimation savoir :

| | |
|---|---|
| 1° De la dame Vignes, veuve Aberadire un terrain contenant deux ares soixante centiares, pour. . . ..... | 524 36 |
| 2° Des dames Marie Vignes, Guillemette Vignes, veuve Rouquet et Marguerite Aberadire, veuve Noyer, un terrain de cinq ares vingt centiares, pour. . ..... | 948 52 |
| 3° Des héritiers Coupel, un terrain contenant huit ares seize centiares, pour.... | 3.044 13 |
| Total..... | 4.157 21 |

Lesquels seront payés au moyen des revenus ordinaires de la ville et ensuite des crédits alloués par nous dans son budget.

ARTICLE 3.

Le Maire de Toulouse est autorisé à vendre également au nom de la dite ville, soit aux enchères publiques et par lots, soit de gré à gré, les terrains qui adviendront à la ville par suite du changement de direction des deux routes ci-dessus ainsi que de ceux de la ville qui leur seront contigus et à la charge par les acquéreurs d'y bâtir et dans un délai qui sera convenu pour l'achèvement de la dite place.

ARTICLE 4.

Toute construction qui tendrait à porter obstacle au percement des deux rues tracées sur le plan et devant

Digitized by Google

aboutir directement de la place d'Angoulême aux Boulevards projettés est interdite.

ARTICLE 5.

Notre Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en notre Château des Tuileries, le 7 avril de l'an de Grâce 1729 et de notre règne le vint-neuvième.

Signé : LOUIS.

Par le Roi :

*Le Ministre de l'Intérieur* :

Signé : CORBIÈRE. Pour ampliation :

*Le Conseiller d'Etat, secrétaire général* :

MAILHE.

Les constructions commencèrent aussitôt. Le 30 septembre 1824, le sieur Andrieu était autorisé à construire sur le terrain qu'il possédait une maison, « limitée au levant par l'allée d'Angoulême, au midi par la place de ce nom et au couchant par l'allée projetée, devant former le prolongement de la rue de Saint-Antoine-du-T, à condition de respecter l'ordonnance de la place de terminer dans le délai de dix mois les fonctions et le rez-de-chaussée et dans le délai d'un an « pour le surplus toiture et crépis compris, la teinte du badigeaonnage sera ultérieurement déterminée et le dit Andrieu sera tenu de s'y conformer à la permière réquisition ».

Entre temps, une des co-propriétaires, la veuve Copel avait sans autorisation commencé la construction d'une remise sur le tracé de la voie qui prolongeait la rue d'Angoulême, dans le but sans doute de la faire acheter. Il lui fut octroyé 15 jours pour démolir, faute de quoi, passé ce délai, il y serait pourvu d'office à ses frais.

Le 24 septembre 1825, le sieur Dutemps, possesseur d'un terrain, confrontant la place, demandait également à construire, tant en bordure de cette place que sur un terrain longeant sa propriété et qu'il se proposait d'ac-

Digitized by Google

quérir au prix de 70 centimes le mètre, un immeuble à usage d'établissement de Bains. Autorisation lui fut concédée par arrêté du 22 septembre 1825, au motif que l'importance que présente la place l'Angoulême « est due principalement aux nombreuses constructions entreprises ou terminées par le pétitionnaire, que son établissement de bains qui intéresse la santé publique, mérite d'être d'autant plus encouragé qu'il est le seul sur ce point de la ville, et qu'il se trouve sous le rapport des habitudes du commerce et des étrangers dans une position beaucoup plus centrale que les établissements de ce genre situés sur les bords de la rivière, qu'il importe d'activer par tous les moyens possibles, l'une des plus belles places de la ville et que le réclamant présente à cet égard toutes les garanties désirables ». Les mêmes obligations lui étaient imposées qu'au sieur Andrieu, touchant les détails de la construction et les délais impartis.

Enfin, le 29 novembre 1825, un sieur Duffour acquérait au prix de un franc le mètre carré, en raison des déblais considérables et coûteux nécessités par l'état du terrain, « qui servait précédemment en partie de route royale », un emplacement contigu à sa propriété, dans l'intention d'y ouvrir un restaurant. Il se trouvait en bordure de la voie prolongeant la Rue Saint-Antoine-du-T', devait, comme les autres, s'astreindre à l'alignement, respecter l'ordonnance architecturale et « former du côté de la grande route un retour de trois croisées de face ». Un délai de neuf mois lui était imparti pour monter les fondations et le rez-de-chaussée, un délai de dix-huit mois pour parfaire.

Les moulons construits par les sieurs Andrieu et Duffour sont ceux qui se trouvent respectivement de part et d'autre de la rue Victor-Hugo, le premier, occupé par l'actuel café de la Comédie, le second par l'espace compris entre la rue et l'entrée du Grand Cercle. Le nivellement de ce terrain, situé sur l'emplacement des remparts et du fossé, exigeait en effet des terrassements considérables.

Digitized by Google

Pendant que s'achevaient enfin les travaux de l'édification de la Place d'Angoulême, les travaux d'aménagement de l'allée étaient à leur tour entrepris. Il fut décidé qu'elle serait complétée par deux chemins larges de 10 mètres qui l'encadreraient, portant à 60 mètres sa largeur totale. Cette décision allait entraîner d'interminables difficultés avec un sieur Doebs dont la propriété se trouvait ainsi sérieusement écornée. Ayant demandé l'autorisation de construire en bordure de l'allée, il l'avait obtenue avec cette réserve qu'il devrait observer un recul de dix mètres. Or, désirant construire une brasserie, il avait justement acquis en 1822, du sieur Jacques Vignes, pour le prix de 4.000 francs, une bande de terrain qui le séparait du tracé primitif de l'allée. Il demandait en conséquence une indemnité compensatrice, à moins qu'on ne lui cédât sur les derrières de sa propriété, une bande de terrain à prendre sur l'emplacement de deux chemins devenus inutiles et qu'on désaffectait. Sa réclamation au comte d'Argenvillers, maire de la ville, est du 22 mars 1825. Devant le silence du maire, il la renouvela le 8 septembre ; il obtint enfin, le 15 avril 1828, après de nombreux pourparlers touchant l'estimation des terrains, un arrêté lui concédant sur les chemins supprimés la surface équivalente à celle dont il se trouvait frustré d'autre part. Mais alors, une dame veuve Massip, riveraine de l'un de ces chemins, dit Castelet, situé non loin de l'actuelle rue Bachelier et orienté comme elle, s'insurgea et, par exploit d'huissier, fit signifier au maire, le 7 juin 1828, une opposition basée sur l'illégalité de son arrêté, portant cession de l'assiette d'un chemin sans ordonnance royale. Elle se prétendait en outre lésée dans ses commodités. Dix jours plus tard, elle adressait directement au Préfet une pétition semblable qu'elle faisait contresigner par un nombre impressionnant d'habitants du quartier, riverains tant du dit chemin que du chemin des Jardiniers (rue du Canal actuelle), perpendiculaire au premier et parallèle à l'allée, également cédé pour partie au sieur Doebs.

Digitized by Google

Cette levée de boucliers paraît avoir été suscitée par un sieur Antoine Théron, aussi brasseur, et installé sur une parcelle dépendant des jardins de la dame veuve Massip, première réclamante. Le dit Théron s'était d'abord contenté de signer la pétition de la veuve Massip, en première ligne et à gauche, ce qui laisserait supposer qu'il avait signé le premier, comme instigateur de la réclamation. Par la suite, il se décide à intervenir personnellement dans une requête où il dit notamment, parlant de sa brasserie : « Ce local était d'autant plus favorable à un établissement de cette nature que la maison de la veuve Massip était située en face du bout du chemin du Castelet qui servait de communication depuis la rue des Jardiniers à l'allée d'Angoulême. Au moyen de cette communication, les promeneurs de cette allée, pouvaient facilement aboutir à la brasserie de l'exposant et cette facilité était telle que tous les jours et le dimanche surtout, l'établissement de l'exposant était fréquenté par une infinité de personnes qui faisaient dans ses jardins une consommation considérable de bierre. Pendant les huit derniers mois de l'année 1827 et les six premiers mois de l'année courante les succès de cet établissement ont été tels que la fabrication de l'exposant était insuffisante pour satisfaire aux demandes des consommateurs, mais un événement aussi considérable qu'inattendu a fait tout à coup cesser cette espèce de vogue et préparé la ruine de l'exposant. Le sieur Deps (*sic*), autre brasseur ayant obtenu du Conseil municipal et de M. le Préfet, la concession du bout du chemin de Castelet en compensation d'un terrain qu'il était forcé d'abandonner pour la confection du chemin latéral de droite de l'allée d'Angoulême, s'est empressé de s'emparer de ce chemin et d'y faire des constructions pour en fermer le passage, de sorte que l'exposant s'est vu privé tout à coup de tout moyen de communication avec l'allée. La veuve Massip, ainsi que tous les autres propriétaires du quartier Saint-Aubin ont porté des réclamations auprès de vous et de M. le Préfet,

Digitized by Google

contre la concession faite au sieur Deps. Des oppositions même ont été faites et signifiées au S. Deps lui-même ; mais ces démarches et ses actes n'ayant produit encore aucun effet, l'exposant ne peut plus garder le silence aujourd'hui qu'il est convaincu que sa ruine est consommée si cet état de chose se prolonge plus longtemps ; il lui importe très peu d'examiner si le sieur Deps était, ou n'était pas autorisé à exécuter les constructions qu'il a faites, si la commune avait, ou n'avait pas le droit de supprimer de son chef un chemin public et d'en aliéner le terrain sans une loi spéciale ; il n'est pas moins certain que l'établissement de l'exposant est complètement ruiné ; que les propriétaire des héritages situés dans la rue des Jardiniers n'ont plus aucune communication avec l'allée d'Angoulême et que tout cela n'a été fait à votre nom et à l'insu du Conseil municipal que d'après des rapports inexacts pour favoriser l'intérêt d'un étranger au préjudice des habitans du pays... ». Il terminait par une demande d'indemnisation.

Le 27 mai 1829, le Préfet rendit un arrêt déboutant la veuve Massip et les autres réclamants de leurs prétentions, mais réservant le cas du sieur Théron qui lui adressait une nouvelle requête, le 29 août. Entre temps, une Ordonnance royale du 23 février 1828 avait approuvé le projet des allées, et les chemins latéraux furent immédiatement entrepris après introduction au budget municipal des crédits nécessaires notamment pour les travaux d'écoulement des eaux.

Des immeubles étaient déjà construits à cette époque depuis l'amorce des boulevards et sur les boulevards eux-mêmes, dans la partie qui avoisinait la place. Un certain nombre existe encore. Parmi les plus caractéristiques, soit par leur façade, soit par ce qui subsiste des aménagements intérieurs, on peut citer sur les allées les immeubles portant les numéros 15, 17, 19, 20, 21, 22, 24, 44, 46, 48 et sur les boulevards, les immeubles portant les numéros 56 et 75.

Digitized by Google

Là, chaque propriétaire demeurait libre de construire à sa guise. Le temps des disciplines était passé ; aussi, chacun se guidant sur son goût et ses ressources, ce nouvel agrandissement de la ville montra-t-il une certaine incohérence et les allées d'Angoulême notamment ne doivent un semblant d'allure qu'à leur largeur qui atténue, proportionnellement à la distance, le disparate de leurs architectures. Par contre, la place, devenue Place Wilson est un parfait exemple d'harmonie. Elle montre à quoi on peut atteindre avec une grande simplicité de profils et de moyens, pourvu qu'entre les différents éléments de l'ensemble règne un judicieux équilibre. J'ajoute que toute atteinte au devis primitif serait portée en violation des lois, toujours en vigueur. C'est donc au mépris de ces lois qu'ont été tolérés les exhaussements des immeubles et les transformations des façades. Je sais que les municipalités ont beaucoup de peine à lutter contre ce genre de vandalisme dont l'origine est le lucre. A Paris, il a fallu tout un branlebas de combat pour empêcher le massacre de la Rue de Rivoli, dont les immeubles ont acquis une valeur considérable. A Toulouse, des indulgences et des pressions, également coupables, ont déjà compromis le seul ensemble bâti que nous ait légué, avec combien de peine, le XVIII[e] siècle. La place Saint-Cyprien est une toute petite chose et, d'ailleurs, elle est défigurée ; les quais de la Daurade sont ruineux et lamentables ; les projets de Mondran n'ont reçu qu'une incomplète exécution. Seule, la Place Villeneuve a pu arriver à son parfait achèvement. Sachons la conserver intacte (21).

(21) Je dois la communication des pièces qui composent le fond de ce travail et qui sont conservées aux Archives départementales, à l'obligeance de M. Faucher, archiviste. Qu'il veuille bien trouver ici, l'expression de mes remerciements. Ma reconnaissance ne saurait non plus oublier M. Paul Dupuy, le collectionneur toulousain bien connu, qui se trouve posséder les plans d'aménagement de la place Wilson et a bien voulu me les confier en me signalant les documents qui forment la teneur de la note 1 du présent article.



Digitized by Google

Digitized by Google

# PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

## PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1933 ET 1934

### PRIX GAUSSAIL

Pour se conformer aux intentions de M^me^ veuve A. GAUSSAIL, l'Académie décerne tous les ans, sous la dénomination de *Prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraît le plus digne de cette distinction.*

Les travaux de l'ordre littéraire concourront seuls pour ce prix en 1933 ; ceux de l'ordre scientifique, en 1934.

Ce prix est de 665 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, lesquels sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie (1).

### PRIX OZENNE

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 300 francs, qui porte le nom de *Prix Ozenne*, à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, paraît mériter le mieux cette distinction.

(1) Ces termes excluent les œuvres traitant de questions politiques ou religieuses actuelles, celles où l'imagination domine : poèmes, romans, drames, etc..., et les travaux juridiques d'un caractère purement pratique.

Digitized by Google

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années.

Les travaux de l'ordre littéraire concourront seuls pour ce prix en 1933 ; ceux de l'ordre scientifique, en 1934.

## PRIX D. CLOS

Le prix fondé en mémoire de M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut et ancien Président de l'Académie, est destiné à récompenser un travail portant sur un point du règne végétal.

Le montant en est de 300 francs; il est décerné tous les cinq ans à une œuvre *inédite*.

Pourront obtenir ce prix les mémoires ayant trait à la flore de la Haute-Garonne, des départements limitrophes, ou de la région sous-pyrénéenne française en général, et ceux qui, traitant une question de botanique générale, seront présentés par des auteurs nés ou résidant dans la Haute-Garonne ou un département limitrophe.

Le prix ne sera pas partagé. S'il n'est déposé aucun mémoire, ou si les mémoires présentés sont jugés insuffisants, l'Académie pourra décerner un prix Clos extraordinaire l'année suivante.

Le prix Clos sera décerné en 1935.

## PRIX MAURY

Conformément aux conditions formulées dans le testament de M. Pierre Maury, l'Académie décerne chaque année, sous le nom de *Prix Maury*, un prix de 1.000 francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé, sur une question industrielle ou scientifique, qui lui sera présenté à cet effet et dont l'auteur sera natif de Toulouse.

Ce travail, s'il est imprimé, devra avoir été publié depuis la clôture du précédent concours.

Les concurrents devront déposer, en même temps que leurs mémoires, leur bulletin de naissance.

Si aucun travail n'est jugé digne de ce prix, le montant en sera réservé et pourra être alloué en tout ou en partie l'année suivante.

## PRIX EDOUARD MAUREL

Conformément aux dispositions prises dans son testament par M. le Dr Edouard Maurel, professeur honoraire à la Faculté

Digitized by Google

de Médecine, ancien Président et Trésorier perpétuel de l'Académie, celle-ci décerne tous les cinq ans, depuis 1923, un prix au meilleur travail qui lui est présenté, manuscrit ou imprimé, composé depuis le dernier concours, sur une question d'hygiène publique ou privée.

Ce prix qui est de 1.000 francs, sera décerné en 1933.

Si aucun travail n'était jugé digne du prix à la date prévue, le prix réservé ne se confondrait pas avec le prix quinquennal suivant; le concours resterait ouvert les années suivantes, tant pour les travaux composés pendant les cinq années précédentes et non encore présentés que pour ceux qui auraient été ultérieurement composés.

## PRIX ALFRED DUMÉRIL

Le prix fondé en mémoire d'Alfred Duméril, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres, ancien Président et Secrétaire perpétuel de l'Académie, est destiné à récompenser une œuvre sur un sujet d'histoire politique ou sociale antérieure à 1870.

Les travaux imprimés sont admis à concourir pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années.

Le montant du prix est de 600 francs. Il est décerné tous les trois ans et ne peut être partagé.

Il sera décerné en 1933.

### MÉDAILLES

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement :

1° Aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes*, etc...) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux*, etc...), ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie

Digitized by Google

sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition).

Le nombre de ces médailles est illimité.

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I. Les Mémoires et communications concourant pour les prix et les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année où le concours a lieu.

II. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, Hôtel d'Assézat et Clémence-Isaure.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible.*

IV. Les auteurs des Mémoires pour les prix *Gaussail* et *Clos* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure ; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le nom de l'auteur ne sera publié que s'il en manifeste le désir.

V. Les Mémoires concourant pour les prix *Gaussail* et *Clos* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VI. Ne pourra être admis aux Concours de l'Académie aucun ouvrage ayant déjà reçu une récompense d'une Société savante ou d'un Etablissement d'enseignement supérieur.

VII. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique au mois de décembre.

VIII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix, à l'Hôtel d'Assézat, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

IX. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

Digitized by Google

# BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

## PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1931-1932

**Séance du 19 novembre 1931.** — M. le président Dop résume les principaux faits survenus pendant les vacances. Il félicite M. le Dr Bardier associé ordinaire, promu officier de la Légion d'honneur ; MM. Rey, associé ordinaire, Jacoubet et Gaussen, correspondants, qui viennent d'être nommés professeurs, le premier à la Faculté des Lettres de Toulouse, le second à celle de Grenoble, le troisième à la Faculté des Sciences de Toulouse ; M. Dottin, correspondant, nommé officier d'Académie ; M. Lespinasse, associé ordinaire, nommé substitut du Procureur général près la Cour d'Appel de Toulouse. Il rappelle le décès de M. Koenigs, associé honoraire national. Il procède à l'installation des nouveaux membres du bureau et cède sa place à M. Galabert.

Ouvrage offert : *Livre d'or du VII^e centenaire de l'Université de Toulouse* (1229-1239).

**Séance du 26 novembre 1931.** — Lecture et approbation du rapport de M. le Dr Vallois, rapporteur général des concours de 1931.

Ouvrage offert : *Le site urbain de Toulouse* (*Bulletin de la Société pour la protection des paysages de France*), par M. P. de Gorsse.

**Séance du 3 décembre 1931.** — L'Académie fait passer sur sa demande M. le Dr Geschwind, associé ordinaire, au nombre des associés correspondants.

M. Dop lit le travail destiné à la séance publique : *Les mécanismes de la vie.*

M. Baboulet fait une lecture sur *L'énergie des mers et son utilisation pratique.*

Digitized by Google

**Séance du 10 décembre 1931.** — Lecture de M. JUPPONT : *Préface d'un vocabulaire technique du bon sens* (1re partie).

Lecture de M. le Chanoine AURIOL : *Etude sur le Missel des Minimes, ms. 91 de la Bibliothèque de Toulouse.*

**Séance publique du 13 décembre 1931.** — M. DOP, président, prononce un discours : *Les mécanismes de la vie.*

M. le Dr VALLOIS lit son *Rapport général* sur les concours de 1931.

Les récompenses suivantes sont décernées :

PRIX OZENNE

*Médaille d'argent.* — **M. le Commandant Rousseau** (à Bagnères-de-Bigorre). — Plaquette intitulée : *Essai sur les origines de la Bigorre.*

*Médaille de bronze.* — **M. Louis Saint-Raymond** (à Toulouse). — Mémoire inédit intitulé : *Commentaires et rectifications à des inscriptions en langue d'oc parues dans divers Bulletins de Sociétés Savantes.*

PRIX MAURY (1.000 francs)

*Prix Maury* (500 *francs*). — **Mlle Marguerite Cabanac,** docteur ès-sciences physiques, assistant à la Faculté des Sciences de Toulouse. — Ouvrage imprimé intitulé : *Préparation, décomposition, hydrogénation catalytiques des acétates formiques.*

*Prix Maury* (500 *francs*). — **Mlle Marcelle Alibert,** licenciée ès-sciences (à Toulouse). — Mémoire inédit intitulé : *Sur la valeur stratigraphique des foraminifères dans l'éocène inférieur et moyen nord-pyrénéen.*

M. REY fait une conférence avec projections sur *Le sentiment de la vie dans la sculpture romane languedocienne.*

**Séance du 17 décembre 1931.** — Lecture de M. DONAT : *Dans une abbaye cistercienne au* XVIIIe *siècle.*

Après un rapide exposé historique sur l'origine du monastère de Beaulieu-en-Rouergue, il présente la description des lieux, tels que le XVIIIe siècle les a laissés. Le plus maltraité de tous a été la belle église du XIIIe siècle, dont les vicissitudes, depuis 140 ans, mériteraient toute une étude. Elle est d'ailleurs, en ce moment, l'objet de très importantes réparations : grâce à l'effort de l'administration des Monuments historiques, elle va reparaître dans toute l'austère pureté de ses nobles lignes.

Quelle fut l'existence des religieux dans ces vastes et confortables bâtiments, se dressant dans le cadre d'un site magnifique ? M. DONAT la reconstitue avec précision et netteté, à l'aide d'un document de première valeur : un registre de

Digitized by Google

comptes du XVIII[e] siècle, dont il présente une suggestive analyse, servant de base à une sérieuse étude économique.

Après la période héroïque, qui suivit la création de l'abbaye et vit la mise en culture de la vallée sauvage où elle s'établit au XII[e] siècle, la vie se fit peu à peu plus commode ; et, malgré les grandes épreuves traversées aux époques troublées des XIII[e], XIV[e] et XVI[e] siècles, une ère de grande aisance finit par se développer, créant une atmosphère émolliente, dans laquelle les Cisterciens de Beaulieu s'éloignèrent de plus en plus de la règle sévère que leur grand fondateur, l'admirable apôtre que fut saint Bernard, avait instituée. De cette décadence morale du XVIII[e] siècle, la mise en commende des abbayes ne fut pas la moindre cause. La crise violente de 1789 les entraîna dans le bouleversement général qui désola l'Eglise de France, cette épreuve terrible, où elle retrempa ses énergies et ses volontés.

**Séance du 7 janvier 1932.** — M. le Président félicite M. DOP, nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il annonce le décès de M. le D[r] LABAT, associé correspondant (décédé le 27 décembre 1931) et retrace sa carrière.

M. JACOUBET communique un travail : *Pourquoi Du Bellay s'est-il rajeuni* (Imprimé p. 25).

**Séance du 14 janvier 1932.** — Lecture de M. le D[r] BARDIER : *L'évolution et les conceptions modernes de la doctrine des tempéraments* (Imprimé p. 1).

M. le premier président RAMET : *Toulouse au* XIII[e] *siècle* (1[re] partie).

Lecture et approbation du rapport de M. le général LARRIEU, trésorier perpétuel sur l'exercice financier 1931.

**Séance du 21 janvier 1932.** — Lecture de M. PERREAU : *Les fermiers d'une Marquise au* XVIII[e] *siècle* (Imprimé p. 125).

Ouvrage offert : *Rapport adressé à M. le Préfet sur l'hygiène publique et le service de désinfection de la Haute-Garonne en* 1931, par M. le D[r] BAYLAC.

**Séance du 28 janvier 1932.** — Des félicitations sont adressées à MM. PERREAU et DRACH, promus officiers de la Légion d'honneur ; à M. CALMETTE, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Sur le rapport de M. le D[r] BARDIER, M. le D[r] SERR est élu

Digitized by Google

*classée et annotée ;* 2° *Les poésies latines de Jehan de Boyssoné, Ms. de Toulouse,* 83, par M. JACOUBET, associé correspondant.

**Séance du 14 avril 1932.** — Lecture de M. le général LARRIEU : *Une bastille anglaise : Bonnegarde* (1re partie).

Sur le rapport de M. LÉCRIVAIN, élection de M. CLAVELIER, secrétaire honoraire des Facultés des Lettres et de Droit, comme correspondant national (local) dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. le Président raconte sommairement le voyage fait le 11 avril par un certain nombre de membres de l'Académie aux régions dévastées par l'inondation de 1930 et à Moissac sous la direction de M. GARAU, associé ordinaire : la visite des villages, des ponts reconstruits dans la vallée du Tarn, de St-Sulpice à Moissac, surtout à Montauban, Villemur, Reynès ; du nouveau pont du chemin de fer du Midi sur le Tarn à Moissac ; des principaux monuments de Moissac, cloître, église et portail, chapelle Saint-Martin (avec les explications de M. GALABERT). L'Académie remercie M. GARAU, organisateur de cette excursion.

Ouvrages offerts : *Le cheval totem dans l'antiquité,* par M. Bernard MARQUE. — *Il n'est rien de tel que de s'entendre : impromptu ; Le papyrus,* par M. le premier président RAMET, associé ordinaire.

**Séance du 21 avril 1932.** — Lecture de M. LOISEAU : *Gœthe et Napoléon* (Imprimée p. 55).

**Séance du 28 avril 1932.** — Lecture de M. BOUSSAGOL : *La Constitution de la République espagnole de* 1931.

Ouvrages offerts par M. BOUSSAGOL : 1° Texte officiel de la *Constitution de la República española.* — 2° *Anthologie de la littérature espagnole des débuts à nos jours* (Paris, Delagrave, 1932), par M. BOUSSAGOL.

Lecture de la lettre adressée au nom de l'Académie par M. le Président à M. le Recteur de l'Académie de Toulouse sur le projet ministériel de tenir à Toulouse en 1933 le *Congrès des Sociétés Savantes,* et par laquelle il lui exprime l'assentiment complet de l'Académie à ce projet et l'assurance de sa collaboration dévouée.

**Séance du 19 mai 1932.** — L'Académie, participant au deuil de la France, n'a pas siégé le 12 mai, pour les obsèques natio-

Digitized by Google

nales de M. le Président de la République, DOUMER, victime d'un assassin.

M. le président GALABERT a inscrit l'Académie sur le registre déposé à la Préfecture et dans une allocution retrace les hautes qualités, les vertus civiques de M. DOUMER et exprime la part que prend l'Académie de ce malheur national.

Lecture de M. le général LARRIEU : *Une bastide anglaise : Bonnegarde* (Suite et fin) (Imprimée p. 77).

Sur le rapport de M. GALABERT, M. PRIVAT, correspondant, est élu associé ordinaire dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Sur le rapport de M. THOUVEREZ, M. MENDOUSSE, professeur de philosophie au lycée d'Auch, est élu correspondant national.

L'Académie entend les rapports particuliers sur les ouvrages et objets présentés aux concours de 1932 et désigne M. GAUSSEN comme rapporteur général.

**Séance du 26 mai 1932.** — Lecture de M. le Dr VALLOIS : *Sur les routes de l'Europe centrale.*

Sur le rapport de M. LÉCRIVAIN, M. PUGET, maître des Requêtes au Conseil d'Etat, est élu correspondant national.

L'Académie accorde pour l'avenir aux Correspondants nationaux le droit d'être rapporteurs particuliers ou généraux des concours et conséquemment leur retire le droit de concourir pour les récompenses décernées par l'Académie.

**Séance du 2 juin 1932.** — Lecture de M. REY : *Le nouveau Musée d'art de la Faculté des Lettres de Toulouse* (Imprimée p. 51).

**Séance du 9 juin 1932.** — Lecture de M. LESPINASSE : *Les origines de la place Wilson à Toulouse* (1re partie).

Présentation à l'Académie par M. le président GALABERT de la liste des sujets de travaux qu'il a rédigée au nom de l'Académie pour le 65e *Congrès des Sociétés savantes de Paris et des Départements* qui se tiendra à Toulouse en 1933.

*Elections annuelles.* — Sont élus pour 1932-1933 :

| | |
|---|---|
| Président. . . ..... | M. GALABERT. |
| Directeur. . . . ..... | M. le Dr BARDIER. |
| Secrétaire adjoint. . . ... | M. LAMOTTE. |

Sont élus pour remplacer les membres sortants au Comité

Digitized by Google

de librairie et d'impression : MM. THOUVEREZ, MONTANGERAND, Dr SERR ; au Comité économique : MM. BUHL, VANDEL, PRIVAT.

M. le Président désigne comme économe M. PRIVAT.

Il remercie M. REY qui a dirigé la visite faite par de nombreux académiciens le 4 juin au nouveau Musée d'art de la Faculté des Lettres installé dans l'ancienne chapelle des Carmélites et qui leur a particulièrement expliqué les tableaux et les peintures de DESPAX.

**Séance du 16 juin 1932.** — Lecture de M. le Dr DIDE : *Les rêves et l'onirocritique* (Imprimée p. 33).

Lecture de M. JUPPONT : *Préface d'un vocabulaire technique du bon sens* (fin) (Imprimée p. 163).

**Séance du 23 juin 1932.** — M. le Président communique à l'Académie une invitation de la Municipalité de Toulouse à assister à la cérémonie de la pose de la première pierre de la nouvelle Bibliothèque municipale le samedi 25 juin à 16 h. 30.

Il annonce à l'Académie qu'après la protestation des Sociétés savantes de Toulouse auprès du gouvernement britannique, l'omission du nom de CHAMPOLLION sur la vitrine de la pierre de Rosette, au British Museum, signalée par notre correspondant, M. PUGET (v. plus haut), due à une erreur administrative, avait été réparée.

**Séance du 30 juin 1932.** — Brochure offerte : *Calcul et implantation des courbes de transition des virages sur les routes,* par M. BIZE, ingénieur des Travaux publics de l'Etat.

Lecture de M. MONTANGERAND : *Eloge de M. Eugène Cosserat* (Imprimée p. 147).

Lecture de M. LESPINASSE : *Les origines de la place Wilson* (Suite et fin) (Imprimée p. 235).

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES


| | Pages |
|---|---|
| Bienfaiteurs de l'Académie. ..... | VI |
| Etat des Membres de l'Académie..... | VII |
| Nécrologe. . . . ..... | XVI |
| La Doctrine des Tempéraments. (Evolution et conceptions modernes), par M. E. BARDIER..... | 1 |
| Pourquoi Du Bellay s'est-il rajeuni ? par M. Henri JACOUBET . . . ..... | 25 |
| Le Sommeil, les Rêves et l'Oniro-Critique, par M. le Dr Maurice DIDE ..... | 33 |
| Le nouveau Musée d'Art de la Faculté des Lettres de Toulouse, par M. Raymond REY..... | 51 |
| Gœthe et Napoléon, par M. H. LOISEAU..... | 55 |
| Une Bastide anglaise : Bonnegarde, par M. le Général LARRIEU. . . . . ..... | 77 |
| Le Métier de Verrier. Les Gentilshommes verriers, par M. J. PRADELLE. ..... | 111 |
| Les Fermiers d'une grande Dame au Grand-Siècle, par M. E.-H. PERREAU. ..... | 125 |
| Eloge de M. Cosserat, par M. S. MONTANGERAND..... | 147 |
| Préface au Vocabulaire du Bon Sens, par M. JUPPONT.. | 163 |


Digitized by Google

De quelques poètes du Hoggar et de la poésie des Touareg, d'après le R. Père de Foucault, par M. le comte BEGOUEN. . . . . 203

Les origines de la Place Wilson, par M. LESPINASSE.... 235

Programme des prix pour les années 1933-1934..... 275

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique 1931-1932. . . . . 279

Imp. Toulousaine Lion et Fils, 2, rue Romiguières, Toulouse

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

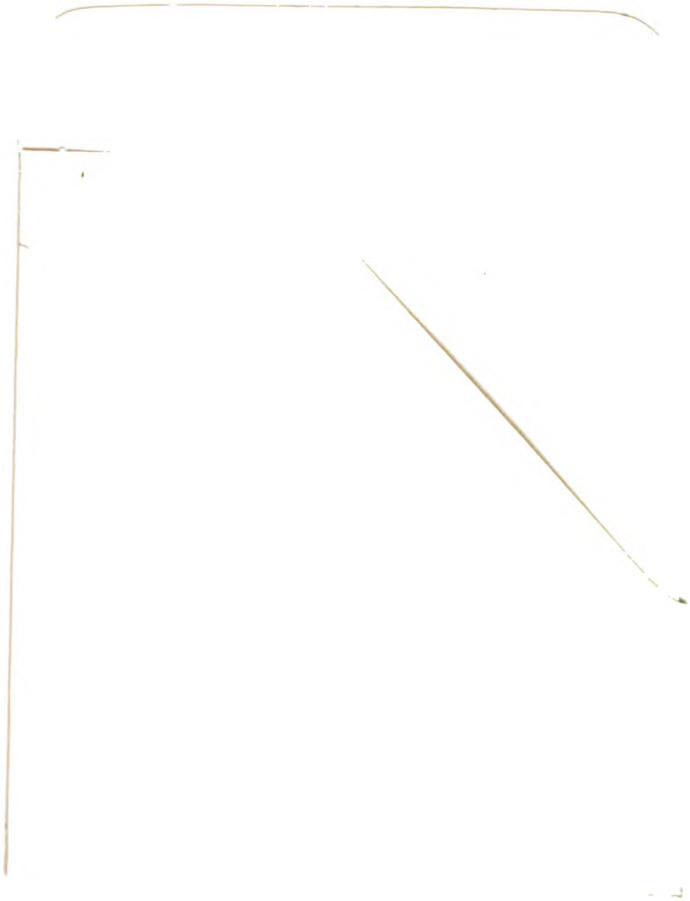

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MINNESOTA
wils ser.12:t.7-10
064 Ac24m
Acad emie des sciences inscriptions et b
M emoires de l'Acad emie des sciences in
3 1951 001 880 961 H

Digitized by Google